

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE BRUXELLES.

STATUTS.

I. Il est constitué à Bruxelles une Société d'anthropologie. Le but de la Société est l'étude de l'Anthropologie générale et plus spécialement l'étude des populations de la Belgique.

II. La Société se compose de membres effectifs, de membres honoraires et de membres correspondants.

Le titre de membre correspondant n'est donné qu'à des personnes habitant la province ou l'étranger. La Société confère le titre de membre honoraire à des savants belges ou étrangers ayant rendu des services éminents à la science.

Les membres nouveaux sont admis par l'Assemblée au scrutin secret sur la proposition du Bureau.

III. Les recettes de la Société se composent des cotisations des membres effectifs et des dons volontaires. Les membres effectifs paient une cotisation annuelle de 10 francs.

IV. La Société tient ses séances le dernier lundi de chaque mois.

V. Le Bureau se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général, de deux secrétaires adjoints, d'un trésorier, d'un bibliothécaire et d'un conservateur des collections.

Un comité de dix membres est adjoint au Bureau et est chargé avec lui de veiller aux intérêts de la Société.

Chaque année, dans sa séance de mars, la Société renouvelle son Bureau. Les membres sortants sont rééligibles.

Le secrétaire général fait, dans cette séance, un rapport sur les travaux de l'année. Le trésorier expose la situation financière.

VI. La Société publie un Bulletin où sont insérés le compte rendu des séances et les travaux dont la Société a décidé l'impression, sur l'avis de commissaires nommés par le Bureau.

VII. Aucune modification aux Statuts ne peut être mise aux voix que dans la séance qui suit celle où le projet de modification est déposé.

LISTE DES MEMBRES.

1890-1891.



COMITÉ.

MM. A. BAMPS.	MM. D ^r JACOBS.
Alf. BEQUET.	Ed. DE SELYS LONGCHAMPS.
D ^r J. DE SMETH.	D.-A. VAN BASTELAER.
J. DU FIEF.	N...
ÉD. DUPONT.	N...

BUREAU.

<i>Président</i>	MM. LE COMTE E. GOBLET D'ALVIELLA.
<i>Vice-présidents</i>	L. VANDERKINDERE.
	A. RUTOT.
<i>Secrétaire général</i>	V. JACQUES.
<i>Secrétaires adjoints</i>	L. TIBERGHIEU.
	G. GEVAERT.
<i>Trésorier</i>	E. VAN OVERLOOP.
<i>Bibliothécaire</i>	L. DELEVOY.
<i>Conservateur des collections</i> .	L. DE PAUW.

MEMBRES EFFECTIFS.

- ALBRECHT (P.), D.-M. et phil., professeur honoraire à l'Université de Königsberg, 14, Harvestehuder Weg, Hamburg.
- ASSELBERGS (L.), 15, avenue Ernestine.
- AUBRY (C.), 15, rue Tasson-Snel, Saint-Gilles.
- BALLION (J.), 8, place de la Calandre, Gand.
- BAMPS (A.), docteur en droit, 60, rue Juste Lipse, Etterbeek.
- BAMPS (C.), D.-M., échevin, à Hasselt.
- BAYET (A.), D.-M., rue Camusel.
- BAYET (L.), ingénieur, à Walcourt.
- BENHAM (R.), professeur de philosophie et de langues, 16, Marché au Bois.
- BEQUET (Alf.), conservateur du Musée de Namur, 8, rue Grand-gagnage, Namur.

- BLOMME (A.), archéologue, à Termonde.
BOCK (P.), D.-M., 20, rue de l'Hôpital.
BONMARIAGE (P.), D.-M., rue d'Argent, Bruxelles.
BOUQUÉ (P.), ingénieur, 59, rue Ducale.
BRACONNIER (Ivan), Château de Modave.
BOVY (J.), 75, rue Dupont, Schaerbeek.
BULS (C.), bourgmestre de Bruxelles, 36, rue du Beau-Site.
CALVO Y CAPDEVILA (C.), Ministre résident de la République argentine.
CARPENTIER (E.), D.-M., professeur à l'Université, 35, rue Ducale.
CAUDERLIER (É.), 12, rue Crayer.
CELS (Alph.), bibliothécaire de l'Université, 94, rue Traversière, Saint-Josse-ten-Noode.
CHARBONNIER, Directeur de l'Institut de Berchem Sainte-Agathe.
CHEVAL (V.), D.-M., 30, rue du Beau-Site.
CLERX (H.), D.-M., 15, rue de l'Église, Uccle.
CLOQUET (N.), D.-M., à Feluy-Arquennes.
COCHETEUX (Alb.), 190, chaussée de Charleroi.
COGELS (P.), Château de Boeckenberg, à Deurne.
COLLIGNON (H.), D.-M., 24, rue des Chevaliers, Ixelles.
COMBAZ (G.), 45, rue Juste-Lipse.
COMHAIRE (Ch.), 116, boulevard de la Sauvenière, Liège.
COPPEZ (C.), D.-M., chef de service à l'hôpital Saint-Jean, 17, boulevard Botanique.
CORDIER (F.), industriel, à Cérroux-Mousty.
CORNET (J.), D.-sc., au Congo.
CRÉPIN (F.), directeur du Jardin botanique de l'État, 31, rue de l'Association.
CROCKAERT (A.), étudiant en médecine, 70, rue de Stassart, Ixelles.
CROCQ (J.), D.-M., prof. à l'Université, membre de l'Académie de médecine, 110, rue Royale.
CUMONT (G.), avocat, 31, rue Veydt, Saint-Gilles.
CUYLITS, D.-M., 44, boulevard de Waterloo.
DAIMERIES (A.), professeur à l'Université, 4, rue Royale.
DALLEMAGNE (J.), D.-M., 169, chaussée d'Anvers, Laeken.
DANTZ (Ed.), D.-M., place du Petit-Sablon.
D'Aoust (L.), banquier, 5, rue de la Bonté.
DE BECKER (J.), architecte, à Nivelles.
DE BOECK (J.), D.-M., médecin-adjoint à la maison de santé, chaussée d'Alseberg, à Uccle.
DE GREEF (G.), avocat, 41, rue Saint-Lazare, Saint-Josse-ten-Noode.

- DE KEERSMAECKER (A.), D.-M., 45, rue Joseph II.
- DE LAVELEYE (G.), directeur du *Moniteur des Intérêts matériels*,
153, rue de la Loi.
- DELEVOY (L.), 16, rue de la Paille.
- DE LOË (Le baron Alfred), 11, rue de Londres, Ixelles.
- DELSAUX (V.), D.-M., 94, chaussée de Vleurgat, Ixelles.
- DELSTANCHE (Ch.), D.-M., chef de service à l'hôpital Saint-Jean,
20, rue du Congrès.
- DELVAUX (E.), capitaine de cavalerie, 216, avenue Brugman, Uccle.
- DE MUNCK (Ém.), artiste peintre, 52, rue de l'Association.
- DENIS (H.), avocat, prof. à l'Université, 42, rue de la Croix,
Ixelles.
- DEPAGE (A.), D.-M., 6, rue de l'Esplanade.
- DE PAUW (L.), conservateur des collections d'histoire naturelle de
l'Université de Bruxelles, 88, rue des Rentiers, Etterbeek.
- DE PIERREPONT DE RIVIÈRE (Éd.), à Rivière.
- DE PUYDT (M.), directeur du contentieux de la ville de Liège,
108, boulevard de la Sauvenière, à Liège.
- DERECHTER (G.), D.-M., 13, rue Watteuu.
- DE REUL (X.), géologue, 26, rue de Neuchâtel.
- DE ROTHMALER (G.), 239, chaussée de Charleroi, Saint-Gilles.
- DE SALLE (M.), à Houdeng-Goegnies.
- DE SELYS LONGCHAMPS (Le baron Edm.), sénateur, membre de
l'Académie, 34, boulevard de la Sauvenière, Liège.
- DE SELYS LONGCHAMPS (Le baron W.), docteur en droit, Château
d'Halloy, Ciney.
- DESGUIN (L.), D.-M., 39, rue Léopold, à Anvers.
- DE SMEDT (Éd.), D.-M., professeur à l'Université, 12^a, rue des Petits-
Carmes.
- DE SMETH (J.), D.-M., professeur à l'Université, 37, rue de la Loi.
- DESTREE (E.), D.-M., 57, rue de la Régence.
- DE VAUCLEROY (V.), D.-M., professeur d'hygiène à l'École militaire,
290, avenue Louise.
- DE WAVRIN (Le marquis H.), 49, boulevard du Régent, à Bruxelles.
- DEWÉE (J.), étudiant, 14, rue Plattensteen.
- DOLLO (L.), ingénieur, aide-naturaliste au Musée d'histoire natu-
relle, 28, rue du Cornet, Etterbeek.
- DORMAL (V.) docteur en sciences, rue de Longwy, à Arlon.
- DUBOIS (V.), D.-M., chef de service à l'hôpital Saint-Pierre,
67, boulevard de Waterloo.
- DUBOIS-HAVENITH (E.), D.-M., 11, rue du Congrès.

- DU FIEF (J.), secrétaire général de la Société de géographie,
171, rue Potagère, Saint-Josse-ten-Noode.
- DUPONT (Éd.), directeur du Musée d'histoire naturelle, membre de
l'Académie, à Boitsfort.
- DUPONT (V.), industriel, 162, rue Saint-Sauveur, Renaix.
- DU PRÉ (G.), D.-M., 30, rue du Pépin.
- DU PRÉ (V.), 8, boulevard du Régent.
- DUVIVIER (Ch.), avocat à la Cour de Cassation, 26, place de
l'Industrie.
- DUWEZ (V.), D.-M., 19, rue Joseph II.
- ERRERA (L.), docteur en sciences, professeur à l'Université, 1, rue
Stéphanie.
- ERRERA (P.), avocat, 14, rue Royale.
- FÉLIX (J.), D.-M., 22, rue Marie de Bourgogne.
- FONSON (G.), 5, rue de la Montagne, Jette-Saint-Pierre.
- FONTAINE (L.), 284, avenue Louise.
- FRAIPONT (J.), professeur de paléontologie à l'Université, 17, Mont-
Saint-Martin, Liège.
- FRANCART (A.), avocat, 34, rue de la Grande-Triperie, Mons.
- FRANCOTTE, professeur à l'Athénée royal, agrégé à l'Université, rue
Gillon, Saint-Josse-ten-Noode.
- FREDERICQ (Paul), professeur à l'Université, 4, Grootgewat, Gand.
- GALLEMAERTS (E.), D.-M. et Sc., 33, rue de la Régence.
- GALLET (A.), D.-M., 153, boulevard du Hainaut.
- GEVAERT (G.), D.-M., 2, rue du Gentilhomme.
- GILBERT (Th.), D.-M., 20, avenue Louise.
- GILSON (Ed.), professeur à l'Athénée royal de Namur, 20, rue Henri
Blès, Salzinnes (Namur).
- GLIBERT (M.), 109, rue de la Loi.
- GOBLET D'ALVIELLA (Le comte E.), professeur à l'Université,
11, rue Faider.
- GODART (F.), D.-M., 68, boulevard de la Senne.
- GOETSEELS (G.), D.-M., 32, chaussée de Mons, Cureghem.
- GOFFART (C.), capitaine, attaché à l'Institut cartographique mili-
taire, à la Cambre, Ixelles.
- GOUTIER (V.), candidat notaire, à Braine-l'Alleud.
- GUILLERY (R.), avocat, 14, rue d'Arlon, Ixelles.
- HAMBYE (A.), notaire, 24, rue du Mont-de-Piété, Mons.
- HAUBEN, D.-M., professeur à l'Université, 35, boulevard de Waterloo.
- HÉGER (P.), D.-M., professeur à l'Université, 35, rue des Drapiers.
- HEUPGEN (G.), avocat, boulevard Bertaimont, à Mons.

- HOUZEAU DE LEHAIÉ (Aug.), membre de la Chambre des représentants, à Hyon.
- HOUZÉ (É.), D.-M., chef de service à l'hôpital Saint-Jean, 7, rue du Chêne.
- HOVINNE (J.), D.-M., 18, boulevard de la Senne.
- JACOBS, D.-M., chef de service honoraire des hôpitaux, 28, rue des Ursulines.
- JACQUES (V.), D.-M., professeur à l'Université, 36, rue de Ruysbroeck.
- JANSON (P.), membre de la Chambre des représentants, rue Royale, Saint-Josse-ten-Noode.
- JANSSENS (E.), D.-M., inspecteur du service de santé de la ville, membre de l'Académie de médecine, 30, Marché au Charbon.
- JANSSENS (E.), D.-M., 21, rue de Malines.
- JOTTRAND (G.), avocat, 55, rue de la Régence.
- KEMNA (Ad.), D.-Sc., professeur de sciences naturelles, 6, rue Montebello, Anvers.
- KRUSEMAN, (H.), chimiste, 79, hameau de Vleurgat.
- KUFFERATH (Ed.), D.-M., prof. à l'Université, 20, rue Joseph II.
- LASERRE (E.), colonel du génie, ancien commandant de l'École militaire.
- LAVISÉ (R.), D.-M., 7, rue des Deux-Églises.
- LE BON (H.), avocat, place Blévol, Nivelles.
- LECLERCQ (M^{lle} E.), 69, rue des Douze Chambres, à Gand.
- LELIÈVRE (J.), professeur au Collège communal, boulevard de la Fleur de Lys, Nivelles.
- LEMAIEUR (M^{lle} E.), 359, rue Rogier.
- LEMONNIER, ingénieur, Cibly (Mons)
- LE POUTRE (L.), avocat, 54, chaussée de Wavre, Ixelles.
- LEWIN (A.), D.-M., 70, rue de la Concorde.
- LIBOTTE (F.), propriétaire, 69, rue de Spa.
- LOHEST (Max.), ingénieur, 27, rue des Guillemins, à Liège.
- LOIN (J.), D.-M., 36, rue des Fabriques.
- LONCKE (Alf.), propriétaire, à Nimy-Maizières.
- LORTHIOIR (J.), D.-M., 6, rue Defacqz.
- MARCQ (D.), D.-M., à Carnières.
- MARÉCHAL (A.), D.-M., conseiller communal, rue Cornet-de-Grez, Schaerbeek.
- MASSON (F.), avocat, 2, rue des Ursulines, Mons.
- MEGANCK (L.), étudiant en droit, 106, avenue de la Toison d'or, Saint-Gilles.

- MEYER-SPIELMANN, agent de change (Mess. Spielman & Green, Throgmorton Street), London E. C.
- MICHEL (Ch.), professeur à l'Université, 2, rue de Nassau, Gand.
- MICHOTTE (Edm.), 210^a, rue Royale, Saint-Josse-ten-Noode.
- MOENS (J.), avocat, à Lede (Fl. orient.).
- MONSEUR (Eug.), professeur à l'Université de Bruxelles, 20, avenue d'Avroy, Liège.
- MONTEFIORE-LEVI (G.), sénateur, 35, rue de la Science.
- MOURLON (M.), membre de l'Académie, 107, rue Belliard.
- NAVEZ (L.), 144, chaussée d'Haecht, Schaerbeek.
- NELLEN (L.), homme de lettres, 6, rue de la Pépinière.
- NÈVE, (J.), avocat, 39, rue des Petits-Carmes.
- PARIS (L.), attaché à la Bibliothèque royale, 63, rue d'Arlon.
- PENY (C.), lieutenant-colonel au Corps d'état-major, commandant de l'École militaire, à la Cambre, Ixelles.
- PETITBOIS (E.), ingénieur à Mariemont et Bascoup, rue des Écoles, Morlanwelz.
- PHILIPPSON (F.), banquier, 12, rue Guimard.
- PICARD (Edm.), avocat, 47, avenue de la Toison d'or.
- PIGOLET (A.), D.-M., prof. à l'Université, sénateur, 18, rue Royale.
- POELS (E.), D.-M., 34, rue des Deux-Églises.
- POPELIN (M^{lle} L.), régente à l'École moyenne de Laeken, place de la Vieille-Halle-aux-Blés.
- POPELIN (F.), D.-M., place de la Vieille-Halle-aux-Blés.
- PORTAELS (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, rue du Midi.
- PREUDHOMME DE BORRE (A.), 11, rue Seutin, Schaerbeek.
- PRINS (A.), inspecteur général des prisons, professeur à l'Université, 69, rue Souveraine, Ixelles.
- QUERTON, D.-M., 40, rue des Drapiers, Ixelles.
- QUINET (A.), D.-M., 14, rue de la Sablonnière.
- RAEYMAEKERS (D.), D.-M., hôpital militaire, au camp de Beverloo.
- RAMLOT (A.), D.-M., 17, rue de Florence.
- REITMAYER, 58, rue du Marteau, Saint-Josse-ten-Noode.
- RIEDEL (F.), docteur, ancien résident de Timor et Amboine, 72, rue du Prince Royal.
- ROGET, capitaine d'infanterie, 10, rue de la Pacification.
- ROLIN (E.), industriel, à Braine-le-Comte.
- ROMMELAERE (W.), D.-M., professeur à l'Université, membre de l'Académie de médecine, 19, rue Montoyer.

- ROUFFART (E.), D.-M., prosecteur à l'Université de Bruxelles,
9, boulevard du Régent.
- ROUSSEAU (E.), D.-M., 12, rue des Sols.
- RUTOT (A.), ingénieur, conservateur au Musée d'histoire naturelle,
177, rue de la Loi.
- RYNENBROECK (L.), étudiant, 1, chaussée d'Alseberg, Uccle.
- SCHUERMANS (A.), D.-M., 25, boulevard du Régent.
- SEMAL (F.), D.-M., médecin en chef de l'asile des femmes aliénées,
à Mons.
- SIRET (H.), ingénieur, 49, rue du Grand-Chien, Anvers.
- SIRET (L.), ingénieur, 23, rue Van Brée, Anvers.
- SLUYS (A.), directeur de l'École normale, 98, boulevard du Hainaut.
- SMITH, D.-M., 15, rue de la Révolution.
- SOLVAY (E.), industriel, 43, rue des Champs-Élysées, Ixelles.
- SOLVAY (Edm.), 43, rue des Champs-Élysées, Ixelles.
- SOREIL, ingénieur, Méridret près Anthée.
- SPEHL (E.), D.-M., chef de service à l'hôpital St-Pierre, 24, rue des
Petits-Carmes.
- STOCQUART (A.), D.-M., 27, rue des Minimes.
- TACKE (R.), D.-M., 73, rue de la Loi.
- TERWAGNE (M.), D.-M., 4, rue de l'Offrande, Anvers.
- THIBEAU (N.), notaire, à Mousty.
- THIRIAR (J.), D.-M., agrégé suppléant à l'Université, chef de service
à l'hôpital Saint-Jean, 4, rue d'Egmont.
- TIBERGHEN (L.), D.-M., 52, rue du Nord.
- TIHON (Ferd.), D.-M., à Burdinne.
- TITECA (G.), D.-M., méd. de régim^t, 1, place de la Reine, Schaerbeek.
- VAN BASTELAER (D.-A.), membre de l'Académie, 24, rue de l'Abon-
dance, Saint-Josse-ten-Noode.
- VANDEBERG (Ch.), D.-M., rue St-Jean.
- VAN DEN BROECK (E.), conservateur au Musée d'histoire naturelle,
39, Place de l'Industrie.
- VAN DEN CORPUT (E.), D.-M., professeur à l'Université, 19, avenue
de la Toison d'or.
- VAN DEN GHEYN (J.), 14, rue des Ursulines.
- VAN DER HEYDEN A HAUZEUR (Ad.), industriel, au Val Benolt (Liège).
- VANDERKINDERE (L.), professeur à l'Université, avenue des Fleurs,
à Uccle.
- VAN DER REST (E.), professeur à l'Université, 89, rue des Rentiers.
Etterbeek.
- VANDERSCHUERE (É.), à Hastière-par-delà lez-Dinant.

- VAN DE VEEN, D.-M., 59, rue Vandermersch, Schaerbeek.
VAN DE VELDE (P.), étudiant en médecine, à Boitsfort.
VAN DE WIELE, D.-M., 116, chaussée de Malines, Anvers.
VAN ELEWYCK (E.), 31, boulevard Baudouin.
VAN ENGELEN (A.), D.-Sc., professeur à l'École de pharmacie de l'Université, 181, rue du Trône, à Ixelles.
VAN ERTBORN (Le baron O.), 14, rue des Lits, Anvers.
VAN HASSEL (V.), D.-M., à Pâturages.
VAN MONS (E.), propriétaire, 25, rue des Chevaliers, Ixelles.
VAN OVERLOOP (E.), banquier, 58, rue Royale.
VERHOOGEN (J.), D.-M., 10, place du Samedi.
VINÇOTTE (R.), ingénieur, 2, rue Marie-Thérèse.
VINÇOTTE (Th.), statuaire, membre de l'Académie, 97, rue de la Consolation, Schaerbeek.
WAERSEGERS (Ch.), D.-M., à Middelkerke.
WALTON, D.-M., rue de Stassart, Ixelles.
WARNOTS (L.), D.-M., prosecteur à l'Université de Bruxelles, boulevard de Waterloo.
WIENER (Ed.), banquier, 63, rue de la Loi.
WIENER (S.), avocat, 8, avenue de l'Astronomie.
YSEUX, D.-M., professeur à l'Université, 97, avenue du Midi.
ZANARDELLI (T.), professeur aux cours de la ville, 19, rue du Pépin.
-

MEMBRES HONORAIRES.

- BASTIAN, professeur à l'Université de Berlin.
- BEDDOE (John), à Clifton, Bristol.
- BENEDIK (M.), profess. à l'Université, I, Franziskanerplatz, 5, Vienne.
- BERTRAND (A.), membre de l'Institut, directeur du Musée de Saint-Germain, à Saint-Germain (Seine-et-Oise).
- BOGDANOW (Anatole), professeur à l'Université de Moscou, président de la Section anthropologique de la Société impériale des Amis de la nature, à Moscou.
- BURMEISTER, Dr, professeur à Buenos-Ayres.
- CAPELLINI (Jean), professeur de géologie et de paléontologie à l'Université de Bologne.
- CHANTRE (Ernest), sous-directeur du Muséum, secrétaire général de la Société d'anthropologie de Lyon.
- COQUILHAT (C.), capitaine d'état-major, à Anvers.
- DEMEUSE (F.), explorat. au Congo, 5, boulevard Anspach, Bruxelles.
- DUVAL (Mathias), membre de l'Académie de médecine, professeur à l'École d'anthropologie, 11, cité Malesherbes (rue des Martyrs), à Paris.
- EVANS (Sir John), D.C.L., F.R.S., ancien président de l'Institut anthropologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, Nash Mills, Hemel Hempstead, Angleterre.
- FLOWER (W.-H.), directeur de la section d'histoire naturelle au British Museum, à Londres.
- GALTON (Fr.), F.R.S., président de l'Institut anthropologique, 42, Rutland Gate, à Londres.
- GAUDRY (Alb.), professeur au Muséum, 7^{me}, rue des Saints-Pères, à Paris.
- HECKEL (Ernest), D.-M., professeur à l'Université d'Iéna.
- HAMY, D.-M., professeur au Muséum, 129, boulevard Saint-Michel, à Paris.
- HELLWALD (Frédéric DE), à Stuttgart.
- HILDEBRAND (Hans), directeur du Musée royal d'archéologie, à Stockholm.
- HUXLEY (T.-H.), L.L.D., F.R.S., professeur à l'École royale des Mines, 4, Marlborough Place, Londres, N.-W.
- KOPERNIČKI (Isidore), D.-M., professeur agrégé d'anthropologie à l'Université Jagellonienne, à Cracovie.
- LINDENSCHMIT (L.), Dr, directeur du Röm.-Germ. Central-Museum, à Mayence.

- LOMBROSO (C.), professeur de médecine légale à l'Université de Turin.
- LUBBOCK (Sir John), 34, Queen Anne's Gate, Westminster, Londres.
- LUSSANA (F.), D.-M., professeur à l'Université de Padoue.
- MANTEGAZZA (Paul), D.-M., professeur à l'Institut royal des études supérieures, à Florence.
- MÜLLER (Frédéric), professeur à l'Université de Vienne, III, Marxergasse, 24^a, à Vienne.
- MORTILLET (Gabriel DE), à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
- PRESWICH (Joseph), professeur, 35, S^t-Giles', Oxford.
- PUTNAM (F.-W.), conservateur du Musée Peabody, Harvard University, à Cambridge (Mass.), U. S. A.
- QUATREFAGES DE BRÉAU (Armand DE), membre de l'Institut, professeur d'anthropologie au Muséum, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, à Paris.
- RANCKE (Johannes), D.-M., professeur, secrétaire de la Société allemande d'anthropologie, Brienner Strasse, 25, à Munich.
- RETZIUS (Gustav), professeur agrégé à la Faculté de Stockholm.
- RÜTIMEYER (L.), D.-M., professeur d'anatomie comparée à l'Université de Bâle (Suisse).
- SCHAAFFHAUSEN (Hermann), D.-M., professeur d'anthropologie à l'Université de Bonn.
- SCHLIEMANN (H.), archéologue, à Athènes.
- STEENSTRUP (J. Japetus S.), D.-M. et docteur en philosophie, professeur de zoologie à l'Université, conseiller d'État, 10, Nørregade, à Copenhague.
- STORMS (É.), capitaine adjoint d'état-major, 16, rue Stéphanie, à Bruxelles.
- TOPINARD (Paul), D.-M., ancien secrétaire général de la Société d'anthropologie de Paris, 105, rue de Rennes, Paris.
- TYLOR (Edw.-B.), D.C.L., F.R.S., professeur à Oxford.
- VILANOVA Y PIERA (J.), professeur de paléontologie, San Vicense, 12, à Madrid.
- VIRCHOW (R.), D.-M., professeur, conseiller intime de médecine, Berlin.
- VOGT (Carl), professeur, à Genève.
- VON DÜBEN, professeur et directeur du Musée, à Stockholm.
- WELCKER (Hermann), D.-M., professeur d'anatomie et directeur de l'Institut anatomique de Halle.
-

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

- BERTILLON (Jacques), D.-M., 8, rue Laferrière, à Paris.
- BONAPARTE (Le prince Roland), 22, Cours de la reine, à Paris.
- BORDIER (A.), D.-M., professeur à l'École d'anthropologie, 44, avenue Marceau, Paris.
- BOWDITCH, professeur à Harvard medical School, à Boston.
- CARTAILHAC (E.), 5, rue de la Chaîne, à Toulouse.
- CHERVIN (Arthur), D.-M., directeur de l'Institution des bègues, 10, avenue Victor Hugo, à Paris.
- CLARK BELL, éditeur du *Medico-Legal Journal*, 57, Broadway, New York.
- COLLIGNON (René), D.-M., 42, rue de la Paix, à Cherbourg.
- GIRARD DE RIALLE, 1, place Pereire, Paris.
- HARTMANN (Robert), professeur, secrétaire de la Société d'anthropologie de Berlin, Neu-Babelsberg, près Klein-Glienicke (Potsdam).
- HOFFMAN (W.-J.), D.-M., ethnologue, bureau d'ethnologie, Washington, D.C.
- HOVELACQUE (Abel), conseiller municipal, 39, rue de l'Université, à Paris.
- KAUFMANN (R. von), docteur en droit et en philosophie, professeur à l'Université, 17, Beudlerstrasse, Berlin W.
- KOLLMANN (J.), D.-M., professeur de Zoologie à l'Université de Bâle.
- MAGITOT (C.), D.-M., 8, rue des Saints-Pères, Paris.
- MANOUVRIER (L.), D.-M., secrétaire de la Société d'anthropologie de Paris.
- MONTELIUS (O.), docteur, conservateur du Musée royal d'archéologie, à Stockholm.
- NADAILLAC (Le marquis de), membre de l'Institut, 8, rue d'Anjou, à Paris.
- NETTO (L.), docteur, directeur général du Musée national, à Rio-Janeiro.
- NICOLUCCI (G.), D.-M., professeur d'anthropologie à l'Université de Naples.
- PAGLIANI (L.), D.-M., professeur d'hygiène à l'Université de Turin, 18, via dei Mille, à Turin.
- PILAR (Georges), professeur à l'Université, directeur du Musée national de minéralogie et de géologie, à Zagreb (Agram), Croatie.

PRUNIÈRES, D.-M., à Marvejols (Lozère).

RICCARDI (P.), D.-M., professeur à l'Université de Bologne.

RUBBIANI (Alphonse), professeur, 3, via Carbonesi, à Bologne.

SASSE (A.), D.-M., à Zaandam.

SERGI (G.), professeur d'anthropologie à l'Université de Rome.

SERRURIER (L.), docteur en droit, directeur du Musée national d'ethnographie, à Leide.

STIEDA (L.), D.-M., professeur d'anatomie à l'Université de Königsberg.

TISCHLER (O.), D.-M., professeur à l'Université de Königsberg.

TÖRÖK (A. DE), D.-M., professeur d'anthropologie et directeur du Musée d'anthropologie, à Buda-Pest.

UBAGHS (C.), archéologue, à Maastricht.

ZABOROWSKY (S.), à Thiais (Seine).



SÉANCE DU 31 MARS 1891.

PRÉSIDENCE DE M. VANDERKINDERE,

VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures et quart.

Ouvrages reçus. — *Le programme de l'Institut Solvay*, par le Dr Paul Héger, membre effectif.

Albinisme et gauchissement, par G. de Mortillet, membre honoraire.

Di alcune correlazioni di sviluppo fra la statura umana e l'altezza del corpo seduto, par le Dr Paul Riccardi, membre correspondant.

Voyage préhistorique dans quatre départements du sud-ouest de la France, par Philippe Salmon.

Catalogue descriptif d'une collection d'amulettes italiennes, par le Dr Joseph Bellucci.

Compte rendu des travaux du VI^e Congrès de la fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie, tenu à Liège les 3-6 août 1890, par Julien Fraipont, secrétaire général.

Projet de revision des statuts et règlements du Congrès, présenté par M. Eug. Soil au Congrès de Liège.

Etruschi, Sardi e Siculi nel XIV^o secolo prima dell' era volgare, par Ferdinando Borsari.

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, 1891, n^o 1 et 2.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1891, n^o 1.

Bulletin de la Société royale belge de géographie, 1891, n^o 1.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. V, n^o 1.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XIX, 3^e livraison.

Revue mensuelle de l'École d'anthropologie de Paris, t. I, n^o 1, 2, 3.

Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, 19 juillet, 25 octobre, 15 novembre et 20 décembre 1890.

Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien, 21^e vol., 1^{re} livraison.

Das Ausland, 1891, n^o 8.

The Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland, mai, août, novembre 1890 et février 1891.

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, février 1891.

L'Anomalo, février et mars 1891.

Rivista di filosofia scientifica, janvier 1891.

O mundo legal e judiciario, 10 et 25 mars 1891.

Antiqvarisk Tidskrift för Sverige, t. XI, 3^e fasc.; t. XII, 1^{re} et 2^e fasc.

Annual report of the Museum of American Archeology in connection with the University of Pennsylvania, vol. I, n^o 1.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Correspondance. — M. van Overloop, retenu à l'étranger, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Renouvellement du Bureau. — Sont nommés : président, M. le comte Goblet d'Alviella; vice-présidents, MM. Vanderkindere et Rutot; secrétaire général, M. Victor Jacques; secrétaires, MM. L. Tiberghien et Gevaert; trésorier, M. van Overloop; conservateur des collections, M. De Pauw; bibliothécaire, M. L. Delevoy.

M. GOBLET D'ALVIELLA, tout en remerciant l'assemblée de la marque de confiance qu'elle veut bien lui donner en l'appelant à l'honneur de présider la Société d'anthropologie, croit devoir protester contre cette nomination; comme il est obligé de passer cette année plusieurs mois à l'étranger, il ne croit pas pouvoir accepter des fonctions qu'il ne saurait remplir. (*Protestations unanimes.*)

M. JACQUES s'efforce de dissiper les scrupules de l'honorable président; son absence n'est que momentanée, et il trouvera pour le suppléer pendant ce temps le concours dévoué des deux vice-présidents qui viennent d'être nommés. (*Approbaton.*)

Les rapports du président et du trésorier sont remis à une séance ultérieure.

La séance est levée.

SÉANCE PUBLIQUE.

PRÉSIDENTICE DE M. GOBLET D'ALVIELLA,

PRÉSIDENT.

A la suite de la séance ordinaire de la Société, une séance publique réunissait dans les locaux de la Société des ingénieurs; au palais de la Bourse, les membres des Sociétés d'archéologie, belge de géologie, et d'anthropologie. M. de Mortillet avait promis à notre secrétaire général une conférence sur *les Races humaines quaternaires et le rôle du bassin de la Méditerranée au point de vue de nos origines*. La Société d'anthropologie s'est entendue pour organiser cette séance avec les autres sociétés de Bruxelles. Elle a été heureuse de pouvoir disposer en cette circonstance des locaux qui ont gracieusement été offerts par la Société des ingénieurs.

M. de Mortillet avait profité de ses vacances de Pâques pour faire faire à ses élèves de l'École d'anthropologie de Paris une tournée d'étude en Belgique. Le 30 mars, sous la conduite de nos collègues, MM. Houzeau de Lehaie, Delevoy, Jacques, Lemonnier, de Loë et de Munck, nos hôtes avaient visité les tranchées ouvertes dans les plaines de Saint-Symphorien pour l'extraction des phosphates, et les champs classiques de Spiennes et de Mesvin. Il va sans dire que l'étude de ces magnifiques coupes quaternaires avait vivement intéressé les excursionnistes. M. Solvay leur avait ménagé la plus agréable des surprises en leur offrant un splendide déjeuner, et M. Houzeau de Lehaie avait mis à leur disposition une collection de silex ébauchés de Spiennes, dont chacun prit sa part. Enfin, le soir, à leur arrivée à Bruxelles, les membres des bureaux des trois sociétés les attendaient, le verre de la bienvenue à la main.

La journée du 31 n'avait pas été moins bien remplie : visite aux collections de la Société d'anthropologie, de MM. Jacques (folklore), Cels (préhistoire), Storms (ethnographie du Congo), du Musée des arts décoratifs et industriels, du Musée d'histoire naturelle, où ils

ont été reçus par M. Dupont ; visite des principaux monuments de Bruxelles. Enfin, le soir, malgré la fatigue, tous les excursionnistes étaient présents pour entendre la parole du maître.

Nous empruntons à l'*Indépendance belge* des 2 et 3 avril, le récit de la soirée et le compte rendu de la conférence, dus à la plume de l'un de nos plus sympathiques collègues (*).

« Dans ses savantes et curieuses dissertations, le savant conférencier a, en instruisant son auditoire attentif, dévoilé ses connaissances étendues dans toutes les branches des sciences physiques et naturelles. Pendant près de deux heures, il a tenu les auditeurs sous le charme d'une parole facile et sans prétention, d'un langage vif et coloré, souligné de gestes expressifs, et qui, malgré la continue affluence d'une foule de parenthèses curieuses et instructives, n'a nullement fatigué l'attention et l'intérêt qu'y prenait l'assistance émerveillée de l'ardeur et de l'entrain du vénérable savant qu'elle avait la bonne fortune d'applaudir.

» M. le comte Goblet d'Alviella qui, assisté de MM. E. Dupont et L. Vanderkindere, représentant les Sociétés de géologie et d'anthropologie, siégeait au bureau comme président de la Société d'archéologie, a relevé comme il convenait la péroraison, aussi modeste envers lui-même que flatteuse pour ses hôtes bruxellois, par laquelle M. de Mortillet a terminé sa conférence, et il s'est, avec éloquence, fait l'organe applaudi de toute l'assistance en exprimant au savant professeur tout le plaisir et tout l'intérêt que l'élite de nos hommes de science avaient pris à la remarquable conférence qu'ils venaient d'entendre.

» L'heure avancée n'a pas empêché les bureaux des trois Sociétés réceptrices de fraterniser ensuite longuement, le verre en main, avec les aimables excursionnistes que nous a amenés M. de Mortillet, et de leur faire détailler les raretés des collections de silex paléolithiques des régions de Havré, Spiennes et Saint-Symphorien, exposées à leur intention par M. E. de Munck, ainsi que la curieuse et riche collection de matériaux réunie par M. le baron de Loë en vue de montrer les différentes phases de travail du silex, depuis le bloc vierge à peine dégrossi jusqu'à l'instrument affilé, pointu ou contondant le plus parfait.

(*) Nous avons demandé à M. de Mortillet de pouvoir publier à cette place, dans notre *Bulletin*, le texte même de sa conférence. Mais, absorbé par de nombreux travaux, le savant professeur n'a pas pu déférer à notre désir, le temps lui ayant manqué pour écrire son discours, improvisé en grande partie.

» Cette dernière collection provient de fouilles effectuées à l'emplacement du vaste atelier néolithique de Spiennes, près Mons. On y observe des silex et objets divers travaillés, provenant des puits d'extraction de nos ancêtres de l'âge de pierre, et provenant d'ateliers de taille, ainsi que d'emplacements présumés de tentes ou de huttes.

» Ces diverses attractions et l'intérêt des discussions, qui montrent cependant que du choc des silex entre eux ne jaillit pas toujours la lumière, ont fait se prolonger bien tard dans la nuit la réunion intime ou post-séance, comme l'appellent nos savants, dont les débats, dirigés avec une ardeur déconcertante par le vénérable et infatigable professeur parisien, semblaient ne pas laisser prévoir l'excursion qui, à l'aube prochaine, attend nos aimables hôtes dans les murs d'Anvers, où le Steen, les musées et diverses collections particulières vont leur faire compléter leurs études en Belgique et leur moisson de cordiaux souvenirs.

» La visite de M. G. de Mortillet et la réception de l'École d'anthropologie de Paris par nos sociétés savantes de Belgique ont rafraîchi le souvenir de la participation de l'éminent professeur au Congrès préhistorique de 1872.

» La conférence qu'il a donnée à la Bourse de Bruxelles se rattachait aux études de ce congrès. Nous en avons indiqué le sujet : *Les Races humaines quaternaires et le rôle du bassin de la Méditerranée au point de vue de nos origines.*

» Il nous reste à en donner une analyse.

» Dans la première partie de son attrayante conférence, le savant professeur s'est attaché à montrer tout d'abord, qu'en regard de la haute antiquité des races humaines, les documents et les faits que nous fournit l'histoire ne remontent pas à des temps assez reculés pour que nous puissions y puiser des données précises ou même sérieusement utilisables au point de vue des origines de nos races.

» Lorsqu'on parle des Gaulois, des Germains, des Celtes, voire même des Ibères et des Ligures, il semble que l'on ait débrouillé quelque peu l'écheveau de la filiation de nos races actuelles. Erreur profonde, M. de Mortillet l'a prouvé en établissant, avec des dates et des faits précis, que l'époque la plus reculée à laquelle on puisse rapporter les premières notions connues de l'existence de ces races, est une goutte d'eau dans le courant dont nous voudrions remonter le cours. Les premières notions que nous fournit l'histoire sur les Gaulois, nous les trouvons dans Caton : elles

datent à peine du II^e siècle avant notre ère. Des Galates, que certains croient pouvoir séparer des Gaulois, nous ne connaissons rien avant ce qu'en dit Timée au commencement du III^e siècle. Quant aux Germains, ce qu'on en sait est encore plus récent.

• Les Celtes et les Ibères ne sont mentionnés par aucun historien avant le V^e siècle. Les Ligures, les plus anciennement connus de tous, remontent au VIII^e siècle, avec les écrits d'Hésiode.

• Le savant conférencier combat ensuite, avec de multiples preuves scientifiques à l'appui, la légende de l'Atlantide, ce prétendu continent submergé qui, situé entre l'Afrique et l'Amérique, aurait été le berceau de certaines races humaines. Quelle confiance d'ailleurs avoir en des historiens qui mêlaient le bon grain des faits précis observés par eux ou par leurs contemporains avec l'ivraie des légendes et des racontars fabuleux dont ils se sont fait les échos ? Tel Hérodote, qui croyait que le Nil et le Danube prenaient leur source aux mêmes points !

• Lorsqu'on s'adresse à cette antique et puissante source d'investigation qui est la civilisation égyptienne, dont les fastes sont gravés dans la pierre depuis plusieurs milliers de siècles, ou inscrits dans les vénérables papyrus que déchiffre si aisément la science moderne, un monde nouveau se révèle. On y voit clairement, par des documents précis, datant du XIII^e au XVII^e siècle avant notre ère, que la Méditerranée était habitée, sur ses côtes européennes, par des populations diverses, envoyant tour à tour à l'Égypte des auxiliaires, des mercenaires et des envahisseurs ou pillards.

• Les incursions des uns, les déplacements et migrations des autres, leur état de servitude, de captivité ou leur rôle d'envahisseurs ont dû forcément entraîner chez ces antiques peuplades, dont l'histoire nous permet à peine de soupçonner l'indéniable existence, des mélanges de races et de caractères ethniques, par suite desquels il est démontré clairement que la question d'origine de nos races actuelles ne peut trouver dans le domaine de l'histoire aucune donnée positive.

• L'archéologie préhistorique nous ouvre alors ses domaines, et le conférencier, qui y règne en maître, passe en revue ce que l'on sait de l'homme quaternaire, c'est-à-dire de nos ancêtres d'avant l'histoire. Nous ne pouvons le suivre ici, mais il nous suffira de dire que les faits positifs recueillis tant en France qu'en Belgique, en Angleterre, en Allemagne et en Autriche permettent de constater une sorte de dualité de races d'envahisseurs et d'opprimés, caractérisées par des hommes au crâne rond, aux caractères ethniques

et industriels, dénotant la supériorité de l'intelligence, et par des hommes au crâne allongé, aux caractères ethniques à tendances « simiesques » ou du moins montrant la prévalence des instincts de matérialité.

» Ce sont les restes et les vestiges industriels de cette race inférieure que l'on retrouve généralement dans les sépultures des régions d'abris et de montagnes, ainsi que dans les cavernes où ses représentants s'étaient réfugiés.

» Après avoir expliqué fort judicieusement pourquoi les restes de l'homme quaternaire sont si rares et font tout naturellement défaut dans certaines régions naturelles non calcaires, défavorables par essence à la conservation des ossements, que dissolvent alors les eaux météoriques, le savant conférencier, qui s'est montré franchement évolutionniste, a discrètement mais nettement exposé ses vues sur la race noire, qu'il considère comme la survivante d'une forme ancestrale de la nôtre.

» Parmi les considérations qu'il a fait valoir ensuite sur les racines les plus profondes de l'arbre généalogique des races humaines, il convient de citer cette corrélation, curieuse et très suggestive, qui existe entre les Nègres africains et les singes anthropomorphes ou supérieurs d'Afrique : le gorille et le chimpanzé, qui, comme les premiers, offrent un crâne allongé ; de même qu'entre les races noires qui habitent certaines îles asiatiques, les Négritos, et les singes anthropomorphes de ces régions : l'orang et le gibbon, dont le crâne est rond comme celui de ces Négritos ou Nègres d'Asie.

» Le type africain ou inférieur à crâne allongé et le type asiatique ou supérieur à crâne rond paraissent donc les deux souches auxquelles on semble fondé à faire remonter la double origine de nos races actuelles. En remontant ces courants parallèles, si souvent fusionnés dans leurs branches au cours de l'histoire du monde, on rencontre successivement les peuplades obscurément mentionnées ou décrites par l'histoire et l'antiquité, les deux grandes races des peuplades préhistoriques, les races noires, ou nègres et négritos, et enfin les races anthropomorphes, actuellement éteintes, dont les rameaux d'évolution progressive seraient devenus nos races humaines actuelles, tandis que les branches atrophiées et voisines du déclin final semblent nettement représentées, pour chacune des deux races primitives, par les quatre genres de singes anthropomorphes que le naturaliste ou le philosophe évolutionniste peuvent à bon droit, après avoir entendu M. de Mortillet, consi-

dérer sinon comme représentant ses ancêtres, du moins comme ses cousins de branches... éloignées!

» Pour consoler son sympathique auditoire des conclusions de cette généalogie peu flatteuse au premier abord, le savant professeur lui a fait observer qu'il est plus glorieux et plus digne de s'élever que de descendre, et qu'enfin l'humanité peut être assez fière des progrès accomplis par elle pour ne pas s'émouvoir des révélations de la science en ce qui concerne ses origines.

» Dans la seconde partie, mettant à profit des quantités de matériaux fournis par l'histoire, l'antiquité et ses révélations d'une part; obtenus par la distribution géographique naturelle et artificielle (par domestication ou acclimatation) d'autre part, et, enfin, faisant appel aux précieuses révélations de la paléontologie, c'est-à-dire de la science des animaux et des végétaux fossiles, où il retrouve avec certitude les ancêtres des organismes actuels utilisés ou asservis par l'homme, M. de Mortillet montre que les idées que l'on s'était faites sur l'introduction par la voie d'Asie d'animaux et de végétaux actuellement utilisés par l'homme sont souvent erronées. Il prouve non seulement que le bassin méditerranéen, pris dans son sens le plus étendu, a toujours constitué une aire où certaines similitudes de productions animales et végétales ont fait naître, dans les populations qui l'habitaient, tant au sud qu'au nord, de curieuses et intéressantes similitudes d'usages et de mœurs, mais il montre encore que l'acclimatation y a amené des contacts, des échanges ayant eu leur influence dans l'histoire et les origines de ces peuples.

» Telles sont les grandes lignes de cet entrètien dont nous avons dit le brillant et légitime succès. »

SÉANCE DU 27 AVRIL 1891.

PRÉSIDENTE DE M. VANDERKINDERE,

VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures et quart.

Dépouillement du scrutin. — MM. A. Daimerics, professeur à l'Université, le docteur J.-G.-F. Riedel, ancien résident de Timor et Amboine, et le capitaine d'infanterie Roget, adjoint d'état-major, sont proclamés membres effectifs.

Ouvrages reçus. — *Balances trouvées dans les tombes des cimetières francs d'Harmignies (Hainaut), de Belvaux, de Wancennes et d'Éprave (Namur)*, par M. G. Cumont, membre effectif.

Monnaies récemment découvertes dans les cimetières francs d'Éprave (province de Namur), par le même.

La migration des symboles, par le comte Goblet d'Alviella, président de la Société.

Rapport sur les fouilles exécutées par la Société d'archéologie de Bruxelles, en 1890, par le baron Alfred de Loë, membre effectif.

Die XXI. allgemeine Versammlung der deutschen Gesellschaft für Anthropologie, zu Münster in Westfalen, den 11. bis 15. August 1890. Hommage du Professeur Dr Schaaffhausen, membre honoraire.

Sulla classificazione delle emozioni secondo la psicologia, par E. Regalia, membre correspondant.

Over zeeuwsche schedels, par Johan Sasse.

Objets du dernier âge du bronze et du premier âge du fer, découverts en Berry, avec une carte. (Offert par la Société des Antiquaires du Centre.)

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, 1891, n° 3.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1891, n° 2 et 3.

L'Anthropologie, 1891, n° 2.

Revue mensuelle de l'École d'anthropologie de Paris, mars 1891.
Correspondenz Blatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie.
Februar u. März 1891.

Archivio per l'antropologia e la etnologia, XX^e vol., fasc. 3.

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie,
mars 1891.

O mundo legal e judiciario, 10 avril 1891.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Congrès national des sciences médicales et naturelles. — La Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles demande l'avis de la Société d'anthropologie sur l'opportunité de fonder un Congrès national des sciences médicales et naturelles, et l'invite, le cas échéant, à désigner un délégué auprès du Comité d'organisation.

Après une courte délibération, à laquelle prennent part MM. Van Bastelaer, Dollo, Jacques, Vanderkindere et Houzé, l'assemblée décide de se rallier à la proposition de la Société des sciences médicales et naturelles, et désigne comme délégué M. le docteur Houzé.

Congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques et de zoologie. — Une circulaire de la Société impériale des Amis des Sciences naturelles, d'Anthropologie et d'Ethnographie de l'Université de Moscou, annonce que les Congrès internationaux d'anthropologie préhistorique et de zoologie seront organisés par elle en 1892, et envoie les règlements de ces Congrès.

Manifestation en l'honneur de M. Stas. — A la suite d'une décision prise par la Société, le bureau a envoyé au vénérable M. Stas l'adresse suivante :

MONSIEUR,

La Société d'anthropologie de Bruxelles est heureuse de se joindre aux autres corps savants du pays et de l'étranger, et de vous présenter ses félicitations les plus sympathiques à l'occasion de votre cinquantième anniversaire comme membre de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

Par vos beaux travaux, Monsieur, vous avez largement contribué à placer notre patrie au rang élevé qu'elle occupe dans le monde scientifique. Aussi sommes-nous fiers de pouvoir nous associer à des hommages que la dignité de votre caractère rend unanimes.

Le Secrétaire général,

D^r VICTOR JACQUES.

Le Président,

COMTE GOBLET D'ALVIELLA.

Rapport sur la situation financière de la Société. — En l'absence du Trésorier, empêché, le Secrétaire général donne lecture du rapport sur la situation financière de la Société, dont voici le résumé :

Recettes.

1° Solde créditeur fr.	684 14	
2° Cotisations des membres effectifs	1,800 »	
3° Subside du Gouvernement	1,200 »	
	<hr/>	
TOTAL DES RECETTES. . . . fr.	3,684 14	3,684 14

Dépenses.

1° Encaissement des quittances fr.	8 80	
2° Frais d'impression (Bulletin, circulaires)	1,593 71	
3° Planches, photographies, etc	396 02	
4° Remboursé à la Société d'archéologie pour les fouilles d'Anderlecht	60 72	
5° Loyer de la salle des collections	600 »	
6° Secrétariat	53 25	
7° Collections	18 »	
8° Divers	25 75	
	<hr/>	
TOTAL DES DÉPENSES. . . . fr.	2,756 25	2,756 25
		<hr/>
Encaisse (*). . . . fr.		927 89

Après quelques observations de la part de MM. Vanderkindere et Jacques, ce rapport est approuvé.

M. JACQUES avait insisté sur l'importance qu'il y aurait, au point de vue de l'équilibre du budget, à ne point réclamer trop de planches pour illustrer les travaux qui sont présentés à la Société.

M. DELVAUX demande si, en présence du retard que subissent les publications, les travaux qui ont été déposés au secrétariat seront imprimés avant le Congrès.

(*) Le compte a été arrêté au 1^{er} janvier 1891. Il s'ensuit que les dépenses en frais d'impression, au 1^{er} mars, dépassent le chiffre indiqué et que le budget se solde en réalité sans boni.

M. V. JACQUES. — Je ne le pense pas, avec notre système de publication. Cependant je crois que, grâce à l'obligeance de notre imprimeur, M. Hayez, à laquelle nous n'avons jamais fait en vain appel, les travaux déposés pourront paraître, sous forme de tirés à part, avant la publication des fascicules qui les contiendront.

M. DELVAUX, revenant sur une observation de M. le secrétaire général, estime que la publication du *Bulletin* constitue le poste le plus important du budget. Il croit que la dépense qui résulte de nos publications doit passer avant toutes les autres; s'il y a des économies à réaliser, il semble préférable de les faire porter sur d'autres dépenses: le *Bulletin* est l'honneur de la communauté; il témoigne de notre activité, il atteste le progrès que la Société a su réaliser dans le domaine scientifique. C'est tout ce qui reste de nous quand nous disparaissions.

M. V. JACQUES, secrétaire général, répond qu'il est évident que le bureau a à cœur d'agir au mieux des intérêts de tous. Quant aux travaux de M. Delvaux, ils paraîtront, comme il l'a dit, en tirés à part, la publication de tout l'arriéré étant à peu près impossible d'ici au mois d'août.

M. DELVAUX n'a pas en vue, en formulant son interpellation, ses propres travaux, mais les publications de tous les membres de la Société.

L'incident est clos.

COMMUNICATION DE M. E. HOUZÉ.

LES FRANCS DES CIMETIÈRES DE BELGIQUE.

ÉTUDE ANTHROPOLOGIQUE.

La question des Francs est du ressort de l'histoire, de l'archéologie, de la linguistique ou mieux de la philologie et enfin de l'anthropologie.

Quoique mon étude soit purement anthropologique, je vais passer rapidement en revue les données historiques, archéologiques et philologiques.

Le nom de Franc apparaît vers 235 après J.-C.

Dans la carte dite de Peutinger se trouve le mot de *Pranci*, probablement au lieu de *Franci*. Aurélien, tribun de la VI^e légion, battit les Francs à Maguntiacum (Mayence), en 240 (Flavius

Vopiscus). D'après Orose et Eutrope, les Gaules étaient infestées d'incursions franques en 286.

Avant que le nom de Franc fût prononcé par l'histoire, un des peuples qui faisaient partie de leur confédération, occupait le Limbourg sous Tibère : c'étaient les Sicambres, Συγαμβροι.

Les Saliens, célèbres par leur prépondérance et par la loi à laquelle ils ont donné leur nom, tireraient leur dénomination de la Saale, affluent de l'Elbe. Ils occupèrent le Limbourg, appelé alors Toxandrie (Campine actuelle). Il est inutile de m'étendre davantage sur les renseignements historiques qui ont été bien résumés par M. Lagneau à l'article FRANCE (*anthropologie*), dans le *Dictionnaire de Dechambre*. Pour la Belgique, je renvoie à l'ouvrage de notre savant collègue, M. Vanderkindere : *Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen âge, 1890*.

Quoique très succinct sur le terrain historique, je dois cependant signaler l'opinion de MM. Gantier et Kurth, qui n'ont vu, dans l'envahissement des Francs, qu'une poignée de guerriers incapables de modifier d'une manière importante nos provinces envahies. Pour M. Kurth, ce que les archéologues appellent cimetières francs serait en effet d'époque franque, mais contiendrait les restes des Belgo-Romains.

L'archéologie proteste contre cette thèse fantaisiste du professeur liégeois, et M. Van Bastelaer n'a eu qu'à citer des faits pour répondre victorieusement aux vues théoriques et absolument insoutenables de M. Kurth; nous verrons tout à l'heure que les caractères anatomiques lui donnent également un démenti formel.

Notre savant et obligeant collègue M. Bequet a bien voulu nous fournir les renseignements suivants, qui montrent les différences entre les Belgo-Romains et les Francs : l'incinération, en usage avant la conquête romaine, a continué dans le pays (province de Namur) pendant l'occupation. Près de l'antique forteresse d'Éprave, M. Bequet a trouvé un vaste cimetière dans lequel on remarquait, parmi les sépultures franques, un assez grand nombre de tombeaux à incinération appartenant à des Belgo-Romains, à côté de sépultures à inhumation; celles-ci comprenaient l'équipement complet d'un guerrier franc. Or, le cimetière d'Éprave date de la conquête, et l'on y voit nettement la transition.

Le cimetière de Samson est également de la même époque; celui de Furfooz est le plus ancien cimetière franc connu; il renfermait des ossements parfaitement conservés, qui malheureusement, dit M. Bequet, n'ont pas été recueillis. Les crânes et ossements qui

font l'objet de mon étude appartiennent à l'époque mérovingienne et, malgré cela, ils présentent des caractères qui tranchent nettement avec ceux des vaincus brachycéphales belgo-romains.

La philologie relève les traces du passage des Francs et de leur séjour; la carte toponymique publiée dans notre *Bulletin* par notre savant historien, M. Vanderkindere (*), ne peut laisser aucun doute à ce sujet. Les établissements francs sont reconnus aux terminaisons en *heim, hem, bach, beke*; dans les régions wallonnes, ces terminaisons se transforment en *in, ain, chin, becq*.

Dans la discussion qui a suivi cette importante communication, divers collègues ont insisté sur ce point, que les provinces wallonnes, si riches en cimetières francs, sont si pauvres en noms francs, tandis que les provinces flamandes, parsemées de localités à désinences franques, sont relativement si mal partagées en cimetières francs. Il est probable que la région flamande était moins peuplée et que les localités wallonnes, plus nombreuses, n'ont pas été débaptisées.

Il faut ajouter, d'après nous, que si la province de Namur et le Hainaut ont été si féconds en découvertes, c'est que là il s'est trouvé des savants infatigables qui ont fouillé avec une activité prodigieuse et dont M. Bequet a été l'âme. Dans l'arrondissement de Charleroi, M. D. Van Bastelaer a bien mérité de l'archéologie, et dans le bassin de Mons, un grand nombre de tombes ont été bien fouillées et étudiées par M. le baron A. de Loë et M. le comte de Looz.

C'est grâce à ces derniers que nous avons eu la belle série d'ossements d'Harmignies et de Spiennes.

Je reviens aux provinces flamandes, où les découvertes sont de plus en plus nombreuses. M. le baron A. de Loë a présenté, au Congrès de Charleroi de 1888, la liste des localités dans lesquelles des sépultures franques ont été signalées. Depuis cette publication, le cimetière d'Anderlecht a été découvert et, grâce à l'extrême obligeance de M. D. Van Bastelaer, je puis ajouter à la liste Winghe-Saint-Georges dans le Brabant, Neerhaeren dans le Limbourg et Renaix dans la Flandre orientale, province dans laquelle M. De Pauw me signale encore Waesmunster et Wetteren.

J'aborde maintenant l'étude anthropologique, que j'ai commencée en 1883 (†) : c'est grâce à la découverte du cimetière d'Anderlecht que

(*) Tome III, p. 39.

(†) *Les Francs de la province de Namur*, BULLETIN DE LA SOC. D'ANTHROPOLOGIE DE BRUXELLES, 1883, p. 15.

je suis arrivé à une série suffisante. Partout apparaît le même type très accentué, ici fort pur, là atténué par les croisements. L'examen anatomique démontre que les invasions franques ont eu, dans certaines parties du pays, une influence ethnique très marquée.

La comparaison des ossements francs avec ceux des époques antérieures donne le coup de grâce aux élucubrations que M. Kurth a développées au Congrès de Charleroi.

CARACTÈRES ANTHROPOMÉTRIQUES ET DESCRIPTIFS.

La série totale qui nous a servi de matériel se compose de cinquante et un sujets. Dix proviennent de la province de Namur, vingt du Hainaut et vingt du Brabant. Tous ces ossements sont parfaitement déterminés au point de vue archéologique : ils proviennent de sépultures caractérisées par le mobilier funéraire et l'équipement des Francs.

Voici la liste des crânes et des os, ainsi que des localités dont ils proviennent :

Province de Namur.

Wancennes,	}	5 crânes, nombreux os longs. Musée de la Soc. d'anthr. de Bruxelles.
Franchimont,		
Florennes,		
Achène,	}	5 crânes. Musée archéologique de Namur.
Ciney,		
Spontin,		

Hainaut.

Spiennes, 1 squelette entier. Musée de la Soc. d'anthr. de Bruxelles.	
— 1 crâne. Coll. É. Houzé.	
Harmignies, 10 crânes et os longs.	} Musée de la Soc. d'anthr. de Bruxelles.
Montignies-St-Christophe, 8 crânes et os longs.	
Élouges, 1 crâne.	

Brabant.

Anderlecht, 20 crânes et ossements nombreux. Musée de la Soc. d'anthr. de Bruxelles.

Quoique ces ossements aient été recueillis dans des localités différentes et qu'ils n'appartiennent pas à la même époque, ils présentent beaucoup d'homogénéité. On est frappé par la similitude

du type crânien et la longueur des os du membre inférieur. Toutes les séries autres que celles des Francs, que nous avons étudiées, présentent un mélange plus grand et des formes plus nombreuses.

Taille et os longs. — La mensuration des os longs nous permet de reconstituer la taille.

C'est surtout le cimetière de Wancennes qui a fourni des renseignements exacts. Là, les tombes ont été fouillées soigneusement et le sexe a été établi d'après le mobilier funéraire. Grâce à M. Bequet, un grand nombre d'os longs ont pu être mesurés.

Une série de fémurs masculins donne comme longueur moyenne 46^{cm}, 42, avec un minimum de 42^{cm}, 6 et un maximum de 54^{cm}, 8. D'autres séries, celles d'Anderlecht et d'Harmignies, concordent avec celles de Wancennes.

Le *troisième trochanter*, relevé dans toutes les séries, présente une fréquence de 40 %.

La *fosse hypotrochantérienne* a une fréquence de 23 %. La ligne âpre est généralement très prononcée et se détache nettement de la diaphyse; un bon tiers des fémurs sont énormes dans toutes leurs dimensions: tête volumineuse, grande longueur, épaisseur diaphysaire considérable.

Une série d'humérus masculins a une moyenne de longueur de 32^{cm}, 50, avec 30^{cm}, 2 comme minimum et 36^{cm}, 4 comme maximum.

La perforation olécrânienne a une proportion de 15 % à Spiennes et à Harmignies.

Plusieurs péronés sont cannelés et fortement tordus; cette torsion est postéro-interne.

En nous servant des tables de Rollet et en majorant de 4 centimètres pour l'épaisseur des parties molles, nous croyons pouvoir reconstituer la taille moyenne, qui est de 1^m, 744. *La taille des Francs était donc très élevée*, et ce que nous trouvons en Belgique confirme les résultats anthropométriques obtenus en Allemagne, en France et en Suisse, ainsi que les données fournies par l'histoire.

Crâne. — Sauf pour les Francs de la province de Namur publiés dans notre *Bulletin* en 1883, je n'ai pas pris toutes les mesures crâniennes; je me suis borné aux mesures principales qui donnent l'indice céphalique, l'indice nasal, l'indice facial supérieur et l'indice orbitaire. J'ai relevé en outre quelques caractères descriptifs en notant la proportion pour cent.

Le *diamètre antéro-postérieur maximum* varie très peu dans les différentes séries; il est de :

- 183 millimètres dans la province de Namur.
- 186 — dans le Hainaut.
- 187 — dans le Brabant. ✓

L'écart est de 178 à 198.

Le *diamètre transversal maximum moyen* est de :

- 139 millimètres dans la province de Namur. ✓
- 136 — dans le Hainaut.
- 138 — dans le Brabant.

On voit, par l'accroissement des deux diamètres, que les Francs d'Anderlecht sont postérieurs aux autres et plus mélangés avec l'élément brachycéphale.

Voici les *indices céphaliques moyens* des diverses séries :

Spiennes.	73,77	} Hainaut.
Élouges	73,08	
Harmignies	72,87	
Montignies-St-Christophe	75,10	
Wancennes,	} 76,70. — Province de Namur.	
Franchimont,		
Florennes,		
Achène,		
Ciney,		
Spontin,		
Anderlecht, 76,87. — Brabant.		

L'inspection du tableau montre que les Francs des premières invasions étaient dolichocéphales et qu'ils sont arrivés à la sous-dolichocéphalie par le métissage.

Si nous comparons les Francs de Belgique avec ceux des pays voisins, nous trouvons que les Mérovingiens de Chelles et de Champlieu étudiés par Broca ont un indice céphalique de 76,36; les Francs de Liverdun (Lorraine) publiés par notre savant correspondant, M. R. Collignon, ont un indice moyen de 76,52. Ces deux séries sont à peu près identiques à celles de la province de Namur et du Brabant.

Les Francs du Hainaut se rapprochent, au contraire, des Francs de Camburg, qui ont un indice de 73,7 (Virchow), et des séries de la Seine-Inférieure, 73,54, et du Boulonnais, 71,28, publiées par un des plus dignes représentants de l'anthropologie française, M. E. Hamy, de l'Institut.

L'étude comparée des diverses séries de Francs ainsi que la décomposition des séries prouvent que la dolichocéphalie diminue à mesure que l'on s'éloigne du foyer germanique.

Les Francs de Belgique sont restés plus purs que ceux qui sont arrivés vers le centre de la France, où ils ont été promptement noyés par les brachycéphales.

C'est la série d'Anderlecht qui, en Belgique, présente le plus de mélange, et nous la considérons comme postérieure à celles du Hainaut et même à celles de la province de Namur. Nous demandons aux archéologues présents à la séance de vouloir bien nous dire si le mobilier funéraire donne également aux Francs d'Anderlecht une date archéologique postérieure.

Je passe à *l'indice nasal* dont les mesures comparatives donnent les nombres suivants :

Hauteur nasale.

NAMUR.			HAINAUT.			BRABANT.		
Min.	Max.	Moy.	Min.	Max.	Moy.	Min.	Max.	Moy.
50	59	53,60	44	58	52,33	44	57	49,66

Largeur maxima des narines.

NAMUR.			HAINAUT.			BRABANT.		
Min.	Max.	Moy.	Min.	Max.	Moy.	Min.	Max.	Moy.
22	25	23,60	22	26	24,5	20	30	23,41

La comparaison des deux diamètres dans les trois séries montre que la hauteur nasale diminue chez les Francs d'Anderlecht (Brabant) par le métissage avec l'élément brachycéphale mésorrhinien, tandis que la largeur nasale varie peu.

L'indice nasal est de :

Spiennes.	39,65	} Hainaut.
Harmignies	46,81	
Wancennes, Franchimont, } Florennes, }	44,11. —	Province de Namur.
Anderlecht, 47,14. —		Brabant.

Les différences sont dues au nombre très restreint de certaines séries, mais, dans toutes cependant, la leptorrhinie ainsi que la saillie des os nasaux sont frappantes.

Dans mon travail sur *l'Indice nasal en Belgique* (BULL. DE LA SOC. D'ANTHR. DE BRUXELLES, 1888), j'ai déjà insisté sur la leptorrhinie des

Francs de Belgique, que j'ai comparés aux Francs de Chelles et de Champlieu, mésorrhiniens d'après Broca; celui-ci croyait que le type mésorrhinien avait été importé par les Francs. C'est absolument le contraire : quand les hordes franques ont fait irruption dans les Gaules, elles se sont enfoncées dans des populations mésorrhiniennes ou d'une leptorrhinie confinant à l'indice mésorrhinien. La mésorrhinie constatée par Broca chez les Mérovingiens de l'Ile-de-France prouve qu'ils étaient déjà fort altérés par les croisements. Dans le nord des Gaules, dans toutes les régions où de proche en proche arrivaient de nouveaux essaims d'invasisseurs, la leptorrhinie apparaît d'autant plus accusée qu'on se rapproche du Rhin.

Dans la Seine-Inférieure, M. E. Hamy a trouvé chez les Mérovingiens des caractères plus purs. En Belgique, la leptorrhinie existe dans toutes les séries étudiées, mais diminue notablement à Anderlecht, qui est la station la plus récente. La mésorrhinie est donc un caractère de croisement avec les occupants antérieurs. Je rappelle qu'à Furfooz les indices étaient franchement mésorrhiniens (55,55 et 49,97); les néolithiques d'Hastière étaient mésorrhiniens également (indice nasal moyen, 51,64).

Dans le Brabant, où les Francs d'Anderlecht sont fort mélangés parce qu'ils appartiennent à une époque postérieure, l'indice nasal actuel est de 48,80 (Bruxellois du Sablon du D^r Jacques). Malgré le mélange constaté chez les Francs d'Anderlecht, si nous analysons la série, nous trouvons encore :

66 % de leptorrhiniens.
10 % de mésorrhiniens.
30 % de platyrrhiniens.

Chez les Limbourgeois actuels qui, de tous les Belges, présentent la parenté la plus étroite avec le type germanique, j'ai trouvé un indice nasal de 45,47, et il y a encore chez eux :

61,10 % de leptorrhiniens.
33,33 % de mésorrhiniens.
5,57 % de platyrrhiniens.

Les mesures relevées et les comparaisons prémentionnées prouvent que *les Francs étaient franchement leptorrhiniens*.

Nous attachons une importance beaucoup moindre aux deux indices que nous allons donner.

L'*indice facial supérieur* est le seul qui ait pu être pris, car la plupart des crânes n'avaient pas de mandibule. L'*indice facial total*

aurait mieux exprimé la réalité. La hauteur totale donne à la face germanique l'allongement caractéristique.

L'indice facial supérieur $\left(\frac{\text{Hauteur ophryo-alvéolaire} \times 100}{\text{Largeur bizygomatique max.}} \right)$ est de :

69,85	{	Wancennes, Franchimont, Florennes.	↓
66,35		— Harmignies.	
61,71		— Anderlecht.	

Nous constatons que les Francs d'Anderlecht sont ceux qui ont la face la plus courte; chez les Francs de la province de Namur, la face est haute.

Nous signalons plus bas la hauteur de la mandibule qui, jointe à la hauteur ophryo-alvéolaire, nous autorise à conclure que *les Francs avaient la face très allongée*, ce qui concorde avec toutes les données de l'histoire.

Pour l'*indice orbitaire*, les diverses séries présentent des écarts assez grands :

Wancennes,	}	85,45.
Franchimont,		
Florennes,		
Harmignies,		89,00.
Anderlecht,		81,28.

Chez les Francs d'Anderlecht, le métissage est accusé par la différence de 73,17 minimum à 94,44 maximum.

La *capacité crânienne* n'a pu être prise que sur deux crânes à cause de la fragilité de la plupart d'entre eux. Le cubage a été fait d'après la méthode de Broca et contrôlé au moyen du crâne-étalon cubé au laboratoire d'anthropologie de Paris par notre savant et obligeant collègue, M. le professeur Manouvrier.

Un crâne de Spiennes cube	1550 cc
Un de Wancennes	1519 cc

Ces deux crânes, comme ceux que nous n'avons pu mesurer, sont capaces, mais c'est au développement énorme de la région pariéto-occipitale qu'ils doivent leur grande capacité. La région antérieure est peu développée et le front est généralement fuyant.

La *projection faciale* est grande. Sur un crâne de Wancennes, elle atteint 25 millimètres. La *projection postérieure* est de 100 millimètres et est en relation avec la saillie considérable de

l'occipital. Quant à la *projection cranienne antérieure*, elle est de 73 millimètres. La glabelle est saillante; elle n'est peu marquée que sur 27 %.

Le *prognathisme* est très accusé; il est général, mais c'est cependant la région alvéolo-sous-nasale qui est la plus projetée en avant.

Les Francs du Hainaut et de la province de Namur ont 80 % de prognathes; ceux d'Anderlecht (Brabant), plus mélangés, n'en ont que 65 %.

Le prognathisme est également dentaire; les incisives sont obliques en avant aux deux maxillaires dans la moitié des crânes.

La *mandibule* est élevée et le menton accusé, parfois fort saillant. Nous avons dit plus haut que c'est surtout au diamètre vertical du maxillaire inférieur que la face doit son allongement.

La *suture métopique* se présente dans la proportion de 10 % dans toutes les séries.

Ce qui est absolument caractéristique chez les Francs, c'est la *saillie énorme de l'écaille occipitale*, saillie qui persiste chez les Flamands et qui les différencie si nettement du type wallon, dont l'occiput est aplati.

Souvent l'écaille déborde les pariétaux sur une grande étendue de la suture lambdoïde.

Dans le Hainaut et la province de Namur, 90 % ont l'occiput saillant; le mélange avec les brachycéphales fait tomber la proportion à 70 % chez les Francs du Brabant (Anderlecht).

Avant de récapituler les caractères à assigner au type franc, je dois signaler quelques anomalies que j'ai constatées.

C'est surtout sur les crânes d'Anderlecht que j'ai relevé la *plagiocéphalie posthume*. A Harmignies, les os étaient mieux conservés et le tassement du terrain n'a produit que peu d'altération.

La série d'Anderlecht m'a fourni un scaphocéphale dont l'indice céphalique tombe à 60,97.

Dans la province de Namur, le n° 1 de Wancennes présente, au milieu du basion, un tubercule odontoïde résultant de l'ossification du ligament moyen qui unit l'apophyse odontoïde de l'axis au bord antérieur du trou occipital. J'ai appelé ce tubercule *basio-odontoïdien* (*Bulletin de la Soc. d'anthr. de Bruxelles*, 1886-87, p. 303).

Le même crâne a six incisives inférieures (M. P. Albrecht).

Un crâne de Montignies-St-Christophe présente en avant du basion une apophyse hémilatérale.

Telles sont, très succinctement, les particularités les plus remarquables qu'offrent nos crânes.

Le tableau suivant donne toutes les mesures relevées sur le Franc de Spiennes, recueilli lors de l'excursion de la Société en 1883. Le squelette entier a pu être reconstitué par M. De Pauw. Il peut être considéré comme le type moyen de toutes nos séries :

FRANC DE SPIENNES.

<i>Mesures et indices craniens.</i>		<i>Mesures et indices de la face et de la mandibule.</i>		
Diamètres	Antéro-postérieur maximum	190	Largeur bizygomatique	128
	Transverse maximum	142	Hauteur ophryo-alvéolaire	95
	Basilo-bregmatique	136	— ophryo-mentonnaire	
	Frontal minimum	95	— naso-spinale	58
Trou occipital	Longueur	38	Largeur maxima des narines	23
	Largeur	34	Hauteur de l'orbite	33
Courbes	Sous-cérébrale	20	Largeur —	40
	Frontale totale	138	Longueur palatine	50
	Pariétale	115	Largeur palatine	45
	Lambda-iniaque	57	Angle facial ophryo-spinal	68.5°
	Inio-opisthiaque	77	— ophryo-alvéolaire	60°
	Fronto-occipitale totale	387	Indice facial	74.14
	Préauriculaire	255	— nasal	39.65
	Postauriculaire	270	— orbitaire	82.50
Sus-auriculaire	300	Ligne bicondylienne	117	
Circonférence horizontale max.	525	— bigoniaque	101	
Projections	Faciale	23	Corde gonio-mentonnaire	87
	Antérieure	84	— condylo-coronoïdienne	40
	Postérieure	100	Ligne gonio-condylienne	71
Cubage	1550c.c.	Courbe bigoniaque	190	
Indice céphalique	74.73	Ligne bimentonnaire	50	
Indice frontal	66.90	Hauteur symphysienne	36	
Indice vertical $\frac{\text{Hauteur}}{\text{Longueur}}$	71.57	Angle mandibulaire	126°	
— $\frac{\text{Hauteur}}{\text{Largeur}}$	95.77	— symphysien	67°	
Indice trou occipital	89.47			

Os longs.

Taille approximative. Squelette dans la tombe	1 ^m 74
Longueur fémur absolue	512 ^{mm}
— fémur	508
— tibia	427
Diamètre bisiliaque maximum	258
Longueur cubitus	302

Tous les caractères que nous avons relevés, la proportion pour cent assignée à chaque particularité, nous permettent de dire que les Francs de Belgique présentent plus d'homogénéité que toutes les autres séries que nous avons examinées. Le type qui résulte de notre étude, et que le Franc de Spiennes résume, est caractérisé par une taille élevée, la dolichocéphalie, la leptorrhinie, la face allongée, le prognathisme général, mais surtout sous-nasal, souvent dentaire. Ce qui est typique, c'est l'énorme saillie de l'occipital.

Nous pouvons ajouter à ces caractères que les Francs étaient blonds et avaient les yeux bleus; tous les historiens l'ont dit et les statistiques anthropologiques ont pu vérifier l'exactitude des anciennes descriptions en s'appuyant sur la fréquence de ces caractères dans les régions foncièrement germaniques.

Ce type grand, blond et dolichocéphale a reçu des dénominations diverses qui ont suscité des discussions stériles. Au Congrès de Liège de 1890, j'ai proposé de renoncer aux noms qui divisent les historiens et les anthropologistes, et d'adopter une dénomination géographique rappelant le nom de la première localité où le type a fait son apparition.

En faisant cette proposition, je n'ai fait que suivre l'exemple inauguré par MM. de Quatrefages et Hamy dans les *Crania ethnica*.

Hallstadt est une station archéologique où la transition du bronze au fer a été constatée nettement. Cette localité des Alpes autrichiennes possède d'abondantes mines de sel et se trouve sur l'une des routes principales entre l'Italie et la Baltique. Plus de mille tombes ont été fouillées, et les squelettes présentent une taille élevée, un crâne dolichocéphale, une protubérance occipitale accentuée, enfin tous les caractères assignés plus haut au type franc.

J'ai donc proposé d'appeler désormais le type grand, blond et dolichocéphale, *type de Hallstadt*. Cette dénomination a été adoptée unanimement au Congrès de Liège.

Je citerai surtout l'adhésion de deux savants, celle de M. Hamy qui nous présidait et qui a résumé le débat d'une manière claire, et celle de M. Vanderkindere, avec lequel je me félicite d'être d'accord, après les discussions antérieures qui reposaient plutôt sur la terminologie.

A ce type de Hallstadt appartiennent les envahisseurs que l'histoire signala sous des noms divers, à des époques différentes et dans des régions multiples.

Nous le voyons peint sur les monuments de l'antique Égypte ; Homère nous le décrit chez les Hellènes. Les Gaulois des premières invasions, les Belges de César, les Suèves d'Arioviste, les Galates du temple de Delphes, les Germains, tous relèvent du type de Hallstadt, comme les Lombards, les Francs, les Goths.

M. Hamy a fait ressortir les ressemblances étroites des Gaulois de Bourgogne et des Francs saliens.

M. A. von Friedereich a trouvé dans le tumulus de Minsleben (Saxe prussienne) des crânes tout à fait semblables à ceux des Gaulois de la Marne et des Vosges.

Je répéterai encore les synonymes nombreux que les historiens et les anthropologistes ont employés.

Amédée Thierry et William Edwards donnaient au type grand et blond le nom de Kymris.

Broca et la plupart des anthropologistes français les appellent Gaulois. C'est le type germanique de Hölder, le type de Bel-Air de His et Rüttimeyer ; Lenhossek et, après lui, M. le baron de Baye englobent tous les envahisseurs blonds sous le nom de Barbares de l'époque des migrations ; Davis et Thurnam les appellent Anglo-Saxons.

M. Kollmann adopte une dénomination anatomique et appelle dolichocéphales leptoprosopes tous les peuples qui présentent les particularités assignées au type de Hallstadt, qui se retrouve également dans les Reihengraeber.

Dans la Belgique actuelle, nous retrouvons le type de Hallstadt dans toutes les parties du pays, mais ses représentants sont beaucoup plus nombreux chez les Flamands que chez les Wallons ; ceux-ci relèvent du type brun brachycéphale qui prédomine en France et dans toute l'Europe centrale.

Bibliographie.

VAN DESSEL, *Topographie des voies romaines de la Belgique. — Statistique archéologique et bibliographique.*

Bulletin de l'Académie royale de Belgique : GALESLOOT, SCHAYES, etc.

Bulletin de la Commission royale des monuments.

Annales du Cercle archéologique d'Enghien.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, M. HAGEMANS.

Annales de la Société archéologique de Namur, communications nombreuses de

M. BEQUET.

Annales du Cercle archéologique de Mons.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles.

Bulletin de la Société d'archéologie de Bruxelles.

Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi.

M. VAN BASTELAER, *Les cimetières francs de l'arrondissement de Charleroi.*

M. le BARON A. DE LOË, *Liste des localités où des sépultures franques ont été découvertes.*

M. L. VANDERKINDERE, *Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen âge, 1890.*

DISCUSSION.

M. VAN BASTELAER. — Il est évident, comme l'a fait observer M. Houzé, que le type franc doit se retrouver plus pur dans les Flandres que dans la partie méridionale du pays. En effet, dans le pays flamand, les Francs se sont établis en toute liberté, tandis qu'ils se sont mélangés dans le Hainaut et la province de Namur avec la population gallo-romaine.

A propos d'Anderlecht, je vous donnerai mon avis sur l'âge de ce cimetière. En examinant les objets qui ont été recueillis, les bijoux, les boucles non damasquinées d'argent, ciselées, représentant des animaux fantastiques, les vases plus ornés que ceux que nous avons récoltés dans les cimetières de l'arrondissement de Charleroi, l'ornementation plus récente des vases, il me semble que l'on peut, à première vue, rapporter ce cimetière à la même époque que celui d'Harmignies, c'est-à-dire au VI^e ou au VII^e siècle. Beaucoup de cimetières de la province de Namur et de l'arrondissement de Charleroi sont aussi antérieurs à celui d'Anderlecht.

M. DELVAUX. — Si nous avons bien saisi l'exposé de notre collègue, M. Houzé, dans sa remarquable étude anthropologique sur les Franks de Belgique, n'a porté ses investigations que sur les cimetières à inhumation. Or, Tacite nous apprend que les Germains pratiquaient précisément l'incinération (*). Pauvres, de mœurs simples, les Germains ne déployaient aucune pompe dans ces cérémonies. On ne brûlait ni parfums, ni vêtements. Les armes et le cheval du chef étaient parfois livrés aux flammes. Les femmes avaient le droit de pleurer, les hommes le devoir de se souvenir.

(*) TACITE, *Germania*, XXVII : « Funerum nulla ambitio : id solum observetur, »
» ut corpora clarorum virorum certis lignis cremantur. Struem rogi nec vestibus, nec
» odoribus cumulant sua cuique arma, quorundam igni et equus adjicitur. Sepul-
» crum cespes erigit : monumentorum arduum et operosum honorem, ut gravem
» defunctis, aspernantur ; lamenta ac lacrymas cito dolorem et tristitiam tarde, ponunt :
» feminis lugere honestum est, viris meminisse. »

L'historien ajoute immédiatement ⁽¹⁾ que ce qu'il vient de décrire s'applique à *tous* les Germains : il entre ensuite dans les particularités qui distinguent les usages de certaines tribus.

Vers l'an 98 ⁽²⁾, les Germains, les Franks incinéraient donc leurs morts.

En traversant le Rhin ⁽³⁾ pour venir s'établir sur notre terre, les Franks n'ont pas abandonné instantanément les vieilles coutumes de la Germanie ; ils sont restés pauvres et d'autant plus attachés à leurs usages qu'ils les retrouvaient pratiqués par leurs frères, les Germains établis antérieurement en Belgique, par les Nerviens, entre autres, qui repoussaient obstinément les marchands étrangers et la civilisation gallo-romaine.

Les colons franks pauvres transportés en Flandre, auxquels l'administration romaine fournissait le premier établissement dans les *arva vacua* et quelque bétail, ne songeaient guère à inhumer avec les morts des armes damasquinées, des bijoux que ceux-ci n'avaient jamais possédés de leur vivant.

Les Franks du groupe le plus important, établis avec leurs troupeaux, de l'assentiment des empereurs ⁽⁴⁾, dans la Toxandrie, avaient-ils, ceux-là, adopté l'inhumation ? Pas davantage.

Les faits sont bien connus, le lieu de leur séjour est désigné d'une manière précise par les panégyristes, les historiographes du temps, ceux du moyen âge. S'il est une contrée propre à éclairer d'une façon décisive la question qui nous occupe, n'est-ce pas celle où la masse principale de la nation, avec ses chefs, a vécu, s'est développée, et d'où sont sorties les bandes qui, après avoir traversé la Forêt charbonnière, ont conquis la Gaule ?

Le lieu de ce long séjour des Franks en Belgique n'est autre, comme on sait, que cette partie de la vallée du Démer, à large bande de prairies alluviales, abondante en eaux vives, abritée au nord par des collines boisées, qui s'étend de Hasselt à Sichem, et où paissaient leurs innombrables troupeaux. Cette région, signalée par les auteurs, est mieux encore précisée par l'anthropologie : c'est là que nous avons retrouvé et que chacun peut aujourd'hui encore

⁽¹⁾ TACITE, *Op. cit.*, XXVIII : « Hæc in commune de *omnium Germanorum* origine » ac moribus accepimus : nunc singularum gentium instituta ritusque, quatenus » differant, expediám. »

⁽²⁾ Tacite paraît avoir écrit la *Germania* l'an de Rome DCCCLI, en 98 de notre ère.

⁽³⁾ Les premiers Franks signalés comme ayant traversé le Rhin sont les Sicambres. Vid. C.-J. CÆSARIS, *Commentarii de bello Gallico*, lib. VI, § XXXV.

⁽⁴⁾ AMMIANI MARCELLINI, *Rerum gestarum*, lib. XVII, § VIII.

observer le type frank dans toute sa pureté : avec sa haute stature, sa dolichocéphalie prononcée, la protubérance occipitale si caractéristique, les yeux bleus et les cheveux blond de lin.

Les traditions qui se sont perpétuées ici dans la mémoire des descendants de la race franque font revivre les commencements de leur histoire : on voit se mouvoir les personnages et nous assistons, pour ainsi dire, aux événements importants qui ont marqué leur séjour, tandis que la toponomastique nous montre tous ces lieux avec les appellations franques que les siècles ont été impuissants à effacer.

Vranckryck, le *regnum Francorum*, le domaine des Franks, se voit souvent répété, comme il l'est d'ailleurs en Flandre. Le *Konincryck*, la résidence, le domaine du chef, la ferme royale ⁽¹⁾; *Malberg*, la plaine où l'on élevait les chefs de guerre sur le bouclier; *het Fransbrouck* ⁽²⁾, les prairies des Franks; *de Seelbenden*, *id est prata salica*; *Seleheim*, *quod est Saliorum domicilium*, Zeelhem, etc.

Or, dans l'étendue de cette région où tout rappelle, comme s'il datait d'hier, le long séjour des Franks, on ne rencontre que des sépultures à incinération. Les urnes, fort simples, à pâte épaisse, grossière, mal cuite, ne renferment que des cendres, des ossements à moitié calcinés, rarement de très petits objets en bronze, et l'on trouve parfois, en les dégageant avec précaution, des traces jaune rougeâtre de limonite pulvérulente, seul reste des armes déposées avec le mort.

Chaque parcelle de bois dérodée pour être livrée à la culture en fait découvrir ; bien qu'on les ait détruites par milliers, on en ren-

⁽¹⁾ « Ego quidem..... rex elevatum crediderim in campo *Vranckryck*; Halen » inter Hercam, inque illo admodum prædiolo regni *het Konincryck* dicto, ubi » anno MDCXXII effossæ sunt urnæ cinerum et ossium, ex adverso sacelli Doncani, » haud procul a portis Halensibus. » WENDELIN, *Leges salicæ illustratæ*, Antw., 1640. cap. XI.

La résidence royale fut transportée ultérieurement *ad Hercam*, à Herck-la-Ville, de Donck où elle était primitivement. (Donck, *donck*? L. VANDERKINDERE, *Introduction à l'histoire*, etc., p. 103, in-8°. Bruxelles, 1890.)

⁽²⁾ « Habemus omnino circa Tameram nomina illustria, quibus admonemur novam » seu minorem Franciam his oris coepisse indigitari : nam inter Halen et Hercam » magnus est campus *Vranckryck*. et circa Hasseletum ora est cui item *Vran ryck* est » nomen, interque hæc ad fluvium Tameram pascua, inter istum Tameram et emis- » sariam *de Laeck* jacentia, vocantur *het Fransbrouck*, id est pascua francica, sub » territorio quidem nunc Lumpneusi parochia tamen Hercana sive Capellania Schu- » lensi : et infra sequuntur *de Seelbenden*, id est prata salica : post quæ deinde » sequitur vicus *Saleheim*, quod est Saliorum domicilium, comitatus olim præno- » bilis. » VOECHT, *De comitatu Lossensi in Tungria et Taxandria*, apud Ghes- » quière, *Acta SS. Belg. selecta*, t. 1, p. 303.

contre encore tous les jours un grand nombre, et les campagnards connaissent si bien la pauvreté du mobilier de ces sépultures qu'ils ne prennent jamais la peine de recueillir ces vases ou d'en tamiser le contenu : ils les brisent d'un coup de bêche et en éparpillent le résidu à la surface. Toute la Campine limbourgeoise était jadis couverte de ces urnes, enfouies à une faible profondeur ⁽¹⁾. D'autres sont d'une époque plus ancienne; ces dernières renferment des objets en bronze, en verre, en silex ; nous n'entendons pas nous en occuper pour l'instant.

De sépulture à inhumation, pas une seule. On a signalé à Schaffen, il est vrai, une exception; c'est tout. Est-ce assez significatif, est-ce assez concluant?

D'après les faits observés, la crémation a continué à être pratiquée par les Franks jusqu'au IV^e siècle ⁽²⁾. et ce n'est qu'à cette époque, lors de la conquête de la Gaule, que les vainqueurs ont adopté l'inhumation somptueuse ⁽³⁾, les mœurs, la civilisation des vaincus, et jusqu'à leurs dieux.

En ce qui concerne Hallstadt, nous avons éprouvé une certaine surprise en entendant un anthropologiste aussi autorisé que l'est notre collègue proposer de considérer le type qu'on a trouvé dans le cimetière de cette station comme frank. Si nos souvenirs nous servent bien, on a constaté à Hallstadt l'existence de sépultures datant de *diverses* époques et indiquant la présence de *plusieurs* races ⁽⁴⁾, de deux tout au moins. D'ailleurs, Hallstadt est en dehors des limites de l'ancienne Germanie, dans la Norique ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ La moyenne, cent fois observée par nous, est de 0^m,33. Rien ne révèle d'ordinaire à la surface l'existence de la sépulture : parfois elle est recouverte d'un petit tumulus de 2^m,50 de diamètre, « *cespes erigit* ».

⁽²⁾ C'est également l'opinion de SCHAYES, *La Belgique et les Pays-Bas, etc.*, t. I, p. 302, édit. 1859.

⁽³⁾ C.-J. CÆSARIS, *Op. cit.*, lib. VI, § XIX. « Funera sunt pro cultu Gallorum » magna et sumptuosa, etc. »

⁽⁴⁾ Ed. F. VON SACKEN, *Das grabfeld von Hallstatt und dessen Alterthümer*, in-4^o, 26 pl. Vienne, 1868.

Sur un millier de tombes explorées, la moitié offraient des sépultures à incinération, treize à incinération partielle, le reste à inhumation. Ce cimetière (du X^e au V^e siècle avant notre ère) renferme un ensemble de types observés en Suisse, dans l'Allemagne méridionale, la France, l'Italie septentrionale, etc. Bronzes de style archaïque et transition. Vid. *Matériaux*, I, p. 211; II, p. 233; III, p. 155; IV, p. 294; XIII, pp. 469, 545 et pl., etc.

⁽⁵⁾ Nous considérons la vallée du Danube comme la limite méridionale de la Germanie.

Nous avons tenu à relever l'erreur dans laquelle on tombe généralement en attribuant aux essaims franks des premiers siècles de notre ère les sépultures à inhumation, alors que, comme le démontrent les faits et ainsi que l'affirme le plus exact et le plus grand des historiens, ils incinéraient sans faste leurs morts.

Au cours de nos levés géologiques en Flandre, nous avons constaté l'existence de sépultures à incinération, absolument identiques à celles de la Campine; nous les attribuons aux colons franks. Dans un travail publié au *Bulletin* de la Société (¹), nous nous sommes borné à annoncer incidemment cette découverte. Nous nous proposons de poursuivre nos investigations, et nous espérons recueillir, au fur et à mesure de l'avancement de nos levés, de nouveaux éléments d'étude, que nous publierons à notre heure, lorsqu'ils offriront un ensemble complet, ne recherchant aucunement à faire prévaloir nos opinions personnelles, mais uniquement appliqué à dégager la vérité.

M. Houzé. — M. Delvaux a fait porter ses observations sur deux points principaux : sur le mode de sépulture, d'une part, et sur le nom de type de Hallstadt que j'ai proposé.

Sur le premier point, comme nous devrions nous placer exclusivement sur le terrain archéologique, je me déclare tout à fait incompetent : j'accepte donc les données et les dates des archéologues. Quant à Hallstadt, je n'ai pas dit que Hallstadt fût un cimetière franc; mais j'ai demandé de rapporter les dénominations relatives à la race germanique à un nom géographique, comme on l'a fait pour les autres races. J'ai proposé Hallstadt pour désigner ce type de race. Hallstadt n'est pas, au premier âge du fer, peuplé par des Franks, mais les squelettes qu'on y a trouvés présentent les mêmes caractères anthropologiques que les Francs.

M. DELVAUX. — Nous remercions M. Houzé de sa réponse; elle nous donne tous les apaisements : nous sommes heureux, ce qui n'advient guère, d'avoir mal compris. Puisque nous avons la parole, nous ajouterons une observation. Il ne nous paraît nullement démontré que Hallstadt représente, bien que plusieurs auteurs l'aient avancé, le premier âge du fer. Dans le premier âge du fer, ce métal, difficile à traiter, était rare; il servait même d'ornement comme les autres métaux précieux. Divers objets, entre autres les épées en fer du

(¹) E. DELVAUX, *Essai d'une carte anthropologique préhistorique*, p. 47, en note. Bruxelles, 1887, in-8°, avec pl.

cimetière d'Hallstadt que nous avons vues, accusent une perfection de travail qui nous paraît incompatible avec l'opinion préconisée.

M. CUMONT. — Il est certain que, longtemps avant les Francs, il y avait en Belgique des peuples de race germanique. César dit d'une façon bien nette et précise que les Nerviens, les Éburons étaient des Germains. Ce sont sans doute ces peuples qui ont importé les procédés de crémation en usage de l'autre côté du Rhin. Mais les Francs, qui sont arrivés au IV^e et au V^e siècle, avaient déjà la coutume d'inhumer leurs morts.

En général, les cimetières francs sont bien datés par la numismatique. C'est ainsi qu'à Éprave plusieurs cimetières ont pu être rapportés aux V^e, VI^e et VII^e siècles. Harmignies appartient au VI^e siècle, mais s'étend jusqu'au VII^e siècle. A Anderlecht, on n'a, à ma connaissance, recueilli aucune pièce de monnaie, sauf un tricus de Tibère. Mais il ne faut guère attacher d'importance à cette trouvaille restée isolée : les tricus d'or avaient trop de valeur pour qu'on les eût gaspillés, et on les conservait longtemps dans les familles comme des objets précieux. Ainsi on n'en a trouvé qu'un seul à Éprave. Le Tibère d'Anderlecht paraît avoir été renfermé dans une sorte d'aumônière, dont on a retrouvé le fermoir de fer.

M. DE MUNCK. — Je puis ajouter à ce qui a été dit du cimetière d'Anderlecht que, pendant nos fouilles, nous avons nettement observé deux couches de terre superposées : la partie supérieure était remplie de débris romains ; au-dessous, il y avait du limon en place. Les tombes n'étaient souvent creusées que dans la couche à débris romains, mais quelquefois aussi les tombes étaient creusées dans la couche inférieure et, dans ce cas, elles étaient remblayées par des terres venant de la couche supérieure.

M. CUMONT. — J'ajouterai que c'étaient les plus riches qui avaient droit à l'inhumation la plus profonde.

M. VAN BASTELÀER. — Notre honorable collègue, M. Delvaux, vient de nous décrire trois catégories de tombes bien distinctes, fort communes dans le Limbourg, et dont M. C. Bamps, de Hasselt, s'est occupé. M. Delvaux a rencontré les mêmes sépultures jusque sur le territoire des Flandres. On les retrouve dans le Limbourg hollandais.

Ces sépultures, nous dit notre collègue, sont à incinération ; les unes ne renferment que des silex taillés sans trace de métaux, les autres, du bronze, mais jamais de fer, et les troisièmes, des objets de bronze mêlés aux objets de fer.

Il vient de nous refaire la description qu'il en a donnée dans une de ses publications, et il nous a de nouveau affirmé, avec M. Bamps, qu'il s'agit de *tombes franques*.

La position que j'ai prise dans la question franque ne me permet pas de laisser passer ces assertions sans vous soumettre quelques observations.

Ces trois espèces de tombes n'ont absolument rien de commun avec les tombes franques du pays de Namur, du Hainaut et du nord de la France, tombes que les savants regardent comme les types des sépultures franques. Ces sépultures renferment toutes des cadavres inhumés, mais jamais le produit de la crémation. Le mobilier en est tellement caractéristique qu'il suffit d'en voir un ou deux objets, pour en diagnostiquer à coup sûr la nature.

Les armes, les ornements, etc., sont tout à fait caractéristiques et diffèrent essentiellement de ceux que nous décrit M. Delvaux. Les vases notamment, au lieu d'être nos urnules franques de petites dimensions, de *forme biconique, à panse anguleuse, à épaulement couvert d'ornements spéciaux faits à la roulette*, ont, dans la Campine, dans le Limbourg comme dans la Flandre, des urnes à incinération beaucoup plus grandes, de forme et de cachet tout autres, arrondies, sphéroïdales, sans ornements imprimés ou portant quelques ornements en rayures très simples, un peu analogues à l'ornementation des vases gaulois.

Rien dans tout cela ne rappelle donc les cimetières qui ont, depuis quelques années, le privilège d'animer les discussions savantes autour de la question franque en Belgique.

La première catégorie des sépultures dont on vient de parler, doit évidemment se rapporter à l'époque de la pierre polie; la seconde, à l'âge du bronze; la troisième, au premier âge du fer.

Quant à la nationalité, il s'agit, selon nous, de tribus germaniques anciennes, et l'on pourrait peut-être y voir les restes de nos tribus belges: *Éburons, Ménapiens, Attuatiques*, etc., *d'origine germanique*, au dire de César et d'autres auteurs ⁽¹⁾.

(1) Voir, sur ce qui précède, nos mémoires intitulés: 1° *La tombe de Bernissart*, dans les ANNALES DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS, t. XVI (1880), pp. 7-12; 2° *La question franque devant le Congrès de Charleroi*, pp. 51-52; 3° *Villa belgo-romaine et cimetières francs de Thirimont*, dans DOCUMENTS ET RAPPORTS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CHARLEROI, t. XVII, pp. 378-382.

Voir aussi ces publications dans nos Mémoires archéologiques, t. II et t. V.

M. DELVAUX. — Ayant habité pendant plusieurs années le Limbourg, nous croyons connaître aussi bien que personne les sépultures de cette région. Nous exposons précisément, avant la séance, à M. Van Bastelaer, ce fait, pour nous hors de conteste, que les sépultures à incinération de la Campine sont loin d'être du même âge, comme on paraît disposé à le croire. C'est verser également dans une grave erreur que d'affirmer que tous les vases à incinération « sont les mêmes ». Ils diffèrent par tous les caractères, par la taille, la forme extérieure, le vernis ou la couverte, par les détails, l'ornementation, la nature, la qualité de la pâte, la dureté, le degré de la cuisson, la coloration, l'épaisseur, l'emploi ou non du tour, enfin par la profondeur, le mode d'enfouissement et les signes qui décèlent leur présence à la surface.

Nous connaissons des sépultures à incinération avec des instruments en silex; d'aucunes renferment des objets en bronze; d'autres contiennent le bronze et le fer; certaines n'offrent que des cendres; plusieurs, le fer exclusivement; enfin, il en est qui ont donné des monnaies romaines.

Les sépultures à incinération sont évidemment plus difficiles à déterminer, en raison de la pauvreté ou de l'absence du mobilier que présentent les sépultures à inhumation. Nous les avons étudiées avec d'autant plus de soin, et nous croyons pouvoir distinguer avec sécurité les sépultures franques des autres sépultures à incinération. Nous ferons connaître ces caractères lorsque nos études seront suffisamment avancées pour nous permettre de publier un travail d'ensemble sur la Campine et la Flandre. D'ailleurs l'incinération a persisté très longtemps en Belgique, tout au moins jusqu'au IX^e siècle : les Capitulaires le démontrent. Des peines sont prononcées contre ceux qui, « comme les païens », s'obstinent à incinérer leurs morts.

M. VAN BASTELAER. — Je répète que les vases germaniques que l'on trouve dans les tumuli de l'âge du fer, n'ont aucun rapport avec les vases des tombes franques. On ne peut donc, au point de vue archéologique, leur appliquer la dénomination de francs.

M. DELVAUX. — Dans notre essai de carte préhistorique, nous n'avons pas entendu nous occuper de faits qui appartiennent à l'histoire des Franks de la période historique, mais exclusivement, ainsi que nous l'avons déjà déclaré, des premiers Franks, des colons transportés en Flandre et des pasteurs établis dans la vallée du Démer, qui ont pratiqué la crémation jusque vers la fin du IV^e siècle.

M. VAN BASTELAER. — Ce que nous connaissons des Francs ne permet pas d'établir le moindre rapport entre eux et les populations dont parle M. Delvaux. Si, dès le III^e siècle, nous trouvons des tombes franques, nous y récoltons les mêmes objets caractéristiques que dans les cimetières francs d'époque plus récente.

M. CUMONT. — On a fouillé à Swarlée un tombeau franc du IV^e siècle, dans lequel il y avait surtout des objets romains.

M. DELVAUX. — Qu'il y ait, qu'on ait retrouvé et qu'on découvre dans la Flandre des tombes franques et autres à inhumation, c'est un fait parfaitement admissible : il serait surprenant qu'il en fût autrement. Nous avons relevé nous-même et noté sur nos cartes l'emplacement de tumulus avec squelettes, etc.; mais ces trouvailles ne renversent aucun de nos arguments. Ce sont des sépultures gallo-romaines, ou de la période que nous appellerions volontiers néo-franque, c'est-à-dire historique. La découverte de ces quelques tombes n'exclut aucunement l'existence de nombreuses sépultures à incinération, celles, par exemple, des anciens colons, les vieux Franks, les seules dont nous entendions présentement nous occuper.

M. VANDERKINDERE. — Dans la loi salique, où se reflètent des mœurs très anciennes, il n'est cependant fait mention que de tombeaux à inhumation.

M. DELVAUX. — Comme le sait mieux que nous M. Vanderkindere, les bases de la loi salique, qui remontent très haut, étaient conservées de mémoire par des hommes spéciaux qui étaient tenus de les réciter dans l'assemblée au Malberg, *in Malbergo*. Revue, corrigée, mise par écrit sous Clovis peut-être, il est parfaitement vraisemblable, et notre honorable contradicteur admet lui-même, pensons-nous ⁽¹⁾, qu'on ait pu y effectuer des retouches, qu'on y ait introduit des titres, etc., nécessités par les changements survenus dans la fortune, les mœurs et les usages de la nation, ou amenés par les événements.

On cessait d'incinérer, il était devenu de bon goût d'inhumer avec le faste gaulois : le texte aura été refondu et rédigé dans ce sens, quoi de plus vraisemblable ? Si notre mémoire n'est pas en défaut, il existe des exemples de semblables retouches ou interpolations pratiquées lors de la mise par écrit de la *Lex salica*.

(1) L. VANDERKINDERE, *Introduction à l'histoire, etc.*, p. 114, in-8°. Bruxelles, 1890.

M. CUMONT. — M. Houzé a avancé, me paraît-il, d'une manière trop générale, que le cimetière d'Anderlecht est plus récent que les cimetières de la province de Namur. On trouve dans cette province des cimetières de différents âges.

M. HOUZÉ. — Je n'ai entendu parler que des cimetières dont il m'a été donné d'étudier les restes. D'après ce que m'a dit M. Bequet, le cimetière le plus ancien de la province serait celui de Furfooz, mais là on n'a pas recueilli les ossements. Le cimetière de Wancennes, qui contenait trois cents tombes, m'a permis de relever quelques mensurations, et m'a fourni des renseignements d'autant plus intéressants que les sexes avaient été différenciés par le mobilier.

M. CUMONT. — Je crois que Wancennes est du VI^e siècle : c'est de ce cimetière que provenait la balance dont j'ai donné une description.

M. DE PAUW. — Je crois qu'il faut faire quelques réserves sur l'attribution aux Germains des vases à incinération. On trouve des tombes romaines un peu partout dans le pays ; de là l'abondance des tessons bien reconnaissables à la pâte.

M. DELVAUX. — Il n'y a rien de commun entre les urnes à incinération, bien connues, que M. De Pauw attribue aux Romains, et les vases franks. Forme, couleur, pâte, dimensions, emploi du tour, vernis, cuisson, ornementation, épaisseur, tout est différent. D'ailleurs, en Campine comme en Flandre, il n'y a pas que les sépultures franques à incinération : comme nous l'avons dit et répété à suffisance, il en est beaucoup d'autres, et de plus anciennes.

M. V. JACQUES. — La question des vases à incinération viendra, j'ai tout lieu de le croire, en discussion au prochain Congrès d'archéologie de Bruxelles. L'un de nos membres honoraires, M. Hamy, m'écrivait dernièrement à ce propos et me demandait quelle était en réalité l'opinion des savants belges sur les vases qui sont communément désignés sous le nom de vases à incinération germaniques. Il lui paraissait, en effet, fort étrange de retrouver dans de nombreux cimetières du nord de la France ces mêmes vases, et il était fort tenté d'y voir plutôt des vases gaulois que des vases germaniques. J'ai répondu à M. Hamy que s'il voulait bien communiquer au Congrès le résultat de ses observations sur ce sujet en France, il y aurait moyen d'éclaircir la question en établissant

une comparaison sur les pièces elles-mêmes et non sur des descriptions toujours plus ou moins fidèles. Je pense donc que le Congrès verra renaître le débat qui nous retient ce soir et que l'origine de ces vases pourra être définitivement fixée.

M. VANDERKINDERE. — M. Houzé a soulevé, dans son intéressant travail, un grand nombre de questions qui mériteraient d'être examinées. J'aimerais cependant à lire son mémoire avant de le discuter. Mais il y a certains points de détail qui m'ont frappé et sur lesquels je me permettrai de faire quelques observations. Ainsi je ne puis admettre que toutes les populations du nord de la Gaule fussent de race germanique. Je crois que les Germains qui sont arrivés dans nos régions se sont peu à peu fondus avec des populations qui les occupaient auparavant et qui étaient gauloises.

Je me demande aussi s'il est bien permis de donner spécialement le nom de Hallstadt au type franc, alors que celui-ci se trouve bien mieux représenté dans d'autres contrées. Je ne voudrais pas qu'une confusion s'établît à ce sujet, et je crains bien que le système suivi par M. Houzé ne prête à l'erreur. Il est évident que tous ceux qui offrent ce type d'Hallstadt ne sont pas des Francs, car on trouve le même type chez les Saxons, les Lombards, etc.

M. HOUZÉ. — En employant la dénomination de type de Hallstadt, j'ai désigné un type anthropologique auquel appartiennent incontestablement les Saxons, les Lombards, etc.

M. VANDERKINDERE. — Je ne puis admettre que les Frisons soient des Francs : ce sont deux peuples bien distincts. Je diffère aussi avec M. Houzé sur quelques points d'histoire : ainsi je ne crois pas qu'il y avait des Saliens dans le Limbourg du temps de Tibère.

M. HOUZÉ. — C'est dans le livre de M. Vanderkindere que j'ai vérifié tous les points d'histoire auxquels j'ai touché dans mon travail. Je ferai remarquer cependant qu'il est possible qu'en parlant je me sois trompé et que j'aie appliqué le nom de Saliens aux populations du Limbourg. C'est le nom de Sicambres que j'ai évidemment voulu employer.

M. VANDERKINDERE. — Il m'a paru, en effet, qu'il n'y avait là qu'une erreur de langage. Je me demande également s'il est bien nécessaire de parler encore des théories de A. Thierry. Elles sont abandonnées aujourd'hui par tout le monde. Enfin, je voudrais savoir si la nature du sol n'est pas la cause pour laquelle on ne

retrouve pas de sépultures franques dans les Flandres. Il semblerait qu'il en est ainsi d'après les observations de MM. Houzé et Cumont.

M. VAN BASTELAER. — Si les corps disparaissaient, il n'y aurait cependant aucune raison pour qu'il en fût de même du mobilier funéraire. Je pense que si l'on n'a rien trouvé en Flandre, c'est que les fouilles ont été très rares et très superficielles.

M. DELVAUX. — Un mot de réponse à la question de M. Vanderkindere. Le terrain de surface en Flandre, comme partout ailleurs, diffère suivant les endroits où il est observé et la nature des éléments qui entrent dans la composition du sol et du sous-sol; il y a des régions limoneuses comme dans le Hainaut et des zones sableuses comme en Campine.

En thèse générale, les ossements sont, pour ainsi dire, indestructibles : les trouvailles archéologiques et les fossiles en font foi; ils ont d'autant plus de chance de demeurer intacts qu'ils sont enfouis plus profondément et mieux soustraits à l'action de l'air. Toutefois il y a des exceptions. On a trouvé des ossements en fort bon état de conservation à peu de distance de la surface, même dans des sables imprégnés d'eau⁽¹⁾.

C'est évidemment une appréciation erronée que celle qui fait croire à plusieurs de nos collègues que le sol de la Flandre n'a pas été, autant que les autres parties du pays, exploré, remué par la culture. Nous croyons, au contraire, qu'il est l'objet de plus de soins qu'ailleurs. En Flandre, la propriété est très morcelée, et le paysan cultive son petit champ avec passion, avec amour. Le fer de la bêche flamande est plus long et, en général, le manche plus court que le sont les parties correspondantes des instruments similaires employés dans les autres provinces; on y défonce la terre profondément, et le travailleur examine de très près tout ce que son outil ramène au jour.

A notre avis, il y a certainement en Flandre autant d'excavations, de sablières, de tranchées de chemin de fer, d'ouvrages d'art, de fondations de maisons et beaucoup plus de briqueteries que dans n'importe quelle partie de la Belgique. Il suffit pour s'en assurer de

(¹) Pour recueillir et assurer la conservation des ossements fossiles, il suffit, après les avoir retirés avec précaution (car ils sont alors, comme on sait, très friables), de les laisser sécher lentement à l'air, au soleil : ils ne tardent pas à reprendre leur solidité première.

consulter les cartes à grande échelle ou, ce qui vaut mieux, d'explorer, ainsi que nous l'avons fait, à pied le pays.

M. VAN BASTELAER. — Je ne puis partager la manière de voir de l'honorable M. Delvaux. J'ai rencontré des cimetières dont les tombes étaient toutes à une profondeur d'un mètre à un mètre et demi.

M. V. JACQUES fait observer qu'à Anderlecht c'est un hasard, l'établissement d'une briqueterie, qui a fait découvrir le cimetière franc.

M. DE PAUW. — C'est, en général, à l'occasion de travaux exécutés à des profondeurs assez grandes que l'on découvre les sépultures.

M. V. JACQUES. — Je ne veux pas commettre d'indiscrétion, mais je crois pouvoir signaler un fait qui intéressera tous ceux qui ont pris part à la discussion de ce soir : c'est la découverte et la fouille méthodique, qui se fait en ce moment, d'un cimetière franc non loin de Bruges.

La discussion est close.

NOTE DE M. V. JACQUES,
SUR LES LAPONS DU MUSÉE DU NORD.

Il y a actuellement, au Musée du Nord, une troupe de Lapons composée de deux hommes et de deux femmes adultes, de deux gamins et de trois fillettes de 7 à 14 ans et d'un enfant d'un an. Je n'ai pas eu le temps de faire de ces intéressants personnages une étude complète; mais je puis vous dire que, sauf pour la coloration des cheveux, ils présentent tous les caractères, bien connus d'ailleurs, de leur race. La taille des hommes est de 1^m,55 et 1^m,53; celle des femmes de 1^m,45 et 1^m,42. Mais les cheveux sont châains. Cette preuve incontestable de métissage ne se retrouve ni dans la taille, ni dans la forme de la tête, autant que j'ai pu en juger, pour cette dernière, par une simple inspection.

Ils sont vêtus de peaux garnies de leurs poils, et ils ont avec eux quelques ustensiles : ainsi à la ceinture pendent, au bout de lanières de cuir, la cuiller de bois ou d'argent, la blague à tabac, le couteau, le dé, les aiguilles et les ciseaux. Leur bagage comprend

deux tentes, des sacs de peau, des vases de bois et un berceau dont le fond est recouvert d'une épaisse couche de sciure de bois : vous en devinez bien l'utilité. Enfin deux rennes et un chien complètent la bande.

Je ne vous dirai rien de leurs chants ni de leurs exercices au lasso, pas plus que de leurs bijoux de pacotille. Mais la troupe, dans son ensemble, mérite une visite, et je ne puis que vous engager à profiter des derniers moments de leur séjour pour aller les voir.

La séance est levée à 10 ³/₄ heures.

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 1891.

PRÉSIDENTE DE M. RUTOT,

VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures et quart.

Ouvrages présentés. — *Sur un terme nouveau du quaternaire inférieur observé en Belgique*, par E. Delvaux, membre effectif.

Compte rendu de la séance de la première section du Congrès d'histoire et d'archéologie de Liège, tenue le lundi 14 août 1890, par A. Rutot et E. de Munck, membres effectifs.

L'Anthropologie au conseil de revision; méthode à suivre; son application à l'étude des populations des Côtes-du-Nord, par le Dr R. Collignon, membre correspondant.

Remarks on Ojibwa ball play, par W.-J. Hoffmann, membre correspondant.

Greeting by gesture, par Garrick Mallery.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1891, n° 4.

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, 1891, n° 4.

Bulletin de la Société royale belge de géographie, 1891, n° 2.

Langues et Dialectes, 1891, n° 1.

The Journal of the anthropological Institute of Great Britain and Ireland, may 1891.

Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, 10 et 17 janvier 1891.

L'Anomalo, 1890, n° 4.

O mundo legal e judiciario, 1891, nos III et III 2.

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, avril 1891.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

En présentant les ouvrages reçus par la Société depuis la dernière séance, M. le Secrétaire général appelle tout particulièrement l'attention de ses collègues sur une nouvelle Revue publiée sous la direction de M. Tito Zanardelli. Sous le titre de *Langues et Dialectes*, notre collègue se propose de faire paraître un recueil d'articles et de mémoires originaux sur la linguistique. Nous ne doutons pas du succès qui attend M. Zanardelli, dont la compétence nous a été prouvée par les savantes conférences qu'il nous a données. Mais ce qui nous intéresse plus particulièrement, c'est que la Revue *Langues et Dialectes* nous promet une série d'études de Folklore : le premier numéro nous donne, outre des articles de philologie pure, un article sur *Les insultes du patois flamand de Bruxelles*, très complet, aussi intéressant au point de vue de la classification adoptée par notre collègue que par les commentaires et les comparaisons dont il accompagne chaque groupe de termes. Ce numéro comprend aussi une étude sur *Deux chansonniers namurois inédits*, des *Chansons namuroises de l'abbé Grisard*, une *Chronique* et une *Bibliographie*. Enfin il nous annonce les *Trois patois de Bruxelles*, le *Marollien*, les *Jurons en flamand*, les *Insultes dans les différents patois de la Belgique flamande*, *Insultes et mignardises du patois de Namur*, les *Poésies namuroises du sergent Benoît*, l'*Argot flamand*, les *Caractères spécifiques des proverbes flamands*, etc. Les Folkloristes auront donc beaucoup à glaner dans la Revue de notre collègue.

Nous lui souhaitons la bienvenue et nous le remercions tout particulièrement de l'hommage qu'il a bien voulu nous faire de sa première livraison. (*Applaudissements.*)

Correspondance. — M. le capitaine Roget remercie la Société de sa nomination de membre effectif.

NOTE DE M. CUMONT.

LES COLLECTIONS PRÉHISTORIQUES DES MUSÉES DE BOIS-LE-DUC ET DE NIMÈGUE.

M. Cumont a visité, dans le courant du mois de mai 1891, les villes de Bois-le-Duc et de Nimègue.

Il a vu, à Bois-le-Duc, dans les vitrines du Musée de la Société des sciences du Brabant septentrional, quelques haches en silex de Spiennes et en silex du Limbourg, trouvées dans les tourbières des environs de Bois-le-Duc.

Parmi les haches conservées au Musée d'antiquités de Nimègue, provenant de la banlieue de cette ville et de la collection Guyot de Ruremonde, il s'en trouve aussi plusieurs en silex de Spiennes. Il est donc certain que les instruments en silex de l'atelier néolithique de cette localité étaient transportés à de grandes distances de leur lieu de fabrication. On peut aussi déduire de ce fait la grande extension des échanges entre peuplades éloignées et l'existence de communications entre différents pays à cette époque reculée.

Le Musée de Nimègue possède encore plusieurs haches en bronze provenant des environs de cette ville ou du cabinet Guyot.

Le catalogue, fort bien fait et très complet, des collections du Musée de Nimègue donne une liste assez précise de tous ces objets.

COMMUNICATION DE M. DORMAL.

OBSERVATIONS SUR UN NOUVEAU FACIES DU QUATERNAIRE ET SUR QUELQUES STATIONS PRÉHISTORIQUES.

A l'occasion de mes études sur le terrain pour le levé géologique de la planchette de Wasseiges, j'ai pu recueillir des silex taillés, ainsi que des bois de cervidés, en assez grande quantité; d'un autre côté, M. le comte G. de Looz-Corswarem a bien voulu me communiquer le résultat de ses recherches dans les environs d'Avin; je tiens à lui offrir ici l'expression de mes plus vifs remerciements.

Voici les renseignements qui m'ont été donnés par M. le comte G. de Looz-Corswarem :

Débris de haches polies ou taillées, rencontrés à Avesnes, Avin, Crehen, Embresin, Merdorp et Moxhe. On y trouve aussi des nucléi et des percuteurs, mais ils sont très rares; les couteaux sont moins rares.

Bois de cervidés, à Moxhe et à Meeffe.

Puits et galeries préhistoriques, à Avesnes, Braives et Meeffe.

Foyers de l'époque du bronze (?). Il y a une dizaine d'années, il paraîtrait que l'on aurait trouvé à Moxhe, au centre du village, des foyers avec débris de petites plaquettes de bronze; malheureusement, les objets ont été égarés.

On a découvert un tombeau franc à Embresin. (Voir *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XV, p. 237.)

De mon côté, un peu à l'ouest de l'église de Moxhe et en face du

château d'Avin, j'ai recueilli des silex taillés, consistant en lames avec conchoïde de percussion, et des débris de taille, et à l'endroit dit « Les Monyeurs », un fragment patiné de hache taillée par éclats.

Dans un jardin situé un peu à l'ouest de l'église de Moxhe, j'ai pu voir en place les bois de cervidés.

Voici la coupe du gisement :

a. Craie blanche, assise de Nouvelles.

b. Craie blanche, remaniée, parfois schisteuse, à allure nettement fluviatile.

c. Limon argileux avec silex.

Les bois de cervidés se trouvent dans les couches *b* et *c*.

Partout où l'on a trouvé des bois de cervidés, on peut constater la même disposition.

La même coupe se répète aux « Monyeurs » (Moxhe) et à Meeffe, si ce n'est que l'épaisseur relative des couches varie en plus ou en moins.

C'est dans la couche *c*, au lieu dit « aux Monyeurs », que j'ai recueilli un fragment de hache taillée par éclats.

J'ai pu constater, à Moxhe et à Meeffe, que le limon hesbayen vient recouvrir le limon argileux *c*; or, on sait que le limon hesbayen appartient à l'étage moyen du quaternaire, par conséquent notre dépôt *c* à l'étage inférieur; ce qui revient à dire que les cervidés dont nous trouvons les restes enfouis dans les couches *b* et *c* ont vécu dans la première période des temps quaternaires.

Les dépôts quaternaires de cette région sont donc les suivants : 1° une couche de craie à allure nettement fluviatile; 2° limon argileux; 3° le limon hesbayen.

Les premiers dépôts quaternaires présentent en général une certaine analogie avec les roches sous-jacentes.

Ainsi, dans les environs de Mons, le premier dépôt quaternaire, le sable vert glauconifère à allure fluviatile, a été jusque dans ces derniers temps considéré comme landenien.

En 1880, M. de Munck et moi ⁽¹⁾, nous avons donné ici la preuve qu'une partie du sable vert landenien avait été remaniée à l'aurore des temps quaternaires.

Sur les rives de la Mehaigne, nous voyons que ce n'est pas seulement le tertiaire, mais même le crétacé qui a subi un remaniement.

Loin de moi cependant de vouloir établir aucune analogie entre les sables verts quaternaires d'Havré et la craie remaniée de

(1) *Bull. de la Soc. d'anthropologie de Bruxelles*, t. VIII, p. 162.

Moxhe ; de nouvelles recherches me paraissent encore nécessaires avant de pouvoir fixer définitivement l'âge de ces formations quaternaires.

CONFÉRENCE DE M. LE CAPITAINE F. VANDELDELDE
SUR LES COLLECTIONS ETHNOGRAPHIQUES
RAPPORTÉES DE SON DERNIER VOYAGE AU CONGO.

NOTES RECUEILLIES PAR M. V. JACQUES.

M. le capitaine F. Vandeveldde avait bien voulu présenter à la Société les riches collections qu'il avait réunies au cours de ses dernières explorations. Il avait consenti à donner quelques explications sur les objets exposés. Mais, tout en s'excusant d'avoir été pris à l'improviste, il s'est laissé entraîner par ses souvenirs ; il nous a fait, dans un langage vif et coloré, une véritable conférence, bourrée d'anecdotes intéressantes, et il a tenu son auditoire attentif pendant près de deux heures.

M. Vandeveldde commence par tracer au tableau une carte de la région qu'il a parcourue, et il montre les grandes lignes de son itinéraire. Parti de Loukougou, il est arrivé à Louébo, après avoir décrit une grande courbe vers le sud. Le résultat de son voyage a été la conclusion d'un traité avec le Portugal, reportant la limite du territoire de l'État indépendant du Congo, de 6° 30' de latitude sud jusqu'au 8° degré entre le Kouango et le Kouilou, jusqu'au 7° degré entre cette dernière rivière et le Kassaï, puis le long de la rive droite du Kassaï.

Toutes les rivières de cette région coulent du sud au nord vers le Congo, après avoir arrosé le plateau, d'une altitude de 1,200 à 1,500 mètres, qui s'étend jusqu'au Zambèze.

L'État du Congo avait tout intérêt à s'annexer ce territoire qui, au moins d'après Livingstone, aurait une grande valeur. M. Vandeveldde n'y a pas vu le froment dont parle le grand explorateur, mais il a pu s'assurer par lui-même de la remarquable fécondité du sol. Les rivières, coupées par des chutes, ne pouvaient guère servir aux transports : aussi le commerce se dirigeait-il vers le chemin de fer de Saint-Paul de Loanda à Ambaca et vers San Salvador. Mais la région la plus riche se trouve au delà du Kassaï et la possession du territoire acquis assure la dérivation du commerce d'exportation vers les grands affluents du Congo au nord.

Le premier traité qu'il a conclu l'a été avec un chef très puissant des bords du Kouango, qui s'intitule orgueilleusement roi du

Portugal. Ce chef, Mouene Pouto, fait d'ailleurs un grand commerce avec les Portugais : il reçoit des armes à feu, — M. Vandevelde a compté de 5 à 6,000 hommes armés de fusils, — en échange d'esclaves qui sont dirigés vers la côte et embarqués pour San Thomé, où ils travaillent aux plantations.

C'est le seul chef ayant quelque importance dans tout le pays jusqu'au Kassaï. Dans le voisinage de cette rivière commence le Lounda ou royaume de Monata-Yamvo; M. Vandevelde y a séjourné pendant cinq mois. C'est une région très riche en bétail, surtout vers le sud, à partir du 8° degré; le climat est très agréable et tous les produits des tropiques y abondent.

Pour achever l'esquisse du voyage du commandant Vandevelde, disons tout de suite qu'après avoir descendu le Kassaï, il a remonté le Sankourou jusqu'à Ouloungo, un poste nouveau qui vient précisément d'avoir été attaqué par les Arabes.

C'est du Sankourou et de la région comprise entre cette rivière et les limites méridionales de l'État du Congo que proviennent la plus grande partie des objets de la collection. Si c'est principalement l'intérêt artistique et le côté pittoresque qui ont guidé M. Vandevelde dans ses choix, il faut ajouter que tous ces objets sont d'un usage courant, et que les acquisitions ont été faites au hasard des offres. Il est donc intéressant de revenir en arrière et de jeter un coup d'œil sur les populations visitées au cours du voyage.

On pourrait prétendre que, dans les parties les plus voisines du Kouango, l'art indigène a subi l'influence des Européens par suite de la proximité du Loanda. San Salvador a, en effet, été colonisé par les Portugais au XVII^e siècle, et est resté depuis cette époque en relations constantes avec l'intérieur. Comme nous l'avons fait remarquer tantôt, les fusils sont très nombreux dans la région du Kouango et constituent le principal objet d'importation : c'est en quelque sorte la seule monnaie qui y soit en usage. Mais il faut cependant atteindre le Kassaï avant de constater des manifestations artistiques dans les productions indigènes; avant, on ne trouve presque rien qui mérite d'attirer l'attention des collectionneurs.

Il y a d'ailleurs, au point de vue ethnique, des différences notables entre les tribus échelonnées le long de la nouvelle frontière. On pourrait presque dire qu'après chaque rivière importante, on constate des changements dans les mœurs et dans le dialecte. Il est quelquefois bon d'être prévenu de ces modifications pour ne pas s'exposer à prendre le Pirée pour un homme. Ainsi les localités sont désignées par les noms des chefs qui y résident;

mais si l'on veut ajouter à ces noms le mot village, on doit employer un vocable différent suivant la région où l'on se trouve. Des voyageurs ont souvent pris le mot qui signifie village pour le nom même de la localité, et l'on peut voir, par exemple, que les cartes mentionnent, près de la Louloua, Moussoumba, qui signifie un grand village, résidence d'un grand chef.

A trois journées de marche du Kouango, les fusils disparaissent, et les indigènes n'ont d'autres armes que l'arc et la flèche. Au delà du Kouilou, les Nègres possèdent de nouveau des fusils.

Les Nègres armés de l'arc ont la face d'un prognathisme extrême, le corps d'une maigreur effrayante, et sont d'une taille plutôt au-dessous de la moyenne. Ce qui les fait surtout paraître petits, c'est le peu de longueur des membres inférieurs : le buste paraît énorme au-dessus de leurs jambes grêles. Cette peuplade se rattache évidemment aux races qui vivent au sud du Zambèze.

Le seul objet digne d'être recueilli dans cette région a été une canne dont le pommeau sculpté représente un indigène bien reconnaissable au prognathisme de sa face, à ses jambes courtes et à son ventre amaigri : la ressemblance est parfaite. Cet objet a malheureusement été égaré.

Le contraste est frappant entre ces malheureuses populations et celles que l'on rencontre à partir du Kouilou. Les Tchioko sont une race superbe, grande, à la face peu prognathe, au nez aquilin ; le nez busqué des Sémites n'est d'ailleurs pas rare chez eux. La tête est couverte d'une assez curieuse coiffure ornée de plaques de laiton : le métal est sans aucun doute d'origine européenne, mais il est façonné par eux. Les chefs tchioko se reconnaissent à leurs ongles qu'ils tiennent à honneur de ne jamais couper.

M. Vandeveldé a rapporté de cette contrée et de celle qui s'étend jusqu'au Kassai une remarquable collection de sifflets de bois et d'ivoire, dont certains rappellent le profil des vases grecs (pl. I, fig. 23 et 25). Cette forme est-elle importée ? Question obscure, car rien dans la forme ni dans la décoration des autres objets usuels ne dénote le moindre souci de l'art. Si l'on compare la petite houe d'honneur (pl. II, fig. 24), la hachette (fig. 23) et le couteau (fig. 4) provenant de la tribu voisine des Pindi, avec les armes du Sankourou, par exemple, on ne voit d'un côté que le but utilitaire, sans recherche d'ornementation, tandis que de l'autre côté, chez les tribus qui habitent les bords de cette dernière rivière, tout démontre l'existence d'un centre artistique des plus remarquables.

Une remarque à propos des Pindi : la forme de leurs couteaux

est aussi caractéristique que celle des couteaux bien connus en point d'interrogation des Bangalas, de ceux des Bateké (pl. II, fig. 26) et de l'Arouhimi (fig. 6).

On ne peut se défendre, en voyant les objets qui proviennent du Sankourou, d'évoquer certains types de l'art égyptien. Y a-t-il eu réellement des relations suivies entre l'Égypte et les contrées du centre de l'Afrique? Hérodote parle, il est vrai, des Pygmées : il n'est pas douteux que ce sont les mêmes peuples nains que Schweinfurth a vus tout d'abord sur l'Ouellé. Mais que d'obstacles ont dû se dresser devant les antiques marchands de Thèbes remontant le Nil pour atteindre les rives du Congo! Arrivés au grand fleuve, ils trouvaient la voie libre et ils pouvaient pousser leurs pirogues jusqu'au Sankourou. Mais quelles seraient les preuves que l'on pourrait alléguer de leur passage? Les oreillers aux figures grimaçantes, dont voici deux des plus curieux spécimens rencontrés par M. Vandevelde (pl. I, fig. 17 et 18), existent aussi en Égypte : les Nègres les taillent dans le bois; les Égyptiens les sculptaient dans la pierre et l'albâtre. L'un de ceux-ci représente un homme avec un seul bras, comme le dieu Bro. Le trombatch (pl. II, fig. 29), cette curieuse arme de jet des Niams-Niams et des peuplades de l'Ouellé, se retrouve en Abyssinie. Sur le Sankourou et même sur le Kassai, beaucoup de vases de bois rappellent la forme des vases grecs : la collection en offre d'intéressants exemples (pl. I, fig. 10). Le losange, ce motif d'ornementation si commun en Grèce et en Égypte, se voit très fréquemment dans la décoration des étoffes, des vases, et même jusque dans les tatouages. Que l'on nie ces relations avec le nord, tournons-nous vers le sud et rappelons que le général Willoughby a vu sur le Zambèze des ruines remarquables au point de vue architectural, dénotant un état de civilisation très avancé, rappelant peut-être aussi l'Égypte, et à propos desquelles le nom de Saba a même été prononcé. Ces rapprochements sont curieux, mais suffisent-ils pour établir un commencement de preuve? La linguistique ne peut guère nous venir en aide : depuis le 10^e degré de latitude nord jusqu'au Cap, tous les dialectes se ressemblent; c'est toujours le bantou plus ou moins modifié. Ainsi le kisouahili de la côte orientale est la même langue que celle du Bas-Congo, et la même que celle du Zambèze, de la Cafrerie et du Zoulouland.

Toutes ces questions mériteraient, vous en conviendrez, une étude approfondie; mais nous n'aurions malheureusement pas le temps de l'entreprendre actuellement. Pour le moment du moins,

nous nous contenterons de jeter un coup d'œil sur les différents objets de la collection.

Voici tout d'abord une assez grande quantité d'étoffes tissées en fibres de palmes, provenant du Sankourou. Au point de vue de la facture, nous pouvons les ranger en deux grandes catégories : les tissus unis et ceux qui imitent le velours. Il y a tel de ces petits carrés d'étoffe, ne mesurant guère plus de 70 à 80 centimètres de longueur sur 40 à 50 de largeur, qui a coûté plusieurs mois de travail. C'est le cas de répéter une fois de plus que le temps n'est pas de l'argent pour le Nègre, car il donnera son œuvre pour quelques mouchoirs d'Europe. La trame des tissus qui imitent le velours est faite au métier ; puis les fibres qui doivent former le duvet, sont passées à l'aiguille. Ces fibres sont teintées d'avance pour former les dessins ; les principales couleurs sont le blanc, le noir, que l'on obtient avec des feuilles brûlées, et le rouge, qui provient du bois de santal rouge. Le jaune est rare : il y a là quelques spécimens d'étoffes teintées en jaune. Le rouge est la couleur fétiche par excellence : on peut dire que tout ce qui se rapporte au fétichisme est plus ou moins coloré en rouge ; non que cette couleur soit l'apanage exclusif des féticheurs, mais elle a toujours une signification mystérieuse. En général, les gens aiment à se peindre en rouge et à teindre en rouge tout ce dont ils se servent.

A propos du mode d'ornementation, l'un des plus curieux est celui que l'on voit sur une longue bande de fibres de palmes, dont les dessins ne sont autres que les points qui ont servi à raccommo-der les trous produits par le battage : les fibres brutes ont d'abord été tissées, puis battues ; il en est résulté des lacunes dans l'étoffe, et le Nègre industriel a profité de son reprisage pour orner son œuvre.

On ne pourrait dire quel est l'usage de ces morceaux d'étoffes ornées ; ils ne servent pas de vêtements, au moins M. Vandeveldé ne l'a-t-il jamais vu. Les Nègres les utiliseraient-ils pour l'ensevelissement des chefs ? Il n'est pas probable cependant que ce soit là leur unique emploi. Les indigènes du Sankourou ne connaissent pas les étoffes européennes ; leurs pagnes sont toujours en étoffe de fibres simplement tissée, sans ornementation, et les chefs eux-mêmes n'en portent pas d'autres.

Passons en revue la nombreuse série des vases de bois sculpté. Vous observerez la plus grande variété dans la forme et dans les motifs d'ornementation. Celui-ci est assez simple (pl. I, fig. 3) ; il rappelle l'alcaraza portugais. Mais la forme est-elle bien imitée de

celle d'un vase européen? On pourrait dire dans ce cas que les Nègres ont imité en beau un objet assez laid de provenance étrangère. N'est-ce pas plutôt la forme d'une courge?

Très curieux aussi sont les vases reproduisant la figure humaine. On peut bien reconnaître sur la plupart d'entre eux un type nègre (pl. I, fig. 8 et 9): mais pourquoi l'un d'eux rappelle-t-il un type nettement européen (fig. 7)?

A côté des vases à figure humaine, on peut ranger les vases sur lesquels sont sculptés une main ou un bras humain. Le bras ou la main forment l'anse du vase (pl. I, fig. 2, 4 et 5). Sur quelques-uns (fig. 2 et 4), la main ou le bras sont surmontés d'une tête d'homme.

Quelques vases portent des figures d'animaux : ainsi le lézard est fréquemment représenté (pl. I, fig. 6). Il est à remarquer que le lézard et le crocodile font aussi partie de l'ornementation de l'architecture hindoue.

Voici un vase (pl. I, fig. 1) qui offre un grand cachet d'originalité et qui ne rappelle en rien ni l'art portugais ni l'art oriental : le pied sculpté à jour est très spécial à l'Afrique centrale, et il se retrouve jusqu'au Maniéma.

Quelques vases plus simples, moins ornés, complètent la collection.

Les vases de bois sculpté ne servent pas plus aux usages courants que les étoffes brodées : les Nègres passent leur temps à sculpter un vase, puis, quand il est achevé, ils n'en font plus aucun cas. Il est certain que si ces vases étaient utilisés, ils seraient promptement mis hors de service par la double action de la chaleur et de l'humidité.

Si les vases ne sont d'aucun usage, les boîtes sculptées sont, au contraire, généralement employées à serrer la provision de rouge de santal. La collection en compte deux dont l'ornementation, grossièrement exécutée peut-être, n'en est pas moins intéressante : l'une est ornée d'un lézard (pl. I, fig. 13), l'autre d'une tête humaine (pl. I, fig. 30).

Les figures humaines et les animaux se retrouvent aussi comme sujets d'ornementation, au milieu de cercles, de losanges et de lignes brisées en dents de loup, sur les cornes sculptées (pl. I, fig. 15). Les cornes du buffle commun et du buffle du Cap constituent également des matériaux importants pour les artistes indigènes. Les Nègres aiment d'ailleurs beaucoup les cornes, et maintes tribus font entrer, dans l'échafaudage savant et compliqué de leurs coiffures, des simulacres de cornes de bœuf. Toutefois, les cornes sculptées sont des insignes de chefs.

Ces insignes de chefs sont excessivement variables d'une région à une autre : sur le bas Congo, les chefs seuls ont le droit de porter sur l'épaule une peau de chat sauvage. Sur le Sankourou, ce sont les cornes; aux environs de Loulouabourg, c'est une hache de forme spéciale, au tranchant prolongé par des pointes qui donnent à l'ensemble beaucoup d'élégance. Dans cette dernière région, c'est la tribu des Sappo-Sap, venue de l'est, qui a importé ces armes de parade. Les autres chefs ont des cornes ou d'autres objets auxquels sont attachées des queues de chats sauvages ou des lanières de peau de singe.

L'un des insignes les plus curieux est, sans contredit, cette pièce de bois sculpté représentant une main, le pouce étendu, les autres doigts fléchis de manière à constituer une espèce de cuiller ou de bénitier (pl. I, fig. 24). Le bras est représenté par une sorte de cadre élégant, décoré de sculptures représentant des cauries, et contenant un nœud de bois ajouré. Le tout est destiné à être suspendu, puisqu'un bout de ficelle en fibres de palmes y est encore attaché. Quelle signification faut-il attacher à cet emblème bizarre? Nous ne le savons vraiment pas. En tout cas, c'est une pièce unique dans son genre, la seule que M. Vandeveldé ait jamais vue, la seule qui soit jamais parvenue en Europe.

Les armes méritent que nous nous y arrêtions encore un instant. La collection comprend, outre une grande variété de couteaux, dont quelques-uns sont caractéristiques, comme nous l'avons dit, des lances de toutes formes et de toutes dimensions, des arcs et des flèches aux pointes diverses, en feuille de laurier, barbelées, à tranchant transversal, etc. Mais ce qui est absolument remarquable, ce sont les haches de fer forgé (pl. II, fig. 16, 17, 18, 22, 25 et 27).

Il faut sans doute que les Nègres fassent déjà preuve d'une certaine habileté pour transformer, avec les moyens dont ils disposent, une simple platine de fer en un fer de hache aux bords redressés, et surtout pour y incruster des rondelles de cuivre ajourées (fig. 27). Mais que dire des forgerons qui parviennent à contourner, à enlacer des baguettes de fer, à les braser de manière à leur donner la forme voulue et à les enjoliver ensuite de quelques burinages capricieux ou d'une tête grimaçante (fig. 16, 18 et 22)? Nos artistes forgerons ne feraient certainement pas mieux. Le manche des haches, soigneusement recouvert d'une feuille de cuivre rouge fixée par quelques petits clous à peine apparents, témoigne de tout autant d'habileté. Ces haches de fer forgé du

Sankourou sont également les premières que l'on ait vues en Europe. Elles seraient d'ailleurs assez rares dans la région.

Une arme de guerre manque dans la collection : c'est une arme de jet en forme de massue, spéciale aux Sappo-Sap.

Parmi les pointes de flèches, sans parler des fers à tranchant transversal (pl. II, fig. 30), nous avons deux pièces remarquables, l'une sans usage connu, l'autre employée à la pêche. La première n'est peut-être qu'un objet de fantaisie ou un fétiche quelconque, car il est difficile d'admettre qu'elle puisse même servir à la chasse des petits oiseaux. C'est un bois de flèche vers l'extrémité duquel sont fixées, par des liens de fibres de palmes et de la gomme, quatre petites baguettes disposées deux à deux en croix (pl. II, fig. 8). La seconde est une flèche dont le fer est remplacé par quatre pointes de bois divergentes et barbelées (fig. 3).

Nous aurions encore à passer en revue une nombreuse série de menus objets qui figurent dans la collection Vandavelde; mais beaucoup de ces objets sont connus. Ainsi les instruments destinés à faire du bruit, — nous n'oserions pas les nommer des instruments de musique, — sont, outre les banza déjà souvent décrites, les cloches de bois à un ou plusieurs battants, variées de forme, les cloches de fer simples et doubles, les trompes d'ivoire, les hochets, les colliers de fruits secs ou de noix. Ces derniers étant tout aussi bien des objets de parure, nous pouvons ranger à côté d'eux les colliers de dents d'antilope, un curieux collier formé par les vertèbres d'un serpent dont les apophyses transverses ont été usées, les bracelets de cuivre et d'ivoire, puis les parures de tête et les bonnets de fibres si artistiquement tressées, les peignes, les épingles à cheveux (pl. I, fig. 20 et 28), les rasoirs et les couteaux à tatouage, enfin les pipes.

Pour terminer cette énumération, disons un mot des fétiches et des statuettes sculptées. Comme dans toute la région du Congo, l'art, sur les rives du Sankourou, est des plus naturalistes et il ne néglige aucun détail : le sexe est généralement fort accusé et la hernie ombilicale n'est jamais oubliée. Cela est précieux, parce que nous trouvons là des renseignements précieux sur les coiffures et les tatouages qui sont assez fidèlement reproduits.

Plusieurs de ces petits fétiches sont des sortes d'ex-voto, d'après ce que rapporte M. Vandavelde; ils sont teints en noir quand ils représentent des hommes, et en blanc pour les femmes. Nous ne pourrions cependant rien rapporter de spécial relativement au fétichisme dans cette région : ce sont toujours les mêmes simagrées,

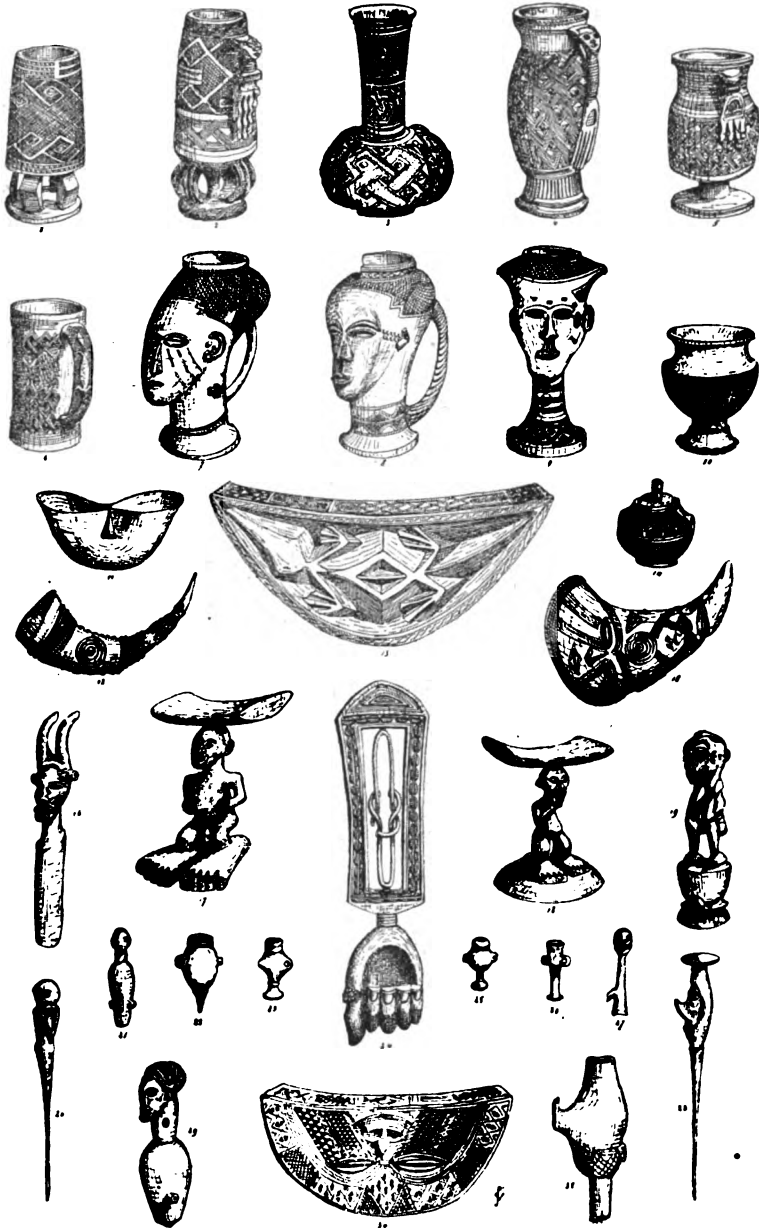
PLANCHE I.

EXPLICATION DE LA PLANCHE I.

FIG. 1. Vase de bois sculpté.

- 2 et 4. Vases de bois sculpté, avec anse en forme de main ou de bras surmonté d'une tête humaine.
- 3. Vase en forme d'alcarazas.
- 5. Vase avec anse en forme de main.
- 6. Vase avec un lézard sculpté sur l'anse.
- 7, 8 et 9. Vases en forme de tête humaine. Le n° 7 représente un type européen (?).
- 10. Vase dont la forme rappelle celle d'un vase grec.
- 11. Écuelle de bois sculpté.
- 12 et 15. Cornes sculptées, insignes de chefs.
- 13 et 30. Boîtes de bois sculpté, ornées l'une d'un lézard, l'autre d'une tête humaine.
- 14. Petit vase de bois, poire à poudre (?).
- 16. Fétiche cornu trouvé dans un sac de féticheur.
- 17 et 18. Oreillers de bois sculpté. La figurine n° 18 n'a qu'un seul bras.
- 19. Fourneau de pipe (?) surmonté d'une femme accroupie.
20 et 28. Épingles à cheveux avec tête humaine (20) et caricature (28).
- 21 à 23 et 25 à 27. Sifflets d'ivoire. 21 et 27 portent des têtes humaines; 23 et 25 ont un profil rappelant celui des vases grecs.
- 24. Insigne de chef (?). Main sculptée.
- 29. Sifflet de bois surmonté d'une tête humaine.
- 31. Sifflet de bois portant plusieurs têtes sculptées autour du manche.

Toutes ces pièces, sauf les sifflets, proviennent du Sankourou. Elles sont reproduites au $\frac{1}{7}$ environ de leur grandeur.



D^r V. Jacques del.



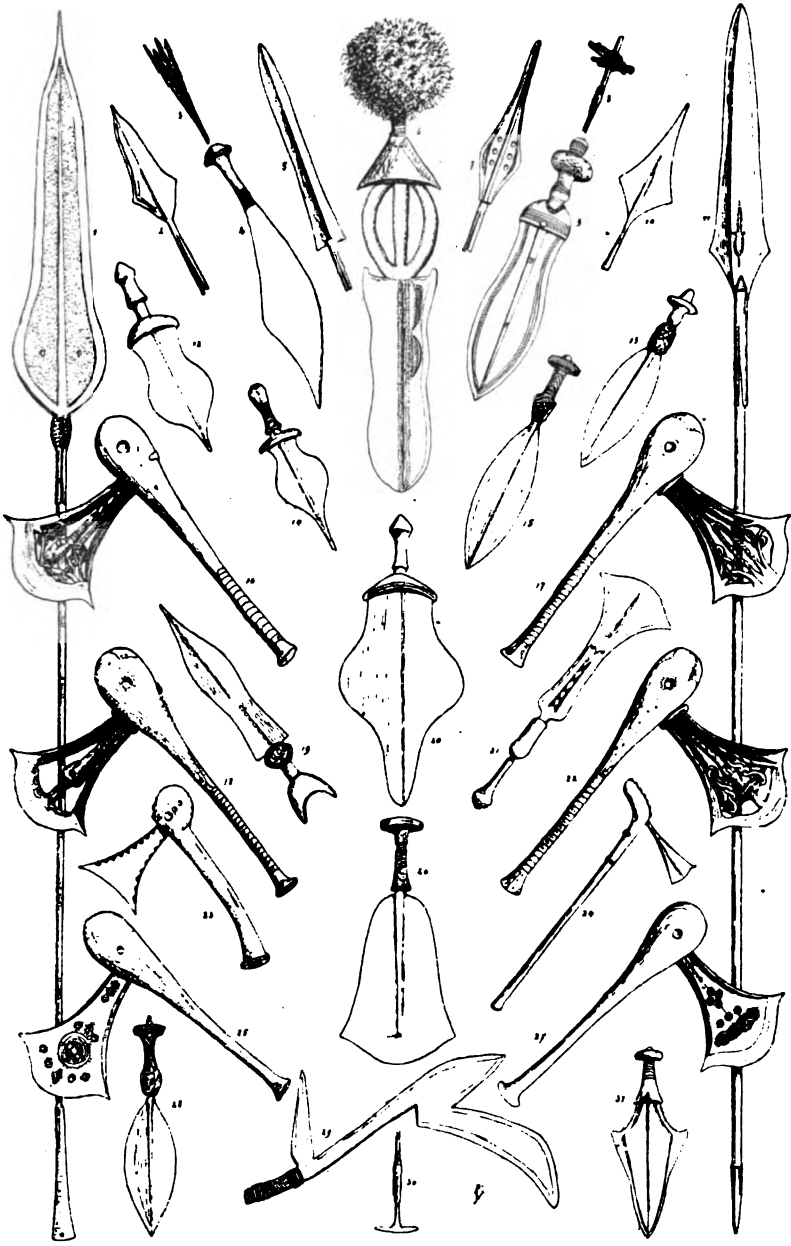
PLANCHE II.

EXPLICATION DE LA PLANCHE II.

- FIG. 1, 2, 5, 7, 10 et 11. Fers de lance.
- 3. Pointe de flèche de bois, barbelée, servant à la pêche.
 - 4 et 21. Couteaux Pindi.
 - 6. Couteau de l'Arouhimi.
 - 8. Pointe de flèche de bois, fétiche (†).
 - 9, 13, 15 et 28. Couteaux de formes communes à diverses régions.
 - 12, 14, 19 et 20. Couteaux du Sankourou.
 - 16 à 18 et 22. Haches de fer forgé.
 - 23. Hachette Pindi.
 - 24. Hachette de parade Pindi.
 - 26. Couteau Batéké.
 - 25 et 27. Haches de fer avec incrustations de cuivre.
 - 29. Trombatçh de l'Ouellé.
 - 30. Pointe de flèche à tranchant transversal.
 - 31. Couteau du Kassaf.

Toutes les pièces dont la provenance n'est pas spécialement indiquée, proviennent du Sankourou. Elles sont reproduites au $\frac{1}{20}$ de leur grandeur.

•



Dr V. Jacques del

les mêmes tromperies accompagnées de danses, de cris, de chants, avec le plus de bruit possible. Quant aux drogues ou aux soi-disant drogues, ce sont les mêmes choses innommables, renfermées dans les petits paquets mystérieux du sac du féticheur.

Dans l'un de ces sacs, M. Vandevelde a trouvé une figurine de bois dont la tête bicornue rappellerait peut-être certains diables égyptiens (pl. I, fig. 16). Le diable, le *n'topo*, est bien connu des Nègres, quoiqu'il soit difficile aux Européens de savoir exactement quelle signification on lui donne : c'est un esprit vague et indéterminé, un mauvais esprit dans tous les cas ; mais ce serait la première fois, croyons-nous, qu'on lui donnerait une forme aussi matérielle. Ce n'est pas la pièce la moins curieuse, si ce n'est pas la plus importante, de l'intéressante collection que nous avons eue sous les yeux.

DISCUSSION.

M. HOUZÉ demande si l'un des fétiches de M. Vandevelde, qui représente une femme accroupie au-dessus d'un petit socle troué dans son milieu (pl. I, fig. 19), ne serait pas l'image d'une parturiente placée au-dessus d'un vase. Il se pourrait que ce fétiche servît dans les accouchements et que ce vase fût utilisé pour faire des fumigations, comme cela se pratique chez certains peuples (*).

M. VANDEVELDE ne peut donner aucune explication à cet égard.

M. DE PAUW croit savoir que l'opinion de M. Delcommune relativement à la main en forme de bénitier, est que cet objet sert dans certaines figures de danse.

M. VANDEVELDE fait remarquer encore une fois que la ficelle semble indiquer que cet objet a été suspendu à demeure. C'est là ce qui fait qu'il l'a comparé à un vide-poches.

La discussion est close et le Président, aux applaudissements de l'assemblée, adresse à M. Vandevelde ses plus vifs remerciements pour l'amabilité qu'il a mise à se rendre à l'invitation de la Société.

La séance est levée à 11 heures.

(*) Mon opinion est que cette figurine serait une tête de pipe. Le vase serait le fourneau et le trou qui traverse le socle serait destiné au tuyau. (Note ajoutée pendant l'impression.)



SÉANCE DU 29 JUIN 1891.

—
PRÉSIDENTE DE M. RUTOT,
VICE-PRÉSIDENT.
—

La séance est ouverte à 8 heures.

Ouvrages présentés. — Études stratigraphiques sur les dépôts miocènes supérieurs et pliocènes de Belgique, par M. M. Mourlon, membre effectif.

Sur une nouvelle interprétation de quelques dépôts tertiaires dans le bassin franco-belge, par le même.

Sur la structure des couches du crag de Norfolk et de Suffolk avec quelques observations sur leurs restes organiques, par J. Prestwich, traduit par le même.

Géologie de la Belgique, par le même.

Compte rendu des travaux de la première section du Congrès d'histoire et d'archéologie de Liège, par MM. Rutot et de Munck, membres effectifs.

De Pionier. Handleiding voor het verzamelen en waarnemen op natuurkundig gebied, inzonderheid in tropische gewesten, par L. Serrurier, membre honoraire.

Manifestation en l'honneur de Jean-Servais Stas, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa nomination comme titulaire de la Classe des sciences de l'Académie de Belgique.

L'Anthropologie, 1891, n° 3.

Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, IV, 2^e fascicule.

Revue mensuelle de l'École d'anthropologie de Paris, 15 mai 1891.

Correspondenz-Blatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie, avril 1891.

O Mundo legal e judiciario, 1891, n° 113.

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, mai 1891.

The medico-legal Journal, décembre 1890.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

COMMUNICATION DE M. CH.-J. COMHAIRE.

CIMETIÈRES DE CARACTÈRE FRANC ET SANS MOBILIER FUNÉRAIRE
DE LOËN-LIXHE. JUPILLE ET XHORIS (PROVINCE DE LIÈGE).

Toute une série de cimetières que l'on croit pouvoir rapporter à l'époque et aux populations franques, sont caractérisés par l'absence totale de mobilier funéraire. Ces cimetières n'ont pas encore été étudiés d'une façon bien complète chez nous, et cela se conçoit aisément : les fouilles, quelles qu'elles soient, sont toujours coûteuses, et la simple récolte d'un nombre plus ou moins considérable de squelettes, la plupart du temps en mauvais état de conservation, n'engage nullement à poursuivre des recherches si peu rémunératrices. Aussi, dès que l'on a quelque certitude de ne rencontrer aucune trace de mobilier funéraire, s'empresse-t-on de licencier ses ouvriers.

Trois occasions toutes spéciales d'étudier des cimetières semblables se sont présentées dans notre province. La première est toute récente. En février de cette année, on annonça la découverte de nombreux squelettes dans une carrière de craie aux environs de Visé. Je me rendis sur les lieux et j'obtins, après quelques démarches — un peu longues et ardues, je dois l'avouer, — la permission de faire des recherches dans le terrain en question, près du château de Loën, commune de Lixhe, appartenant à MM. de Brogniez, et où le locataire actuel, M. de Waël, exploitait une importante carrière de craie.

La seconde occasion remonte loin. Lorsque l'Institut archéologique liégeois entreprit, en mars 1872, des recherches sur le plateau de Gît-le-Coq, à Jupille, pour y découvrir de vastes constructions romaines, les ouvriers rencontrèrent, entre la terre végétale et les débris romains, un très grand nombre de squelettes que personne ne songea à classer. Ces ossements appartiennent à un cimetière franc, et nous verrons tantôt pourquoi j'ai songé à le qualifier ainsi.

Enfin, le troisième cimetière est celui de Xhoris. Il est moins important, et sa découverte remonte à trois ou quatre ans. Un nommé Vincent, en arrachant la haie qui clôturait son jardin, au centre même du village de Xhoris, au lieu dit « le Paradis » — expression caractéristique — rencontra un premier squelette

humain. Il se mit à fouiller le sol du terrain avoisinant et y trouva une dizaine d'autres squelettes, couchés dans des cavités creusées dans le banc de calcaire qui affleure à cette place.

Ces trois cimetières n'ont fourni aucun objet de caractère franc, et pourtant nous devons les classer parmi les lieux de sépulture de cette époque. Étudions-en les caractères respectifs.

Mes fouilles à Loën commencèrent fin avril; une douzaine de tombes avaient été ouvertes les mois précédents et même quelques années auparavant. Ce qui me frappa tout d'abord, ce fut la remarquable conservation des ossements : les tombes étaient creusées en pleine craie, et tous les os, voire même les cartilages, étaient complètement calcifiés. Ce n'est pas un des moindres motifs qui me décidèrent à poursuivre mes recherches. Je découvris ensuite trois nouveaux squelettes d'adultes et quatre d'enfants.

La présence d'ossements d'enfants et de femmes parmi ces restes faisait écarter tout d'abord les objections qui m'étaient suggérées là-bas : que ce pouvaient être des cadavres de soldats du temps des guerres de Louis XIV, du siège de Maestricht (1673), ou de victimes du seigneur et châtelain de Loën, qui était justicier et justiciable de la cour épiscopale de Liège.

Tous ces squelettes, sans exception, sont orientés de l'est à l'ouest, tête à l'occident, avec des variantes légères, explicables par le déplacement de l'est solaire suivant les saisons. Ils sont couchés et juxtaposés en trois rangées principales, à environ 80 centimètres les uns des autres. C'est la largeur d'une fosse. Ce sont là des caractères bien définis, que nous retrouvons dans tous les cimetières francs. Trois des enfants formaient à eux seuls une rangée — nouvel appui en faveur de cette opinion, — les enfants étant enterrés tous ensemble à l'une des extrémités du cimetière commun, ce que Ch. Debove, entre autres, a constaté à Élouges. Les squelettes ont les bras le long du corps ou ramenés parfois sur le bassin. Ils sont couchés sur le dos, et, chose digne de remarque, tous ont la tête enclavée entre trois blocs de silex, seule roche compacte du pays. Ce caractère était général et, à mon avis, il est d'une certaine importance. Il n'a pas encore été signalé.

Enfin, chose curieuse, l'enfant n° 15 n'avait pas de tête.

Aucun objet n'a été signalé dans les tombes ou aux environs. On m'a cependant affirmé avoir trouvé une urne noirâtre et de pâte grossière, aux pieds du squelette n° 9.

Les inhumés de Loën ont donc été couchés nus dans leurs fosses,

peut-être dans un linceul, car il nous resterait quelque trace des vêtements dont ils auraient été revêtus. Aucune trace non plus de cercueil d'aucune espèce, et la présence des blocs de silex enserrant la tête le prouve surabondamment.

Le cimetière est à mi-côte, presque au pied du massif crétacé qui sépare la vallée du Geer de la Meuse, depuis Houtain-Saint-Siméon jusqu'à Maestricht. L'existence de ce cimetière au pied d'une colline — le mot *Loën*, en saxon et en franc, signifie *élévation* ou *colline boisée* — est un nouveau caractère qui nous conduit à le rapporter à l'époque franque et même à une époque franque peu reculée (*).

Le cimetière de Jupille a passé en quelque sorte inaperçu, je l'ai dit. Aussi le rapport des fouilles faites par l'Institut archéologique liégeois, paru dans le *Bulletin* (**), entre-il dans peu de détails à son sujet, et les notes mensuelles du secrétaire ne nous conduisent pas bien loin non plus.

Voici ce qu'en dit M. St. Bormans, auteur du Rapport annuel de 1872 (***) rédigé d'après les procès-verbaux des séances mensuelles : « Le sol recérait de nombreuses constructions d'édifices romains qui, détruits par le feu, avaient subi une espèce de nivellement pour servir de cimetière. On y découvrit, en effet, étendus sur une couche de béton, des squelettes juxtaposés et orientés la tête à l'ouest, les pieds à l'est. Au reste, ni armes, ni poteries, ni ornements d'aucune espèce n'ont été trouvés auprès; seulement deux grossiers cailloux sphériques étaient aux deux côtés de la tête de l'un d'entre eux. On a remarqué aussi que les têtes, reposant sur des pierres, semblaient avoir été garanties par d'autres pierres arcbutées au-dessus d'elles; l'un des squelettes tenait dans la mâchoire sa première vertèbre cervicale. Sous cette couche de morts étaient les restes de bâtiments romains... »

C'est peu, et déjà nous voyons le caractère franc de ces inhumations. Le rapport (****) des fouilles nous en donnera encore, bien sommairement il est vrai, d'autres preuves.

Ainsi, à la date du 12 avril, on trouve le squelette « ayant aux deux côtés de la tête, près des tempes, deux cailloux sphériques et une mâchoire de sanglier ». Une poignée de bois brûlé a été déposée

(*) Les premiers cimetières sont au sommet des pentes. Charlemagne ordonna, au contraire, de les commencer en bas, soit dans les fonds ou près des rivières.

(**) Tome XI, pp. 469-497.

(***) *Rapports*, 1^{re} série, 1868-1887, p. 129.

(****) Cité.

sous le crâne. On rencontra aussi des squelettes le 21 mars et le 13 avril. Le 15, « plusieurs squelettes ayant une poignée de charbon de bois sous la tête », orientés tous de l'est à l'ouest. Le 17 avril, « un squelette orienté... couché sur une surface plane formée de chaux et de briques pilées, la tête légèrement inclinée à gauche; une pierre plate posée de champ de chaque côté, un caillou blanc sur le front et un morceau de silex à côté de la tête; la mâchoire inférieure très écartée de la face; la vertèbre axis placée de champ entre les arcades dentaires; l'atlas dans la cavité de la bouche, l'axis laissant voir le trou vertébral ». Le 20, un squelette entier dont la poitrine et la tête étaient garanties par des pierres plates. Le 1^{er}, le 5 et le 7 juin, on trouve des « ossements humains, » dont un « squelette sans crâne »; enfin, le 18, « un crâne et, je crois, — dit l'un des rapporteurs — un ornement *mérovingien* d'une fibule ».

C'est le seul mot qui eût pu mettre sur la trace et faire songer à une inhumation de cadavres francs en cet endroit, tout autant que le fait même de la destruction des habitations romaines de Git-le-Coq; cette destruction daterait de la fin du II^e ou du début du III^e siècle, et on l'attribue, comme toutes celles de notre pays, aux invasions des peuplades franques d'outre-Rhin.

A Xhoris nous trouvons moins encore. Là, six squelettes gisaient étendus, tête à l'ouest et pieds à l'est, juxtaposés, ou peu s'en faut, dans des sortes de niches creusées très irrégulièrement dans le rocher. Un septième squelette, celui d'un enfant, était couché en avant des autres (*). Quelques ossements furent trouvés encore à gauche de ce dernier et des autres, appartenant à plusieurs squelettes simplement couchés dans le sol.

Le premier de ces squelettes, celui d'une femme sans doute, avait sous la hanche droite un squelette d'enfant très jeune, étendu obliquement, les pieds sous elle. La tête, qui devait sortir par conséquent de la fosse, ne fut pas retrouvée. Peut-être, comme nous l'avons vu à Loën et à Jupille, avait-elle été détachée du tronc avant l'ensevelissement.

(*) Ces squelettes ont fait le plus bel ornement du jardin en question, ces trois été. Le propriétaire les montrait à qui voulait les voir. Un grillage avait été soigneusement dressé tout autour de cette exhibition d'un nouveau genre. Les visiteurs n'ont pas fait défaut; il y en a eu plusieurs chaque jour. Aujourd'hui les os se sont effrités, et il n'en reste pas un seul entier. Il est regrettable que les squelettes n'aient pu être acquis et étudiés à temps.

Aucun reste d'industrie pouvant se rapporter à l'époque franque ne fut signalé dans ce cimetière (1). A peu de distance, à environ 22 mètres de là, dans le même terrain, furent trouvées, il y a quelques années, une ou deux tombes dallées.

Les cimetières francs, sans mobilier funéraire, ont été rencontrés souvent, comme du reste des tombes ne renfermant aucun reste d'industrie se comptent nombreuses parfois à côté de corps enterrés avec tout le rituel ordinaire.

M. Bequet (2), avec beaucoup d'autres savants, voit dans ces tombeaux des inhumations de *leti*, serfs et esclaves, de pauvres gens. M. Jules Pilloy (3), d'autre part, daterait les cimetières de cette espèce des XI^e et XII^e siècles, époque de transition entre la période carlovingienne et celle où les ordonnances ecclésiastiques du culte catholique exigèrent que les inhumations se fissent autour des temples, dans des lieux consacrés. M. D.-A. Van Bastelaer, dans son essai de classification des cimetières francs (4), émet semblable opinion, comme du reste, dès 1879, il l'avait énoncée au sujet du cimetière de Wihéries. Ce seraient alors « des cimetières des villages qui ont suivi immédiatement l'époque franque (5) ».

Cette conclusion est basée sur ce que, dans nombre de nécropoles franques, les dernières inhumations sont faites dans des sépultures antérieurement construites, et qu'un grand nombre de tombes renferment plusieurs cadavres superposés. Ces tombes à superposition révèlent toujours un cadavre sans mobilier comme le dernier arrivé, les tombes les plus anciennes ayant leur mobilier (6).

(1) C'est à côté du squelette n° 2 que le propriétaire prétend avoir ramassé une belle hache polie qu'il me montrait récemment encore. Du reste, tout son jardin forme le centre d'une station néolithique assez riche. J'en étais arrivé un instant à considérer ces squelettes comme robenhausiens.

Le propriétaire m'a offert une infinité de tessons de poteries de tout âge et de toute époque; j'y ai vu un fragment néolithique, trois fragments de poterie romaine rouge, commune, et de la poterie du moyen âge. En fait de céramique franque, rien de positif.

(2) ALF. BEQUET, *La Belgique avant et pendant l'invasion des Francs* (ANN. SOC. ARCH. DE NAMUR, t. XVII, p. 363, 1888).

(3) JULES PILLOY, *Sépultures trouvées en 1855, près du moulin appelé La Tour Rocourt, à Saint-Quentin*. Saint-Quentin, 1888, in-8°.

(4) D.-A. VAN BASTELAER, *Les cimetières francs dans l'arrondissement de Charleroi* (CONGRÈS DE CHARLEROI, 1888, t. II, pp. 203-204).

(5) *Congrès de Charleroi*, t. I, p. 108.

(6) Voir les comptes rendus des fouilles des cimetières de Montignies-St-Christophe (*Mém. Soc. de Charleroi et Bull. Soc. d'anthrop.*, t. III), de Hantes-Wihéries, de

Cette idée de classer les sépultures franques sans mobilier vers les XI^e et XII^e siècles — et, en les rajeunissant un peu moins, vers les IX^e et X^e siècles — paraît assez rationnelle, d'autant plus qu'une troisième opinion, celle de notre secrétaire, M. Victor Jacques, vient s'y joindre (¹). M. Jacques, lors de ses fouilles à Montignies-Saint-Christophe, et, plus tard, au congrès de Charleroi, en réponse à l'interpellation de M. Godefroid Kurth, a suggéré que les tombes sans mobilier renfermaient les restes de populations qui auraient survécu aux invasions des Barbares et qui, après peu de temps, auraient abandonné la coutume de l'incinération, peut-être sous l'influence du christianisme naissant. Ils employèrent les tombes si soigneusement closes par les Francs et y inhumèrent simplement les leurs, tout en respectant avec grand scrupule les ossements des premiers occupants, les rassemblant en tas, crâne par-dessus, dans un des angles de la fosse (²). Ces tombes, dans tous les cas, paraissent les moins anciennes, les dernières dans les cimetières francs.

Mais n'y aurait-il pas lieu de séparer complètement les cimetières qui, comme ceux de Loën, de Jupille, de Xhoris et d'autres localités, ne renferment absolument aucun objet, et d'en faire une catégorie toute spéciale? Car ces trois cimetières présentent des caractères spéciaux et bien définis, telle, entre autres, la présence des cailloux à la tête.

Ne faudrait-il pas alors les attribuer à une nation germanique, proche parente des Francs-Saxons, Angles, sinon même aux Francs-Saliens, dont un séjour plus long chez nous aurait pu modifier les usages (³); peut-être à une tribu anglo-saxonne, ou même aux mystérieux « Thoringi » que vainquit Clovis (⁴)?

Thuillies-Ossogne, de Feluy, de la Buisnière, de Harmignies, de Spiennes, Oteppe, etc.

Dans les fouilles que j'ai entreprises en février dernier dans le cimetière II de Lizen-Ouffet, dans le Condroz, j'ai aussi rencontré une quinzaine de squelettes dépourvus de tout mobilier funéraire et superposés sur trois rangs et plus. Beaucoup avaient des cercueils en dalles complètement fermés, ou reposaient sur une suite de dalles formant plancher.

(¹) *Bull. Soc. d'anthrop. de Bruxelles*, t. III, p. 266.

(²) *Congrès de Charleroi*, 1888, t. I, p. 142.

J'ai entrepris cette année des fouilles dans toute une série de cimetières francs du Condroz et de l'Ardenne, pour vérifier, avec M. Julien Fraipont, la valeur de ces assertions.

(³) Cf. plus bas une opinion de M. Bequet, p. 76.

(⁴) M. Léon Vanderkindere croit ces Thoringi des Anglo-Saxons, Angles ou Warnes,

A cet égard, un détail intéressant qui se rapporte au cimetière de Loën, est précisément son emplacement sinon dans le pays flamand, tout au moins à l'extrême frontière (1) de la région wallonne. La rareté des sépultures franques sur la rive gauche de la Meuse et de la Sambre, la Méhaigne exceptée, avait même fait douter qu'à la fin du IV^e siècle et au commencement du V^e, le nouveau et dernier mouvement d'émigration qui ébranla la population franque cisrhénane, se fût accompli au nord de ces rivières. Le cimetière de Seraing (2) et celui du Streupas à Angleur (3), tous deux aux portes de Liège (4), étaient considérés, avec raison, comme les plus avancés. Les cimetières de la Méhaigne, fouillés par l'Institut archéologique liégeois, et les deux tombes de Tongrenelle près Gembloux (5), étaient les plus éloignés et les seuls au delà de la Meuse et de la Sambre. Un seul était connu d'une manière certaine dans la région flamande de notre pays, celui de Lede, près d'Alost (6); sans compter enfin celui d'Overlaere, non loin de Tirlemont, et celui que M. de Puydt vient de me signaler à Neerwinden, près Landen.

Cette rareté des cimetières francs en pays flamand se comprenait d'autant moins que la population flamande dérive en ligne droite des envahisseurs francs des premiers siècles. Le crâne flamaud est identique au crâne franc, les études de MM. Houzé et Jacques l'ont pleinement démontré.

D'autre part, les voies romaines qui traversent l'Ardenne du Rhin à la Meuse et à la Sambre, sont « jalonnées » — c'est le mot — de sépultures franques. Tous les archéologues de la province de Namur, M. Bequet en tête, ceux de Charleroi, d'Arlon, ont fait cette remarque. Récemment, j'étais moi-même frappé de ce que le premier cimetière que l'on me signalait était à

établi à cette époque (V^e siècle) dans la Toxandrie. Ne serait-ce pas tout simplement dans le texte *Tungri*, suite d'une erreur de copiste?

De plus, M. Vanderkindere attribue le final toponymique *loo* aux Saxons, alors que M. Lamprecht le donne aux Chamaves. C'est un détail curieux pour ce qui concerne Loën.

(1) La commune de Lixhe, où l'on parle encore wallon, est la dernière vers le Limbourg.

(2) G. HAGEMANS, *Bull. Inst. arch. liégeois*, t. II.

(3) *Bull. Inst. arch. liégeois*, t. XII.

(4) Nous venons de voir celui de Jupille.

(5) *Ann. Soc. arch. de Namur*, t. XIII, p. 333.

(6) Signalé par Schayes, *Bull. Acad. roy. des sciences de Bruxelles* de 1847, t. XIV, pp. 261 et 265.

cinquante pas du « Tige de César », la voie romaine de Poulseur vers Ciney et Dinant. Sans compter que des tombes se rencontrent un peu partout : il y a souvent deux cimetières par village actuel !

Comment expliquer cette anomalie, surtout si nous nous plaçons au point de vue historique ? Les premières irruptions des hordes germaniques dites « franques » eurent lieu vers 254. Soixante villes en Gaule cette année. Tongres entre autres, furent pillées, dit Zozime. Ces invasions continuèrent pendant cent cinquante ans. Tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, les partis de Barbares finissaient toujours par avancer, grâce aux nouvelles hordes qui chaque jour venaient les renforcer. Rome n'eut alors d'autre ressource que de les admettre de bon gré sur son territoire ; elle les accepta avec le titre d' « alliés », dans le but de s'en servir elle-même contre les nouveaux ennemis qui pourraient se présenter. C'est ainsi, a-t-on dit, que l'empereur Julien, en 357, avait permis à plusieurs bandes de s'établir sur les bords du Rhin et de la Meuse, dans l'ancienne Toxandrie et l'ancienne Tongrie. On les appela « Saliens ».

Toute cette époque a été subdivisée archéologiquement par M. Van Bastelaer en *Période des Sicambres*, et, depuis le milieu du III^e siècle jusqu'à la fin du siècle suivant, en *Période des Francs-Saliens primitifs*.

M. Van Bastelaer rapporte à la première période les sépultures à petits tumulus, rencontrées en très grand nombre dans la Campine, caractérisées, au point de vue de la céramique, par les urnes cinéraires « à collet d'abbé ». Cela est peu probable, et l'opinion de M. Bamps (*) paraît plus acceptable.

A la seconde, il attribue les cimetières caractérisés par une industrie très riche, indépendante de toute influence romaine (?). Cette industrie a un aspect rude et sévère ; les motifs d'ornementation sont d'un goût barbare, franchement germanique, voire même scandinave. Le luxe des armes, damasquinées parfois d'argent et d'or, la rareté des bijoux et une céramique toute grossière en sont les autres caractères.

A la fin du IV^e siècle, des tribus franques cantonnées comme alliées de Rome sur le Rhin, entre Binzen et Mayence, par Probus

(*) *Les Mélophiles*, de Hasselt, t. XXIII, pp. 143-159, et t. XXV, pp. 230-239.

(?) *Congrès de Charleroi*, t. II, pp. 185 et suiv.

et Constance Chlore, et qui étaient surnommées « Ripuaires », furent écrasées par un flot considérable de Germains transrhénans. Le flot traversa toute la Belgique première et seconde, jusqu'à sa fâcheuse rencontre avec Constantin III, qui fit la paix et autorisa ces peuplades à s'établir dans le pays. Les Ripuaires, à leur tour, se mettent en mouvement pour leur compte personnel, s'emparent de Trèves en 412 et, en six ans, de toute la Trévirie : les Romains les y laissèrent en paix. Ainsi les Ripuaires se rapprochaient vers le Nord des rives de la Meuse, de l'autre côté de laquelle se trouvaient les Saliens.

De nouvelles bandes de Francs qu'Ætius, le général romain, ne put vaincre entièrement, s'emparèrent à ce moment de toute la rive gauche du Rhin, et de ce fait furent assimilées — de nom tout d'abord — aux premiers Ripuaires, leurs voisins de la Trévirie. Alors toute la seconde Trévirie, du Rhin à la forêt Charbonnière, était au pouvoir des Francs confédérés en cette vaste association des Francs-Ripuaires.

A leur tour, les Francs-Saliens se crurent dégagés de leur alliance avec Rome et s'avancèrent vers le Sud. Ils envahirent le reste de la Belgique et tout le Nord de la France jusqu'à la Somme, en même temps que les Ripuaires s'étendaient au Midi. Cette émigration générale dura pendant tout le V^e siècle. C'est ici que commencerait la troisième période archéologique de M. Van Bastelaer, l'époque mérovingienne proprement dite, l'époque primitive pour la France. L'industrie est tout aussi brillante, mais indique une influence romaine, surtout dans la confection de la céramique, dans les matériaux des sépultures ; une bonne partie des vases, des ustensiles, des parures sont même d'origine romaine.

Les Francs se sont répandus dans toute la Belgique. Comment expliquer alors cette différence entre le pays wallon, où la population a reçu peu de sang franc et où le sol a fourni cependant des sépultures franques par milliers, et la région flamande, de population exclusivement (¹) franque et dont le sol n'a révélé qu'un très petit nombre de sépultures ?

Les mœurs des Saliens auraient-elles été différentes de celles des Ripuaires ? C'est une opinion que je dois signaler en présence du cimetière de Loën. M. Bequet fait intervenir l'introduction précoce — avant le IV^e siècle, dit-il, — du christianisme dans le Limbourg. Le christianisme aurait eu là, à cette époque reculée, l'influence

(¹) Il n'y a qu'une très légère restriction à faire à ce mot.

qu'il a eue partout sur les mœurs des populations; l'usage du mobilier funéraire, entre autres, serait tombé en désuétude. Les Saliens, dès le VI^e siècle, auraient confié à la terre leurs morts dépouillés de tout bien, et, par conséquent, les sépultures saliennes ne différeraient aucunement des cimetières des époques postérieures (*). Cela est très sujet à caution, d'autant plus que les cimetières mérovingiens de la France sont très riches, pour le plus grand nombre, et démontrent parfaitement la coutume, encore tout intacte, du mobilier funéraire pendant et après le VI^e siècle.

En réalité, il n'y a pas lieu de faire la moindre différence entre le pays flamand et le pays wallon sous le rapport du nombre et de la valeur des cimetières francs. MM. Delvaux, Van Bastelaer et d'autres sont unanimes à l'affirmer, et je le prouverai tantôt par un autre argument. La différence provient d'une conséquence purement matérielle, comme on l'a déjà dit. Le sol flamand, sablonneux et marécageux, n'a été remué que dans sa partie tout à fait superficielle, jusqu'à la profondeur du soc de la charrue. Le pays ne présente ni ravin, ni vallée profonde; pas de carrières, de mines ou d'exploitations, qui découpent les flancs des montagnes, retournent des collines entières. Il y a aussi cette considération de l'absence de matériaux, de pierres, qui empêchait la construction de sépultures quelque peu apparentes. La nature du sol détruit assez rapidement les matières organiques, et, comme me le faisait récemment remarquer M. de Puydt, le limon hesbayen absorbe complètement les os.

Toutes ces raisons font et feront que les cimetières francs seront toujours plus rares dans le pays flamand que dans le pays wallon, et que le soin avec lequel on devra procéder à leur recherche devra être d'autant plus minutieux (**).

Quant à cette curieuse différenciation entre les populations wallonne et flamande par rapport aux Francs, elle me semble très aisément explicable. Il est inutile de vouloir, comme M. Vanderkindere (**), prouver que la toponymie est essentiellement franque au pays flamand et ne se rencontre presque pas (?) dans la région

(*) *Ann. Soc. arch. de Namur*, t. XVII.

(**) Il m'est tombé sous la main, il y a peu de jours, un tout récent travail de MM. Alf. de Loë et Arm. de Behault, qui vient singulièrement à l'appui de notre thèse. C'est une statistique de vingt-cinq localités de la province de Brabant, ayant fourni des antiquités franques! (*Les Francs-Saliens dans la province de Brabant*, ANN. SOC. ARCH. DE BRUXELLES, vol. V, 1891. — Lu le 6 mai 1891).

(***) LÉON VANDERKINDERE, *Sur l'établissement des Francs en Belgique, spéciale-*

wallonne, ou, comme M. Alphonse Wauters ⁽¹⁾, avancer que les Ripuaires n'ont pas mis les pieds dans la Wallonie (!), ou encore, comme M. Gantier ⁽²⁾, prétendre que les Francs n'ont jamais paru en Belgique (!).

A mon avis, la question est très facile à résoudre et à synthétiser. Qu'était donc devenue la Belgique à l'époque où les invasions franques firent sentir leurs premiers effets, au III^e siècle?

D'une part, un pays montagneux, extrêmement riche en exploitations de fer et d'autres métaux, en matériaux de construction, en bois, et un vaste plateau extrêmement fertile, la Hesbaye; d'autre part, une immense plaine marécageuse sillonnée de mille cours d'eau peu endigués à cette époque; d'une part, la Wallonie riche et peuplée, d'autre part, le pays flamand, les « deserta », que la conquête romaine avait entièrement dépeuplés de leurs rares habitants. Quelques tribus cependant erraient encore, disséminées et réduites à rien : les anthropologistes les ont retrouvées en Zélande particulièrement et dans quelques villages des bords de la Drenthe.

Arrivent les Francs. Ils s'avancent dans les dunes de la Campine, refoulant les derniers Belges qui pouvaient y demeurer, et cela jusqua'au bord de la mer. Ce sont les Francs-Saliens.

Mais, dans la Wallonie, les Francs-Ripuaires trouvent une population dense et puissante. Ils s'y faufilent, s'y implantent, sans pour cela ni l'englober ni la détruire, ne s'accaparant en fait que d'une chose, de l'administration.

C'est ainsi que, de nos jours, la toponymie est essentiellement franque en pays flamand; c'est ainsi que la population est franque, sans mélange, à part les quelques îlots signalés; et que, d'autre part, la Wallonie présente une population mêlée, où prédomine un type plus ancien, le type gaulois.

ment d'après la toponomastique (BULL. SOC. D'ANTHR. DE BRUXELLES, t. III, pp. 39 et suiv., 1 carte, 1884-1885).

Il n'y aurait qu'une légère critique à faire à ce travail : M. L. Vanderkindere a pris les noms de localités à côté des vingt ou trente autres noms de lieux que donne la toponymie, ne fût-ce même que par les cadastres des communes. Puis il resterait à fixer l'âge relatif de chacun de ces noms.

(¹) ALPH. WAUTERS, *A propos d'un nouveau système historique relatif à l'établissement des Francs en Belgique*. Manuscrit lu au Congrès de Charleroi, t. I, pp. 151 et suiv.

(²) VICTOR GANTIER, *Rénovation de l'histoire des Francs*. Bruxelles, 1884, in-8°. Les Francs sont purement et simplement les anciens Belges soulevés contre Rome et prenant le nom de « libres »! — Pareille théorie n'est pas même à discuter, ni par les archéologues, ni par les historiens.

COMMUNICATION DE M. CH.-J. COMHAIRE.
FOURNEAU PRÉHISTORIQUE DE L'ÂGE DU FER, A SOMMELEVILLE-
VERVIERS.

LES ORIGINES DE L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE.

En 1887, le 15 juillet, des ouvriers terrassiers occupés à creuser la tranchée d'un égout rue de Limbourg ⁽¹⁾, à Verviers, découvrirent, à une grande profondeur dans le sol, un amas de scories sur lequel je crois devoir attirer l'attention de mes collègues.

Cet amas de scories se présenta sous la forme d'une sphère creuse, à parois épaisses de 1 mètre environ de diamètre, et gisait dans un dépôt de gravier, sous plus de 1 mètre d'alluvion. M. Jules Poswick, ingénieur et industriel, qui passait par là, ramassa quelques fragments de ces minerais agglomérés ⁽²⁾, alors que M. T.-M. Britte, chef fontainier de la ville de Verviers, appelé immédiatement sur les lieux par ses ouvriers, prit un croquis de la découverte, les mesures nécessaires et récolta la plus grande partie des scories. Dans le courant de l'année suivante, il a bien voulu m'en envoyer, en même temps que le résultat de ses observations.

Il importe de remarquer en tout premier lieu le gisement de cette trouvaille. C'est au milieu des alluvions de la rivière la Vesdre, qui coule non loin, à 40 mètres tout au plus, que se trouvait enfouie la masse métallifère. Ces alluvions forment un dépôt d'environ 6 à 8 mètres d'épaisseur ⁽³⁾, composé de lits successifs de graviers, de marnes et d'argiles reposant sur les schistes et quartzites du sous-sol. Comme l'indique le croquis de M. Britte, plus de 1 mètre d'argile jaune séparait l'amas de scories du pavé. Sous l'argile venaient successivement un lit de gravier fin, surmontant un gravier caillouteux, d'environ 1 pied d'épaisseur chacun; puis une argile rouge de 25 centimètres; une marne noirâtre, de 15 centimètres, et enfin un gravier qui s'étendait jusqu'au fond de la tranchée. C'est à la fois dans les deux premières couches de gravier que se trouvait englobé l'amas de scories que nous qualifierons sans tarder de *fourneau*.

⁽¹⁾ En face de la maison de M. Ivan H. Simonis.

⁽²⁾ L'*Union libérale* et le *Nouvelliste* de Verviers du 15 juillet 1887; la *Meuse* de Liège, du 19 juillet.

⁽³⁾ Voir la planche IV de l'ouvrage de M. Toussaint Britte : *Verviers souterrain*. Verviers, Ch. Vinche, 1885, avec 8 planches.

La forme seule de ce fourneau, comme nous le verrons, nous conduirait à lui attribuer une antiquité incontestable, et sa situation viendrait confirmer notre opinion. Il gît profondément dans l'alluvion de la rivière, et, à moins de 2 mètres de lui, un banc de cailloux roulés, toujours sous la couche argileuse, indique l'endroit où s'arrêtait le flot lorsque la rivière avait son cours normal. A la suite de grandes crues, la Vesdre vint déposer une ou plusieurs couches de limon sur le fourneau, que son propriétaire, pour une cause ou l'autre, avait dû abandonner précipitamment et sans retour.

Elle indique de plus, et bien clairement, des procédés métallurgiques très rudimentaires. Le voisinage de la rivière servait à deux fins à notre forgeron : elle lui donnait l'eau nécessaire à l'extinction du foyer quand le moment était venu d'arrêter toute combustion; elle servait aussi de véhicule pour le transport du combustible — le bois — provenant en amont des forêts qui couvraient tous les environs.

En effet, si nous passons à l'examen du fourneau, de prime abord nous voyons un conglomérat de minerais à moitié fondus, où la simple inspection révèle immédiatement la présence de plomb, de zinc et surtout de fer, empâtant des fragments de charbon de bois. La surface extérieure de la croûte, épaisse d'une dizaine de centimètres, est recouverte et incrustée d'argile brûlée et de petits cailloux; l'intérieur est plus homogène et pur en métal.

Ce conglomérat de minerais en fusion incomplète et de scories indique l'existence, en cet endroit, de la partie principale d'un fourneau, le culot, le creuset, et révèle un art dans toute son enfance. Les procédés dits de forge catalane constituent, même à côté de ceci, un progrès très considérable de l'industrie sidérurgique.

Expliquons-nous. Le forgeron, après avoir creusé un trou en terre, a rempli la cavité d'un mélange irrégulier de minerais trouvés aux environs et dont il connaît à peine la teneur, et de fragments de bois desséché au préalable. Le tout est recouvert d'une croûte argileuse dès que le bois est enflammé. Deux orifices pour l'aéragé du foyer et la sortie de la fumée sont seuls ménagés, et l'ouvrier attend patiemment de longues heures que la réduction des minerais se soit opérée.

Plus tard, nous trouvons le creuset, où sont projetés pêle-mêle minerais et combustible, pourvu d'un tuyau d'aéragé qui, du niveau du sol au fond du creuset, amène un courant d'air au travers de toute la masse en ignition. Rien de cela n'existait ici.

Plus tard encore, la calotte argileuse dont on recouvre la fosse s'allonge, s'élève, se complique d'un fondement en pierres plates. Le canal du fond ou tuyère peut disparaître, et des orifices ménagés à la base même du haut fourneau ainsi constitué le remplacent. Ces orifices se trouvent toujours placés dans la direction du vent régnant qui, dans une vallée, est toujours le même, soit d'amont, soit d'aval. Lorsqu'on établissait le haut fourneau sur un plateau, au sommet d'une montagne ou dans une grande plaine, le bas du fourneau était garni d'un certain nombre d'orifices; on ne laissait ouverts que ceux par où le vent pouvait arriver en ligne droite à l'intérieur du foyer. C'est ce qui se nomme « fourneau à orientation ».

Le haut fourneau lui-même s'est agrandi; il forme une cuve conique et ses parois sont de pierres cimentées d'argile. Le dernier progrès, enfin, consiste dans l'invention du soufflet, très rudimentaire aussi au début, mais qui permettait de fournir constamment, et au gré des opérateurs, un tirage suffisamment violent et continu pour achever la réduction des minerais. C'est cette dernière forme qui constitue la « forge catalane » proprement dite.

Le forgeron établissait son foyer, et cela est tout naturel, auprès des gisements métallifères à exploiter. Les gisements tout à fait superficiels pouvaient, à cette époque, être seuls mis à contribution, et, dans d'autres parties de notre pays, on employa même la limonite des prairies. Dans notre Ardenne on trouve fréquemment aussi de nombreux cailloux limoniteux à la surface du sol, et des gisements de fer, de pyrite, affleurent en nombre d'endroits.

Je priai à cet égard M. Britte d'exécuter quelques recherches dans les environs, et comme il connaît avec une compétence sans égale le sous-sol de l'extrême région de notre province de Liège, il me communiqua aussitôt des notes volumineuses, voire même des spécimens de roches. A deux pas du fourneau, à mi-côte de la colline, un riche affleurement de minerai de zinc existe à ras du sol. La société « la Nouvelle-Montagne » a exploité ce gîte il y a une quarantaine d'années, et en a extrait des quantités énormes de calamine; les travaux furent abandonnés par suite de la grande quantité d'eau venant du massif calcaire voisin (¹). Aujourd'hui encore, la calamine (Z), la galène (Pb) et la pyrite (Fe) s'y trouvent en abondance.

Or, c'est précisément ce que nous donnent les scories : Z. Pb. Fe.
— Un filon de galène tout particulièrement affleure sur la colline,

(¹) Voir TOUSSAINT BRITTE, *Verviers souterrain*, p. 59.

et un morceau, ramassé par M. Britte à 20 centimètres du niveau de la route de Stembert, me fut remis. Ce filon suit une direction nord-sud pour aboutir sous le gazon, dans la prairie, à peu de distance de l'emplacement du fourneau.

Encore plus près du fourneau, la calamine ferrugineuse fut récoltée en telles quantités, qu'un chemin du voisinage prit le nom de chemin de « la Calamine ». — Le foyer de Sommeleville était donc établi au milieu même des gisements métallifères.

A ce fourneau qui, malheureusement, ne nous fournit pas le moindre objet, se rapporte une autre découverte, tout aussi inédite, et que je dois à l'extrême obligeance de M. Jules Poswick.

Quelque temps auparavant, en creusant les fondations d'une machine dans l'établissement Simonis, à 100 mètres de la trouvaille décrite et à 50 mètres environ de la Vesdre, M. Poswick découvrit ce que l'on pourrait appeler une « place à feu » ou second fourneau. C'était un amas de minerai de fer présentant des traces de fusion et renfermant des fragments de charbon de bois empâtés d'argile (¹). — La situation stratigraphique est identique, ou peu s'en faut, à la précédente : un remblai de 1^m,40 environ, puis une couche d'argile sablonneuse jaune de 25 centimètres de puissance, paraissant vierge, sous laquelle se trouve le dépôt métallifère empâté dans une seconde couche argileuse, très irrégulière en puissance, épaisse de 25 centimètres à certaine place et de 35 centimètres ailleurs; une argile gris noirâtre ou marne, de 33 centimètres; enfin un gravier quelque peu argileux. La couche marneuse présente à sa surface supérieure une pellicule montrant des traces de cuisson, noires au-dessus et rouge-brique en dessous. La seule différence avec notre première coupe consiste dans la présence d'une couche de gravier intercalée.

Les deux trouvailles sont contemporaines, cela est indubitable. De quelle époque sont-elles? C'est difficile à caractériser, vu l'absence de tout objet. Cependant, par comparaison, nous pourrions les rapporter à l'âge du fer. C'est ce que je vais entreprendre.

Ceux d'entre nous qui habitent la Haute-Belgique ne sont certes pas sans avoir déjà rencontré ces restes considérables d'une industrie qui a pris de si grandes proportions chez nous; je veux parler de l'industrie du fer. Ces restes se présentent d'une part sous

(¹) M. Poswick avait mis des échantillons de côté; mais malgré toutes ses recherches il n'a pu les retrouver, lorsqu'il voulut m'en envoyer.

l'aspect d'excavations en forme d'entonnoir, creusées dans la butte artificielle formée par les déblais de l'exploitation, et d'autre part sous l'apparence d'amas énormes de scories que nos paysans wallons dénomment *crayats* ou *crahiats di Sarrasins*, les « scories des Sarrasins », leur appliquant ainsi un qualificatif qu'il leur sied de joindre à tout ce qui les étonne. C'est ainsi que nos campagnards ont attribué aux *Sarrasins* des traces de retranchements antiques, des substructions, etc., comme ils appliquent aux cavernes les termes de *trous de Nutons*, de *Lutons*, de *Sottais*, de « nains », termes bien définis mais peu définissables (*). Car jusqu'ici on n'est pas encore parvenu à traduire ces qualificatifs d'une manière certaine, et les *Nutons* et les *Sarrasins* sont restés pour les savants des êtres d'une classification ethnique tout à fait inconnue.

Quelques archéologues ont songé à voir dans les *Nutons*, des survivances de races paléolithiques, habitant les cavernes quaternaires, à l'époque où arrivèrent par le nord les hordes envahissantes des néolithiques ou Robenhausiens, premiers clans de la race celtique; j'ai émis et développé autrefois, ici même, cette idée (**).

L'aspect de ces sauvages, parvenus cependant à la civilisation, si je puis m'exprimer ainsi, de l'âge magdalénien, aurait tellement frappé les nouveaux venus, que l'impression reçue se serait conservée jusqu'à nos jours. Et pourquoi pas? — Comme j'aurai l'occasion de l'exposer un jour, en ce qui concerne le pays de Liège, les objets et ustensiles que confectionnent nos paysans modernes, sont identiques de forme, d'aspect, d'ornementation, à ceux que fabriquaient leurs ancêtres d'il y a vingt siècles et plus. J'ai trouvé, par exemple, des céramiques, cruches et plateaux, semblables à celles que les sépultures dites gallo-romaines, gauloises et même du plein âge du bronze, ont révélées. Du reste, semblable remarque a été faite par plusieurs savants. Pour les idées, les croyances, les superstitions, les mythes, légendes, usages, c'est la même chose, — un esprit inculte ne saurait rien imaginer; — et une science spéciale s'est formée pour la recherche de ces survivances. Le folklore, né d'hier, a déjà révélé bien des analogies; malheureusement son importance, comme son vrai but, ne sont bien compris que par peu de gens.

(*) VAN ELVEN, *Les Nutons et leur légende*. — A consulter aussi sur ce sujet l'excellente *Notice sur la nature et l'origine des Nutons*, signée X. I., in ANN. SOC. ARCH. DE NAMUR, t. IX. pp. 121-137.

(**) *Les stations mégalithiques du type de celle de Solwaster*.

Je crains de m'étendre sur un sujet qui n'a pas sa place ici pour le moment ; et, pour en revenir aux *crayats*, et tout d'abord aux *Sarrasins*, comme je le disais tout à l'heure, on ne sait trop qui comprendre sous ce terme. On a déclaré tout d'abord que les *Sarrasins* n'avaient jamais dépassé la Loire, — déclaration bien inutile, — ensuite que l'on pouvait peut-être croire ce terme synonyme de celui de *Nutons*. Considérée sous ce rapport et en parallèle avec les croyances populaires, cette opinion se rapprocherait assez bien de celle des écrivains allemands, en présence de ce rôle important que joue le fer dans la mythologie germanique. Le Dr Ludwig Beck se demande (¹) si les *Heiselmenschen*, identiques de mœurs, d'aspect aux *Nutons* et *Sottais* de nos veillées campagnardes, ne seraient pas les restes d'une population primitive, physiquement plus chétive que les robustes Germains, à la taille élevée. Ces nains que les mythes allemands nous représentent comme forgerons, auraient atteint dans cette branche de la métallurgie, celle du fer, une habileté remarquable. Et dans un autre ordre d'idées, d'autres ont désigné sous ce nom nos ancêtres belgo-romains, attribuant ce qualificatif à leurs compatriotes restés fidèles à la religion de leurs ancêtres, et plus tard, d'une manière générale, à toute peuplade non chrétienne.

J'ai cru, pour ma part, qu'il ne s'agissait uniquement que des Romains (²). Le mot *Sarrasins* dériverait d'un terme appliqué par nos ancêtres les Gaulois et les Germains cisrhénans aux conquérants qui venaient leur ravir l'indépendance. Le mot s'est conservé, et nous voyons encore nos paysans appeler *camp des Sarrasins* des restes de fortifications romaines, et qualifier ainsi des substructions de villas romaines (³). Il en est de même des « *crayats* ».

Les *crayats*, ces immenses dépôts de scories, se rencontrent dans toute la partie montagnieuse de notre pays, le Hainaut, les provinces de Namur et de Liège, le Luxembourg. On les retrouve dans le Grand-Duché et sur les bords de la Moselle. Découverts aussi en grand nombre dans l'Allemagne du Nord (⁴), ces vestiges

(¹) L. BECK, *Die Geschichte des Eisens*. Braunschweig, 8, 1884.

(²) Un mémoire dont le titre m'échappe a pour base semblable conclusion.

(³) Cependant des restes de l'époque franque sont aussi rapportés aux « *Sarrasins* » ! Tels des cimetières de cette époque que je fouille en ce moment dans le Condroz. — D'où ce titre de *Sarrasins* serait appliqué par les Belges aux Romains et aux Francs.

(⁴) Voir sur la question l'ouvrage de Kersten, *Lehrbuch der Eisenhüttenkunde*, avec une édition française, *la Métallurgie du fer*, traduction de Culman.

de fonderies et ces importants gisements ont été signalés dans le Hanovre, où ils ont fait l'objet de belles recherches de la part du D^r Hostmann ⁽¹⁾, en Silésie, où M. le baron von Dücker en a vu près de Breslau ⁽²⁾, tout autant que dans la région des Alpes orientales, en Styrie par exemple. Puis en Suisse où M. Quiquerez ⁽³⁾, ingénieur des mines, n'a pas étudié moins de quatre cents fonderies primitives du fer; en France, dans les départements de Meurthe-et-Moselle, Eure, Maine-et-Loire, Vendée, Indre, Cher, Côte-d'Or, Savoie, Gard, Aveyron, Tarn, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Orientales, etc. ⁽⁴⁾; en Espagne....

Chez nous particulièrement, ces scories forment des amoncellements considérables, et la fusion à laquelle les minerais sidérurgiques furent soumis a été si faible, si imparfaite, que nos sociétés industrielles ont exploité ces dépôts comme de véritables mines. M. Victor Tahon, dans un excellent travail sur la question ⁽⁵⁾, nous dit qu'ils sont utilisés depuis trente ans dans le Hainaut, et que le dépôt de Géronsart près Cerfontaine, entre autres, contenait à lui seul 8543 mètres cubes de scories, représentant un tonnage de 13,668 tonnes, d'une valeur de 10 francs la tonne. « En vingt ans, ajoute-t-il, les grands hauts fournaux du bassin de Charleroi en ont consommé *un million de tonnes!* ⁽⁵⁾ »

⁽¹⁾ HOSTMANN, *Zur Technik der antiken Bronzen Industrie* (ARCHIV FÜR ANTHROPOLOGIE, XII, s. 4³¹).

⁽²⁾ *Congrès préhistorique de Bruxelles en 1872*, p. 530.

⁽³⁾ A. QUIQUEREZ, *Monuments de l'ancien évêché de Bâle. — De l'âge du fer. — Recherches sur les anciennes forges du Jura bernois*. Porrentruy, 1866, in-8°. — Etc.

⁽⁴⁾ Voir A. DAUBRÉE, *Aperçu historique sur l'exploitation des métaux dans la Gaule* (REV. ARCH., 2^e sér., t. XVIII). — CL. HOUZEL, *Le bronze et le fer dans l'antiquité et au moyen âge* (REV. ARCH., 2^e sér., t. IV). — EVRARD, *Le plateau de Thostes et les mines de fer* (ANN. DES MINES, 1867). — DANTON, *Histoire des mines de fer de l'Anjou*, 1877. — CH. MENIÈRE, *Observations sur d'anciens gîtes de fer de l'Anjou* (MÉM. SOC. ACAD. DE MAINE-ET-LOIRE, t. VIII). — PARENTEAU, *Notice sur un atelier de fondeur gallo-romain du 1^{er} siècle, découvert en Rezé*. Nantes, 1865, in-8°. — GEUX, *Les anciennes forges de l'arrondissement de Semur* (BULL. SOC. HIST. ET NAT. DE SEMUR, p. 148, 1872). — CH. MENIÈRE, *Mém. Soc. acad. de Maine-et-Loire*, t. XXXIII, 1877. — PASSY, *Géologie de l'Eure*, p. 119. — BOISSE, *Géologie de l'Aveyron*, p. 277. — ÉMILIE DUMAS, *Statist. géol. du Gard*, t. III.

⁽⁵⁾ VICTOR TAHON, *Les origines de la métallurgie au pays de l'Entre-Sambre-et-Meuse* (DOC. ET RAPP. SOC. PAL. ET ARCH. DE CHARLEROI, t. XIV, p. 763, 1886; tiré à part. Mons, 1886). — C'est un aperçu de deux conférences données à Charleroi : *Les origines celtiques et belgo-romaines de la métallurgie au pays de l'Entre-Sambre-et-Meuse* (1886), et *La fonderie du fer pendant le haut moyen âge* (1887). C'est aussi — qu'il me pardonne cette petite indiscretion — l'avant-propos d'un travail considérable sur cet intéressant sujet.

Ailleurs ces scories ont servi à paver des routes entières — déjà à l'époque romaine! — comme celle de Petange à Aubange, dans le Luxembourg ⁽¹⁾, et celle de la forêt d'Alloguy, dans le département du Cher; on s'en est servi encore dans la construction de « bastions », comme dans le Maine-et-Loire ⁽²⁾.

Les *crayats*, comme M. V. Tahon l'a constaté maintes fois dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, datent de plusieurs époques, et leur duréé comprend un laps de temps de plusieurs milliers d'années. « En en tournant les feuillets roux, c'est-à-dire en remontant les étages de leurs amas élevés, nous y avons retrouvé toute l'histoire de la métallurgie du pays d'Entre-Sambre-et-Meuse. Chacune de ses grandes périodes, celtiques, romaines, franques, du moyen âge, y a laissé des vestiges de son passage : des débris de fourneaux, des outils, des poteries, des produits fabriqués, des monnaies, etc. ⁽³⁾. »

Les Francs ont dû travailler le fer chez nous, et un autre mémoire de M. V. Tahon ⁽⁴⁾ tend à le prouver.

D'autre part, il est indubitable que l'exploitation du fer et l'industrie sidérurgique avaient atteint chez nous un développement, une extension extraordinaire pendant la période romaine. Le tableau qu'en a fait M. Tahon est très intéressant. Les antiquités romaines se rencontrent en quantité dans ces dépôts, non seulement dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, mais dans le reste de la province de Namur ⁽⁵⁾, dans la province de Liège ⁽⁶⁾, le Luxembourg ⁽⁷⁾ et surtout dans le sud, vers Arlon, et dans le Grand-Duché, où M. de Prémorel a étudié une quinzaine de stations sidérurgiques à

⁽¹⁾ A. NAMUR, *Renseignements sur les arts et l'industrie dans le pays de Luxembourg à l'époque gallo-romaine* (BULL. COMM. ROY. D'ART ET D'ARCH. DE BELGIQUE, t. VIII, pp. 102-136, 1869). — Voir quelques critiques de M. H. Schuermans à M. Chalou, sur ce travail, dans le même volume, pp. 255-292.

⁽²⁾ DAUBRÉE, *loc. cit.*, p. 340.

⁽³⁾ VICTOR TAHON, *loc. cit.*

⁽⁴⁾ VICTOR TAHON, *Les armes franques et leur fabrication en Belgique* (CONGRÈS DE CHARLEROI EN 1888, t. II).

⁽⁵⁾ Voir, pour les détails, tous les volumes des *Annales de la Soc. arch. de Namur*, en particulier III à VII et XVII (p. 397, à Dion lez-Beauraing, tête casquée de soldat romain, en fonte). — *Le Messager*, de Gand, t. XL, p. 123.

⁽⁶⁾ Dans les dépôts et minières de Lovegnée-Huy, Polleur, Theux, Louveigné, Sougné, Xhoris (*Bull. Inst. arch. liég.*, t. IX, p. 354; t. X, p. 292, etc.; *Bull. Comm. roy. d'art et d'arch.*, t. VIII, p. 186; L. F. DETHIER, *Guide des curieux qui visitent Spa*, p. 33, 1814; J. P. DE LIMBOURG, *Amusements de Spa*, t. II, p. 293).

⁽⁷⁾ A Izier (*Bull. Inst. arch. liég.*, t. X, p. 292, 1871), Ozo, Wéris, etc.

l'extrémité même de notre pays, aux environs d'Athus, Aubange, et dans toute la région avoisinante du Luxembourg, près de Sürs/A, Soleur, Differdange, Sanem, etc.

Ce sont de vastes excavations coniques, sur le pourtour desquelles un remblai circulaire, élevé, renferme des minerais et des scories de forge. Là-bas, dans le Luxembourg, elles sont creusées dans les parties du sol où le schiste bitumineux affleure; les scories ont une teinte plus terreuse, plus blafarde, toute différente de celle que présentent les scories de semblables usines au charbon de bois. Il est à croire que le schiste bitumineux servait là de combustible ⁽¹⁾.

En France, quantité d'antiquités romaines furent aussi extraites des niveaux supérieurs, et les importants gisements de fer oolithique du département de Meurthe-et-Moselle ⁽²⁾ ont été, en quelques endroits, exploités antérieurement au VI^e siècle, c'est-à-dire à l'époque romaine. En Savoie, dans la Maurienne, des puits datant de la même époque ont servi à l'extraction du minerai de fer. Autant pour les mines de la Styrie et de la Carinthie. Du reste, le fer du « Noricum », comme le « ferrum gallicum », avait grande renommée alors.

Mais ces mêmes recherches, spécialement en France, ont démontré que ces mines avaient été ouvertes de longue date déjà, et que les Gaulois exploitaient les gisements sidérurgiques depuis plusieurs siècles ⁽³⁾. Ils étaient même arrivés à une grande perfection dans le travail du fer, comme le prouve toute l'industrie de cette époque. Les curieuses études de M. René Kerviler, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ⁽⁴⁾, ont même révélé que les importantes exploitations de fer *gauloises* des environs de Nantes et Saint-Nazaire, exploitations protégées par tout un système de fortifications long de 40 kilomètres, avaient été abandonnées à l'époque de la conquête de César.

⁽¹⁾ A rapprocher de ce que dit Salluste des fourneaux celto-ibériques des Castra Ælia, l'an 82, où, à défaut de bois, les forgerons employaient une matière bitumineuse que Des Brosses croit être du charbon minéral.

⁽²⁾ BRACONNIER, *Terrains de Meurthe-et-Moselle*, p. 97.

⁽³⁾ Voir DAUBRÉE, HOUZEL, — et tous les auteurs latins.

⁽⁴⁾ RENÉ KERVILER, *La grande ligne des Mardelles gauloises de la Loire-Inférieure*. Saint-Brieuc, 1883, in-8°. Lu au Congrès de Châteaubriant en septembre 1882. — Voir *Acad. des inscriptions et belles-lettres de France*, 6 juillet 1883; *Rev. arch.*, 3^e sér., t. II, p. 109. — RENÉ KERVILER, *Des projectiles cylindro-coniques ou en olive, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (REV. ARCH. DE PARIS, 3^e sér., t. II, pp. 287-288, 1883).

Les recherches de M. Quiquerez dans le Jura bernois lui ont fourni les vestiges d'au moins quatre cents fonderies de fer, dont soixante et une peuvent être placées avec certitude dans la période antérieure aux Romains; quelques-unes, fort bien datées, sont de l'époque des cités lacustres.

Les plus simples, les fourneaux antéromains, consistaient en une petite excavation cylindrique et peu régulière, creusée dans le flanc d'un coteau pour donner plus de hauteur d'un côté, l'autre bord étant complété par une argile réfractaire, soutenue par quelques pierres; 10 à 15 centimètres de cette argile garnissaient tout le pourtour de la cavité, profonde de 30 à 40 centimètres. Tout dans leur aspect les rapproche singulièrement du bas fourneau de Sommeleville.

De tout semblables fourneaux ont été vus dans les niveaux inférieurs de nos crayats. M. Quoilin, ingénieur des mines, a décrit (1) celui de Vodecée, près de Philippeville : « Il consistait en une cuve hémisphérique d'environ 0^m,70 de diamètre et 0^m,35 de profondeur. Cette cuve, très bien dessinée, était revêtue d'une couche d'argile.... On ne remarquait aucune trace de tuyère.... »

Les bas fourneaux dont il fut question au Congrès préhistorique de Bruxelles en 1872, les bas fourneaux découverts par M. Gustave Soreil, à Lustin, et décrits par M. l'ingénieur en chef Berchem (2), ne diffèrent des précédents que par des dimensions importantes et la présence d'une tuyère ou canal inférieur. En effet, les bas fourneaux de Lustin, entre Dinant et Namur, sur la rive droite de la Meuse, et à 2 mètres seulement du bord de ce fleuve, étaient constitués par deux grandes cuves, simplement creusées dans l'argile, de 1 mètre de profondeur sur 4^m,30 et 3^m,30 de largeur à l'orifice. Leur canal à section quadrangulaire et de 15 centimètres de côté, aboutissait d'une part au fond de la cuve, tandis que l'orifice supérieur arrivait au niveau du sol primitif, dans la direction des vents dominants de la vallée de la Meuse, vers le sud-ouest. Un dépôt alluvial de 0^m,70 recouvrait le tout.

Les restes de fonderies mis au jour en Carinthie se rapprochent

(1) Lettre à M. V. Tahon; passage reproduit in *Les origines de la métallurgie..*, p. 20.— Cf. *Congrès de Bruxelles*, 1872, p. 527, et *Ann. Soc. arch. de Namur*, t. XII, p. 191.

(2) BERCHEM, *Histoire du fer dans le pays de Namur. — Les bas fourneaux de Lustin* (CONGRÈS DE BRUXELLES, pp. 510-530, et ANN. SOC. ARCH. DE NAMUR, volume de 1873).

plus du type simple, du type de Sommeleville. Dans un fossé creusé sur une pente exposée au vent, on déposait une certaine quantité de bois : au-dessus se plaçaient les minerais, sous une nouvelle couche de bois. Le tout était enflammé lorsque le vent soufflait suffisamment. Ce n'était que lorsque les cendres se trouvaient bien refroidies que l'on pouvait recueillir le culot de fer. M. de Wurmbrand, voulant se rendre un compte exact de ce que pouvait produire semblable forge, et surtout de la possibilité pour les forgerons de cette époque reculée d'obtenir un fer parfait avec des moyens si primitifs, visita avec soin ces antiques vestiges d'industrie. Il remarqua cette disposition de deux fosses voisines, dont la première, profonde de 1 mètre environ, servait de fourneau de grillage, et l'autre, un peu plus profonde, servait à la fonte du minerai. Aucun canal n'existait pour attirer l'air au fond du creux (*). M. de Wurmbrand fit reproduire deux semblables fourneaux, en ayant soin de revêtir les fosses d'une couche de terre glaise. Après un grillage préalable dans la première excavation, le minerai fut placé dans la seconde par couches alternant avec du charbon et du bois frais. Un simple soufflet activa la combustion qui, au bout de quarante-huit heures, livra un lingot de 25 livres d'un fer excellemment pur (**).

M. le baron Van Ducker a signalé aussi près de Breslau, en Silésie, de grands amas de scories provenant de fonderies très anciennes, comme le prouvent les débris d'une céramique toute primitive (³). Il y avait là 3 à 4 hectares couverts, sur 2 à 3 mètres de profondeur, de scories gisant au milieu d'une masse cendreuse.

Enfin, pour revenir à notre pays, il nous resterait à dire un mot des traces de l'ancienne sidérurgie dans la région flamande. M. le capitaine Émile Delvaux a rencontré dans la Campine limbourgeoise, en plusieurs endroits, des masses concrétionnées de minerai de fer (la limonite des prairies) et de scories, des creusets de 20 centimètres tout au plus de diamètre, des culots avec charbon de bois, de petits lingots de fer à divers degrés de pureté, voire même un marteau. Ces vestiges sont rapportés par M. Delvaux (⁴) aux Francs-Sicambres, alors que M. le D^r Bamps, avec beaucoup

(*) *Bull. Soc. des antiq. de France*, t. XL, p. 114.

(**) M. le baron Uchatius a fait, à l'arsenal de Wien, la même preuve pour le bronze préhistorique. Cf. *Bull. Soc. des antiq. de France*, t. XL, p. 114.

(³) *Congrès intern. d'arch. préh. à Bruxelles*, 1872, p. 530.

(⁴) *Bull. Soc. d'anthrop. de Bruxelles*, t. VII, p. 122.

plus de raison, ce me semble, les place dans la période préromaine (¹).

Feu l'avocat Joly, de Renaix, a trouvé également au plateau du Pottelberg, près Flobecq, en 1867, un atelier du même genre, quoique beaucoup plus simple (²).

Pour conclure, nous pouvons franchement rapporter les scories et bas fourneaux de Sommeleville-Verviers à l'époque préromaine, à l'âge du fer. Nous les voyons identiques aux premiers essais de réduction des minerais de fer tentés dans d'autres pays, où l'on a pu, avec toute certitude, les ranger dans la période la plus ancienne. Nous avons vu aussi que l'exploitation de nos gisements miniers a progressé d'une façon remarquable pendant la domination romaine. C'est là la base et l'origine d'une des grandes richesses de notre petit pays, de l'industrie sidérurgique (³).

DISCUSSION.

M. RUTOR. — Il est regrettable qu'une analyse complète et exacte n'ait pas été faite des échantillons recueillis dans les fourneaux. Quant à moi, j'hésite à admettre la présence de plomb dans ces minerais.

M. VAN BASTELAER. — J'aurais quelques réserves à faire également sur les deux communications de M. Comhaire. J'y reviendrai sans doute quand elles auront été publiées.

La discussion est close.

(¹) A. BAMPS, *Bull. Soc. des Mélaphiles de Hasselt*, t. III, p. 133, 1886; t. XXV, pp. 240-243, 1888.

(²) Le *Messenger*, de Gand, 1846, p. 466. — *Bull. Soc. d'anthrop. de Bruxelles*, t. VII, pp. 121-122.

(³) Par déduction, l'armurerie liégeoise pourrait y rechercher ses sources. Les descendants des premiers batteurs de fer, dont les minières criblent en quelque sorte le sol de l'Ardenne et du plateau oriental de l'Ourthe, trouvèrent, dès la naissance des « communes », refuge et protection dans la Libre Cité des bords de la Légia.

Notons encore, pour compléter la bibliographie, deux mémoires couronnés, il y a longtemps déjà, par la Société libre d'Émulation : J. FRANQUOY, *Histoire des progrès de la fabrication du fer dans la province de Liège*, et ANDRÉ WARZÉE, *Exposé historique de l'industrie du fer dans la province de Liège* (MÉM. DE LA SOC. LIBRE D'ÉMULATION DE LIÈGE, nouvelle série, t. I, pp. 313-449 et 449-539, 1860).

COMMUNICATION DE M. HOUZÉ.

CRANE ET CERVEAU D'UN SCAPHOCÉPHALE. — SURDITÉ CENTRALE.
SIMPLICITÉ ET ATROPHIE DES LOBES TEMPORAUX.

J'ai eu l'occasion d'observer dans mon service hospitalier un scaphocéphale dont j'ai fait la nécropsie et dont j'ai recueilli le crâne et le cerveau.

Le cerveau présente un grand intérêt à cause des particularités que j'ai observées pendant la vie ; je n'ai trouvé dans les auteurs aucune description de cerveau de scaphocéphale.

W..., âgé de 45 ans, avait une taille de 1570 millimètres ; il avait les iris marrons et les cheveux bruns et lisses. Il ne présentait aucune lésion rachitique du squelette. Entré à l'hôpital Saint-Jean pour une cirrhose hypertrophique, il est mort le 21 juin 1891. L'autopsie a été faite le lendemain.

Cerveau. — Le cerveau pesait, à la sortie du crâne, 1297 grammes. On remarquait immédiatement une grande différence dans le développement des diverses régions du manteau, différence que vous pouvez constater ; vous voyez que les lobes frontaux et occipitaux sont composés de circonvolutions très compliquées, très sinueuses, et qu'elles sont séparées par des sillons profonds. Au contraire, les deux circonvolutions centrales (frontale ascendante, pariétale ascendante) sont grossières, elles présentent peu d'incisures, et la scissure de Rolando elle-même est moins accusée que normalement. Ce qui est surtout nettement caractérisé, c'est la simplicité des lobes temporaux : du côté gauche, la circonvolution temporale supérieure est linéaire, étalée ; elle ne présente que deux fossettes incisurales, partant du premier sillon temporal. Du côté droit, les mêmes caractères atrophiques se retrouvent, mais à un moindre degré. Or, le sujet était sourd, et cette surdité était plus prononcée à droite qu'à gauche.

Le malade a été examiné avec le plus grand soin par notre savant et obligeant collègue M. le Dr Delstanche, chef du service otologique à l'hôpital Saint-Jean, et il ne présentait aucune lésion périphérique. Le diagnostic était surdité de cause centrale, plus accusée à droite qu'à gauche.

Cette observation vient confirmer tout ce que les dernières recherches ont établi pour la localisation du centre de l'audition. Hughes Bennett, Gowers, Shaw, Milles, Broadbent, Ferrier, etc.,

ont publié des observations qui démontrent que le centre auditif se trouve surtout dans la circonvolution temporale supérieure, et que la lésion de celle-ci amène une surdité croisée.

L'intéressant travail de MM. Manouvrier et Chudzinski sur le cerveau de Bertillon m'a fourni d'excellentes données.

Je vous rappellerai aussi une observation récente, publiée cette année dans le *Journal anal. and physiology*, janvier 1891, par M. John Ferguson. Il s'agit d'un individu strumeux et tuberculeux, atteint depuis l'âge de 8 ans d'une otite moyenne du *côté droit*, qui lui a fait perdre l'ouïe; deux ans avant sa mort, le sujet présentait des mouvements convulsifs avec aura auditive du *côté gauche* et surdité graduelle de ce côté.

A l'autopsie, M. Ferguson a constaté la présence d'une tumeur tuberculeuse, occupant complètement la *première circonvolution temporale droite* et légèrement la deuxième temporale. Il y a donc dans cette remarquable observation une surdité périphérique due à l'otite moyenne du même côté, et une surdité centrale du côté opposé, due à la lésion de la première circonvolution temporale.

Notre scaphocéphale avait une surdité centrale causée par un arrêt de développement du lobe temporal, et la première circonvolution temporale était atrophiée.

Cette surdité centrale ou corticale (*Rindentaubheit*, Munk) dépend d'une lésion ou d'une malformation qui intéresse le centre de l'audition; il ne faut pas la confondre avec la surdité verbale (*Worttaubheit*, Küssmaul), qui est produite par une lésion de l'*hémisphère gauche*, comme l'aphasie d'articulation motrice (Broca) est amenée par une lésion du pied de la troisième circonvolution frontale gauche.

Dans la surdité corticale, il y a abolition totale de la perception du son, tandis que dans la surdité verbale, le sujet entend les sons, mais il a perdu le souvenir des images auditives des mots articulés; ceux-ci sont entendus comme sons, ils ne sont plus compris.

Après cette digression, je reviens au scaphocéphale: l'ensemble du manteau présente un étranglement transversal que le crâne reproduit par sa morphologie. Comprimé latéralement, étouffé dans son évolution par un arrêt de développement causé par la soudure prématurée de la suture sagittale, le cerveau a eu un accroissement antéro-postérieur. Celui-ci est démontré par la complexité des circonvolutions frontales et des circonvolutions occipitales.

J'attendrai, pour compléter la description de ce cerveau, qu'il

ait suffisamment durci pour pouvoir être manié. J'ai voulu vous signaler immédiatement cette malformation anatomique correspondant à un trouble fonctionnel nettement observé.

Crâne. — Les mesures prises pendant la vie et sur le crâne sec viennent confirmer toutes les recherches que j'ai publiées sur la comparaison des indices céphaliques de la tête et du crâne.

	Sujet vivant.	Crâne.
Diamètre antéro-postérieur maximum	192 ^{mm}	187 ^{mm}
Diamètre transversal maximum	145	138
Indice céphalique.	75,55	73,79

L'inspection du tableau montre qu'il y a à peu près deux unités en moins pour l'indice céphalique du crâne.

Malgré la scaphocéphalie, la dolichocéphalie n'est pas très prononcée; la synostose de la suture sagittale a dû se produire vers la fin de la vie intra-utérine ou peu après la naissance.

La suture coronale est finement dentelée, et les dentelures sont d'une remarquable complication; la suture lambdoïde n'est pas soudée non plus.

A 4 centimètres en avant du lambda, il y a un trou pariétal médian d'un diamètre de 5 millimètres. En arrière du bregma, la norma latérale présente une légère ensellure annulaire. La voûte du crâne n'est pas carénée.

Du côté de la base, je vous signale, au milieu du basion, un tubercule que j'ai nommé basio-odontoïdien (*Bull. de la Soc. d'anthrop. de Bruxelles*, 1886-87, p. 303), et qui résulte de l'ossification du ligament moyen qui unit l'apophyse odontoïde de l'axis au bord antérieur du trou occipital.

Le basi-occipital présente à la hauteur du tubercule pharyngien, et latéralement, deux fossettes assez profondes; en avant des condyles, la fossette qui donne insertion au muscle petit droit antérieur est bordée antérieurement par une crête plus accusée à droite qu'à gauche et tout à fait transversale.

L'apophyse styloïde a une longueur de 46 millimètres.

Du côté de l'endocrâne, nous remarquons une grande asymétrie; les loges temporales sont fort inégales. Nous reconstituerons la forme du cerveau par le moulage intracranien, que nous réservons pour une communication ultérieure, dans laquelle nous étudierons comparativement plusieurs crânes scaphocéphales.

Cette anomalie, qui a reçu son nom de von Baër, en 1860, a été étudiée dans sa genèse par notre éminent collègue, le professeur Hamy, de l'Institut.

DISCUSSION.

M. V. JACQUES. — Le crâne que vient de nous décrire M. Houzé appartient à la variété connue sous le nom de scaphocéphalie annulaire. Topinard reconnaît une autre variété, qu'il désigne sous le nom de scaphocéphalie ordinaire et qui serait de beaucoup plus fréquente. Dans tous les cas la cause est la même : synostose prématurée de la suture, à des époques différentes, il est vrai, de la vie fœtale, tandis que les sutures voisines restent libres, comme le prouve le cas qui nous est soumis.

M. Houzé fait observer que d'autres auteurs, M. Manouvrier entre autres, n'admettent qu'une seule cause à la scaphocéphalie, sans distinguer de variétés.

M. DE PAUW. — La scaphocéphalie n'est-elle pas plus fréquente chez les dolichocéphales ?

M. Houzé. — Pas du tout. Les brachycéphales qui offrent cette anomalie ont sans doute le crâne plus allongé que les autres individus de la même race ; mais le facteur qui intervient dans la production de la scaphocéphalie n'est pas un facteur ethnique.

M. STOCQUART. — L'observation que nous a présentée M. Houzé est fort intéressante au point de vue de la localisation du sens de l'ouïe, que l'on est d'ailleurs d'accord pour placer dans le lobe temporal. La surdité, dans le cas de M. Houzé, serait due à la compression de dehors en dedans des lobes temporaux. Quelques jours après l'autopsie de ce sujet, j'ai rencontré un autre cas qui peut être rapproché de celui-là. Il s'agissait d'un enfant de 11 ans, sourd, atteint d'écoulement d'oreilles et se plaignant de fréquents maux de tête. L'enfant était mort dans le coma, à la suite de convulsions. L'autopsie a révélé l'existence d'un abcès dans l'intérieur du lobe temporal, qui, en apparence, paraissait intact. L'abcès siégeait exclusivement dans la substance blanche et avait déterminé une compression de dedans en dehors. La dure-mère et le rocher étaient normaux. Mon cas présente donc la plus grande analogie avec celui auquel M. Houzé a fait incidemment allusion dans sa communication.

M. Houzé. — Ces observations sont fort intéressantes pour l'étude des localisations cérébrales; je ferai observer combien nos connaissances sont mieux enrichies par l'anatomie pathologique et l'observation clinique que par les expériences de laboratoire, qui sont généralement faites sur des chiens. Peut-être les expériences sur les simiens, que l'on pratique de plus en plus, seront-elles plus heureuses.

M. DOLLO. — M. Houzé a absolument raison quand il dit que les expériences faites sur les chiens n'ont aucune valeur au point de vue de l'homme. Il ne peut y avoir aucune relation entre le cerveau de l'homme et celui du chien, car les groupes auxquels appartiennent ces deux espèces étaient déjà distincts avant le développement des circonvolutions cérébrales. Il n'y a donc aucune homologie entre ces dernières, et les théories de Broca et de Turner n'ont plus aucune portée scientifique.

La discussion est close.

NOMINATION

DE DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE.

MM. Héger, Houzé, Dallemagne, Stocquart et Jacques sont nommés délégués de la Société au Congrès d'anthropologie criminelle qui doit s'ouvrir au mois d'août prochain à Bruxelles.

PRÉSENTATION DE PIÈCES.

M. le Secrétaire général présente à la Société une série de pièces provenant des fouilles des villages préhistoriques de la Hesbaye. Ces pièces ont été données à une personne qui ne veut pas les garder, car elles ont vraisemblablement été soustraites. Cette personne croit pouvoir en faire hommage à la Société, à condition que M. de Puydt, qui fouille ces villages préhistoriques, n'en réclame pas quelqu'une dont il ne posséderait pas un exemplaire.

M. le Secrétaire général ajoute que ces pièces étant représentées par de nombreux spécimens dans les collections de M. de Puydt, la Société peut parfaitement en accepter l'hommage, sous la condition indiquée par le donateur.

La séance est levée à 10 ¹/₂ heures.



SÉANCE DU 27 JUILLET 1891.

PRÉSIDENCE DE M. GOBLET D'ALVIELLA.

La séance est ouverte à 8 heures et quart.

Ouvrages présentés. — Congrès archéologique et historique de Bruxelles en 1891. Mémoires, documents, questionnaire, etc., publiés sous la direction du comité général d'organisation du Congrès, par MM. Paul Saintenoy et le Dr Victor Jacques, secrétaires généraux.

Actes du deuxième Congrès international d'anthropologie criminelle. Biologie et sociologie. Paris, août 1889.

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, 1891, n° 5.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1891, n° 5.

L'Anomalo, mai 1891.

Antiquarisk Tidskrift för Sverige, vol. 12, fasc. 3 et 4.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

COMMUNICATION DE M. VANDERKINDERE. SUR L'ORIGINE DES BLONDS DE L'EUROPE.

L'idée que les peuples blonds dolichocéphales ne sont point, comme on l'a soutenu longtemps, d'origine asiatique, mais que leur vrai berceau est l'Europe, trouve chaque jour des défenseurs nouveaux. Notre collègue M. Houzé s'en est fait, à diverses reprises, l'interprète. Plusieurs savants étrangers, Latham, Geiger, Fr. Müller, Cuno, Peschel, Fligier, Penka, se sont prononcés dans le même sens. Penka spécialement, dans ses *Origines Ariacæ*,

a résumé très habilement les arguments qui plaident contre l'hypothèse du Pamir, généralement admise jusqu'ici. Pour lui, c'est la Scandinavie qui est le centre de dispersion des blonds Ariens.

Il est certain que nulle part la race blonde, au crâne allongé, à la taille élancée, ne se rencontre aussi abondante que dans les régions septentrionales de l'Europe; ailleurs, elle apparaît disséminée et mélangée; elle n'y forme pas le fond de la population; elle résiste difficilement au climat du midi, et, dans ses immigrations et ses colonisations, elle doit bientôt céder la place à des peuples mieux faits pour supporter le soleil. Quand il s'agit d'animaux ou de plantes, on ne songe jamais à chercher leur aire d'origine dans une zone où ils ne se montrent qu'à l'état sporadique. Pourquoi en serait-il autrement des hommes?

M. Taylor, au Congrès de la *British Association* de 1889, a fourni, en faveur de cette thèse, un argument intéressant. Il a montré que les peuples européens de la famille linguistique arienne ont un terme commun pour désigner l'arbre des grandes forêts du Nord qui leur a fourni leur première nourriture végétale, le hêtre, *fagus*, φηγος, *buch* (ancien haut allemand *buohha*). Ce nom ne peut venir d'Asie, car le hêtre ne s'y rencontre pas; il ne dépasse pas une ligne qui va de Koenigsberg en Crimée. Si les Latins l'emploient, ils ont dû vivre en communauté avec les Germains. Quant aux Hellènes, ils ont, il est vrai, appliqué le mot φηγος au chêne, mais ce n'est qu'un argument de plus à l'appui de la thèse: le hêtre n'existait pas dans leurs montagnes; ils ont assigné son nom à l'arbre qui leur donnait un aliment du même genre.

Il y a un autre ordre de recherches qui peuvent être invoquées pour établir que les races méditerranéennes, spécialement les Hellènes, sont intimement liées aux Germains et aux Scandinaves, et que vraisemblablement leur séjour primitif doit être fixé au bord de la mer Baltique ou de la mer du Nord; ce sont les traditions mythiques qui se transmettent religieusement de génération en génération, en changeant souvent d'expression et de forme, mais en conservant intact le noyau de la légende. Dans un livre récent (*Tuisko-Land*, Glogau, 1891), un peu compact, un peu confus, M. Ernest Krause a indiqué les analogies qui relient les mythes grecs aux mythes du Nord. La moisson est abondante; je voudrais y glaner seulement quelques faits, ceux qui semblent révéler incontestablement une origine septentrionale.

Un grand nombre de mythes grecs ne peuvent s'expliquer que

comme représentations des rigueurs de l'hiver, du deuil de la nature. C'est contre les géants qui personnifient les frimas, les glaces, les ouragans de neiges, que luttent les dieux bienfaisants, les dieux de l'été et de la lumière : telle l'histoire de Géryon, c'est-à-dire le Hurlleur, qui a ravi les bœufs d'Apollon. On sait que les bœufs sont les nuages. Or, en hiver, dans les pays du Nord, le nuage proprement dit, le nuage aux formes arrêtées ne se montre pas; c'est un phénomène estival; le ciel, dans la saison rigoureuse, est pur ou absolument couvert. Rien de semblable en Grèce, et cependant on nous raconte comment Hercule, le héros qui représente la jeunesse, le printemps, triomphe de Géryon et ramène les bœufs du Soleil.

Il semble difficile d'admettre que dans un pays où la végétation ne disparaît jamais complètement, où l'on n'a pu connaître les horreurs de nos longs hivers, l'idée de cette puissance ennemie redoutable ait pu spontanément prendre naissance.

Cette réflexion s'applique avec plus de force encore aux mythes relatifs au soleil. Chez tous les peuples orientaux, on adore le soleil, mais on le craint; on cherche surtout à fléchir son courroux. La bonne déesse, pour eux, c'est la Terre, la mère féconde qui de son vaste sein fournit aux hommes toutes les richesses. Dans le Nord, au contraire, la Terre est la déité sombre et froide, et c'est du Soleil que l'on attend les bienfaits. Aussi son départ est-il pleuré; dès le solstice d'été, on songe qu'il va s'affaiblir, puis disparaître; au solstice d'hiver, quand les jours recommencent à croître, on célèbre sa renaissance; partout éclate la joie.

Or, le culte d'Apollon, en Grèce, se présente avec tous les caractères d'une divinité septentrionale; il est le symbole de la force, de la virilité; il apporte avec lui la paix, la civilisation.

D'où venait Apollon? Du pays des Hyperboréens, nous répondent les anciens. Là, suivant Hérodote, l'air est parfois rempli de plumes; c'est donc le pays de la neige.

Chaque année, les Hyperboréens envoyaient au temple de Délos une députation de deux jeunes filles conduites par cinq jeunes gens; ils étaient blonds, comme le dit Callimaque : « Ce sont les blondes Arimaspes, Upis et Loxo, qui les premières rapportèrent la gerbe, et la jeune Nékaerte, fille de Borée. »

L'usage de ces ambassades, qui remonte vraisemblablement à l'origine même du culte, ne cessa que lorsque les routes menant du Nord au Midi furent coupées par de nouvelles invasions : les Hyperboréens ne voyaient plus reparaître leurs filles, et ils renoncèrent à leur imposer ce dangereux voyage.

Aux fêtes d'Apollon, qui se célébraient au printemps et en automne, on chantait des hymnes où l'on racontait comment Zeus lui avait donné une barque traînée par des cygnes qui tous les six mois le conduisaient et le ramenaient, et là-bas, dans son séjour hyperboréen, Apollon brillait nuit et jour pour compenser son absence d'hiver.

Homère a la même tradition sur la longueur des jours d'été ; il sait que chez les Lestrygons, grands comme des géants, le pâtre qui ne dormirait pas recevrait double salaire, l'un pour mener les bœufs, l'autre les brebis ; car les voies de la nuit et celles du jour sont proches (*Odyssée*, X, 81 et suiv.). Il sait aussi que les Cimmériens, aux limites extrêmes de l'Océan, vivent dans une nuit obscure, sans que le soleil s'y lève ou s'y couche (*Odyssée*, XI, 14 et suiv.).

Les animaux consacrés à Apollon sont le cygne, le loup et le corbeau ; les deux derniers sont précisément les compagnons ordinaires d'Odin, le dieu qui n'a qu'un œil, c'est-à-dire le Soleil. Odin le batailleur doit être suivi des voraces dépouilleurs de cadavres. Mais comment expliquer leurs relations avec le bel éphèbe hellénique, qui n'a pas conservé son rôle belliqueux ? C'est une simple survivance.

Quant au cygne, les Grecs racontaient qu'il chante au moment de sa mort ; ce récit est devenu classique. En réalité, dans les pays du Midi où il ne passe que l'hiver, le cygne ne chante jamais ; il réserve, comme tous les oiseaux, ses accents pour la saison des amours ; la ponte se fait dans les pays scandinaves, et les poètes danois, par exemple, ont plus d'une fois célébré sa voix mélodieuse. Le compagnon d'Apollon, le cygne chanteur que les Grecs n'avaient jamais entendu, est donc arrivé avec lui des rivages de la Baltique.

Si Apollon a pour prototype Odin, Héraclès a emprunté beaucoup de traits à Thor. Je n'en cite qu'un exemple, la lutte de gourmandise qui s'engage entre le fils d'Alcmène et Lepreos, un roi de Triphylie. Chacun des rivaux tue un bœuf et le mange, mais Héraclès emporte la palme parce qu'il a dévoré en même temps le bois qui a servi à faire cuire la bête. Est-ce là une légende qui cadre avec la sobriété hellénique, et n'y retrouve-t-on pas intégralement l'histoire de Thor et de Logi se disputant à qui mangera le plus. Logi, qui est le feu, consomme toute la chair, mais Thor, le feu céleste, la foudre, engloutit de plus les os et l'écuille de bois qui lui servait d'assiette.

Dans un autre ordre d'idées, Atlas, le Titan qui supporte le ciel, est aussi un Hyperboréen; c'est ce qu'affirment Eschyle, Phérécide, Apollodore; il représente l'axe du monde, et c'est dans la région où commence l'éternelle obscurité qu'Héraclès va le trouver, lorsqu'il veut dérober les pommes d'or des Hespérides, c'est-à-dire vraisemblablement faire revenir au ciel les étoiles qui l'hiver disparaissent dans l'océan.

Comparons le mythe de Chioné et celui de Skadi. Borée, le Vent, poursuit Orithye, la Nuée; il en a une fille, Chioné, la Neige. Chioné, fière de sa pureté, résiste à tous les amants; un jour, cependant, elle succombe sous les efforts d'Hermès, le Vent, de Poseidon, l'Eau, et d'Apollon, le Soleil. Dans l'Edda, même récit à propos de Skadi qui, réfugiée sur une montagne inaccessible, brave les séducteurs, et qui finit, elle aussi, par avoir trois époux en même temps. Ces analogies ne sont pas le fruit du hasard, et si l'une des deux mythologies a fait ici des emprunts à l'autre, on ne supposera pas que les Scandinaves soient allés prendre conseil en Grèce.

Un mot encore sur l'*Odyssée*. J'ai rappelé plus haut qu'Homère connaît la longueur des jours d'été dans les régions polaires. Toutes les aventures d'Ulysse ont, comme le montre M. Krause, leur pendant dans les Sagas du Nord. Déjà Mullenhoff a signalé l'étrange concordance qui existe entre ses malheurs et ceux d'Orendel, le navigateur de la légende allemande. Les longs voyages d'Ulysse, ses erreurs, sont incompréhensibles dans la Méditerranée, qui n'a ni les surprises, ni les périls des mers du Nord. A quoi correspondent, sur les côtes d'Italie ou de Sicile, les gouffres de Charybde et de Scylla?

C'est à la Norvège qu'il faut songer, aux tourbillons dans lesquels s'engloutissent les navires, au Maelstrom et aux autres courants océaniques, si dangereux dans ces régions.

Les anciens s'en doutaient un peu, puisque Tacite rapporte qu'Ulysse avait séjourné sur nos côtes. Il ne s'agit pas ici de rajeunir des paradoxes démodés. Ulysse certainement est un personnage mythique, mais le mythe peut avoir pris naissance chez les Ariens du Nord et avoir été apporté par les colonisateurs helléniques, sous le ciel radieux où la poésie l'a rendu immortel.

J'arrête ici ces considérations qui, dans leur brièveté, n'ont qu'un seul but : faire voir que la mythologie comparée prête son appui à la thèse de l'origine septentrionale des blonds d'Europe. Cette thèse, je ne prétends pas qu'elle soit définitivement acquise à la science; je crois qu'elle a pour elle beaucoup de vraisemblance, et que les recherches de l'avenir tendront à la confirmer.

DISCUSSION.

M. HOUZÉ. — L'opinion exprimée par M. Vanderkindere, qui s'appuie sur des preuves tirées de la mythologie, a en effet été défendue par moi, et je suis heureux d'entendre les arguments tirés de l'ethnologie, confirmés une fois de plus par les sciences historiques. Dans un rapport que je viens de déposer pour servir de base aux discussions du Congrès de Bruxelles du mois d'août, je défends encore les mêmes idées ; j'espère, comme M. Vanderkindere, que l'avenir ne pourra que nous donner raison.

M. GOBLET D'ALVIELLA. — Je ne veux pas entrer dans le fond du débat, mais je demanderai à M. Vanderkindere si la thèse qu'il défend s'applique aux Aryas de l'Inde aussi bien qu'aux blonds de l'Europe, c'est-à-dire si les uns et les autres ont la même origine et si l'on place le berceau commun des deux branches aryennes dans la même région.

M. VANDERKINDERE. — Sans doute !

M. GOBLET D'ALVIELLA. — Dans ce cas, si l'argument basé sur l'identité de nom du hêtre dans les langues du Nord, en grec et en latin était valable, il serait aussi applicable au sanscrit : le même nom se retrouverait donc dans l'Inde pour désigner l'un ou l'autre arbre. Or, je ne sache pas qu'il en soit ainsi.

Je ne défends pas une thèse contraire à celle de M. Vanderkindere, mais j'examine les preuves qu'il nous présente.

Pour ce qui concerne les arguments tirés de la mythologie, il faudrait prouver également que le soleil n'est considéré comme bienfaisant que dans le Nord. La mythologie des Égyptiens nous donne Osiris comme un dieu bienfaisant. Sans doute, ce que l'on trouve à ce sujet dans Homère s'applique à une divinité du Nord, mais cela n'impliquerait pas que la légende venait du Nord quand elle a pénétré en Grèce.

Enfin, on invoque les dangers que couraient les navigateurs dans les mers du Nord, au voisinage du Gulf-Stream et du Maëïstrom. Mais la Méditerranée est aussi mauvaise, au moins, que les mers qui baignent les côtes de la Scandinavie, et l'on peut opposer Charybde et Scylla aux gouffres du Nord.

M. VANDERKINDERE. — Il n'y a ni hêtre ni chêne au sud de l'Himalaya. Rien d'étonnant donc à ce que le sanscrit n'ait pas conservé le nom d'arbres qui n'avaient pas leurs analogues dans l'Inde. Toutefois

on trouve en sanscrit les mots : *bhakta*, repas; *bhaksh*, manger, qui dérivent du même radical que *bōka*, *buche*, *fagus*, φῆγος.

Je ne conteste pas que tous les peuples ont adoré le soleil, mais les peuples méridionaux l'ont en général considéré comme une puissance redoutable, dont il fallait conjurer les effets. Il y a une opposition très marquée entre la terre qui est dans le Nord une divinité sombre, l'enfer, *Frau Helle*, et la terre qui est pour les Orientaux une bonne déesse, plus bienfaisante aux hommes que le soleil.

Quant à Charybde et à Scylla, ils ne forment pas de tourbillons dangereux comme il en existe sur les côtes de la mer du Nord. Charybde et Scylla sont au contraire deux petites baies charmantes. Les Grecs ont cherché à localiser dans les régions qu'ils connaissaient les faits qui s'étaient passés ailleurs; c'est ainsi qu'ils plaçaient en Sicile les bœufs de Géryon, et les géants qui ont une journée si longue que le soleil ne se couche jamais chez eux. Quand ils ont connu les colonnes d'Hercule, ils y ont localisé une série d'aventures d'Ulysse, imaginées après coup par quelques grammairiens dont les connaissances géographiques se bornaient à la Méditerranée.

Mais, encore une fois, je ne me porte pas le défenseur absolu de la thèse que j'ai exposée. Il faut creuser tous ces arguments pour en démêler le vrai et le faux.

M. GOBLET D'ALVIELLA. — Le culte du soleil et de la terre en Grèce me paraît se rapporter davantage à la mythologie de l'Inde qu'à celle du Nord. La terre, en Grèce et dans l'Inde, est la bonne déesse, la déesse de la fertilité. Si donc il fallait conclure de l'identité de conception mythologique à l'identité de race, c'est plutôt vers l'Orient qu'il faudrait chercher le berceau des Aryas.

J'admets que l'Odyssée nous donne un aperçu de ce qu'étaient les connaissances géographiques des Grecs, et j'admets aussi qu'on y trouve des allusions à des phénomènes qui se passent dans le Nord. Mais les Grecs avaient pu en acquérir la connaissance soit directement par leurs propres navigateurs, soit indirectement par les récits des peuples avec lesquels ils se sont trouvés en contact. Rien ne prouve qu'ils aient apporté ces traditions avec eux d'un séjour antérieur. Ajoutez que la majeure partie de ces aventures paraissent bien s'être passées dans la Méditerranée.

M. VANDERKINDERE. — Je suis d'accord avec M. Goblet d'Alviella pour ce qui concerne la mythologie de la terre. Il y a des attaches évidentes entre la conception hellénique et les légendes de l'Inde;

mais il faut reconnaître que le personnage d'Apollon détonne singulièrement dans ce milieu oriental, et les Grecs racontent eux-mêmes qu'il est venu du Nord avec les Doriens.

Quant à l'Odyssée, je suis aussi d'avis que ce n'est que la peinture de toute la vie des Grecs. Mais il y a dans ce livre une série de détails rappelant des connaissances géographiques que les Grecs ne possédaient plus, et qui n'étaient que des souvenirs très lointains qu'ils avaient apportés avec eux.

La discussion est close.

PROJET DE MODIFICATIONS AUX STATUTS DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

M. LE PRÉSIDENT expose quelles sont les modifications qui ont été proposées aux statuts de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie, et qui doivent être discutées au Congrès de Bruxelles du mois d'août. La Société d'anthropologie, faisant partie de la Fédération, a à se prononcer sur ce point, conformément à une décision du Congrès de Liège. Tous les membres qui ont adhéré à ce dernier congrès ont d'ailleurs reçu le texte du projet de revision.

Voici, en résumé, en quoi consistent ces modifications. Les congrès, au lieu d'être organisés par les sociétés qui ont leur siège dans la ville désignée à la session précédente, sont dirigés par un bureau permanent, qui lui-même est nommé par les délégués des sociétés fédérées. Ce bureau permanent organise les congrès de concert avec les éléments locaux. Les membres de ce bureau se renouvellent par tiers et sont nommés pour six ans : ils sont rééligibles. Dans l'esprit des auteurs de cette proposition, cette combinaison assurerait plus d'unité dans l'organisation et la direction des congrès, tout en laissant à chaque société son entière autonomie. Une autre proposition vous est soumise, c'est de réunir les congrès tous les deux ans au lieu de tous les ans.

M. V. JACQUES. — La question de la revision des statuts est de la plus haute importance, car de la solution qui interviendra pourrait dépendre l'avenir même de l'œuvre des Congrès. Je ne vous cacherai pas que plusieurs délégués paraissent, l'année dernière, à Liège, fort opposés au projet. Le principal argument que l'on a fait valoir, est que le bureau permanent se trouvera aux prises avec de grandes

difficultés financières : les sociétés organisatrices se sont efforcées jusqu'ici de faire réussir les congrès en s'imposant de lourdes charges. Mais quand elles n'en auront plus la direction, croit-on qu'elles contribueront aussi largement à une œuvre dont elles ne retireront aucun honneur?

La Société d'archéologie de Bruxelles a d'ailleurs repoussé le projet dans un ordre du jour longuement motivé, que j'ai sous les yeux. Elle y reprend également l'argument que je viens de faire valoir. Je vous propose de rejeter la proposition d'un bureau permanent. Quant à la question de la biennalité du Congrès, elle reviendra probablement en discussion plus tard.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois que la conviction de chacun est faite. Si personne ne demande plus la parole, je vais mettre la question aux voix.

Le rejet du projet de modifications est voté à l'unanimité.

Nomination du délégué de la Société au Congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie. — Comme le président du Congrès est également le président de la Société, M. V. Jacques, secrétaire général, est spécialement désigné pour représenter la Société.

La séance est levée à 10 ¹/₂ heures.

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1891

PRÉSIDENTE DE M. GOBLET D'ALVIELLA.

La séance est ouverte à 8 heures et quart.

Dépouillement du scrutin. — MM. Aug. Couvreur, homme de lettres, ancien vice-président de la Chambre des représentants, Anat. Dubois, directeur des Halles centrales, à Bruxelles, et Alex. Eeckman, archéologue, à Lille, sont proclamés membres effectifs de la Société.

Ouvrages présentés. — *Rapport sur le Congrès archéologique de France. Cinquante-septième session, 1890, Brive (Corrèze)*, par M. le baron A. de Loë, membre effectif.

Quelques renseignements sur un cimetière belgo-romain découvert à Archennes (Brabant) en 1883, par le même.

Les Francs saliens dans la province de Brabant, leurs invasions, leurs établissements et leurs sépultures, par MM. le baron A. de Loë, membre effectif, et Arm. de Behault.

Époque quaternaire. — *Découverte d'une molaire d'Elephas antiquus et de restes d'espèces quaternaires éteintes dans les alluvions stratifiées de la colline de Mesvin*, par M. A. Lemonnier, ingénieur, directeur des usines de Bélian, par M. E. Delvaux, membre effectif.

Époque quaternaire. — *Sur un caillou erratique originaire de Saint-Gothard, recueilli près de Beverst, dans la vallée du Démer*, par le même.

Un dernier mot sur l'homme tertiaire de Spiennes, par le même.

Un instrument des temps préhistoriques actuellement en usage parmi les bûcherons aux environs de la ville de Mons, par le même.

Premiers résultats des recherches zoologiques et anthropologiques entreprises avec le concours du gouvernement néerlandais dans les grottes de Bovenlanden (Sumatra) par M. le Dr Dubois, par le même.

Les puits artésiens du Hainaut occidental. — Sur l'extension du calcaire carbonifère dans le sous-sol de la région comprise entre Tournai et Renaix, par le même.

Les puits artésiens de la Flandre. — Premières données sur le sous-sol du territoire d'Anseghem, par le même.

Étude stratigraphique et paléontologique du sous-sol de la Campine, par le même.

Les puits artésiens de la Flandre. — Les cailloux de silex roulés constituant la base de l'étage ypresien sous la ville de Renaix, par le même.

Archéologie gauloise. — Cimetière de Vert-la-Gravelle (Marne), par M. le baron J. de Baye, membre correspondant.

Une excursion en Corse, par le prince Roland Bonaparte, membre correspondant.

Assemblée démocratique en Suisse, par le même.

Démocratie suisse, par le même.

Uittreksel uit het verslag van den directeur van 's Ryks ethnographisch Museum te Leiden, par M. L. Serrurier, membre correspondant.

De voor-romeinsche begraafplaatsen tusschen Weert en Budel en Nederweert-Leveroy, par M. C. Ubaghs, membre correspondant.

Sguardo sull' etnologia dell' Egitto, par M. G. Nicolucci, membre correspondant.

I Semiti. Quel che furono e quel che oggi sono, par le même.

Gli Aryi e le origini europee, par le même.

Un periodo preistorico. L'età del ferro, par le même.

L'uomo e le scimmie, par le même.

Avanzi di animali fossili rinvenuti presso Gioia del Colle, in provincia di Bari, par le même.

I Celti e la formazione delle odierne nazionalità francese, spagnuola ed inglese, par le même.

Crani africani e crani americani, par M. G. Sergi, membre correspondant.

L'uomo preistorico in Italia, par M. Abele de Blasio.

Sulla fossetta vermiana nei primati, par M. E. Morselli.

Hissarlik wie es ist? par M. Ernst Boetticher.

Referate aus der französischen Litteratur, par M. G. Buschan.

Alterthümer der Bronzezeit in der Provinz Westpreussen und den angrenzenden Gebieten, par le D^r A. Lissauer.

Report on the section of oriental antiquities in the U. S. National Museum, 1888, par Cyrius Adler.

The Karankawa Indians, the coast people of Texas, par Albert S. Gatschet.

Report upon the condition and progress of the U. S. National Museum during the year ending june 30, 1888, par G. Brown Goode.

Fire-making apparatus in the U. S. National Museum, par Walter Hough.

The collection of Korean mortuary pottery in the U. S. National Museum, par Pierre-Louis Jouy.

Playing cards from Japan, par Mrs. J. King van Reusselaer.

The coast Indians of Southern Alaska and Northern British Columbia, par Albert P. Niblack.

The atlatl or spear-thrower of the ancient Mexicans, par Zelia Nuttall.

Results of an inquiry as to existence of man in North America during the paleolithic period of the stone age, par Thomas Wilson.

A study of prehistoric anthropology. — Handbook for beginners, par le même.

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, 1891, fasc. 6 et 7.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1891, fasc. 6, 7 et 8.

Bulletin de la Société royale belge de géographie, 1891, n° 4.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, 5, II.

Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, t. XVII, 1891.

Bulletin de Folklore, organe de la Société de Folklore wallon, t. I, premier semestre 1891.

L'Anthropologie, 1891, n° 4.

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, juin 1891.

Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, 14 et 21 février, 21 mars et 18 avril 1891.

Correspondenz-Blatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie, mai, juin et juillet 1891.

Schriften der physikalisch-ökonomischen Gesellschaft zu Königsberg in Pr. Volume jubilaire, 1890.

Mittheilungen der anthropologischen Gesellschaft in Wien, 21° vol., 2° et 3° partie, 1891.

Archivio per l'antropologia e la etnologia, 21° vol., fasc. 1 et 2, 1891.

L'Anomalo, 1891, 6 à 8.

Revista de sciencias naturaes e sociaes. Orgão da sociedade Carlos Ribeiro, t. II, 6.

O mundo legal e judiciario, 1891, n^o 115 à 120.

The American Anthropologist, 1891, 2.

Annual reports of the trustees of the Peabody Museum, vol. IV, n^o 3 et 4.

Smithsonian Report, 1888 et 1889.

The satellite of the annual of the universal medical sciences, juin 1891. (Avec demande d'échange.)

Des remerciements sont votés aux donateurs.

✓ *Cours d'anthropologie.* — Le Président rappelle aux membres de la Société que M. Dollo a repris, le 22 octobre, ses conférences à l'Institut Solvay, et qu'il traitera cette année de l'*Évolution des vertébrés*; les cours ont lieu le jeudi de quinzaine en quinzaine.

M. le Dr Houzé continuera, à l'Université, son cours d'anthropologie, à partir du 27 octobre (de huitaine en huitaine). M. Houzé traitera principalement du *Cerveau*.

✓ *Soixante-dixième anniversaire du professeur Dr R. Virchow.* — Le 13 octobre dernier, le soixante-dixième anniversaire de la naissance du professeur Dr Virchow a été célébré avec un grand éclat à Berlin. Un comité de savants s'était constitué pour offrir à cette occasion au vénérable jubilaire une médaille d'or. Des adresses et des lettres de félicitation affluèrent à Berlin de toutes les parties du monde. Suivant votre décision du 26 janvier, le Bureau de la Société a transmis à notre savant membre honoraire, l'adresse suivante :

Bruxelles, le 10 octobre 1891.

ILLUSTRE COLLÈGUE,

La Société d'anthropologie de Bruxelles, qui se fait un titre de gloire de vous compter au nombre de ses membres honoraires, est heureuse de pouvoir s'associer à la manifestation que vos amis, vos élèves et vos admirateurs ont préparée à l'occasion de votre soixante-dixième anniversaire.

Par vos beaux travaux d'anatomie pathologique et d'anthropologie, vous avez bien mérité de l'humanité. Cette manifestation est la juste récompense des grands services que vous avez rendus.

La Société d'anthropologie de Bruxelles vous prie de bien vouloir agréer ses plus chaleureuses félicitations.

Le Secrétaire général,

Dr VICTOR JACQUES.

Pour le Président,

L. VANDERKINDERE,
Vice-Président.

Cette adresse a été envoyée au professeur D^r Waldeyer, président du comité. Celui-ci vient de répondre qu'il avait été flatté d'avoir été choisi comme intermédiaire et qu'il s'était acquitté de sa mission avec le plus grand plaisir.

Mort du professeur Koperniçki. — La Société a à déplorer la perte de l'un de ses membres honoraires, le D^r Izydor Koperniçki, professeur à l'Université de Cracovie et membre de l'Académie des sciences de la même ville, décédé le 24 août dernier, à l'âge de 66 ans. Koperniçki s'était fait connaître par de nombreux travaux d'ethnologie.

COMMUNICATION DE M. GOBLET D'ALVIELLA.
DE LA MÉTHODE PRÉHISTORIQUE DANS L'HIÉROGRAPHIE.

RÉSUMÉ.

M. GOBLET D'ALVIELLA fait ressortir que les méthodes historiques sont impuissantes à nous faire atteindre le commencement des croyances religieuses. Partout, aux débuts de l'histoire, nous trouvons les quatre manifestations suivantes du sentiment religieux : 1. La croyance à l'existence d'êtres surhumains, qui interviennent dans la destinée de l'homme ; 2. Des tentatives pour se rapprocher de ces êtres, pour les écarter, pour se les rendre favorables ou pour les dominer ; 3. Le recours à certains hommes regardés comme plus capables d'atteindre ce but ; 4. L'attribution d'une sanction surhumaine à certaines coutumes.

Dès lors il faut bien admettre que, pour retrouver les origines de la théologie, du culte, de la sorcellerie, du sacerdoce et même de la morale religieuse, c'est aux sciences s'occupant du préhistorique que nous devons nous adresser, en faisant surtout usage de la méthode comparative.

L'archéologie préhistorique constate tout d'abord que, dès l'âge du mammoth, l'homme des cavernes prenait soin de ses morts et plaçait près d'eux des armes, des outils, croyant à une vie future calquée sur la vie présente ; qu'il possédait des fétiches et peut-être des idoles. L'orateur renvoie à l'une de ses communications antérieures pour l'interprétation de divers usages qui semblent se rapporter aux croyances religieuses de l'âge du renne, tels que l'habitude de peindre les ossements avec de l'oligiste, la trépanation des crânes, les monuments mégalithiques, etc.

Le folklore, de son côté, nous fournit un certain nombre de

survivances qui doivent nous reporter aux croyances préhistoriques, par exemple l'usage de sacrifier une victime dans les fondations, de déposer près les morts le portrait des vivants, ainsi que des offrandes plus pratiques; l'usage prophylactique du feu: les procédés de la sorcellerie, etc.

La linguistique comparée établit qu'à l'origine l'homme personnifiait la nature entière, et qu'en même temps il était impuissant à formuler des idées abstraites; il concevait donc les forces ambiantes comme des êtres plus ou moins mystérieux et quasi corporels.

Enfin l'ethnographie comparée nous permet, sinon de retrouver chez le sauvage actuel les croyances des temps primitifs, du moins de reconstituer l'état mental et religieux dont ces croyances ont été la manifestation.

Ainsi l'histoire, l'archéologie préhistorique, le folklore, la linguistique et surtout l'ethnographie comparée s'accordent pour nous dire que si nous voulons reconstituer les premières formes de la religion, c'est aux croyances et aux usages des peuples non civilisés que nous devons nous adresser, en les rapprochant des éléments similaires qui se retrouvent dans les cultes historiques et dans les survivances populaires.

Telle est, du reste, la méthode admise dans les recherches relatives aux commencements du langage, de l'art, de la famille, de la propriété, etc. Il n'y a aucun motif pour faire une exception en ce qui concerne le sentiment religieux.

COMPTE RENDU DU CONGRÈS D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE,
TENU A BRUXELLES LES 2-7 AOUT 1891,
PAR M. V. JACQUES.

En ma qualité de délégué de la Société auprès du Congrès d'archéologie et d'histoire, Messieurs, je vous devrais un rapport sur la session qui s'est tenue à Bruxelles, au mois d'août dernier, sous la direction de notre honorable président, M. le comte Goblet d'Alviella. Mais tous vous avez assisté aux séances de ce Congrès, et il serait sans doute fastidieux pour vous d'entendre répéter ce qui s'est dit il y a trois mois, d'autant plus que vous-mêmes vous avez fait presque tous les frais des discussions de la section d'études préhistoriques. Aussi ne le ferai-je pas. Un mot donc seulement sur les résultats moraux de la session de Bruxelles.

Je me plairai tout d'abord à rappeler l'importante déclaration faite par M. le ministre de l'intérieur relativement à la protection et à la conservation de nos richesses archéologiques. La situation actuelle préoccupe, depuis longtemps, toutes les sociétés d'archéologie et, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, M. de Munck et moi, la Société d'anthropologie doit désirer, autant que ses consœurs, de voir assurer la conservation des monuments de notre histoire nationale. La France possède une loi de protection des plus sérieuses depuis 1887. Une expérience de quatre ans suffit probablement déjà pour juger de ses fruits. Espérons que la prochaine session parlementaire réalisera chez nous, suivant la promesse du ministre, les vœux que nous avons formulés lors du Congrès d'Anvers, en 1882, et qui ont si souvent été reproduits depuis.

Puisque nous parlons de vœux à la réalisation desquels la Société d'anthropologie est directement intéressée, ne perdons pas de vue l'enquête préconisée par notre excellent et dévoué membre correspondant le Dr R. Collignon. Je vous proposerai de nommer dès à présent une commission qui puisse étudier les moyens pratiques de la mener à bonne fin, et présenter le plus tôt possible ses conclusions au comité du Congrès, naturellement désigné pour obtenir des autorités compétentes les autorisations nécessaires.

Le Congrès de Bruxelles avait un grave écueil à franchir : l'avenir même de l'œuvre de la Fédération pouvait être compromis par la question de la revision des statuts. C'était la première fois que la Fédération avait à examiner s'il y a lieu de reviser son pacte fondamental. L'écueil, pour continuer ma comparaison, n'a pas été franchi : il a été tourné grâce à la sagesse de nos pilotes. Il était difficile, en effet, de discuter une question de cette importance au milieu d'une assemblée nombreuse, et le Congrès a fait acte de sagesse en accueillant la proposition du général Wauvermans, le promoteur même de la Fédération, de renvoyer l'étude de la question à une commission formée des délégués des sociétés affiliées. Celles-ci sont mieux à même de comprendre l'intérêt qu'elles ont à rester unies, quelque solution qui intervienne, que les personnes qui, très dévouées sans doute à l'œuvre, mais réunies et groupées suivant des conditions très hasardeuses, constituent une assemblée générale. Les délégués pourront prendre une décision mûrement réfléchie, qui, loin de menacer l'avenir, ne pourra, au contraire, que l'assurer et le fortifier.

Parmi les articles des statuts qui sont mis en discussion aujour-

d'hui, il en est un qui vise la périodicité des sessions. D'ici à quelques années au moins, c'est-à-dire après quelques congrès encore dont le siège paraît fixé dès à présent, les sessions deviendront bisannuelles. C'est la crainte, semble-t-il, du plus grand nombre, que des réunions trop fréquentes épuiserait non certes pas la matière, mais l'intérêt des congrès.

Il y aurait, à mon avis, un moyen d'augmenter l'attrait des sessions, qu'elles soient annuelles ou qu'elles soient bisannuelles, peu importe. Mais j'ose à peine le dire aujourd'hui, car ce projet n'est encore dans mon esprit qu'à l'état de vague ébauche, et je prévois une avalanche d'objections. Depuis quelques années, surtout depuis les cent cinquante ou deux cents congrès tenus à Paris à l'occasion de l'Exposition de 1891, on est saturé de congrès. Trop de congrès, s'écrie-t-on de toutes parts ! Ce mode de réunion, quelque utile, quelque agréable même qu'il soit, est devenu banal, et il faut employer la croix et sa bannière pour mettre en mouvement les éléments suffisants pour la réussite d'un congrès. Jadis une pareille réunion faisait époque, et l'on accourait de toutes parts sans trop se faire prier. Je ne parle pas évidemment ici des congrès d'archéologie seuls. Il y a peu de personnes, en effet, qui s'occupent exclusivement d'archéologie, et la plupart des membres de nos sociétés, ingénieurs ou industriels, géographes, médecins ou juristes, architectes, économistes, naturalistes, négociants ou simplement hommes du monde amateurs de diverses sciences, sont sollicités de tant de côtés divers que, s'ils devaient répondre à toutes les invitations, leurs moments de loisir seraient complètement absorbés. La multiplicité des congrès est donc cause que chacun d'eux est nécessairement délaissé par un nombre plus ou moins grand des personnes qui cependant s'y intéressent.

Quel est le remède à cet état de choses ?

Il y a quelques jours, un certain nombre de médecins se sont réunis pour examiner l'opportunité de réunir périodiquement un congrès des sciences médicales. L'idée mise en avant par l'un de nos collègues, M. le D^r Warnots, a reçu le meilleur accueil auprès des sociétés qui s'occupent de ces sciences, et nous-mêmes nous y avons adhéré en principe. Vous m'aviez fait l'honneur de me délèguer à cet effet, et je saisis cette occasion pour vous dire que l'idée paraît être, jusqu'à présent au moins, en bonne voie d'exécution.

Bon ! me direz-vous. Encore un congrès ! Il en manquait vraiment. Non, mais celui-ci tend à prendre sa place dans le monde sous un

titre significatif. Je viens de vous dire qu'il s'agit des sciences médicales et même peut-être de l'art vétérinaire : l'assemblée auprès de laquelle vous m'aviez délégué a adopté le titre de « Congrès pour l'avancement des sciences, section des sciences médicales », laissant ainsi aux autres sciences la faculté de venir se grouper autour de ce premier noyau pour former, dans un avenir que j'espère prochain, les grandes assises périodiques du mouvement scientifique en Belgique. Si ce projet se réalise quelque jour, on n'aura plus une infinité de congrès échelonnés pendant les mois d'août et de septembre, sollicitant les savants aux quatre coins du pays. Mais on verra, comme en France, comme en Angleterre, comme en Allemagne même, les villes se disputer l'honneur de recevoir à la fois tous ceux qui, à un titre quelconque, s'intéressent à la science, et organiser des réceptions dignes de leurs hôtes et dignes aussi du vieux renom d'hospitalité de notre pays. Les sièges des congrès seront peut-être en nombre plus restreint ; mais, grâce à la facilité des communications, il y aura toujours moyen, pour telle ou telle section, de se transporter là où il y a quelque fruit à récolter pour ses études. Les petites sociétés locales ne se plaindront pas, comprenant qu'il leur serait bien impossible de réunir à elles seules soit un congrès de médecins, soit un congrès d'archéologues, soit un congrès de naturalistes, et leurs membres seront toujours plus tentés par le plaisir de rencontrer leurs collègues au milieu des fêtes d'une grande ville, que par la perspective d'avoir eux-mêmes toutes les fatigues de l'organisation d'un congrès.

Le Congrès pour l'avancement des sciences tiendrait ses sessions tous les deux ou tous les trois ans : ce n'est donc qu'au bout de douze, quinze ans peut-être, que le roulement ramènerait les congressistes dans la même région.

Je lance aujourd'hui très timidement cette idée, dans l'espoir qu'elle rencontrera des gens plus autorisés que moi pour la mettre à exécution.

Tout ceci, Messieurs, m'a entraîné assez loin de mon rapport. Je désirerais cependant encore dire un mot de l'exposition d'objets préhistoriques que le concours dévoué de nos collègues et de nos amis des autres sociétés nous a permis d'organiser à l'occasion du Congrès. Cette exposition a dû en quelque sorte être improvisée, et cependant le résultat a dépassé notre attente. Mais — et c'est là le point auquel je voulais arriver — je veux me faire l'écho de l'opinion d'un grand nombre de visiteurs de notre petite exposition. J'ai entendu à plusieurs reprises exprimer le regret que, dans un pays

aussi riche en documents préhistoriques que le nôtre, il n'y eût pas, auprès de l'un ou l'autre de nos grands musées nationaux, une section s'occupant spécialement d'archéologie préhistorique et d'anthropologie. Sans doute, nulle part mieux qu'au Musée royal d'histoire naturelle ne sont représentées les richesses recueillies dans nos cavernes préhistoriques ; les collections seraient facilement complétées. Mais le néolithique, entre autres, sauf Spiennes, où est-il dans nos collections publiques ? Et pourquoi disséminer le préhistorique au Musée des arts décoratifs et industriels et au Musée d'histoire naturelle ? Et quand aurons-nous en Belgique un Musée d'anthropologie ? Quand aurons-nous un Musée d'ethnographie ?

J'ai promis de répéter toutes ces questions. J'ai l'occasion de le faire à propos de ce rapport moral. J'ai rempli ma tâche et j'appelle des réponses de tous mes vœux.

PRÉSENTATION D'OSSEMENTS
PROVENANT DU CIMETIÈRE GAULOIS DE CHARMONT (MARNE),
PAR M. LE BARON J. DE BAYE.

M. LE BARON J. DE BAYE fait hommage à la Société d'une série de crânes et d'ossements humains provenant de ses fouilles dans plusieurs nécropoles gauloises du département de la Marne, et principalement de celle de Charmont. M. le Secrétaire a, au reçu des caisses contenant ces précieuses collections, adressé au baron de Baye une lettre de remerciements au nom de la Société. — L'étude de ces pièces sera renvoyée à une commission qui sera désignée ultérieurement.

La séance est levée à 11 heures.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1891.

PRÉSIDENCE DE M. GOBLET D'ALVIELLA.

La séance est ouverte à 8 heures et quart.

Correspondance. — MM. Couvreur et Eeckman remercient la Société de leur nomination de membre effectif.

Ouvrages présentés. — *La responsabilité morale et pénale devant l'expertise médicale*, par le D^r Semal, membre effectif.

Anthropogenie oder Entwicklungsgeschichte des Menschen. Keimes- und Stammesgeschichte, par Ernest Haeckel, membre honoraire.

La place de l'homme dans la nature, par le D^r Topinard, membre honoraire.

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, 1891, n° 8.

Bulletin de la Société royale belge de Géographie, 1891, n° 5.

Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, tome V, 3 et 4.

Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris, 1^{er} et 4^e fascicules de 1890, 1^{er} et 2^e fascicules de 1891.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon, 1890, n° 2.

Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, 30 mai et 20 juin 1891.

L'Anomalo, octobre 1891.

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, juillet et octobre 1891.

The Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland, novembre 1891.

O mundo legal e judiciario, n°s 121, 122 et 123.

The medico-legal Journal, mars 1891.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. le Secrétaire général donne lecture du travail suivant et des tableaux qui l'accompagnent, communiqués par M. Ph. Salmon. Il fait en même temps circuler la collection de planches et les tableaux qui illustrent le travail de M. Salmon.

COMMUNICATION DE M. PH. SALMON.

EXPOSÉ MÉTHODIQUE DES DIVISIONS INDUSTRIELLES
AUX AGES DE LA PIERRE.

J'ai communiqué dernièrement à la Société d'anthropologie de Lyon et j'ai l'honneur de présenter aussi à la Société d'anthropologie de Bruxelles deux tableaux, accompagnés de planches, contenant : l'un, la division industrielle de la période paléolithique quaternaire, l'autre, la division industrielle de la période néolithique.

Je me suis inspiré, pour le premier tableau, des études récentes, en France et en Belgique, et je l'ai mis au courant, en supprimant l'époque solutréenne; l'industrie de Solutré est en effet exceptionnelle, les localités où elle se rencontre sont assez rares et elle ne forme réellement qu'un passage entre le moustiérien et le magdalénien. D'un autre côté, l'industrie acheuléenne ou chelléo-moustiérienne n'est elle-même qu'une transition entre le chelléen et le moustiérien; je ne l'ai fait figurer non plus qu'à titre de passage sur mon premier tableau, composé en définitive seulement de trois époques. L'industrie que les savants belges ont désignée sous le nom de mesvinienne, me paraît appartenir à l'acheuléen et au moustiérien, à raison de la place des couches géologiques, des animaux en contact et de la forme des silex; les gisements qui la contiennent remonteraient donc à la transition du chelléen au moustiérien, et ces gisements se seraient prolongés pendant l'époque moyenne de la période quaternaire.

La plus ancienne industrie de ces temps est celle que M. d'Ault du Mesnil a rencontrée à Abbeville, dans les travaux du chemin de fer, avec des ossements d'animaux se rattachant encore pour ainsi dire à la faune tertiaire; j'ai néanmoins conservé pour la première époque le nom de chelléenne, parce que l'industrie de Chelles caractérise le plein de cette époque, ce qui est un principe.

Le moustiérien et le magdalénien caractérisent eux-mêmes le

plein des deux époques suivantes, et leurs noms sont les meilleurs entre tous.

La division du quaternaire ainsi établie est fondée sur l'ordre géologique des couches qui le renferment et sur la superposition dans les grottes ou les abris. Le plus grand nombre des anthropologistes a depuis longtemps abandonné les coupures qui avaient pour base la faune, à cause de leur manque de précision. Les animaux contemporains des divisions industrielles sont néanmoins de très bons éléments d'examen, comme les étages géologiques et les climats; j'ai emprunté les premières colonnes de mon premier tableau à l'excellent travail de M. d'Ault du Mesnil (*La Société, l'École et le Laboratoire d'Anthropologie de Paris à l'Exposition universelle de 1889*, p. 145).

Avant d'arriver à mon tableau néolithique, c'est assurément le lieu de parler des temps intermédiaires et de rappeler, sans y insister, une théorie aujourd'hui abandonnée, l'hiatus; cette théorie a été, dès la première heure, combattue dans les congrès préhistoriques par M. Cazalis de Fondouce, avec l'intuition des moyens de preuve décisifs découverts depuis. Les plus opiniâtres croyaient à un intervalle pendant lequel nos régions avaient cessé d'être habitées par l'homme; d'autres disaient qu'il y avait une lacune entre les industries lithiques connues ou simplement une lacune dans nos connaissances. Un troisième parti, à la tête duquel était M. Cazalis de Fondouce, soutenait qu'on avait tout sous la main, sans interruption, et qu'il s'agissait seulement de le classer avec méthode. C'est ce que, pour mon compte, j'ai toujours pensé^(*). Cette persistante manière de voir, partagée par des savants de plus en plus nombreux, produit maintenant un respectable faisceau de stations intermédiaires probantes; on peut citer notamment celles de Delémont (Suisse), Nermont (Yonne), Bologne (Russie), Long-Rocher de Fontainebleau (Seine-et-Marne), Allondans, Châtaillon, Roche-Dane (Doubs), Villarodin-Bourget (Savoie), Sordes (Landes), Yport (Seine-Inférieure), Manneville-sur-Risle (Eure-et-Loir).

A Delémont, M. Quiquerez a recueilli, dans le gisement de Liesberg, du silex de travail magdalénien, avec des débris de renne et

(*) *Age de la pierre. — Période néolithique. — Division en trois époques.* Paris, Doyn, 1886, p. 6.

de bouquetin, et dans le gisement de Bellerive, du silex de même travail avec des débris de cerf ordinaire et d'autres animaux de la faune actuelle; mêlés aux silex magdaléniens, se trouvaient des tranchets dont la forme caractéristique bien connue appartient au commencement de la période néolithique.

A la base de la grotte de Nermont, cinq tranchets de silex ont été ramassés par le D^r Ficatier, avec de nombreux silex d'aspect magdalénien; trois couches de séjours néolithiques distincts, avec de la poterie, s'y étaient ensuite accumulées.

A Bologogé, près du lac Ladoga (Russie), M. Poutjatine a rencontré, sur une couche de silex de travail magdalénien, une industrie particulière, caractérisée par des tranchets et surmontée par une industrie appartenant au développement du polissage, avec poterie.

A Yport, dans la station des Hogues, le D^r Capitan a recueilli des tranchets avec un grattoir double et d'autres silex de travail magdalénien.

A Manneville-sur-Risle, le même savant a récolté des tranchets avec des burins dans le même gisement.

Dans diverses stations du Doubs, M. Henri Lepine et d'autres collègues ont fait des constatations de même nature; le nombre de ces stations va croissant au fur et à mesure que s'étendent les recherches dans la région.

M. Piette a, de son côté, annoncé des découvertes semblables en superposition dans les gisements pyrénéens qu'il étudie.

Les citations pourraient être multipliées.

Le contact de l'industrie paléolithique quaternaire et de l'industrie néolithique une fois reconnu, les investigations nouvelles le mettront de plus en plus en lumière. J'ai dû en tenir le plus grand compte sur mes planches et j'ai consacré plusieurs figures à ce contact important; je les ai naturellement placées entre celles de la période paléolithique et celles de la période néolithique.

Les premiers efforts des préhistoriciens, appliqués à débrouiller et à systématiser les coupures des temps paléolithiques, se sont arrêtés devant la période néolithique, présentée longtemps comme un ensemble sans aucune division; ce n'est pas cependant que les différences industrielles manquent, mais l'attention ne s'y est portée que plus tard; les palethnologues ont enfin compris que l'évolution néolithique ayant ses étapes, devait avoir aussi ses divisions.

Les musées, les collections attendaient cette seconde systématisation pour mettre de l'ordre dans cette deuxième partie de l'âge de la pierre.

J'avais, dès 1878, exprimé l'avis que le tranchet était le résultat des premiers essais de l'homme à la recherche de la hache, par suite de besoins nouveaux, sans doute dans un nouveau climat. En effet la hache, qui n'existe point dans le quaternaire, est l'instrument néolithique par excellence; le tranchet, on l'a reconnu alors et depuis, est un type qui a suivi l'industrie magdalénienne prolongée, en se mêlant avec elle, dans les stations intermédiaires. Les Scandinaves considèrent comme leurs plus anciens outils néolithiques, les tranchets ou coups de leurs premiers kjökken-möddings.

En 1883, dans son *Préhistorique* (p. 518), M. G. de Mortillet a écrit lui-même que les stations à tranchets pourraient bien représenter en France le commencement de la période néolithique. Ces paroles étaient parfaites et je m'en suis souvenu quand, en 1886, j'ai été chargé de rédiger le mot NÉOLITHIQUE dans le *Dictionnaire des sciences anthropologiques*. L'occasion était bonne pour chercher à partager la période d'après les connaissances acquises.

Les tranchets étaient tout indiqués pour caractériser la première époque. La station du Campigny (Seine-Inférieure), étudiée avec soin par M. de Morgan, renfermait des tranchets en abondance, avec des pics et d'autres instruments de silex grossièrement taillés, de la poterie rudimentaire et, en même temps, il y avait peu de traces de polissage, comme si ce procédé y avait fait seulement son apparition. La localité typique était donc trouvée: j'en ai tiré le nom d'époque campinienne et mieux *campignienne*, afin d'éviter toute confusion avec la région belge appelée Campine; MM. de Mortillet l'ont adopté dans les cours qu'ils professent à l'École d'anthropologie de Paris; il figure aussi dans l'ouvrage sur les *Origines de la pêche, de la chasse et de l'agriculture* (t. I, p. 3); d'autres savants s'y sont également montrés favorables.

La seconde époque est caractérisée par le développement du polissage des haches qui apparaît vers la fin du campignien, par l'amélioration de toutes les industries, par le tissage du lin, par la domestication des animaux, par le commencement de l'inhumation des morts, etc. Le nom tiré de Robenhausen (Suisse) était trop restreint puisqu'il ne présentait ces progrès que dans les stations sur pilotis, de beaucoup les moins nombreuses. Les stations

terrestres, de civilisation équivalente, ont le droit assurément d'être indiquées dans un titre qui doit être commun aux deux modes d'habitation; j'ai emprunté ce complément à la station de terre ferme du camp de Chassey (Saône-et-Loire), réputée pour son degré correspondant (*) aux palafittes, et fouillée par le regretté Ernest Perrault; j'ai ainsi obtenu la désignation très correcte de *chasséo-robenhausienne* qui, j'espère, ne pourra soulever aucune objection sérieuse.

Quels que soient les progrès accomplis pendant l'époque moyenne du néolithique, une manifestation considérable est encore venue ouvrir une troisième époque : l'origine de l'architecture, l'érection des menhirs et des dolmens avec une certaine variété dans les monuments mégalithiques, avec la gravure, la sculpture et la statuaire.

A cette dernière division, j'ai donné le nom de *carnacéenne*, de la localité de Carnac, dont la région présente encore toutes les œuvres de la population néolithique finissante, sur le point d'entrer dans l'ère des métaux.

Depuis mon article de 1886 et depuis l'Exposition universelle de 1889, M. Cartailhac et Sophus Müller ont publié, pour la période néolithique, des divisions qui semblent calquées sur les miennes (*Catalogue général officiel de l'Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques* en 1889, p. 93. — *Compte rendu du Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques*, tenu à Paris la même année, p. 27). M. Sophus Müller a tenu compte des différences chronologiques entre la Scandinavie et l'Occident européen, mais l'évolution a été absolument identique, et il a reconnu l'influence des régions occidentales sur la sienne; cette influence n'a pu se produire qu'en traversant la Belgique, la Hollande et la Frise, à mesure que le changement de climat les rendait accessibles à l'homme et fournissait l'alimentation nécessaire à son existence. L'industrie campignienne, répandue sur le sol belge, y compte des gisements principaux, comme celui de Ghlin; elle abonde dans le Danemark, où elle est depuis longtemps classée comme la plus ancienne et où elle s'est continuée en se soumettant plus tard, comme ailleurs, au polissage.

L'époque *campignienne* a reçu des approbations qui lui ont facilité son introduction dans les classifications en France.

(*) *Revue d'anthropologie*, 1872, p. 436.

L'époque *chasséo-robenhausienne*, dont le nom est légèrement rectifié, a l'avantage de s'appliquer uniformément et équitablement aux stations terrestres et aux stations lacustres du même temps.

L'époque *carnacéenne*, selon beaucoup de collègues, MM. Cartailhac et Sophus Müller en tête, avait sa place marquée à la fin de la période néolithique. Les monuments mégalithiques, comme les outils usuels, sont bien définis, très caractéristiques, très abondants, très faciles à distinguer dans des gisements qui s'étendent de l'Espagne au Danemark. Il faut espérer que les savants, encore indécis ou qui suspendent leur jugement, ne tarderont pas à partager le même sentiment.

Mes planches, dont les figures sont placées chronologiquement, ont pour but d'appuyer les développements de mon travail. Mes tableaux offrent un classement de renseignements industriels nombreux.

L'année dernière, au Congrès de Liège, l'honorable M. Gaillard a présenté une division du néolithique belge en stations souterraines et stations à la surface avec foyers. Comme M. de Mortillet et beaucoup d'autres, je crois qu'il ne s'agit là que de fonds de cabanes et d'ateliers pouvant se rapporter les uns aux autres contemporanément; c'est ailleurs qu'il convient de chercher les bases des coupures, qui sont sans doute possibles en Belgique comme en France; M. le Secrétaire général de ce Congrès a bien voulu rapprocher des notes de M. Gaillard un résumé succinct et très exact de mon travail de 1886; je lui adresse mes bien sincères remerciements.

Je serai vraiment heureux si j'ai pu apporter quelques éclaircissements dans ces questions pleines d'intérêt et dans lesquelles la Belgique ne paraît devoir être séparée ni de la France ni de la Scandinavie.

DIVISION INDUSTRIELLE DE LA PÉRIODE PALÉ

ETAGES (d'Ault du Mesnil *).	CLIMAT (d'Ault du Mesnil *).	FAUNE (d'Ault du Mesnil).	
Quaternaire supérieur.	Froid et sec (retour du froid).	Prédominance du <i>Cervus tarandus</i> (Renne). Un <i>Elephas primigenius</i> continué à vivre.	
<p style="text-align: center;">Quaternaire moyen.</p> <div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); font-size: small; margin-right: 10px;">ASSISES</div> <div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black; padding: 0 10px;"> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">SUPÉRIEURE.</p> </div> </div> <div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin-top: 10px;"> <div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black; padding: 0 10px;"> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">MOYENNE.</p> </div> </div> <div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin-top: 10px;"> <div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 0 10px;"> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">INFÉRIEURE.</p> </div> </div>	Radouci et sec.	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); font-size: small; margin-right: 5px;"><i>Elephas primigenius</i> et <i>Rhinoceros tichorhinus</i>.</p> <p>Assise de transition à <i>Elephas primigenius</i> et <i>Equus caballus</i>. Prédominance d'un <i>Elephas primigenius</i> (dents à lames minces et serrées) et de l'<i>Equus caballus</i>. Le <i>Rhinoceros tichorhinus</i> disparaît.</p>	
	Froid et humide (grande extension des glaciers).		Prédominance d'un <i>Elephas primigenius</i> (dents à lames larges et écartées) et de <i>Rhinoceros tichorhinus</i> . Hippopotame émigré.
	Refroidi et humide.		Assise de transition à <i>Elephas primigenius</i> et <i>Elephas antiquus</i> . Association habituelle d'un <i>Elephas primigenius</i> et de l' <i>Elephas antiquus</i> .
Quaternaire inférieur.	Chaud et humide.	Prédominance de l' <i>Elephas antiquus</i> et du <i>Rhinoceros Merckii</i> . <i>Hippopotamus amphibius</i> .	

(*) La Société, l'École et le Laboratoire d'anthropologie à l'Exposition universelle de Paris en 1889.

LA PIERRE.

LITHIQUE QUATERNAIRE EN TROIS ÉPOQUES.

CARACTÈRES INDUSTRIELS.	DIVISIONS PALETHNOLOGIQUES.	OBSERVATIONS.
<p>Prédominance de l'emploi de l'os et de la pierre taillée en lames étroites (d'Ault du Mesnil). Burins, becs de perroquets, grattoirs, perçoirs, scies, pointes à dos abattu. Pointes de lances et de flèches en os, harpons, poignards, aiguilles, etc. Gravure et sculpture. Couture.</p>	<p>3. Magdalénienne. (G. de Mortillet.)</p>	<p>L'industrie de la Madeleine caractérise le plein de l'époque.</p>
<p>Transition. Diminution de la largeur des lames de silex et augmentation de la longueur. Apparition des pointes de lances en silex et de pointes de flèches à cran.</p>	<p>2. Moustérienne. (G. de Mortillet.)</p>	<p>Transition. L'industrie solutréenne, dont les stations sont rares, manque dans beaucoup de régions où l'industrie moustérienne n'est séparée de l'industrie franchement magdalénienne que par une industrie moyenne, intermédiaire, comme à Arcy-sur-Cure (Yonne) et à Menchecourt (Somme). <i>Elle ne constitue pas une époque.</i></p>
<p>Prédominance de la pierre taillée en lames larges et retouchée sur une seule face. Pointes, racloirs, disques.</p>	<p>2. Moustérienne. (G. de Mortillet.)</p>	<p>L'industrie du Moustier caractérise le plein de l'époque.</p>
<p>Transition. Instruments taillés sur les deux faces à petits coups. Utilisation des éclats de percussion.</p>	<p>2. Moustérienne. (G. de Mortillet.)</p>	<p>Transition. L'industrie acheuléenne ou chelléomoustérienne est le passage du chelléen au moustérien. <i>Elle ne constitue pas une époque.</i></p>
<p>Prédominance des instruments taillés grossièrement sur les deux faces (d'Ault du Mesnil). Coup de poing (G. de Mortillet).</p>	<p>1. Chelléenne. (G. de Mortillet.)</p>	<p>L'industrie chelléenne caractérise le plein de l'époque. L'industrie recueillie par M. d'Ault du Mesnil dans la couche profonde des travaux du chemin de fer, à Abbeville, avec des débris d'animaux voisins de ceux du tertiaire, est la plus ancienne connue du quaternaire.</p>

TABLEAU DE LA DIVISION INDUSTRIELLE D

ÉPOQUES.	LOCALITÉS.	INDUSTRIE LITHIQUE.
<p align="center">3. Carnacéenne. De Carnac (Morbihan).</p>	<p>Carnac (Morbihan) et les environs. Toutes les régions à monuments mégalithiques, à dolmens et à grottes sépulcrales artificielles, notamment celles de la Champagne. Régions analogues jusqu'en Scandinavie, Espagne, Portugal, Corse. L'Auvernier (Suisse). Tourinne (Belgique). Collorgues (Gard), etc.</p>	<p>Forme artistique des haches. Haches de grandes dimensions, haches très petites. Haches perforées à douille. Emploi de matières chatoyantes précieuses : calats, jais, quartz rouge, stéatite, etc. Développement de la parure. Extrême extension du polissage.</p>
<p align="center">2. Chasséo-robenhausienne. De Chassey (Saône-et-Loire), station terrestre, et de Robenhausen (Suisse), station lacustre.</p>	<p>Camp de Chassey (Saône-et-Loire). Camp Barbet et Camp de Catenoy (Oise). Fontenay-Saint-Père et les Maudivits (Seine-et-Oise), etc. Robenhausen (Suisse), etc.</p>	<p>Matières premières diverses prises dans les gisements locaux ou dehors. Multiplication du nombre d'outils. Poignards. Grands polissoirs fixes. Scies à coches, gouges. Sciage et lamage à cônes de pierre. Emmanchement des haches dans la corne de cerf. Casse-tête à trou central. Développement du polissage.</p>
<p align="center">1. Campignienne. Du Campigny (Seine-Inférieure).</p>	<p>Le Campigny (Seine-Inférieure). Vaudeurs (Yonne). Toute la région d'Othe (Aube et Yonne). Champignolles (Oise). Commercy (Meurthe-et-Moselle). La base de la grotte de Nermont (Yonne), etc. Ghlin (Belgique), etc. Les amas danois anciens de coquilles comestibles, etc. Bologog (Russie), etc.</p>	<p>Continuation du travail du silex d'après le procédé magdalénien (Delémont, Yport, Base de la grotte de Nermont, etc.). Apparition des tranchets de silex désignés par les Danois sous le nom de coupoirs. Instruments grossiers indéterminés, pics, etc. Haches dites préparées pour polissage et ayant servi sans être polies. Haches très sommairement polies, rares.</p>

LA PIERRE.

LA PÉRIODE NÉOLITHIQUE EN TROIS ÉPOQUES.

AUTRES INDUSTRIES.	HABITATIONS.	SÉPULTURES.
<p>Architecture : menhirs, alignements, cromlechs, monuments quadrilatères, dolmens, galeries couvertes. Grands tumulus. Gravure. Sculpture. Origine de la statuaire. Chirurgie. Trépanation. Amélioration de toutes les industries des époques précédentes. Poterie perfectionnée.</p>	<p>Continuation et perfectionnement des modes d'habitation antérieurs. Cabanes terrestres. Constructions lacustres. Pilotis. Commencement des terramars italiennes.</p>	<p>Inhumations dans les dolmens, les galeries couvertes, les grottes artificielles, sépultures en cistes, avec haches votives entières ou brisées intentionnellement comme rite funéraire. Simulacre de la taille du silex au moment de l'inhumation. Fausses haches introduites dans les mobiliers funéraires. Amulettes craniennes. Ossuaires. Grand développement du soin des morts. Aliments déposés avec eux.</p>
<p>Art du bâtiment. Développement de la navigation. Filets et pesons, hameçons et flotteurs pour la pêche. Vannerie. Fusaioles, filage et tissage du lin, étoffes, arcs, frondes, lances. Arboriculture, agriculture. Mouture des grains, fabrication du pain, du beurre, du fromage, de boissons fermentées. Développement de la domestication. Poterie meilleure avec anses et ornements variés; agrandissement du format des vases devenant de petits magasins d'approvisionnement. Cuillères en terre cuite.</p>	<p>Cavernes. Grottes. Cabanes terrestres. Clayonnages. Constructions lacustres. Pilotis.</p>	<p>Inhumation dans les cavernes et grottes naturelles ou à même le sol. Mobiliers funéraires. Les inhumations néolithiques connues ne sont pas accompagnées d'objets antérieurs à l'époque chasséo-robenhausienne, ni dans l'Europe occidentale, ni en Scandinavie.</p>
<p>Puits d'extraction de silex (Champignolles). Poterie grossière (Le Campigny), présumablement l'origine de l'art de la terre. Domestication du chien.</p>	<p>Cavernes. Grottes. Abris et foyers creusés dans le sol.</p>	<p>Aucun instrument de l'époque campignienne n'a été jusqu'à présent recueilli dans les sépultures néolithiques dont le commencement ne paraît pas remonter plus loin que l'époque chasséo-robenhausienne.</p>



PLANCHE III.

EXPLICATION DE LA PLANCHE III.

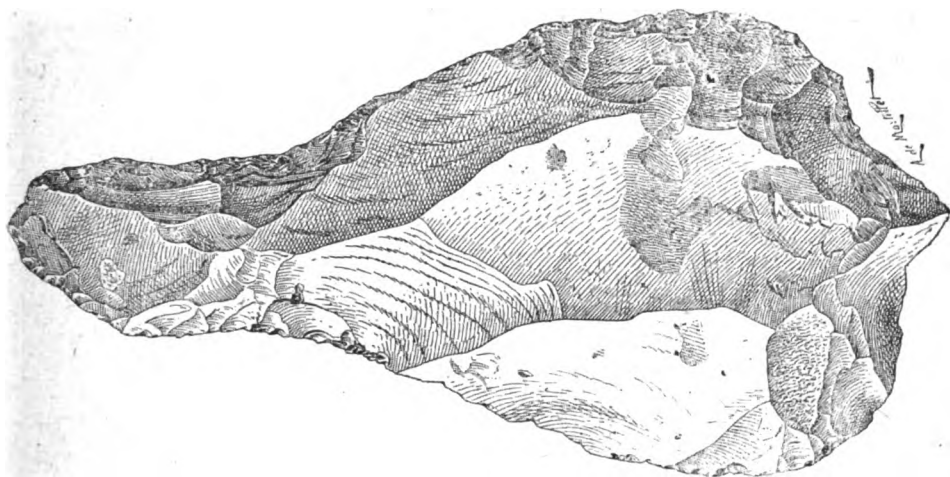
Période paléolithique quaternaire.

ÉPOQUE CHELLÉENNE.

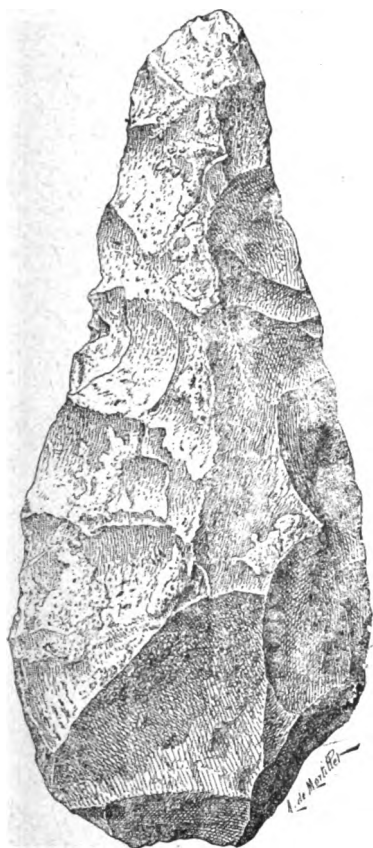
- FIG. 1. Instrument de silex, amygdaloïde, grossièrement taillé sur les deux faces. Quaternaire inférieur d'Abbeville (Somme). Coll. d'Ault du Mesnil (?/3).
- 2. Instrument de silex semblable. Carrières de Chelles (Seine-et-Marne). Coll. Ad. de Mortillet (?/3).

TRANSITION DE L'ÉPOQUE CHELLÉENNE A L'ÉPOQUE MOUSTIÉRIENNE.

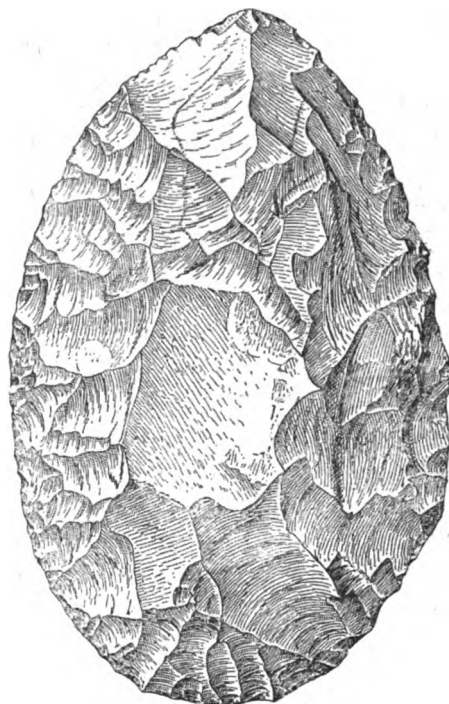
- FIG. 3. Silex amygdaloïde, taillé sur les deux faces, à petits coups. Quaternaire moyen d'Abbeville (Somme). Assise inférieure. Coll. d'Ault du Mesnil (?/3).
-



1.



2.



3.

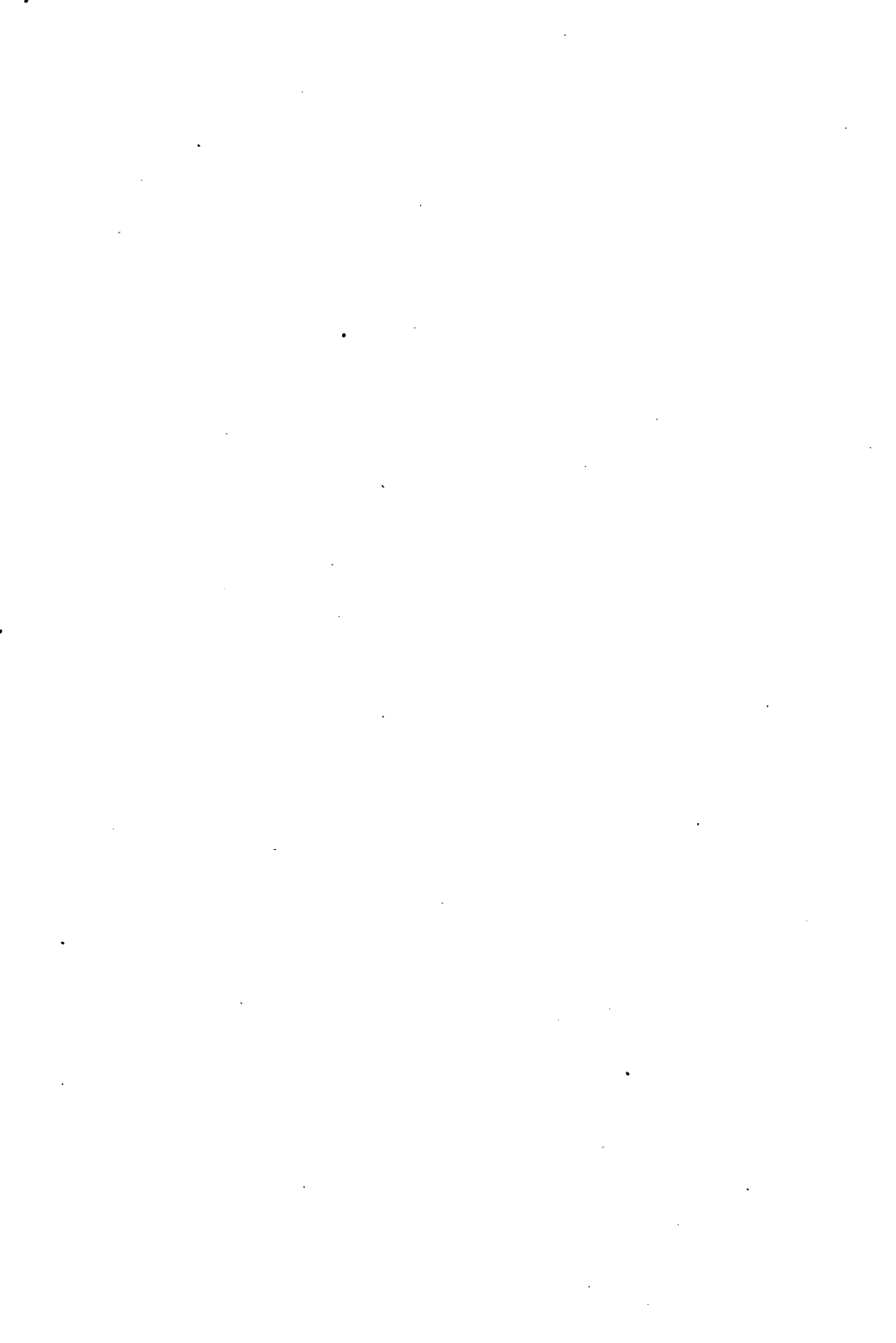


PLANCHE IV.

EXPLICATION DE LA PLANCHE IV.

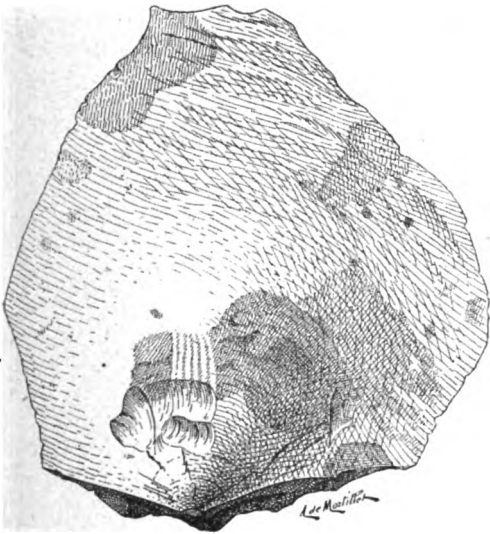
Période paléolithique quaternaire.

TRANSITION DE L'ÉPOQUE CHELLÉENNE A L'ÉPOQUE MOUSTÉRIENNE.

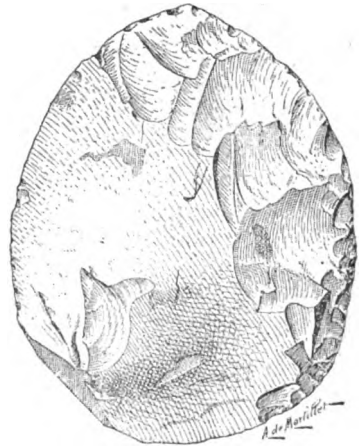
- FIG. 4. Instrument de silex, plat, amygdaloïde, taillé sur les deux faces, à petits coups. Villiers-Louis (Yonne). Coll. Feineux (²/₃).
- 5. Éclat de percussion. Silex. Quaternaire moyen d'Abbeville (Somme). Assise moyenne. Coll. d'Ault du Mesnil (²/₃).
- 6. Instrument de silex, amygdaloïde, formé d'un éclat de percussion, taillé sur les deux faces, à petits coups. Moutières (Somme). Coll. Ad. de Mortillet (²/₃).
-



4.



5.



6.

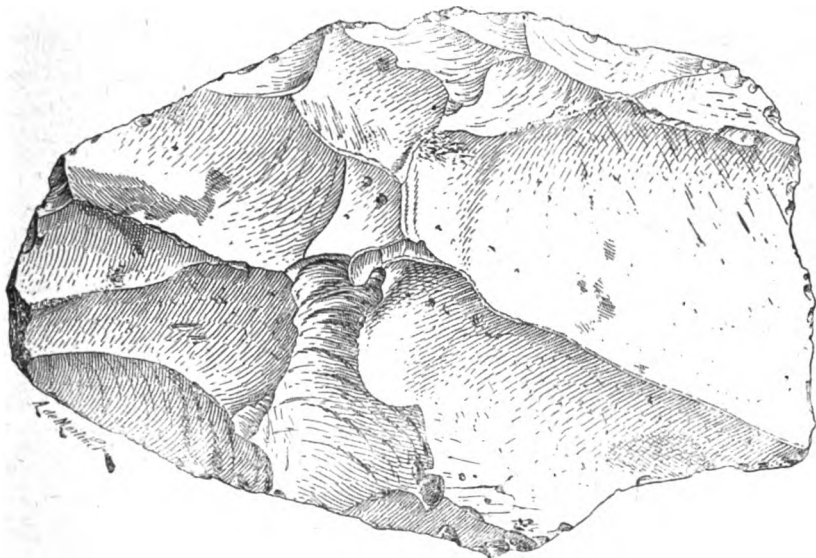
PLANCHE V.

EXPLICATION DE LA PLANCHE V.

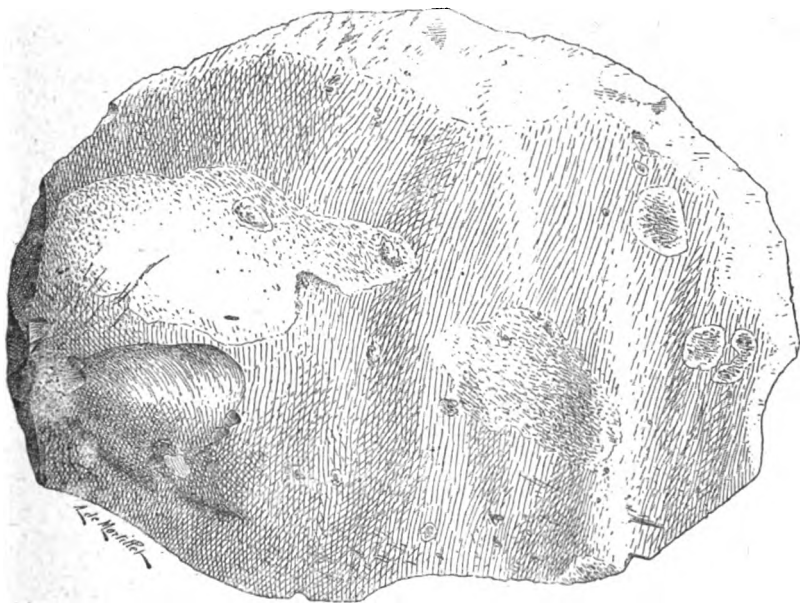
Période paléolithique quaternaire.

ÉPOQUE MOUSTIÉRIENNE.

- FIG. 7. Instrument de silex, formé d'un grand éclat de percussion, retouché de dessous en dessus. Face dorsale. Quaternaire moyen d'Abbeville (Somme). Assise moyenne. Coll. d'Ault du Mesnil (²/₃).
- 8. Instrument de silex, formé d'un grand éclat, retouché de dessous en dessus. Face du conchoïde de percussion. Levallois (Seine). Coll. Ph. Salmon (²/₃).
-



7.



8.



PLANCHE VI.



PLANCHE VI.

EXPLICATION DE LA PLANCHE VI.

Période paléolithique quaternaire.

ÉPOQUE MOUSTIÉRIENNE.

- FIG. 9. Pointe de silex, forme d'un éclat de percussion, retouchée sur une seule face, de dessous en dessus. Face dorsale. Le Moustier (Dordogne). G. N.
- 10. La même vue de côté.
 - 11. La même vue du côté du bulbe de percussion.
 - 12. Grattoir concave de silex. Environs de Bergerac (Dordogne). Coll. Ad. de Mortillet (²/3).
 - 13. Disque de silex. Beauvais, commune de Bessay (Indre-et-Loire). Musée de Saint-Germain (¹/_a). — G. et A. de Mortillet, *Musee préhistorique*.
 - 14. Racloir de silex. Le Moustier (Dordogne). Coll. Ad. de Mortillet (²/3).
-

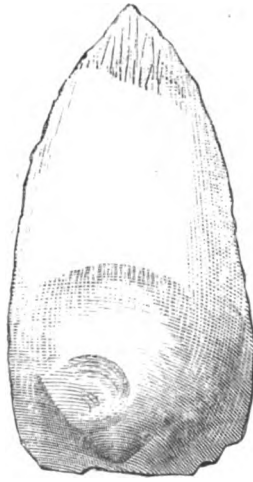


S. BECHER. PEL

9.



10.



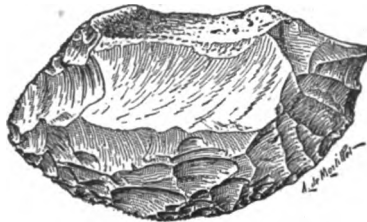
11.



12.



13.



14.



PLANCHE VII.

EXPLICATION DE LA PLANCHE VII.

Période paléolithique-quaternaire.

TRANSITION DE L'ÉPOQUE MOUSTIÉRIENNE A L'ÉPOQUE MAGDALÉNIENNE.

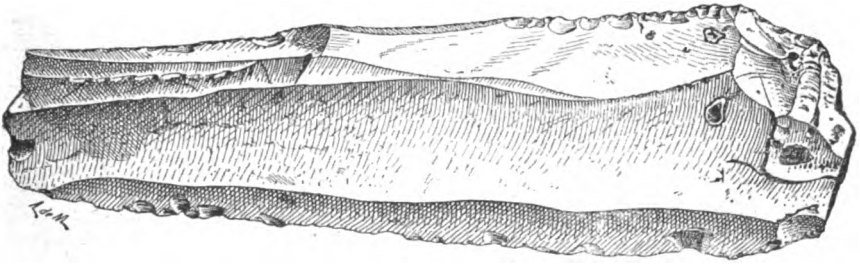
FIG. 15. Lame longue de silex taillé. Quat. moyen d'Abbeville. Assise sup. Coll. d'Ault du Mesnil ($2/3$).

— 16 et 17. Pointe de silex. Quat. supérieur d'Abbeville. Coll. d'A. du M. ($2/3$).

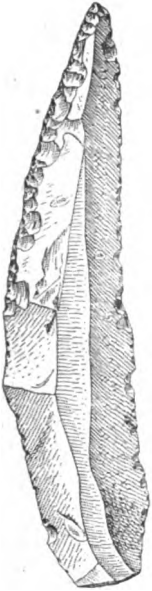
— 18. Grattoir de silex. Cro-Magnon, Les Eyzies (Dordogne). Coll. A. de Mortillet ($2/3$).

— 19. Pointe de silex à cran. Grotte du Placard (Dordogne). Coll. de Maret (G. N.).

— 20. Pointe de silex. Solutré (Saône-et-Loire). G. N.



15.



16.



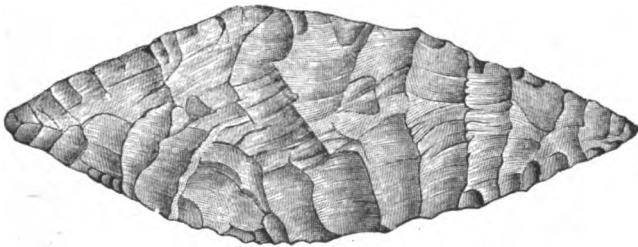
17.



18.



19.



20.

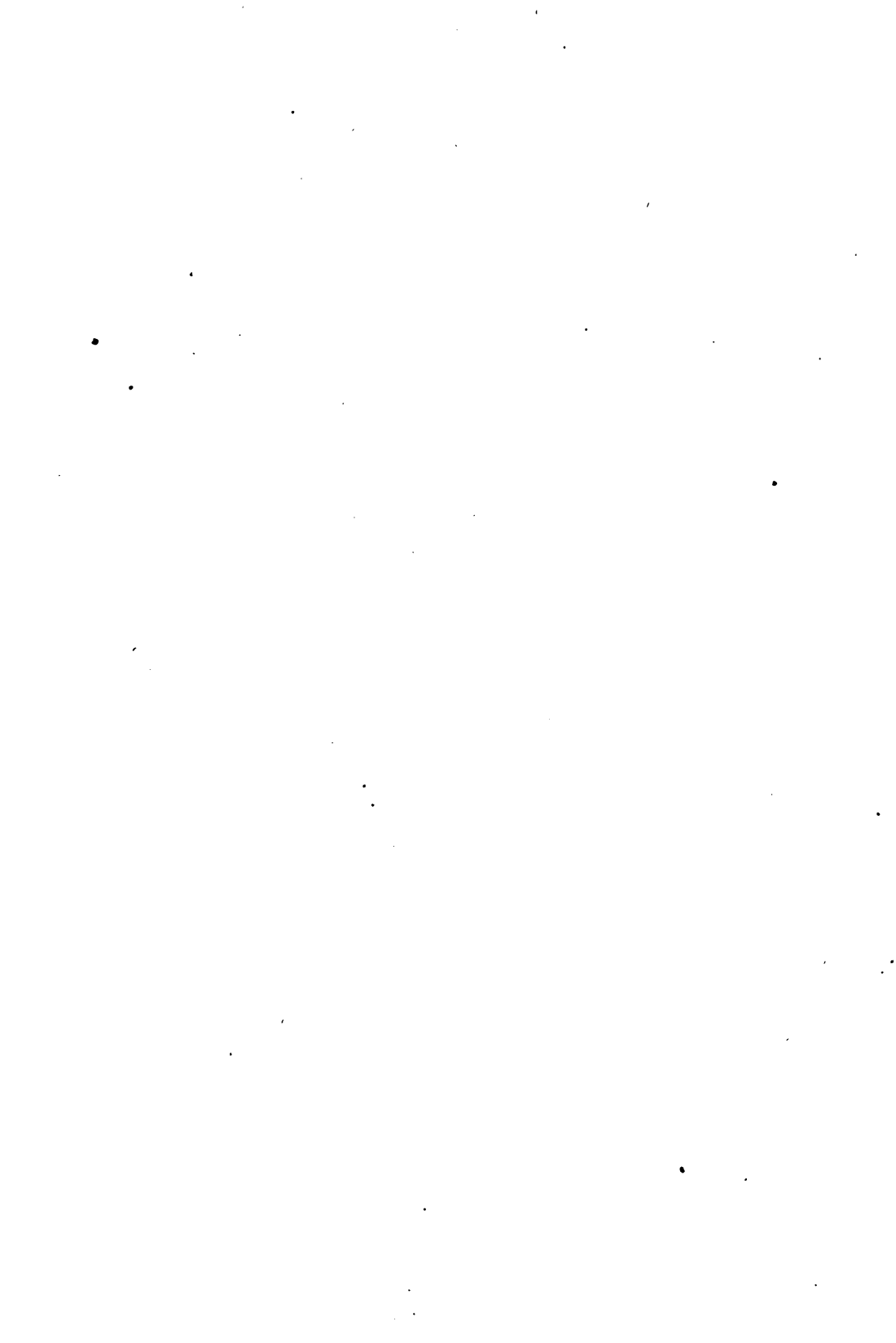


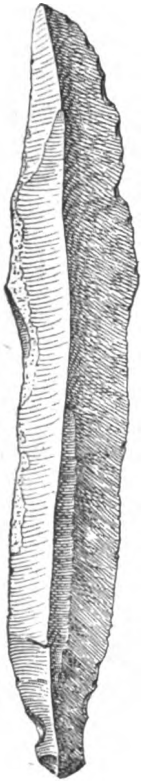
PLANCHE VIII.

EXPLICATION DE LA PLANCHE VIII.

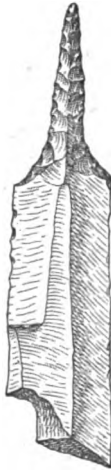
Période paléolithique quaternaire.

ÉPOQUE MAGDALÉNIENNE.

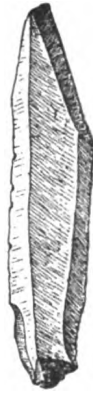
- FIG. 21. Lame de silex. La Madeleine (Dordogne). Musée de St-Germain (2/3). —
G. et A. de Mortillet, *Musée préhistorique*.
- 22 Perçoir de silex. Grotte de l'Église (Dordogne). Id. — *Eod. op.*
- 23. Grattoir de silex. La Madeleine (Dordogne). Id. — *Eod. op.*
- 24. Burin de silex. La Madeleine (Dordogne) (2/3).
- 25. Pointe de calcédoine à dos rabattu. Bruniquel (Tarn-et-Garonne). Id. —
Eod. op.
- 26. Scie de silex. Grotte de l'Église (Dordogne). Coll. Capitan (2/3).
- 27. Bec de perroquet. Abri de Soucy. Lalinde (Dordogne). Coll. A. de
Mortillet (2/3).
-



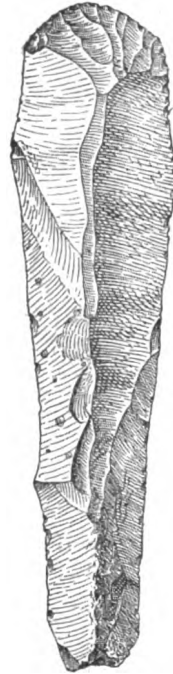
21.



22.



24.



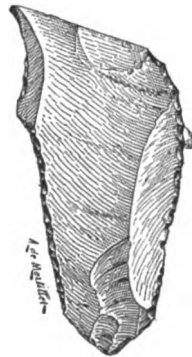
23.



25.



26.



27.

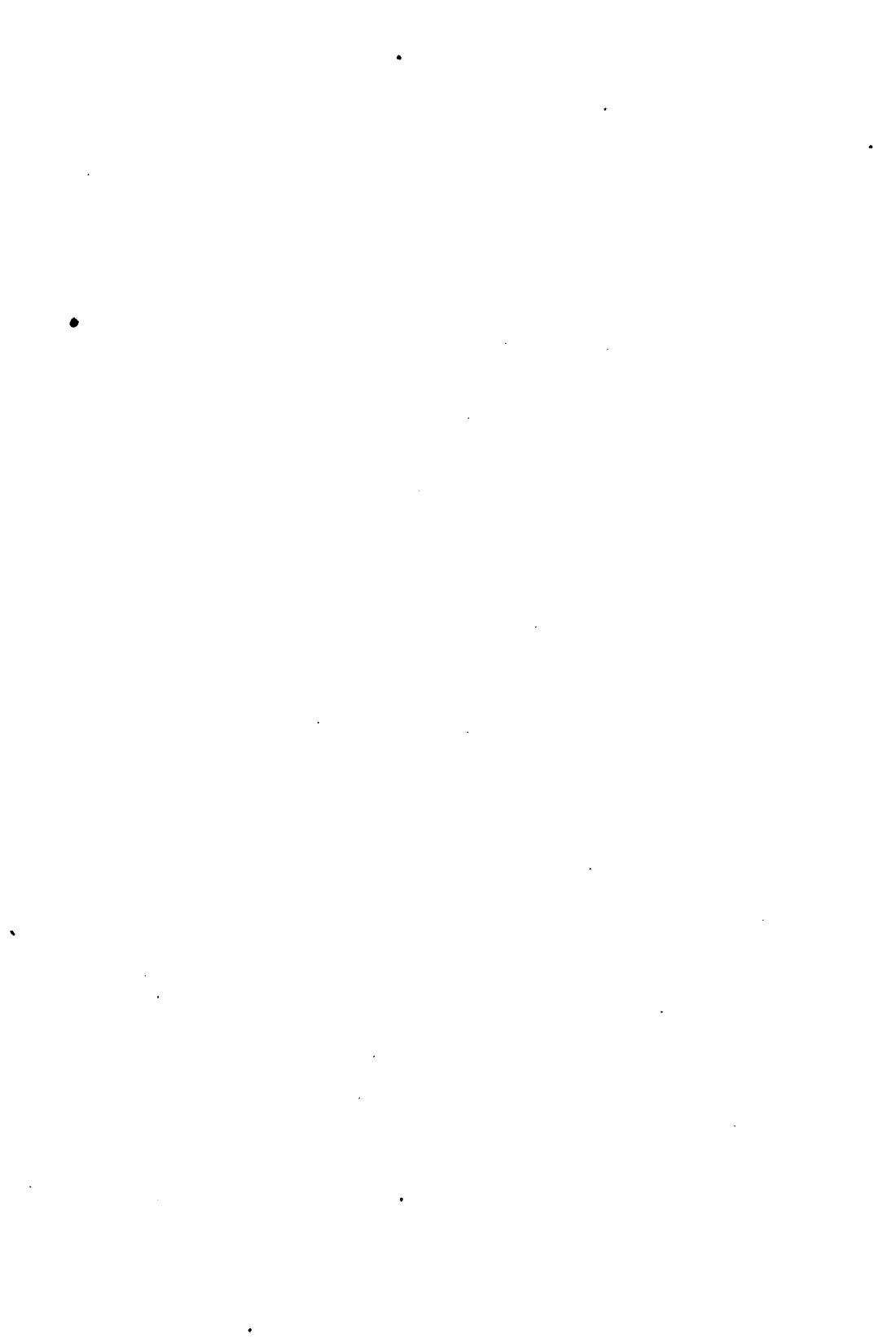


PLANCHE IX.

EXPLICATION DE LA PLANCHE IX.

Période paléolithique quaternaire.

ÉPOQUE MAGDALÉNIENNE.

- FIG. 28. Poignard en os. Grotte de Pair-non-Pair (Gironde). Coll. Daleau (G. N.).
- 29. Harpon en os, à barbelures bilatérales. Gorge d'Enfer (Dordogne). — Lartet et Christy (¹/₂).
 - 30. Pointe de harpon en os, à barbelures unilatérales. Id. — *Eod. op.*
 - 31. Pointe de lance en corne de renne, sans barbelures. Id. — *Eod. op.*
 - 32. Pointe courbe en os avec petites encoches. Vallée de la Vézère. — *Eod. op.* (G. N.).
 - 33 et 34. Aiguilles en os. La Madeleine (G. N.).
 - 35. Manche de poignard en os sculpté, représentant un renne. Laugerie-Haute (Dordogne). Musée de St-Germain (¹/₂).
 - 36. Bouquetin et cheval gravés sur un os d'oiseau. Développement de la gravure. Grottes d'Arudy (Hautes-Pyrénées). Coll. Ad. de Mortillet (G. N.).
-



E.D.C.

28.



à BECHER DEL.

29.



30.



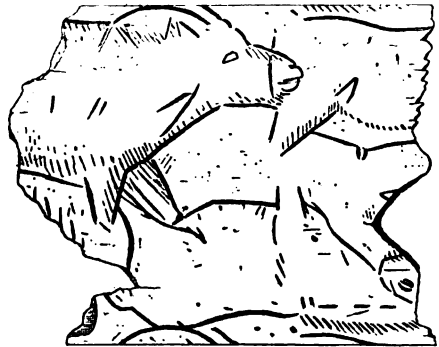
31.



32., 33, 34.



35.



36.



PLANCHE X.



PLANCHE X.

EXPLICATION DE LA PLANCHE X.

Période paléolithique quaternaire.

ÉPOQUE MAGDALÉNIENNE.

FIG. 37. Mammouth gravé sur une plaque d'ivoire. La Madeleine. Muséum d'hist. nat. de Paris.



37.



PLANCHE XI.

EXPLICATION DE LA PLANCHE XII.

Période néolithique.

ÉPOQUE CAMPIGNIENNE.

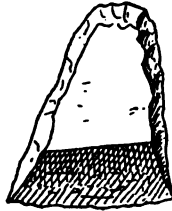
- FIG. 45. Tranchet de silex. Le Campigny (Seine-Inférieure). Musée de Saint-Germain (2/3). — G. et A. de Mortillet, *Musée préhistorique*.
- 46. Tranchet de silex. Base de la grotte de Nermont, Saint-Moré (Yonne). Coll. Ficatier (2/3).
- 47. Tranchet de silex. Abbeville, couche de sable supérieure à la tourbe. Coll. d'Ault du Mesnil (2/3).
- 48. Pic de silex. Puits de Champignolles, Sérifontaine (Oise). Coll. Collin (2/3).

ÉPOQUE CHASSÉO-ROBENHAUSIENNE.

- FIG. 49. Ébauche de hache de silex. Oise. Musée de Saint-Germain (1/3). — G. et A. de Mortillet, *Musée préhistorique*.
- 50. Hache polie de silex, retaillée et non repolie. Vienne. Musée de Poitiers (1/3). — *Eod. op.*
- 51. Hache polie de silex. Le Vésinet (Seine-et-Oise). Musée de Saint-Germain. — *Eod. op.*
-



38.



39.



40.



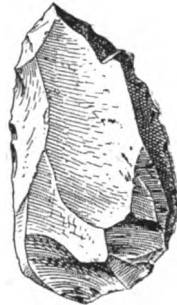
41.



42.



43.



44.



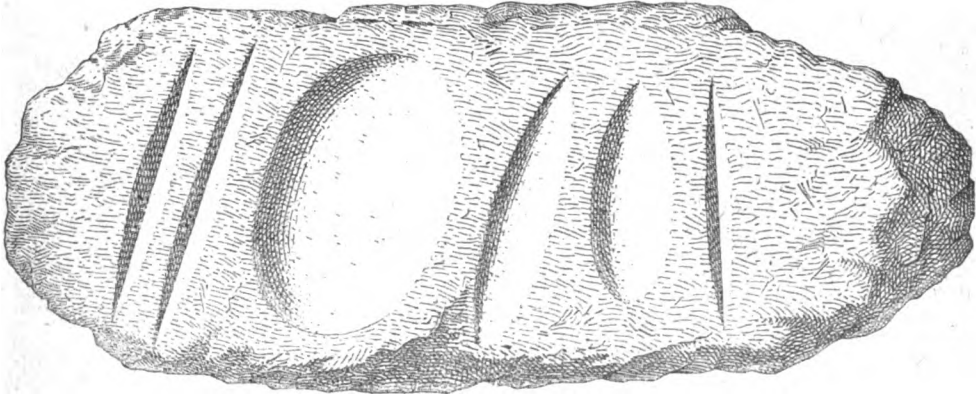
PLANCHE XIII.

EXPLICATION DE LA PLANCHE XIII.

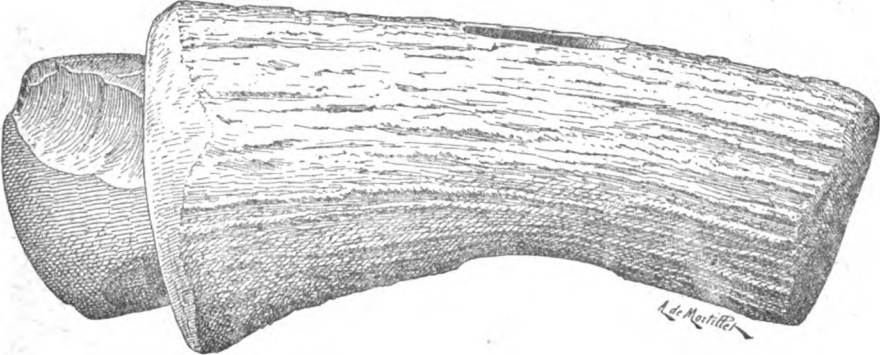
Période néolithique.

ÉPOQUE CHASSÉO-ROBENHAUSIENNE.

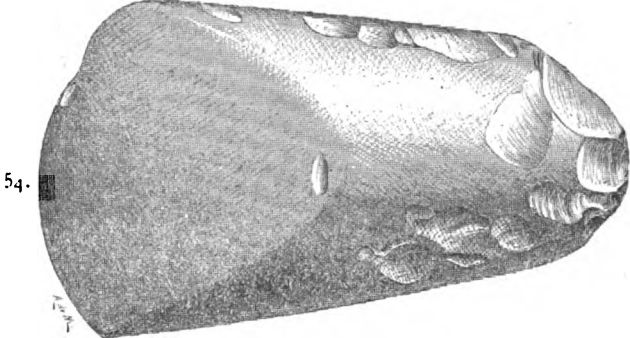
- FIG. 52. Polissoir en grés. — G. et A. de Mortillet, *Musée préhistorique*.
- 53. Hache de silex poli dans sa gaine de bois de cerf. Abbeville, tourbières.
Coll. d'Ault du Mesnil (²/₃).
- 54. Hache polie de silex, retaillée et repolie. Bray-les-Marcuil, près d'Abbeville.
Idem.
-



52.



53.



54.

PLANCHE XIV.

EXPLICATION DE LA PLANCHE XIV.

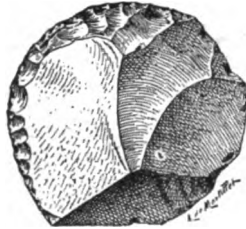
Période néolithique.

ÉPOQUE CHASSÉO-ROBENHAUSIENNE.

- FIG 55. Perçoir de silex. Saint-Mards-en-Othe (Aube) Musée de Saint-Germain (2/3).
— G. et A. de Mortillet, *Musée préhistorique*.
- 56. Grattoir de silex. Camp de Catenoy (Oise). *Idem.* — *Eod. op.*
- 57. Écrasoir de silex. Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne). Coll. Thieullen (2/3).
- 58. Scie à coches, silex. Huisseau (Loir-et-Cher). Coll. de l'École d'Anthropologie (2/3). — G. et A. de Mortillet, *Musée préhistorique*.
- 59. Pointe de flèche, silex. Loir-et-Cher (G. N.). *Idem.* — *Eod. op.*
- 60. Pointe de flèche, silex. Loir-et-Cher (G. N.). *Idem.* — *Eod. op.*
- 61. Pointe de flèche, silex. Dolmen du Génévrier (Aveyron). Musée de Saint-Germain (G. N.). — *Eod. op.*
-



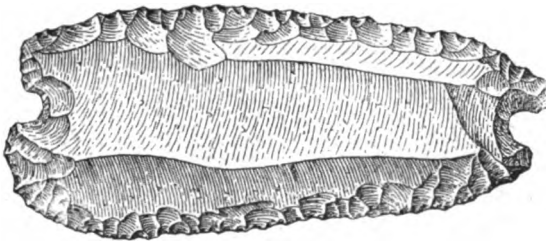
55.



56.



57.



58.



59.



60.



61.

PLANCHE XV.

EXPLICATION DE LA PLANCHE XV

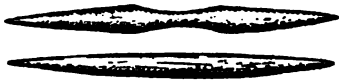
Période néolithique.

ÉPOQUE CHASSÉO-ROBENHAUSIENNE.

- FIG. 62. Canot creusé dans un tronc d'arbre. Lac de Biemme (Suisse). — *Dict. des sc. anthrop.*
- 63. Hameçons droits en os (G. N.). Wangen (Suisse).
 - 64. Hameçon courbe en défense de sanglier (G. N.). Moosseedorf (Suisse).
 - 65. Flotteur en écorce de pin (G. N.). Robenhausen (Suisse).
 - 66. Caillou percé, peson de filet (G. N.). Lac de Neuchâtel (Suisse).
 - 67. Fragment d'étoffe de lin (G. N.). Robenhausen.
 - 68. Filet de corde de lin (G. N.). Robenhausen.
-



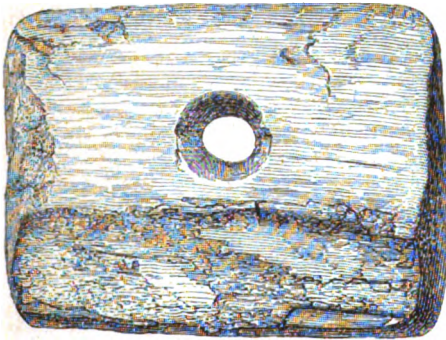
62.



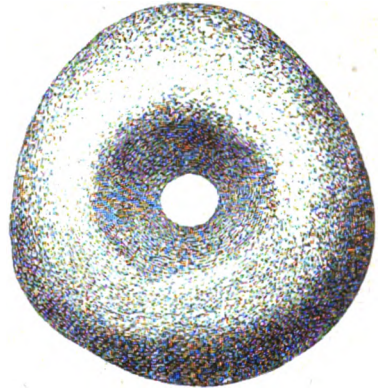
63.



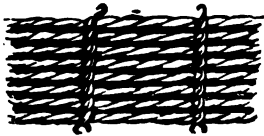
64.



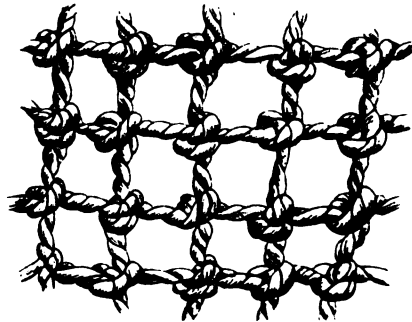
65.



66.



67.



68.

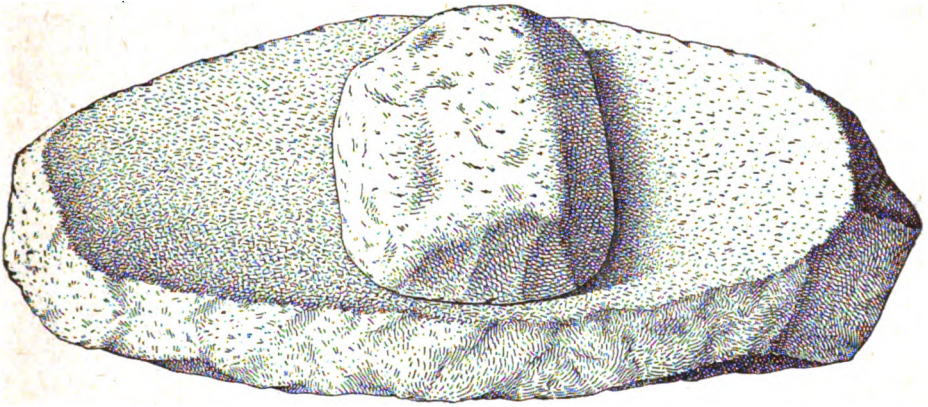
PLANCHE XVI.

EXPLICATION DE LA PLANCHE XVI.

Période néolithique.

ÉPOQUE CHASSÉO-ROBENHAUSIENNE.

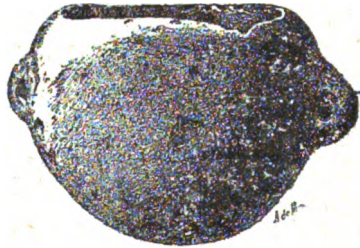
- FIG. 69. Grande meule dormante et molette de grès pour moudre les grains. Chassemy (Aisne), Musée de St-Germain (¹/₄). — G. et A. de Mortillet, *Musée préhistorique*.
- 70. Vase de terre cuite. Saint-Moré (Yonne). Grotte de Nermont, couche néolithique inférieure. Coll. Ficatier (²/₃).
 - 71. Vase de terre cuite. Même provenance. Couche néolithique moyenne. Id.
 - 72. Vase de même provenance. Id.
 - 73. Vase de même provenance. Couche néolithique supérieure. Id.
 - 74. Cuillère de terre cuite. Même provenance. Couche supérieure. Id.
-



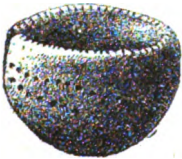
69.



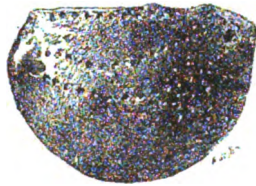
70.



71.



72.



73.



74.



PLANCHE XVII.

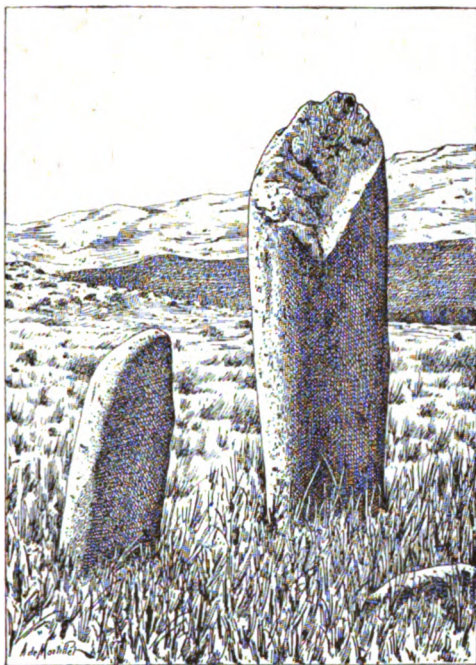
EXPLICATION DE LA PLANCHE XVII.

Période néolithique.

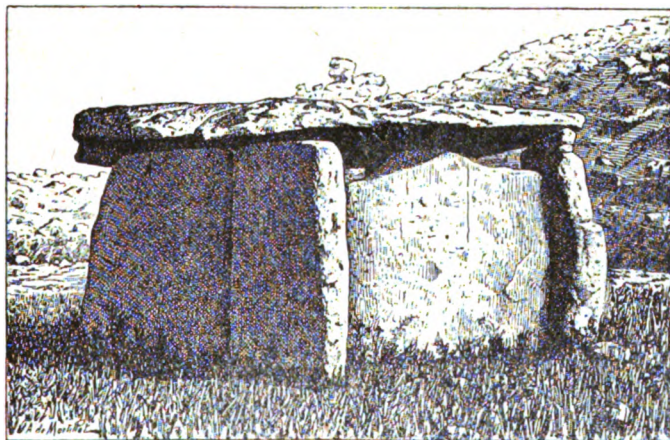
ÉPOQUE CARNACÉENNE.

FIG. 75. Deux menhirs. Bords du Rigganese, Sartène (Corse). Mission A de Mortillet.

— 76. Dolmen de Fontanaceda. Sartène. Id.



75.



76.

PLANCHE XVIII.

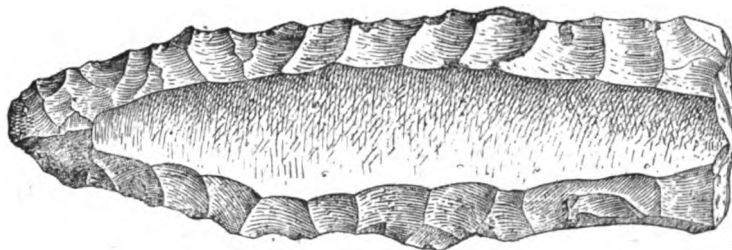
PLANCHE XVIII.

EXPLICATION DE LA PLANCHE XVIII.

Période néolithique.

ÉPOQUE CARNACÉENNE.

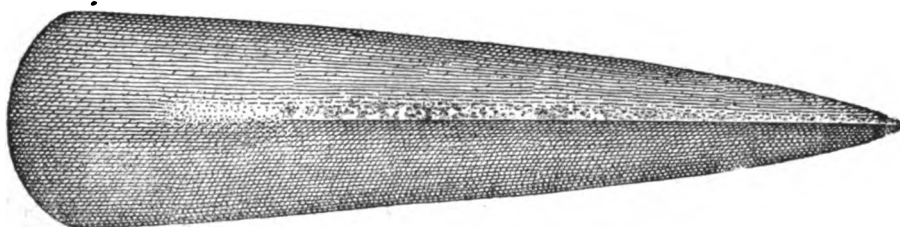
- FIG. 77. Nucléus de silex. Le Grand-Pressigny (Inde-et-Loire). Musée de Saint-Germain ($\frac{1}{3}$). — G. et A. de Mortillet, *Musée préhistorique*.
- 78 Poignard de silex. Pas-de-Grigny (Seine-et-Oise). Id. ($\frac{1}{2}$). — *Eod. op.*
- 79 Grande hache polie de jadéite. Dolmen du Mané-er-Horck, Locmariaquer (Morbihan). Musée de Vannes ($\frac{1}{3}$). — *Eod. op.*
- 80. Petite hache de fibrolithe percée d'un trou au sommet. Plédéliac (Côtes-du-Nord). Coll. Lemoine ($\frac{2}{3}$).
- 81 Sommet de casse-tête de quartzite, percé d'un trou cylindrique (douille). Rockland, Norfolk (Angleterre) ($\frac{1}{3}$). — G. et A. de Mortillet, *Musée préhistorique*.
- 82. Hache polie de jadéite, percée d'un trou au sommet, cassée intentionnellement en trois morceaux. Dolmen du Mané-er-Horck, Locmariaquer. Musée de Vannes ($\frac{1}{3}$). — *Eod. op.*
- 83. Petit tranchet de silex emmanché. Montigny-l'Engrain (Aisne). Sépulture dolménique. Coll. Vauvillé (G. N.).



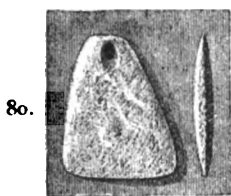
77.



78.



79.

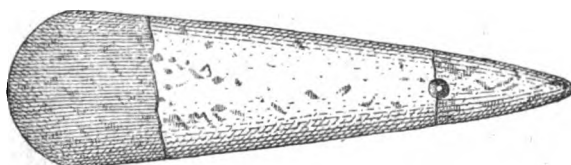


80.



81.

$\frac{1}{3}$



82.



83.

Ed. C.



PLANCHE XIX.

EXPLICATION DE LA PLANCHE XIX.

Période néolithique.

ÉPOQUE CARNACÉENNE.

- FIG. 84. Pierre sculptée d'un dolmen. Collorgues (Gard). Coll. Louis Teste (¹/₁₀).
- 85. Éclat de silex avec croûte, sans retouches. Mobilier funéraire des sépultures en cistes de l'île de Thinic, à Pontivy, en Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan).
 - 86. Éclat de silex avec croûte, très sommairement retouché sur un côté. Même provenance.
 - 87. Fragment de sagaie barbelée en os. Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne). Sépulture dolménique. Coll. Thieullen (¹/₃).
 - 88. Même éclat que figure 85, et même provenance.
 - 89. Nucléus de silex formé d'un caillou roulé. Même provenance que le précédent.
 - 90. Grès roulé, forme de hache, très sommairement taillé en biseau à l'une de ses extrémités. Même mobilier funéraire.
 - 91. Plaquette roulée de schiste verdâtre, très sommairement taillée en biseau à l'une de ses extrémités. Même mobilier funéraire.
-



Fig. 84.



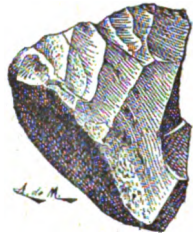
85.



86.



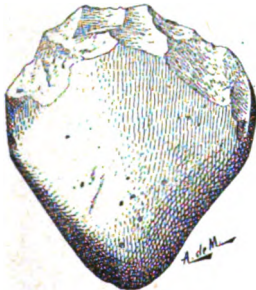
88.



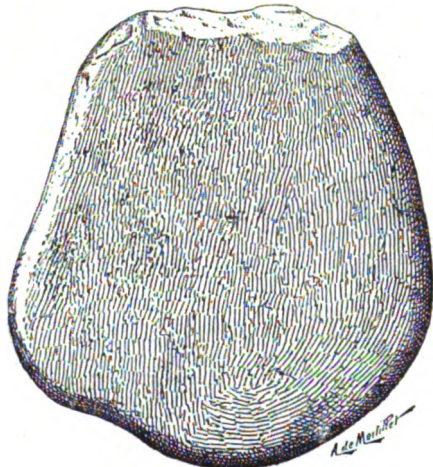
89.



87.



90.



91.

DISCUSSION.

M. V. JACQUES. — Le travail dont je viens d'avoir l'honneur de vous donner lecture, était destiné au Congrès d'histoire et d'archéologie du mois d'août dernier. Un retard de la poste ne me l'ayant fait parvenir qu'après la clôture du Congrès, j'ai proposé à M. Salmon de le présenter à la Société d'anthropologie. Comme, de l'avis même de son auteur, ce mémoire devait amener des discussions, M. Salmon s'est empressé d'accepter ma proposition. Il y a donc quelque temps déjà que j'ai entre les mains le texte de notre honorable correspondant et j'ai pu l'étudier à loisir. C'est pour cela que je me permets de demander le premier la parole dans la discussion.

Nous allons reprendre, si vous le voulez bien, les tableaux de M. Salmon et examiner les faits et les arguments sur lesquels ils sont basés.

Dans son premier tableau, celui qui concerne les divisions paléolithiques, M. Salmon propose tout d'abord la suppression de l'époque solutréenne. Je n'y vois, pour ma part, aucun obstacle, car je partage complètement l'avis de notre correspondant, quand il dit que l'industrie caractéristique de cette époque ne se rencontre, en somme, que dans quelques rares localités. Mais je ne vois nullement, d'après ce que j'en connais, qu'elle constitue un terme de transition entre l'industrie moustiérienne et l'industrie magdalénienne. C'est un fait local, voilà tout : on ne trouve dans le moustiérien, en général, rien qui annonce le solutréen, et dans le magdalénien, en général, rien qui rappelle cette même industrie.

Je dirai cependant que l'opinion de M. Salmon n'est pas partagée par tout le monde. L'auteur de la division des âges paléolithiques qui a obtenu, sans contredit, le plus de vogue, M. de Mortillet, non seulement maintient son époque solutréenne, mais encore, dans un discours qu'il prononçait au Congrès de Liège, l'année dernière (*), il rapportait chronologiquement à cette époque des industries fort différentes : l'industrie solutréenne n'aurait pas dépassé au Nord le bassin de la Loire, mais elle serait représentée par l'industrie menchecourienne de M. d'Ault du Mesnil dans le bassin de la Somme, et par l'industrie que nous avons vue à Spy en Belgique. M. Salmon semble adopter cette opinion, en ce qui concerne

(*) *Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération archéologique et historique, tenu à Liège en 1890, p. 164.*

Menhecourt tout au moins. Quant à moi, je ne puis voir autre chose, encore une fois, à Menhecourt et à Arcq-sur-Eure, que des faits locaux ; pour Spy, je me propose de revenir prochainement sur ce point spécial.

Les discussions sur le mesvinien nous ont beaucoup préoccupés, et tout le monde est d'accord maintenant ici pour assigner à nos couches quaternaires anciennes du bassin de Mons leur véritable place dans la chronologie. M. Salmon, à raison « de la place des couches géologiques, des animaux en contact et de la forme des silex, » classe ces gisements comme terme de transition entre le chelléen et le moustiérien : ce serait pour lui de l'acheuléen, s'il admettait cette époque. L'opinion de M. Salmon n'est que le reflet de celle de M. de Mortillet, et je ne puis qu'engager notre honorable correspondant à étudier la question par lui-même. Je suis certain que les conclusions qu'il formule seront modifiées par l'examen de *la place des couches géologiques et de la forme des silex*, et que, pour *la faune en contact*, il attendra patiemment, comme nous, que des restes d'animaux trouvés dans les tranchées de Saint-Symphorien, viennent fixer définitivement ses convictions.

Un dernier mot sur le paléolithique de M. Salmon : dans son second tableau, il avance que la poterie grossière de la station néolithique du Campigny représente probablement l'origine de l'art de la terre. En Belgique, les découvertes de M. Dupont, et plus tard celles de MM. Fraipont, Braconnier et Cels, ont démontré que les paléolithiques connaissaient déjà l'art du potier. Je sais bien que les savants français discutent l'âge du fameux vase du Trou du Frontal ; mais je crois qu'il vaudrait mieux pour eux faire des réserves et dire simplement qu'ils n'ont *pas encore* trouvé de poterie nettement quaternaire, ce qui ne donne pas à entendre qu'ils n'en trouveront jamais parce qu'elle n'a pas existé. En effet, la présence de débris de poteries mal cuites, et partant altérées, au milieu des roches détritiques qui constituent généralement le fond des cavernes, n'est déjà pas si facile à démontrer pour que l'on s'étonne que les recherches dans ce sens n'aient pas encore été couronnées de succès.

Le mélange de la faune quaternaire associée à l'industrie magdalénienne et de la faune actuelle associée aux instruments que l'on appelle tranchets, caractérise, dans certaines stations, la transition entre le paléolithique et le néolithique, nous dit M. Salmon. La théorie de l'hiatus est, en effet, destinée à disparaître de la science, et je crois aussi que la faune de cette époque de transition est une

caractéristique des plus probantes. Mais que l'on ne s'avance pas trop ici sur le terrain de l'industrie, car la forme seule des instruments ne suffit plus. Beaucoup de stations de la pierre polie ont, en effet, fourni des grattoirs, des lames, des burins et des pointes que, sans être prévenu, on rangerait facilement parmi les instruments magdaléniens *dont rien ne les distingue*. Ainsi, pour ne citer qu'un fait qui vous est bien connu, je vous rappellerai que les stations de la Hesbaye décrites ici par M. de Puydt, ne renferment que des nuclei, des lames, des burins, des scies et des grattoirs à tête transversale, qui présentent une analogie parfaite avec les instruments magdaléniens. Or, à côté de cette industrie lithique, on nous montre l'art du potier parvenu au plus haut degré de perfection qu'il ait atteint à l'époque néolithique. Tourinne, l'une de ces stations, est même classée, dans le tableau de M. Salmon, comme contemporaine de l'époque carnacéenne. Disons encore, puisque nous parlons de Tourinne, que notre honorable collègue assigne, comme caractéristique de sa première époque néolithique, les abris et foyers creusés dans le sol, tandis que, chez nous, les habitations des villages de la Hesbaye étaient toutes dans ce cas. Il serait difficile de nous mettre d'accord sur ce point, si nous n'ajoutions que nous trouvons ces foyers creusés dans le sol dans presque toutes nos stations néolithiques.

Quant aux tranchets, instruments types du début de la période néolithique, il faut, pour lui accorder l'importance qu'y attache M. Salmon, épouser d'abord sa manière de voir à leur égard.

La question des tranchets mérite que nous nous y arrêtions un instant.

Il y a d'abord, me semble-t-il, chez un certain nombre d'archéologues français, une sorte de parti pris de ne pas employer le terme de *pointe de flèche à tranchant transversal*. Je ne sais pourquoi la distinction entre une pointe de flèche à tranchant transversal et un tranchet ne leur paraît pas rationnelle. Ce genre d'armes de jet doit cependant leur être familier depuis les trouvailles si démonstratives de M. le baron de Baye dans la Marne. Notre collègue, M. Cumont, a fait, ici même, une étude consciencieuse de celles qui ont été trouvées chez nous ⁽¹⁾, et il a mis en parallèle les armes analogues dont se servent encore aujourd'hui les Nègres de certaines parties du Congo ⁽²⁾. Pour nous, nous ne mettons plus en doute leur existence.

(1) *Bull. de la Soc. d'anthrop. de Bruxelles*, t. VI, p. 24.

(2) *Id.*, t. VIII, p. 175.

Les archéologues français confondent tous les instruments de cette forme, quels que soient leurs dimensions et leur volume, sous le nom de tranchets. Et cependant, en jetant un coup d'œil sur les planches de M. Salmon, nous ne pouvons nous empêcher de prendre quelques-uns des tranchets qui y sont figurés — pour autant que leur reproduction soit fidèle, — pour des pointes de flèches à tranchant transversal. Mais, à côté, il y a des instruments que tout le monde qualifiera de tranchets, et que nous serons d'autant moins portés à discuter que nous les retrouvons aussi dans quelques-unes de nos stations.

Nous trouvons des tranchets dans nos stations, disons-nous. Laissons Ghlin, cité par M. Salmon, comme station campignienne belge. Ghlin est un atelier de taille du silex, à la surface duquel on ramasse toutes sortes d'ébauches d'instruments, y compris des haches polies; j'en ai une dans ma collection. M. de Puydt notamment possède une série très complète de Ghlin, dans laquelle se rencontrent des ébauches et des pièces polies. Mais dans quelques stations du Brabant, par exemple, nous avons des tranchets bien caractérisés, associés à l'outillage complet de l'époque robenhausienne. Ainsi les collections des environs de La Hulpe, de notre honorable collègue, M. Van Overloop, montrent que les préhistoriques qui habitaient cette région, se servaient en même temps de tranchets et de haches polies bien finies. Groenendael a donné les mêmes instruments, mais les tranchets semblent devenir plus rares à mesure que l'on s'éloigne vers l'ouest; Boitsfort n'en donne plus que quelques-uns. Cependant, à la vue de l'outillage, il ne viendra à l'idée de personne de classer les stations de Boitsfort, de Groenendael et de La Hulpe ailleurs que dans le plein du Robenhausien. Et à quelques kilomètres de là, le marquis de Wavrin, d'une part, M. Tiberghien, d'autre part, M. Cumont, dans une troisième station, recueillent les pointes de flèches à tranchant transversal qui ont fait l'objet des études de ce dernier. Le savant auteur de la *France préhistorique*, M. Cartailhac, les admettait jadis, avec une certaine hésitation, il est vrai, mais comme appartenant à la fin du néolithique.

M. Salmon énumère, dans son second tableau, parmi les pièces typiques de l'industrie lithique à l'époque campignienne, *les instruments grossiers indéterminés, pics, etc.; les haches dites préparées pour le polissage et ayant servi sans être polies; enfin de très rares haches sommairement polies*. S'il y a une station admise comme robenhausienne, c'est bien Spiennes. Mais d'après l'énumération

de M. Salmon, nous serons immédiatement obligés de placer Spiennes parmi les ateliers caractérisant le plein de l'industrie campignienne. En effet, les haches polies qui ont été trouvées sur les champs à cailloux de Spiennes sont excessivement rares — on les compte par unités, — tandis que tous les collectionneurs possèdent des pièces sommairement polies. Quant aux autres catégories d'instruments dont parle M. Salmon, elles constituent la presque totalité de l'outillage recueilli à Spiennes. En général, les pièces sont grossières, mal taillées; les pièces les mieux finies rentrent dans le genre de celles dites préparées pour le polissage. La raison, c'est, je crois, que les ateliers de Spiennes, qui ont fourni des quantités innombrables de silex de toutes espèces et de toutes formes aux stations du Hainaut, des régions voisines du nord de la France, du Brabant, des Flandres et d'une grande partie de la province de Namur, n'étaient pas des ateliers de polissage, et qu'il en est probablement de même de plusieurs des stations de l'époque soi-disant campignienne.

Il est probable d'ailleurs qu'avant d'en arriver au polissage parfait de la hache néolithique, nos ancêtres ont dû se livrer à des tâtonnements dont le résultat a été la production de pièces très sommairement polies. Mais rien n'est encore venu nous démontrer d'une manière définitive que les premiers essais sont le fait des populations quaternaires de l'Europe occidentale, et l'on pourrait encore faire valoir plusieurs bons arguments en faveur de l'origine étrangère des populations néolithiques et de leur industrie.

Quant à l'absence d'objets grossiers, de l'époque campignienne, dans les sépultures, elle s'explique par le fait que les mobiliers funéraires étaient généralement composés des objets les plus précieux ayant appartenu au mort. A défaut de haches polies, on se contentait de ce que M. Salmon appelle les fausses haches, ou de modèles réduits, de haches votives. Et, à propos de sépultures, la théorie qui rattache la construction des dolmens, des galeries couvertes et des grottes artificielles à la non-existence de grottes naturelles dans la région, est-elle totalement tombée dans le discrédit? Pourquoi donc séparer chronologiquement ces deux modes d'inhumation?

Maintenant, que notre honorable correspondant ait une préférence pour la dénomination de chasséo-robenhausienne, je n'y vois d'autre inconvénient que celui de remplacer un nom connu, généralement adopté, par un nom nouveau, d'une longueur démesurée. Enfin la période carnacéenne m'apparaît encore une

fois mieux comme caractérisant des industries locales, ayant évolué et s'étant perfectionnées sans doute, mais manquant d'unité et d'ensemble.

Est-ce à dire que je dénie systématiquement la possibilité d'introduire dans l'ensemble de la période néolithique des coupes et des classifications utiles? Loin de moi cette idée. Tous nous avons constaté des différences notables dans l'outillage d'une station à l'autre. Mais je répéterai ce que j'ai dit à ce sujet au Congrès de Liège : « Nous ne sommes pas encore en possession d'un nombre suffisant de faits assez probants pour établir une classification définitive. Observons, comparons, mais gardons-nous soigneusement des idées préconçues et des généralisations trop prématurées. »

Je termine en rendant hommage à la science de l'honorable M. Salmon. Si j'ai cru devoir opposer quelques critiques à son œuvre, je ne puis cependant ne pas y reconnaître un progrès marqué vers un but qu'il serait hautement désirable d'atteindre. Son travail pourra recevoir des améliorations, subir des modifications de détail, mais il n'en constitue pas moins un essai des plus intéressants, que nous serons heureux de consigner dans notre *Bulletin*.

M. RUTOT. — Je ne puis, pour ma part, qu'appuyer les observations que M. Jacques vient de formuler relativement au « Mesvinien ». Jusqu'ici les formes bien caractéristiques des instruments dits mesviniens étaient assez mal déterminées. Depuis quelque temps, M. de Munck et moi, nous avons eu l'occasion de faire des fouilles, et les résultats que nous avons obtenus dépassent toutes les espérances : nous pouvons confirmer dès maintenant que l'on se trouve en présence d'un âge stratigraphique bien établi. Nous avons fouillé un véritable atelier de taille, qui a fourni des milliers de pièces se rattachant à deux types : des instruments contondants et des instruments destinés à racler. Les hommes du Mesvinien ne paraissent d'ailleurs pas s'être préoccupés tant de la forme même de leurs instruments que de leur appropriation; l'appropriation avait pour but essentiel de protéger la main qui devait manier l'outil, contre le tranchant des arêtes vives produites par l'enlèvement des éclats. La plupart de ces instruments n'avaient pas encore été utilisés, et les percuteurs primitifs avaient été abandonnés à côté des blocs à tailler; tout semble accuser un abandon brusque de l'atelier, peut-être par suite de l'irruption des eaux.

Cet atelier est situé sur le territoire de Spiennes, près de Saint-Symphorien.

M. V. JACQUES. — C'est de cette localité que proviennent également les importantes séries d'instruments mesviniens recueillies par MM. Cels et De Pauw.

M. DE MUNCK. — Le nombre de pièces que nous avons ramenées au jour, M. Rutot et moi, est véritablement colossal. Un premier triage, fait grossièrement, m'a permis de réunir une série de disques dont l'usage me paraît avoir été de couper le bois. Je me suis livré à quelques essais, et je dois dire que j'ai parfaitement réussi. La pointe dite moustiérienne apparaît déjà : nous en avons recueilli quelques échantillons.

L'heure étant avancée, il est décidé que les observations de M. Jacques seront communiquées à M. Salmon avant la continuation de la discussion.

COMMUNICATION DE MM. FAGÈS ET DE MEESTER
A PROPOS DE LA DÉCOUVERTE D'UN SQUELETTE NÉOLITHIQUE
A BERNISSART.

Bernissart est situé au bord des anciens marais de la Haine et de l'Escaut, à une altitude de 20 à 30 mètres, sur un terrain sableux, surélevé, s'étendant de l'ouest à l'est, à la limite nord du bassin houiller belge.

Les *Bulletins* de l'Académie de Belgique ont fait connaître les iguanodons, les tortues, les crocodiles et les poissons de Bernissart ; ils ont décrit le rhinocéros découvert sur le territoire de Blaton, à quelques minutes d'ici ; et le Cercle archéologique de Mons a signalé, dans ses publications, les haches polies de la collection Toillez, trouvées à Bernissart, et a donné la description de la tombe belgo-germanique fouillée par M. Fagès, avec le concours de M. Van Bastelaer.

Le 6 avril 1891, en creusant une sablière, M. V. Bouillez découvrit, à une profondeur de 80 centimètres, un squelette humain et des silex taillés. Ce squelette, reposant dans un sol qui paraissait n'avoir jamais été fouillé, se trouvait orienté ouest-est, la tête tant soit peu plus haute que les pieds, légèrement inclinée sur la poitrine, les genoux repliés sur le thorax, les bras étendus le long du corps, de manière à n'occuper qu'un espace de 80 à 90 centimètres. Lors de notre visite, un peu tardive, plusieurs os avaient déjà dis-

paru. Toutefois, il est facile de voir, d'après l'aspect des pièces que nous avons recueillies, que ce squelette était celui d'un adolescent; la suture des os de la boîte crânienne est imparfaite; le maxillaire inférieur ne porte que quatre molaires; les dents sont peu usées. Les petites dimensions du fémur, de l'humérus, des côtes, et la reconstitution partielle de la colonne vertébrale donnent à peine 1^m,20 pour la taille probable de l'individu.

Cette exhumation, comme tant d'autres, nous aurait laissés presque indifférents, et nous n'aurions attaché aucune importance à la présence d'ossements en ce lieu, si l'on ne nous avait affirmé que dans la main droite se trouvait la lance de silex taillé, figurée ci-après en grandeur naturelle, la pointe vers les pieds, et qu'à côté du corps on avait ramassé une sorte de grattoir, d'une teinte plus foncée, mais d'un travail semblable à celui de la lance.

La présence de ces silex qui révèlent un travail déjà perfectionné, nous porte à croire qu'il s'agit ici d'un individu de l'âge de la pierre taillée.

L'attitude repliée du mort, qui nous a frappés tout d'abord, n'est pas le fait du hasard; elle a été constatée dans beaucoup de sépultures des temps préhistoriques, par le savant archéologue hongrois, M. Wosinski, de Lengryel, qui vient de traiter cet important sujet au congrès de Paris.

L'état de bonne conservation des os est dû, sans doute, à la nature ferrugineuse du sable où ils étaient enfouis, et à l'humidité permanente du sol qui repose sur une couche aquifère. Les dentrites jaunâtres qui recouvrent les ossements les ont probablement préservés contre les causes ordinaires de destruction.

On sait que les tribus mentionnées dans les premiers documents historiques ont remplacé aux mêmes endroits d'autres tribus; celles-ci ont reculé devant la soi-disant civilisation des nouveaux occupants. On rencontre souvent, en effet, des objets de l'âge de la pierre à la place même où les Gaulois, les Gallo-Romains et les Francs ont fixé leurs pénates.

Nous obéissons aujourd'hui encore à cette règle, en élevant nos habitations au milieu des campagnes fertilisées par nos ancêtres. Il n'est pas bien difficile de montrer qu'il en a été de même pour la région dont Bernissart est le berceau. En effet, le *Champ de la croix*, dont nous venons de fouiller un coin, offre aujourd'hui encore l'aspect d'un îlot ovale, émergeant des immenses marais de la Haïne, qui s'étendent vers le sud et qui vont au nord jusqu'à la crête formant la limite septentrionale du bassin houiller et le bord avancé du terrain crétacé.

Une telle éminence, baignée en grande partie par une eau poissonneuse, répondait aux besoins d'hommes vivant de chasse et de pêche. Nul doute qu'à une époque très reculée, on ait su profiter des avantages de la situation. C'est, en effet, dans la *Couture de la croix* qu'on a recueilli les haches de l'archéologue montois; c'est là aussi qu'on a trouvé une hache taillée et deux haches polies qui font partie de la collection de l'un de nous; c'est là encore que le même a ramassé une petite lance de silex taillé d'environ 6 centimètres de longueur sur 6 millimètres de largeur.

En deux endroits différents de ce champ, à quelque distance de la tombe, on voit des débris de silex en si grande quantité, qu'on est forcé d'admettre qu'il y a eu là deux tailleries ou deux ateliers dans le genre de ceux de Spiennes.

La présence de l'homme en ces lieux étant démontrée par des documents aussi authentiques, peut-on encore élever des doutes sur l'ancienneté du squelette que l'on a exhumé? L'individu a été enterré sur place, au lieu même de ses principales occupations.

C'est le moment de faire remarquer que notre localité n'a pas été la seule habitée à l'époque néolithique, et que les fouilles dirigées par MM. Haubourdin, dans les communes d'Harchies, de Stamburges, de Sirault et d'Hautrage, leur ont permis de faire une ample moisson d'instruments taillés et polis semblables à ceux de Bernissart, prouvant la contemporanéité et les relations des tribus qui laissèrent sur notre sol des traces de leur existence et de leurs travaux.

Les Celtes, à leur tour, occupèrent notre territoire. Nous en avons une preuve irrécusable dans le dolmen découvert à l'endroit dit le *Manège*, à l'extrémité nord-est du *Coron jaune*; la table, qui a échappé à la destruction, sert aujourd'hui de tête de pont à l'entrée du petit chemin de service de la *Haie-Paillard*.

A quelques pas de là, vers l'ouest, on a mis au jour, à deux reprises différentes, des tombes romaines caractérisées spécialement par des urnes renfermant de la cendre et des bronzes à l'effigie de Faustina (collection Fagès).

Nous nous trouvons encore à front de la chaussée romaine se détachant, à Heusies, de la voie principale, traversant les marais de Bernissart, la petite éminence du *Champ de la croix*, les *Prés des diables*, sur le territoire de Blaton, pour aller, par Quevaucamps, rejoindre la grande chaussée à Ellignies-Sainte-Anne.

C'est à la jonction de cette route, aujourd'hui perdue, et du chemin de Condé à Ath, que se trouvait la tombe belgo-germa-

nique, attestant une fois de plus que cet endroit privilégié n'a jamais perdu ses habitants.

A droite de notre champ, dans une pointe avancée formant la *Couture de Glogreul*, on a rencontré des fondations très importantes et encore très solides, faites de moellons durs, à la chaux hydraulique; ces substructions n'ont pas été étudiées. Plus tard, en 1885, feu Henri Battard a découvert, à quelques mètres de là, d'autres substructions considérables, dessinant manifestement des caves, portant des traces d'incendie et renfermant des tegulæ.

A une époque plus rapprochée de nous, des fermes ont remplacé d'autres fermes, des maisons se sont élevées en lieu et place d'autres habitations, et, actuellement, le *Hameau du Calvaire*, carrefour formé par le chemin de Mons et la Grand'Rue, est occupé par deux grandes cités ouvrières abritant une population de plusieurs centaines d'habitants.

L'examen des ossements néolithiques de Bernissart sera renvoyé à une commission. Des doutes sont cependant émis par plusieurs membres sur l'authenticité d'ossements recueillis dans les conditions indiquées par les auteurs de ce mémoire.

PRÉSENTATION DE PIÈCES.

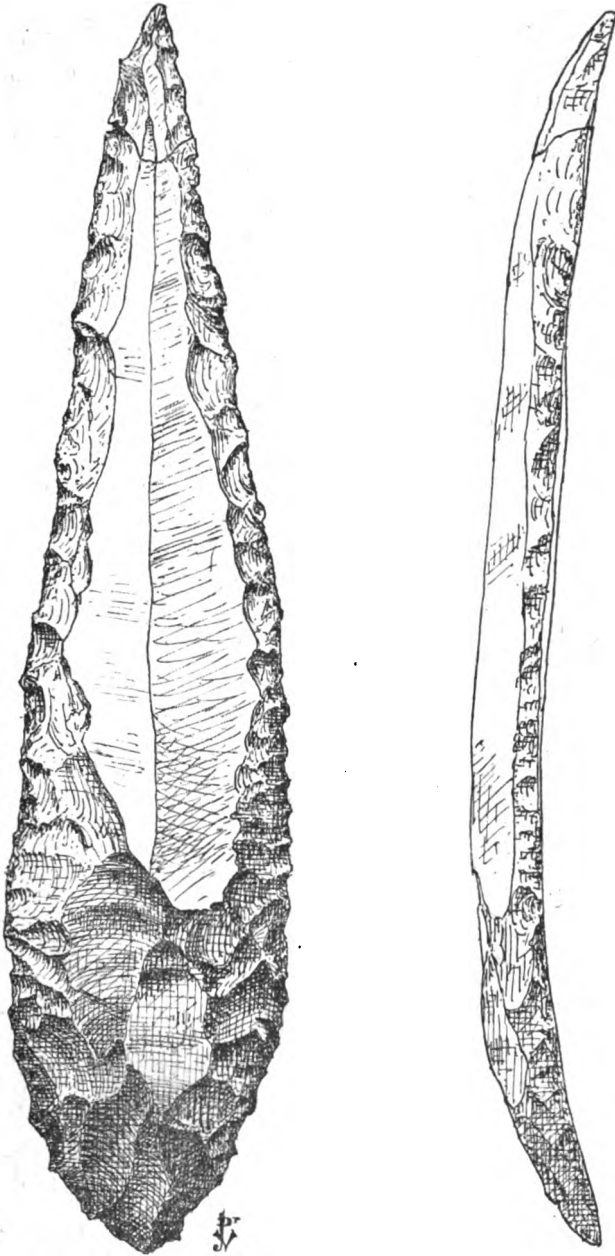
Objets d'ethnographie provenant du Congo. — M. De Pauw montre à la Société quelques pièces provenant du Congo, et notamment un collier fait des vertèbres d'un serpent, dont les apophyses transverses ont été usées; un poignard, un couteau, une hache de fer forgé, des chicotes, une pièce d'étoffe remarquable par ses dimensions extraordinaires : le métier à tisser devait avoir plus d'un mètre de longueur, tandis que les pièces de ce genre n'ont en général guère plus de 50 à 60 centimètres.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR M. HOUZEAU DE LEHAIE.

M. Houzeau de Lehaie fait hommage : 1° d'une série de crânes et d'ossements provenant du cimetière franc, trouvé à Spiennes, à l'extrémité du Camp à cailloux, vers le chemin de fer et le ruisseau de la Trouille, et visité, en 1884, par la Société (*) ;

2° De quelques poteries provenant du même cimetière;

(*) Voir *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. IV, 1884-1885, p. 176.



Dr V. Jacques del.

FAGÈS & DEMEESTER.

POINTE DE LANCE DE SILEX TROUVÉE A BERNISSART.

3° D'une série importante de haches ébauchées et de nuclei de Spiennes recueillis dans les puits préhistoriques traversés par les travaux du chemin de fer de Mons à Bonne-Espérance en 1867;

4° D'une magnifique meule dormante, de la même époque que les silex, recueillie dans l'un de ces puits. Cette pièce est en grès landenien. Elle mesure 58 centimètres sur 30; elle est absolument intacte.

Une lettre de remerciements sera adressée à M. Houzeau de Lehaie, au nom de la Société, par les soins du Bureau.

La séance est levée à 11 heures.



SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1891.

PRÉSIDENTE DE M. VANDERKINDERE,

VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 ¹/₄ heures.

Dépouillement du scrutin. — MM. le capitaine commandant du génie L. Geubel et le marquis Ed. de Trazegnies sont proclamés membres effectifs.

Ouvrages présentés. — *Des méthodes qui permettent d'atteindre le développement préhistorique des religions*, par le comte Goblet d'Alviella, président de la Société.

L'atavisme et le crime, par L. Manouvrier, membre correspondant.

Crânes et ossements d'Andresy, par le même.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1891, n^o 9 et 10.

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, 1891, n^o 9 et 10.

Compte rendu des travaux du VI^e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique à Liège, 3^e fascicule.

L'Anthropologie, 1891, n^o 5.

Festschrift zum funfzigjähriqe Jubiläum des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande, am 1. October 1891.

Correspondenz-Blatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie, août et septembre 1891.

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, novembre 1891.

O Mundo legal e judiciario, n^o 124 et 125.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie. — Revision des statuts. — Dans sa séance du 3 août dernier, le Congrès avait décidé de renvoyer les propositions de revision des statuts de la Fédération à une commission de délégués spécialement désignés à cet effet par les sociétés belges fédérées.

Cette assemblée aura à se prononcer uniquement sur l'adoption ou le rejet des propositions. La Société d'anthropologie est, en conséquence, invitée par le Bureau du Congrès à désigner un délégué et un délégué suppléant pour assister à l'assemblée qui aura lieu le 10 janvier prochain, à 1 heure, au Palais de la Bourse.

MM. V. Jacques et C. Aubry sont désignés pour représenter la Société à l'assemblée des délégués.

Correspondance. — Nous recevons de M. Geubel, commandant du génie à Charleroi, deux extraits du journal *Le Courrier des Ardennes* des 13 et 20 septembre 1891, contenant des rapports de feu M. Geubel, juge d'instruction à Marche, relatifs à la découverte, dès 1852, des importantes ruines gallo-romaines fouillées aujourd'hui avec tant de succès par la Société archéologique de Namur, près de Jemelle.

COMMUNICATION DE M. M. DE PUYDT.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LES FONDS DE CABANES NÉOLITHIQUES DE LA HESBAYE.

Dans une communication que j'ai eu l'honneur de faire à la Société d'anthropologie de Bruxelles ⁽¹⁾, j'ai parlé du résultat des fouilles exécutées, en 1880, dans une vingtaine de fonds de cabanes constituant une partie du village néolithique dit *cité Galand*.

Depuis cette époque, M. E. Davin-Rigot et moi avons continué nos recherches, spécialement dans la portion de la bourgade s'étendant sur une terre sise commune de Tourinne et renseignée au cadastre sous le n° 139, section unique.

Treize fosses y ont été étudiées, au mois d'août 1890, ce qui porte à *trente-trois* le nombre des habitations reconnues pour une seule agglomération. Parmi les fonds de cabanes nouvellement mis au jour, cinq sont placés à peu près en ligne droite, à une distance de moins de 2 mètres de la lisière du champ, figurée par un pointillé noir au plan de la station préhistorique de Tourinne ⁽²⁾; les fosses les plus éloignées étaient à 20 mètres de cette limite.

⁽¹⁾ *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. IX, p. 18.

⁽²⁾ *Id.*, pl. I, fig. 1.

En septembre 1891, plusieurs fonds de cabanes ont encore été découverts dans la bourgade dite *cité Cartuyvels*, parcelle cadastrée sous le n° 155.

Toutes les observations faites confirment ce que nous avons dit antérieurement au sujet de la position des emplacements et du caractère des produits de l'industrie. Malheureusement, les derniers foyers explorés étaient, pour la plupart, peu profonds, assez mal délimités et relativement pauvres.

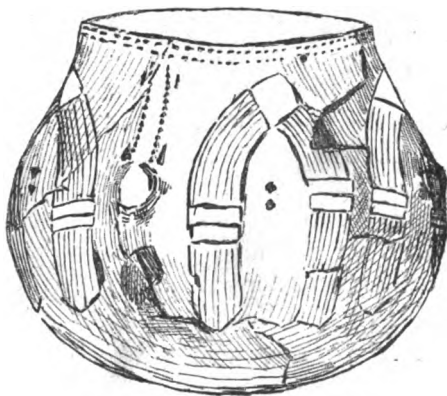
A ce propos, il nous a paru utile de donner ici la production moyenne des divers fonds de cabanes.

Objets récoltés dans un fond de cabane.

Inventaire n° I.

FOSSE RICHE.

- 1 vase en terre cuite;
- 1 fragment de vase noir en terre fin^e ornementée, suffisant pour permettre la reconstitution complète du dessin et la forme exacte de l'ustensile (voyez la figure ci-dessous);



- 20 débris de poteries ornementées, pâte noire;
- 7 débris de poteries ornementées, pâte jaunâtre:
- 1 fragment de poterie rouge percée d'un trou;
- 3 mamelons transpercés, poterie grossière;
- 12 mamelons non transpercés, poterie grossière;
- 1 mamelon non transpercé, terre grise;
- 200 débris de poteries;

- 11 plaques de grès polies de petite dimension ;
- 1 fragment de meule en grès ;
- 2 morceaux d'oligiste ;
- 23 nucléus et marteaux ;
- 4 poinçons ;
- 3 lissoirs (?) ;
- 1 ciseau (?) non poli ;
- 3 acies dont une double et diverses lames retouchées pouvant avoir servi à scier ;
- 3 couteaux arrondis vers l'extrémité ;
- 1 grattoir ovale ;
- 12 grattoirs ou lames retailées en grattoirs ;
- 200 couteaux et lames de dégagement plus ou moins utilisables.

Nous pouvons ajouter à cette énumération plus de 50 kilogrammes de silex et de poteries. A une certaine profondeur, les éclats de la taille formaient un véritable lit de pierres.

Le vase signalé en premier lieu dans notre énumération mérite une attention spéciale. C'est un des spécimens les plus complets rencontrés jusqu'ici ; M. Julin, professeur à l'Université de Liège, assistait à son exhumation, laquelle a demandé plusieurs heures de travail, tant la poterie était fragile et l'argile qui l'emplissait dure et compacte.

Deux débris de silex taillés ont été retirés de l'intérieur, où ils avaient été amenés avec le limon. Ce vase a été trouvé debout, à un mètre de la surface du sol, sur le bord de la fosse ; sa forme est sphérique. Il mesure 0^m,24 de hauteur sur 0^m,23 de largeur maximum ; le diamètre de l'ouverture atteint 0^m,11. Trois petits mamelons ornent le col, et le ventre est muni de trois cabochons (ou anses ?) transpercés horizontalement et destinés à la suspension. La pâte est grisâtre, tendre et mal cuite.

Voici l'inventaire du produit d'un fond de cabane voisin, dont l'importance réside plutôt dans le nombre que dans la qualité des spécimens :

Inventaire n° II.

- 5 mamelons détachés appartenant à des vases en terre rouge ;
- 4 mamelons appartenant à des vases en terre grise ou noire ;
- 60 débris de poteries grossières, rougeâtres, grises ou jaunes ;
- 40 débris de poteries grossières en terre noire ou noirâtre ;
- 12 petits fragments de poteries fines ornementées, noires ou jaunes ;
- 2 scies dont une polie par l'usage ;
- 200 lames et éclats divers dont quelques-uns retouchés en pointes ;
- 11 blocs plus ou moins arrondis en argile rougie par le feu, de 0^m,03 à 0^m,05 en moyenne.

Ces derniers spécimens, fort irréguliers, n'ont rien de commun avec les fusaioles; nous en constatons la présence sans oser en présumer l'usage.

Nous mentionnerons encore, à titre de renseignement, l'inventaire de deux fonds de cabanes considérés comme relativement pauvres :

Inventaire n° III.

- 6 mamelons (ou anses) transpercés;
 - 2 bords de pots de grande dimension, avec mamelons près du col;
 - 6 fragments d'oligiste usés ou bruts;
 - 1 fragment de poterie fine ornementée;
 - 1 grattoir;
 - 16 couteaux ou lames de silex;
 - 50 fragments de poteries grossières;
 - 2 plaques de grès polies de petite dimension;
- Divers débris informes de poterie et de silex.

Inventaire n° IV.

- 1 fragment de poterie avec mamelon;
- 3 fragments de poterie, terre fine, noire et ornementée;
- 2 fragments d'oligiste;
- 2 fragments de grès polis de petite dimension;
- 1 instrument en phthanite noir poli (lissoir ?);
- 1 grattoir en silex;
- 60 débris de poteries, lames, éclats de silex, etc.]

Par elles-mêmes, ces pièces n'ont souvent qu'un intérêt secondaire; cependant nous avons cru bien faire en conservant le souvenir précis de ces mobiliers primitifs que le Musée de l'Institut archéologique liégeois expose actuellement dans ses vitrines, à quelques rares exceptions près.

Rapport entre les fonds de cabanes de la Hesbaye et ceux de l'Italie, etc.

Aujourd'hui que nos fouilles, aux confins du territoire des communes de Latinne et de Tourinne, sont terminées dans leur ensemble et nous ont prouvé que les habitants des trois groupes de cabanes travaillaient la pierre et l'argile de la même manière, nous pouvons déjà, avec plus de chance de vérité, essayer de rattacher nos découvertes à d'autres du même genre.

En Belgique, aucune découverte semblable ou analogue n'est, jusqu'ici, parvenue à notre connaissance. Les intéressantes poteries recueillies à Spiennes par notre collègue M. De Pauw ⁽¹⁾, se distinguent des nôtres en ce qu'elles sont autrement et moins ornementées que les vases hesbignons, ou bien en ce qu'elles sont associées à un outillage caractérisé par la hache en silex, instrument dont aucun morceau ou rudiment n'a été rencontré dans nos fouilles.

A l'étranger, les fonds de cabanes ont plusieurs fois été rencontrés et étudiés par des archéologues d'une haute compétence, spécialement en Italie et en France ⁽²⁾. Des restes d'habitations connus sous le nom de fonds de cabanes ont été signalés, en 1871, par le Dr Concerio Rosa, dans la province de Teramo (Abruzzes); cinq groupes de cabanes furent peu après explorés dans la province de Reggio (Emilie) par Gaetano Chierici. Ces fonds de cabanes (et ceux que l'on pourrait citer dans d'autres provinces d'Italie) ont tous certains caractères communs que nous retrouvons en Hesbaye. En lisant le compte rendu si remarquable des fouilles du savant et regretté directeur du Musée de Reggio, il me semblait revoir les fosses de Tourinne et de Latinne. Selon Chierici, « les fonds de cabanes du » Reggionais sont de noirs amas d'une terre grasse, riche en » détritrus organiques et renfermant des os et des silex, le tout » renfermé ou déposé dans des trous recouverts par le sol cultivé, » lequel a 0^m,40 de hauteur. La profondeur ordinaire de ces trous » est de 1^m,30 au-dessous de la surface des champs. Ces excavations » sont circulaires ou légèrement ovales, avec leur plus grand » diamètre orienté du nord au sud . . . Le sol des fonds de cabanes » est généralement inégal; dans quelques-uns des plus petits, il est » concave ⁽³⁾. »

En Hesbaye, l'orientation intentionnelle est moins positive, le

⁽¹⁾ *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. VIII, p. 114.

⁽²⁾ D'après une notice présentée au Congrès de Budapest, immédiatement sous la glaise, on trouve souvent dans la Basse-Autriche des fosses coniques remplies de tessons de poterie, d'os taillés et d'outils en pierre polie (*Compte rendu, huitième session*, 1876, p. 37).

⁽³⁾ Nous empruntons cette citation et les autres renseignements relatifs aux fonds de cabanes italiens à l'excellent mémoire de M. Pompeo Castelfranco, publié dans la *REVUE D'ANTHROPOLOGIE*, Paris, 1887, p. 182. Cette notice, intitulée : *Paléoethnologie italienne*. — *Les fonds de cabanes*, renseigne in fine les principales sources bibliographiques.

plus grand diamètre de la plupart des habitations semble disposé du sud-est au nord-ouest, mais ce trait de ressemblance résultant d'une orientation voulue, est moins frappant que les autres. La forme des cabanes correspond sensiblement, dans les deux pays, et Chierici donne l'explication des fosses en forme de 8, lesquelles paraissent correspondre à nos fosses doubles. Il est probable, écrivait ce savant, qu'une famille, lorsqu'elle s'augmentait, élargissait son habitation, dont le type fondamental est toujours la cabane ronde répétée « selon les besoins ».

« Le côté le plus caractéristique de l'industrie, écrit M. Castel-franco, est l'abondance de poterie qui témoigne d'un goût artistique et d'un sentiment de civilisation qui ne se concilie guère avec la grossièreté et l'état de sauvagerie de ces peuples primitifs... Les tessons abondent, la plupart des vases ne sont indiqués que par quelques fragments; aucun n'est complet. »

Je n'insiste pas sur l'importance de cette citation, puisque tous nous avons été étonnés de la richesse relative d'ornementation de la céramique préhistorique hesbignonne. Nous n'avons, en vérité, mis au jour aucun vase entier, mais les restes de plusieurs étaient assez nombreux pour permettre une reconstitution d'une vérité scientifique d'autant plus incontestable que cette reconstitution a été faite au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, grâce à l'extrême obligeance de son conservateur, M. A. Bertrand.

En Italie, comme dans la province de Liège, les meules dormantes ont été rencontrées en grand nombre ⁽¹⁾. Eu égard aux découvertes de ce genre faites jusqu'ici dans les stations belges de la pierre polie, nous pouvons même affirmer que cette abondance de grès usés ou polis est tout à fait exceptionnelle ⁽²⁾. Une nouvelle paire

⁽¹⁾ Schliemann, qui a découvert des centaines de meules dans tous les étages des décombres préhistoriques d'Hissarlick, les appelle quelquefois *moulins à bras*; le grain était broyé, dit l'auteur, entre les faces plates des deux pierres. Ce procédé ne donnait pas de farine, mais une sorte de gruau qui ne pouvait pas servir à fabriquer du pain proprement dit. (*Ilios*, Paris, 1885, p. 293.)

⁽²⁾ Les deux dernières fosses de la bourgade dite *cité Davin*, explorées par les soins de M. Galand, instituteur communal à Latinne, ont donné à elles seules :

Une meule de 0 ^m ,39 de longueur sur 0 ^m ,19 de largeur.				
—	0 ^m ,40	—	0 ^m ,17	—
—	0 ^m ,25	—	0 ^m ,15	—
—	0 ^m ,17	—	0 ^m ,12	—
—	0 ^m ,16	—	0 ^m ,13	— incomplète.

de meules du genre de celle reproduite planche XXI, figure 8, vient d'être cédée par M. E. Davin-Rigot et moi au Musée de l'Institut archéologique liégeois. Elles proviennent de la fosse II ouverte dans la parcelle cadastrée n° 155, commune de Tourinne. M. Davin les a recueillies à 1 mètre de profondeur et à 30 centimètres de distance; l'une est en creux, l'autre en bosse; ensemble elles pèsent 31 kilogrammes.

Le peuple des fonds de cabanes était-il agriculteur?

Dans une notice précédente, nous vous disions que ces pierres ne pouvaient avoir servi de polissoirs, et que vraisemblablement la peuplade qui les utilisait comme meules cultivait la terre et connaissait le grain.

M. Castelfranco s'exprimait à peu près de la même façon au sujet des fonds de cabanes de son pays. « Il est vraisemblable, dit-il, que l'homme des cabanes était agriculteur, mais *il n'est pas certain qu'il le fut*, car on peut avoir des meules pour moudre des fruits et des semences alimentaires, des plantes sauvages ou même pour broyer des couleurs ou autre chose. »

L'auteur a bien voulu nous témoigner un doute semblable au sujet des fouilles de Tourinne et de Latinne.

Les lourdes pièces du genre de celles reproduites planche XXI, figure 8, ont dû avoir une destination moins accessoire que d'écraser de l'oligiste; elles n'en portent, du reste, aucune trace, alors que des silex et des grès de plus petit volume en étaient encore enduits.

Voici les arguments que l'on peut apporter en faveur de la connaissance de l'agriculture par la tribu néolithique qui nous occupe :

1° La ressemblance des meules dormantes de la Hesbaye avec des spécimens servant incontestablement à écraser le grain : les meules dormantes figurées par MM. de Mortillet (1) et par MM. Siret (2), pour ne citer que ces exemples connus, ont la même configuration que les nôtres; seulement, chez nous, au lieu de molettes vous trouvez quelquefois une seconde meule moins volumineuse que

(1) *Musée préhistorique*, pl. LXI, n° 587.

(2) HENRI & LOUIS SIRET, *Les premiers âges du métal dans le sud-est de l'Espagne*. Anvers, 1887, texte, p. 90, pl. XI.

celle reposant sur le sol, et beaucoup plus considérable qu'un simple broyeur ;

2° Le fait que le blé ou froment était, d'après les témoignages les plus autorisés, déjà très répandu à l'époque dite *robenhausienne*, non seulement dans toutes les palafittes, mais dans beaucoup d'autres stations, notamment sur les bords de la Seine, etc. (1).

Une variété de blé qui a disparu aujourd'hui était déjà connue des plus anciens lacustres qui ne fabriquaient que de petites haches à peine polies et, en général, des poteries grossières et non ornementées (2) ;

3° L'extrême pauvreté des graines et fruits utilisables, originaires de notre sol.

Le fait que pas un grain de blé carbonisé ne soit parvenu jusqu'à nous n'a aucune importance, attendu que, sur plus de cent foyers explorés, nous n'avons pas recueilli le moindre débris de gland, de faine ou d'autres produits certainement existants.

Une écale de noisette a seule été signalée par M. Davin lors de ses premiers sondages.

Malgré tout, nous considérons la question de la culture de la terre comme douteuse. Des découvertes ultérieures pourraient seules la trancher.

Absence d'ossements d'animaux.

En Italie, l'examen des restes d'animaux étudiés par M. Strobel (3) a permis de conclure que le peuple des fonds de cabanes était surtout chasseur ; il est à présumer qu'il en était de même dans notre province de Liège, quoique les débris de cuisine, si nombreux à l'étranger, fassent presque totalement défaut chez nous (4).

(1) G. DE MORTILLET, *Le Préhistorique*, p. 579.

(2) CARTAILHAC, *La France préhistorique*, pp. 134, 135, et autorités citées (Gross et Heer), p. 259.

(3) POMPEIO CASTELFRANCO, *Op. cit.*, p. 194.

(4) NOUS AVIONS CRU POUVOIR ATTRIBUER à un *chien* le fragment de mâchoire recueilli dans la fosse n° VIII (*cité Cartuyvels*). M. Castelfranco eut l'amabilité d'attirer notre attention sur cette détermination qu'il croyait erronée, et, effectivement, après nouvel examen de M. J. Fraipont, professeur de paléontologie à l'Université de Liège, il fut reconnu que le fragment de mâchoire avait appartenu à un porc, animal signalé dans les fonds de cabanes de l'Italie. — L'intérêt de la question vient de ce que le chien est inconnu dans les fonds de cabanes italiens, et M. Strobel, cité par M. Castelfranco,

Nous nous demandons si cette pénurie ne peut s'expliquer par le fait que les os se conservent quelquefois fort mal dans le limon hesbayen. Au mois de mai 1891, pour ne citer qu'un exemple, nous avons étudié des sépultures franques à Laer, près de Landen, et c'est à peine si la terre prenait une teinte plus blanchâtre là où reposaient les cadavres entourés des armes et des vases caractéristiques de l'époque.

Nous ne possédons pas d'os taillés en pointe analogues à ceux du Reggionais; mais nous avons extrait un grès pourvu d'une rainure. D'après M. Gabriel de Mortillet, celle-ci aurait pu servir à polir et à affuter les poinçons en os, à en juger par comparaison avec le dessin qu'il reproduit (¹).

En France, les fonds de cabanes sont loin d'être inconnus; parmi les découvertes les plus récentes, je ne puis passer sous silence celle de la station néolithique de Jussy-Champagne (Cher), dans laquelle M. J. de Saint-Venant a rencontré l'emplacement d'habitations qui devaient être mi-partie souterraines, mi-partie aériennes.

A côté de poteries grossières, cet auteur a recueilli des fragments de vases ornements, à pâte fine et assez durs, rappelant la céramique généralement attribuée à l'âge du bronze (²). En 1890, M. Ad. de Mortillet a publié le compte rendu de la visite de Cormeilles-en-Parisis (Seine-et-Oise) de la commission nommée par la Société d'anthropologie de Paris, pour étudier les sépultures et foyers néolithiques de cette localité (³); dans des espèces de poches mesurant de 2 à 3 mètres de diamètre sur 50 centimètres d'épaisseur, se rencontraient des silex taillés, des grès et des poteries. Les foyers de Cormeilles étaient disposés par groupes de deux rangées sur une ligne droite ayant approximativement une direction sud-nord.

conclut même à ce sujet que « les cabanes sont plus anciennes que les palafittes suisses » et italiennes de l'âge de la pierre, . . . puisque dans celles-ci, comme dans les kjök- » kenmöddings, on trouve déjà des restes de chien domestique ». — *Paléoethnologie italienne*, op. cit. pp. 193 et 196.

Inutile de faire remarquer que la difficulté de cette détermination provenait de l'*excessif* mauvais état de la pièce.

(¹) *Musée préhistorique*, pl. LXI, fig. 593.

(²) J. DE SAINT-VENANT, *Station néolithique de Jussy-Champagne*. (MÉMOIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE, t. XV et XVI, Bourges, 1888, 1889.)

(³) AD. DE MORTILLET, *Les foyers néolithiques de Cormeilles-en-Parisis*. (Extrait des BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS, séance du 17 juillet 1890.)

Age des fonds de cabanes.

Au témoignage de M. Castelfranco, les haches polies rencontrées dans les fonds de cabanes italiens sont toutes de serpentine, jadéite, néphrite, etc. ; elles y sont d'une extrême rareté, alors qu'elles sont loin d'être rares à la surface du sol dans les champs voisins.

En Hesbaye, nous constatons un fait analogue : absence complète de haches de silex provenant des fosses explorées, tandis que sur les plaines environnantes, les débris de haches polies de silex se rencontrent tous les jours.

Que pouvons-nous en conclure pour ce qui concerne l'âge des fonds de cabanes, eu égard aux autres stations néolithiques ?

Première opinion. — Les considérations suivantes plaident pour l'antériorité des fonds de cabanes :

1° L'industrie du silex, spécialement la confection des lames et des racloirs, s'écarte des types néolithiques ordinaires ;

2° Les pointes de flèches, dont plusieurs ne sont taillées que sur une face, sont excessivement rares dans les cabanes et les pointes de flèches à ailerons, aussi inconnues que les haches de silex ;

3° La hache polie de silex est devenue, dans nos régions, l'arme ou l'instrument le plus caractéristique, vraisemblablement le plus utile et le plus employé jusqu'à la fin du néolithique. Dès lors, l'absence de haches de silex dans les fonds de cabanes peut-elle mieux s'expliquer que par ignorance de sa fabrication et de son usage, lequel n'a pu tomber en désuétude avant l'introduction des métaux ;

4° La couche de terre qui recouvre les fonds des cabanes est, en général, plus épaisse que celle qui nous cache le niveau à silex et poteries des gisements voisins.

Les nombreux sondages exécutés, pendant huit jours, par M. E. Davin-Rigot, aidé d'un ouvrier expérimenté, font croire que dans les stations néolithiques à haches polies de silex, sises toujours sur le territoire de Tourinne, le niveau à débris de silex et de poterie n'est ordinairement qu'à 0^m,25 ou 0^m,30, alors que la moyenne pour les fonds de cabanes est de 0^m,40 (*), comme en Italie.

(*) Ces 0^m,40 constituent l'épaisseur moyenne de la terre arable et de la couche supérieure de limon qui la sépare des fonds de cabanes. L'analyse de ce limon et sa comparaison avec le limon ancien sédimentaire présentent des difficultés si sérieuses, qu'à notre grand regret nous n'avons pu satisfaire aux demandes faites à ce sujet par M. Van den Broeck, à la séance du 31 mars 1890.

Quoique l'aspect et la pente du sol soient sensiblement les mêmes partout, nous ne voulons pas donner à cet argument plus de force qu'il n'en a, mais nous croyons utile de confirmer ici les observations de M. E. Davin-Rigot et de M. l'abbé Gaillard, au Congrès de Liège, à savoir que les stations à silex polis de cette partie de la Hesbaye ne contiennent pas trace de demeures à demi souterraines, que les habitants s'abritaient plutôt sous la tente ou sous des huttes reposant simplement sur le sol (*).

Deuxième opinion. — Comme le faisaient si justement remarquer MM. de Mortillet et Hamy au Congrès de Liège (*), chez les sauvages modernes, il se rencontre parfois des peuplades ayant des mœurs et des industries différentes, et vivant presque côte à côte sans se confondre ni mêler leurs usages et leur savoir-faire.

Il ne serait donc pas impossible que les habitants des fonds de cabanes eussent continué à se développer à proximité d'autres indigènes, sans leur emprunter l'habitude de polir le silex et sans leur donner le goût des poteries ornementées.

Sans vouloir nier cette possibilité, nous tenons seulement à faire remarquer que la partie de la Hesbaye que nous étudions, ne présente aucun cours d'eau, aucune montagne séparant la zone des fonds de cabanes de celle des gisements ordinaires, et que vous trouvez la hache polie dans la terre végétale, *quelquefois à côté des fosses explorées dans lesquelles cet ustensile fait défaut!*

Troisième opinion. — Les fonds de cabanes peuvent-ils être considérés comme postérieurs aux gisements voisins dont les produits représentent les types ordinaires de l'industrie néolithique?

Dans l'affirmative, les trois bourgades hesbignonnes se placeraient nécessairement dans la période de l'âge de la pierre la moins éloignée de nous.

. « .. S'il était permis de juger de l'ancienneté d'une tribu à la perfection de la céramique, la station de Latinne devrait appartenir à la fin du néolithique... », écrivions-nous en 1889 (3). Cette manière de voir est combattue par M. Émile Cartailhac, qui nous

(1) *Compte rendu des travaux du VI^e Congrès*, 2^e fascicule, pp. 169 et suiv.

(2) *Id.*, p. 167.

(3) *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. VIII, p. 71.

dit : « L'exemple décrit par MM. Siret, le fait qu'à Alméria, en » Espagne, les poteries néolithiques les plus ornées sont les plus » anciennes, n'aurait-il pas dû faire réfléchir notre ami qui attribuerait volontiers, eu égard à la perfection de la céramique, la » station de Latonne à la fin du néolithique (1)? »

La critique d'un savant aussi éminent est précieuse, et nous l'en remercions.

Voici pour quelle raison nous n'avons pas cru pouvoir tirer argument des magnifiques découvertes de MM. Siret frères :

Parmi les stations néolithiques fouillées par ces archéologues, dans la province d'Almérie, la station de la Gerundia a fourni « de nombreux fragments de poterie, parmi lesquels un grand » nombre offrent une série bien fournie d'ornements en creux, » composés de points et de lignes... (2), » et rappelant même beaucoup ceux de la Hesbaye.

Si d'autres gisements, moins antiques, n'ont pas donné la même abondance d'ornementations, ils ont, en revanche, produit une céramique d'une richesse et d'une variété de formes inconnues dans notre pays; en outre, ces derniers gisements ne sont plus renseignés comme purement néolithiques : ils appartiennent à l'âge du métal ou de la transition.

L'exemple de l'Espagne est-il, au surplus, l'application d'une règle générale?

Il est permis d'en douter, car, en principe, la multiplicité des dessins et le fini des poteries ne sont pas une présomption d'antiquité, puisque, au témoignage si autorisé de M. Cartailhac, les premières palafittes ne contenaient que des poteries grossières et non ornementées (3); or, les dessins des vases hesbignons rappellent les produits des cités lacustres du bel âge de la pierre polie, et quelquefois ceux des dolmens.

Pour M. Philippe Salmon, cette dernière ressemblance est si frappante, qu'il n'hésite pas à ranger les fonds des cabanes de Tourinne dans l'époque *carnacéenne*, la plus récente des trois divisions du néolithique proposées par cet archéologue (4).

(1) *L'Anthropologie*, Paris, Masson, édit., 1891, t. II, p. 627.

(2) *Les premiers âges du métal dans le sud-est de l'Espagne*. Texte, p. 8, et Album, pl. I.

(3) *La France préhistorique*, op. cit., p. 134.

(4) PHILIPPE SALMON, *Tableau de la division industrielle de la période néolithique*. (REVUE DE L'ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS, 1891, pp. 26 et 27.)

L'autorité dont jouit M. Philippe Salmon donne un puissant intérêt à sa déclaration, quelles que soient les idées que l'on puisse avoir sur la théorie elle-même de l'auteur (1).

Dans l'étude d'un point aussi délicat que celui que nous traitons, il serait d'autant plus dangereux, pensons-nous, de chercher, dès aujourd'hui, à imposer une opinion, que nous devons reconnaître qu'en Belgique peu de gisements néolithiques ont fait l'objet de recherches méthodiques et scientifiques suffisantes.

D'un autre côté, les fonds de cabanes explorés ne doivent pas être seuls de leur espèce, et, dans d'autres régions, il est à espérer qu'on les retrouvera dans un milieu moins destructeur des ossements et des débris de cuisine que le sol des *cités Davin, Galand et Cartuyvels*.

C'est pourquoi, tout en reconnaissant que les arguments en faveur de l'antériorité de ces trois villages forment un ensemble difficile à réfuter, nous vous demandons de nous permettre de ne pas encore nous prononcer sur l'âge des fonds de cabanes de la Hesbaye.

La seule chose que nous croyons pouvoir affirmer, c'est qu'il est impossible de les ranger dans la période dite *campignienne* de M. Philippe Salmon (2). L'absence de tranchets de silex bien caractérisés et la présence d'instruments polis de phtanite et de pierre verte (serpentine ?) — haches, herminettes ou ciseaux d'un travail perfectionné — justifient suffisamment cette opinion.

Quant à la découverte, en Italie, par Chierici, d'une sépulture à incinération appartenant au peuple des fonds de cabanes (3), elle ne permet pas de présumer qu'une pratique semblable existait en Belgique, malgré les ressemblances indiscutables entre les groupes d'habitations de la Hesbaye et ceux du Reggionais, mais elle laisse bien des questions incertaines et le champ ouvert aux hypothèses.

(1) La première période est le *Campignien*, de Campigny (Seine-Inférieure), caractérisée par les tranchets ou coupoirs qui, insensiblement, se sont transformés en haches ou ciseaux. M. G. de Mortillet trouve excellente cette coupe faite à la partie la plus ancienne du robenhausien, mais il critique la création du carnacéen. Voir, même *Revue*, 1891, *Chronique préhistorique*, p. 282.

(2) Au sujet des plus anciens gisements néolithiques, M. Cartailhac écrit : « Les » formes de pierres taillées caractéristiques des *kjökkenmöddings* danois ont leurs » analogues de plus en plus nombreux en Angleterre, en Belgique, en France, en » Espagne, en Algérie. On s'accorde à placer au commencement de la période néolithique les gisements qui les fournissent. » *La France préhistorique*, p. 131. — Nous ne savons pas à quelles stations belges ce savant fait allusion.

(3) *Revue d'anthropologie*, op. cit., p. 196.

Avant de résumer notre travail, il nous reste à dire quelques mots des observations présentées par M. Vanderkindere, à la séance du 30 mars 1890 ⁽¹⁾.

Les fonds de cabanes hesbignons ne peuvent, à notre avis, se confondre avec les réduits souterrains dont Tacite parle au sujet des mœurs des Germains ⁽²⁾. La coutume de creuser semblables lieux de refuge pour l'hiver et de dépôt pour les grains peut s'être perpétuée de siècle en siècle, et avoir ainsi une origine préhistorique ; le rapprochement signalé par notre collègue nous paraît donc des plus intéressants ; mais, dans l'espèce, il est impossible d'admettre que les femmes qui écrasaient les céréales sur les meules des fonds de cabanes appartenaient aux peuplades dont les armes de silex se retrouvent aux environs.

Ajoutez, en effet, les haches ébauchées et polies à l'inventaire des trouvailles faites dans les fonds de cabanes, et l'industrie de ces dernières aura encore ses caractères spéciaux, ne permettant aucune confusion.

En résumé et comme conclusion :

Les fouilles exécutées, en 1890 et 1891, dans les groupes d'habitations, en partie souterraines, de la Hesbaye, sont venues confirmer les résultats constatés antérieurement.

Ces habitations ne peuvent recevoir de meilleure dénomination que celle de *fonds de cabanes*, déjà connue dans le monde des archéologues, mais appliquée pour la première fois en Belgique.

Les fonds de cabanes de Tourinne et de Latinne paraissent se rapprocher des fonds de cabanes de l'Italie, et ne peuvent être assimilés aux autres gisements néolithiques de notre pays.

Aussi longtemps que de nouvelles bourgades du même genre n'auront pas été mises au jour, plusieurs points importants resteront douteux, notamment celui de la culture du sol, de l'emploi d'animaux domestiques, etc.

⁽¹⁾ *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. IX, pp. 33 et 34. — Le passage de Tacite, rappelé par M. Vanderkindere, peut aussi être rapproché de ce que dit Vitruve des habitations primitives des Phrygiens creusées dans des tertres naturels. (Voir l'*Architecture de Vitruve*, Paris, 1847, Panckoucke éd., t. I, pp. 142 et 143, et note, n° 19, fig. 13, p. 209.)

⁽²⁾ TACITE, *La Germanie*, XVI. — Le tableau que le même historien fait des Finnois (Fenni), au chapitre XLVI, est celui des populations préhistoriques les plus barbares.

La place que les fonds de cabanes doivent occuper dans le préhistorique ne peut encore être précisée; il nous paraît certain qu'elle ne peut figurer dans la période dite *campignienne*, de M. Philippe Salmon.

Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur le plus ou moins d'ancienneté des fonds de cabanes, nous devons reconnaître qu'ils constituent la seule ou une des seules divisions incontestables dans le classement des stations néolithiques belges.

DISCUSSION.

M. CUMONT. — Un point m'a particulièrement frappé dans la communication que vient de nous faire M. de Puydt : c'est que, dans le cimetière franc de Laer, on ne retrouverait aucune trace des ossements. Je désirerais obtenir quelques renseignements plus précis à ce sujet. M. de Puydt pourrait-il nous dire s'il faut attribuer ce fait à la nature argileuse du terrain, au manque de calcaire dans cette argile, ou à la végétation qui recouvre le sol, aux bruyères qui sont si abondantes dans cette partie du Limbourg. Je ferai remarquer qu'à Anderlecht les inhumations ont également eu lieu dans une argile contenant peu de calcaire, puisqu'on en fait aujourd'hui des briques, et que cependant les ossements sont relativement bien conservés.

M. DE PUYDT. — Je ne sais vraiment pas à quoi il faut attribuer cette disparition à peu près complète des ossements dans le cimetière de Laer. Ce que je puis vous affirmer, c'est que la place en est seulement indiquée par un peu de terre blanchâtre sans aucune consistance. M. le chanoine Habets a trouvé la même chose dans plusieurs cimetières du Limbourg.

M. HOUZÉ. — Je me souviens que M. de Mortillet a signalé certains cimetières creusés dans un granit qui absorbait très rapidement les os. Pour ma part, je possède de nombreux ossements venant du Limbourg, d'une localité que je ne puis indiquer pour le moment, sur lesquels on constate encore la présence de la matière cérébrale, et qui sont cependant déjà corrodés.

M. DE PUYDT. — Il est évident que la composition chimique du sol entre pour beaucoup dans le phénomène de l'altération rapide

PLANCHE XXI.

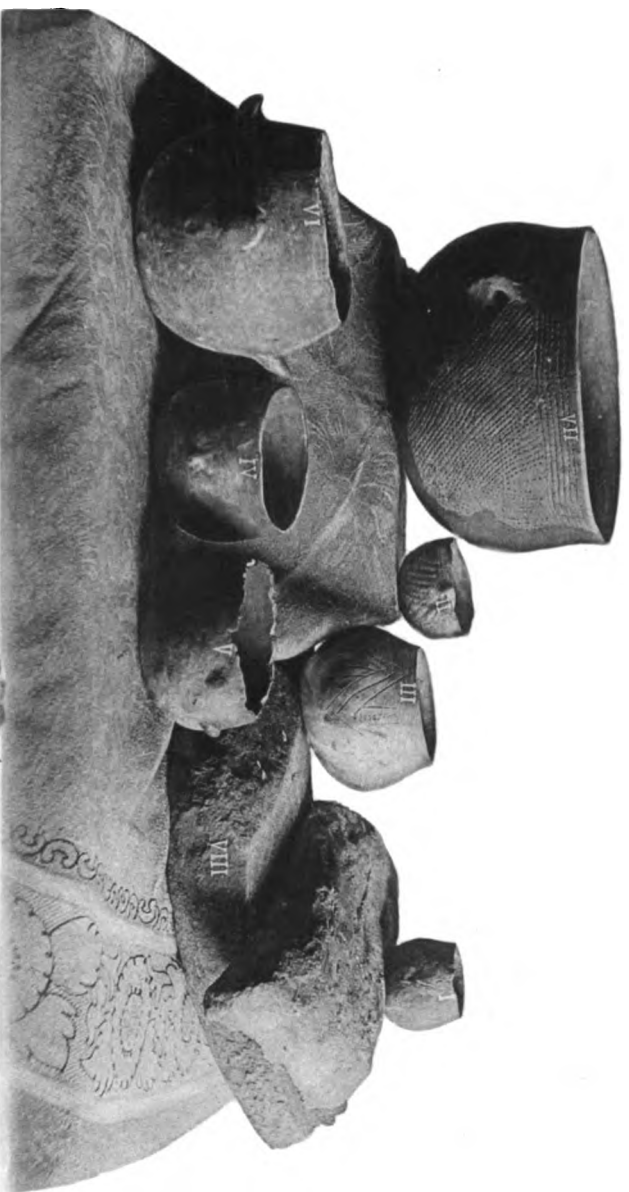
EXPLICATION DE LA PLANCHE XXI.

- FIG. I. Vase non ornementé, terre rouge relativement fine. Hauteur 0^m,07.
- II. Petite coupe en terre d'un rouge foncé à parois épaisses; ornementation formée de creux peu profonds d'un ensemble harmonieux; mamelons transpercés horizontalement. Hauteur 0^m,05, diamètre maximum 0^m,09.
 - III. Vase en terre jaunâtre, pâte assez fine et peu cuite. Lignes et pointillés disposés avec goût — le ruban qui se trouvait le long du col a été effacé lors de la reconstitution. — Hauteur 0^m,105.
 - IV. Vase en terre rougeâtre non ornementé, avec mamelons non transpercés. Hauteur 0^m,10.
 - V. Vase en terre rougeâtre, 3 mamelons. bords à ornements ondulés. Hauteur 0^m,09.
 - VI. Vase en terre rouge orné de quatre mamelons (ou anses) non transpercés. Hauteur et diamètre à l'orifice 0^m,15.
 - VII. Vase en terre noire, anse transpercée horizontalement; dessin uniquement composé de creux faits au poinçon et alignés assez régulièrement. Hauteur 0^m,18, diamètre à l'orifice 0^m,29.
 - VIII. Double meule en grès; les extrémités de la pièce supérieure, parfaitement à la main, sont polies par l'usage. Dimensions 0^m,40 sur 0^m,24 et 0^m,30 sur 0^m,20.

Les pièces nos I, II, III, IV et VIII font partie de la collection de M. Marcel De Puydt.

Les pièces nos V et VI font partie de la collection de M. E. Davin-Rigot; la pièce n° VII a été cédée par ce dernier au Musée de l'Institut archéologique liégeois.

Le cliché photographique a été fait et donné par M. le Dr Nuel.



M. DE PUYDT

POTERIES NEOLITHIQUES DE LA HESBAYE.

des os. Ainsi, à Odeige, en Hesbaye, j'ai vu de même les débris d'ossements retirés d'un tumulus romain tomber en poussière; mais je crois que le limon hesbayen contient naturellement une beaucoup plus grande quantité de calcaire dans un endroit que dans un autre.

M. CUMONT. — Il se peut également que l'âge des individus entre pour une certaine part dans l'altérabilité des ossements confiés au sol : les adultes paraissent mieux conservés que les vieillards et les enfants.

M. TIBERGHIEU. — Dans l'opinion de M. de Puydt, les vases qu'il a trouvés pouvaient-ils servir aux usages domestiques; pouvaient-ils contenir de l'eau, supporter l'ébullition ?

M. DE PUYDT. — Il ne peut y avoir de doute que pour les vases en pâte grossière. Les vases en terre fine sont très durs et très bien faits, et il est certain qu'ils pouvaient être utilisés pour toute espèce d'usage.

M. TIBERGHIEU. — M. de Puydt donne les grattoirs à tête transversale, non arrondie, comme caractéristique de ses stations à fonds de cabane. J'en ai cependant recueilli un certain nombre dans les stations néolithiques que j'ai explorées aux environs de Bruxelles.

M. CUMONT. — J'en possède également plusieurs.

M. DE PUYDT. — Chez vous, c'est l'exception; mais dans les fonds de cabane de la Hesbaye, c'est la règle.

M. TIBERGHIEU. — M. de Puydt a, dit-il, trouvé beaucoup de meules. Mais peut-il affirmer que toutes sont bien de la même époque. Ainsi, il nous parle d'une meule trouvée à 1 mètre au-dessus du fond du sol d'une cabane. Ne se pourrait-il pas que celle-là provint d'une station de la surface, puisque l'on trouve tant de silex dans le voisinage, et les mêmes nuclei à la surface du sol que dans les fosses.

M. DE PUYDT. — Je ne puis partager à cet égard l'opinion que vient d'émettre M. Tiberghien. Les objets ont, en général, été trouvés à toutes les hauteurs au-dessus du fond des cabanes. Dans certains cas, nous avons relevé l'existence de niveaux bien distincts,

mais, alors, il y a eu bien certainement deux époques d'occupation séparées par un intervalle plus ou moins long. Dans la grande majorité des cas, nous n'avons cependant pas constaté de différence dans toute la hauteur de la coupe que nous relevions à chaque emplacement. Bien plus, nous avons souvent trouvé un fragment de vase plus haut ou plus bas que d'autres fragments du même vase. Quant à la présence des mêmes nuclei à la surface du sol et dans les fonds de cabane, on pourrait invoquer bien des explications : les remaniements dus au soc de la charrue en sont probablement l'une des causes.

M. CUMONT. — Je ne puis m'empêcher de faire remarquer une fois de plus combien il est singulier de ne rencontrer, avec de la poterie indiquant un degré assez élevé de civilisation, aucun objet, aucun fragment de silex poli.

M. AUBRY. — C'est absolument comme dans les kjökkenmödings danois, sauf au point de vue de la perfection de la poterie.

M. DE PUYDT. — M. d'Acy incline en effet à placer l'époque de nos fonds de cabanes dans le voisinage de celle des kjökkenmödings. M. Cartailhac ne partage pas cette manière de voir, pas plus d'ailleurs que celle de M. de Pauw qui attribuerait nos stations à l'âge du bronze.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. de Puydt de son intéressante communication.

COMMUNICATION DE M. HOUZÉ.

M. Houzé fait une communication préliminaire sur certains faits se rattachant à l'anatomie et à la physiologie du cercelet. Il se réserve de compléter ultérieurement ce travail.

La séance est levée à 11 heures.

SÉANCE DU 25 JANVIER 1892.

PRÉSIDENTE DE M. GOBLET D'ALVIELLA.

La séance est ouverte à 8 ¹/₄ heures.

Ouvrages présentés. — Description stratigraphique et paléontologique d'une assise de sables inférieure à l'argile ypresienne, représentant en Belgique les Oldhaven beds du bassin de Londres, par M. E. Delvaux, membre effectif.

Les tombelles des environs de Wavre et de Court-Saint-Étienne, par M. le baron Alfred de Loë, membre effectif.

L'œuvre ethnographique de Nicolas-Martin Petit, par E.-T. Hamy, membre honoraire.

Alexander Brunias, peintre ethnographe de la fin du XVIII^e siècle. Courte notice sur son œuvre, par le même.

Iets over Celebesser en Reimerswaler schedels, par le Dr J. Sasse, membre honoraire.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1891, n^o 11.

Annuaire de l'Académie royale, 1892.

Bulletin de la Société royale belge de géographie, 1891, n^o 6.

Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi, tome XVIII, livraisons 1 et 2.

L'Anthropologie, 1891, n^o 6.

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, décembre 1891.

L'Anomalo, novembre-décembre 1891.

O mundo legal e judiciario, 25 décembre 1891.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Correspondance. — La Société des sciences naturelles de Zurich demande l'échange des publications. — Renvoi au Bureau.

Mort de M. de Quatrefages. — Une triste nouvelle est parvenue, il y a quelques jours, à la Société, la mort de M. A. de Quatrefages de Bréau, survenue à Paris, le 12 janvier. Le vénérable octogénaire a succombé après quelques jours de maladie, enlevé brusquement à l'affection de ses parents, de ses élèves, de ses amis. Nous ne donnerons pas ici la liste des nombreux travaux qui ont valu à l'illustre défunt la gloire bien méritée et les grands honneurs auxquels il a atteint. L'auteur des *Crania ethnica*, de *l'Unité de l'espèce-humaine*, des *Polynésiens et leurs migrations*, de *Les Hommes fossiles et les Hommes sauvages* n'a pas besoin qu'on rappelle les titres qu'il s'est acquis à la reconnaissance des savants de tous les pays.

Le Bureau de la Société d'anthropologie de Bruxelles s'est empressé d'adresser à Madame de Quatrefages une lettre exprimant toute la part que nous prenions à la perte de notre regretté membre honoraire.

✓
COMMUNICATION DE M. TIBERGHIEU.
NOTE SUR UN CAS DE PHOCOMÉLIE.

Le cas que j'ai l'honneur de vous présenter est extrêmement rare : c'est une absence congénitale des deux avant-bras compliquée d'une absence de deux doigts à chaque main.

Je n'ai pu trouver qu'un seul cas publié en Belgique : c'est celui présenté en 1884, à la Société anatomo-pathologique de Bruxelles, par M. Gevaert. Il y avait absence congénitale des radius et de deux ou trois doigts à chaque main.

Le docteur Albrecht a été chargé de présenter un rapport sur ce cas intéressant, mais je ne l'ai pas retrouvé dans les Annales de la Société : j'ignore s'il a été publié en Belgique.

Quant au cas présenté par MM. Charon et Stocquart, il s'agissait d'une absence unilatérale de l'humérus. Comme M. Houzé l'a fait voir, ce cas se rapporte plutôt à la pathologie de la grossesse qu'à la tératologie.

Bien que de tout temps les monstruosité aient excité l'attention des observateurs, c'est seulement depuis E. Geoffroy Saint-Hilaire que leur étude est entrée dans une voie réellement scientifique. Leur classification, développée par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, est encore aujourd'hui la plus généralement adoptée. D'après ces auteurs, le cas que vous avez sous les yeux rentre dans les *Monstres autosites*, de la famille des *Éctroméliens* et du genre *Phocomèle*.

La phocomélie est une difformité dans laquelle les mains ou les pieds, qui peuvent être de grandeur normale, semblent s'attacher directement aux épaules ou au bassin, ou sont supportés par des membres excessivement courts.

Cette difformité peut affecter les deux membres supérieurs, ou les deux membres inférieurs, parfois les quatre membres à la fois.

Is. Geoffroy Saint-Hilaire prévoit le cas où un seul membre peut être affecté, mais il ajoute que ce cas n'a pas encore été observé.

Bien que Is. Geoffroy Saint-Hilaire range les cas de ce genre parmi les monstruosité, il reconnaît cependant qu'ils forment la transition entre les anomalies et les monstres.

Voici d'ailleurs sa définition : « Les monstruosité sont des déviations du type spécifique, complexes, très graves, vicieuses, apparentes à l'extérieur et congénitales. »

Cette définition montre que la science des monstruosité ne peut pas être séparée de l'embryogénie.

Un grand nombre de théories ont été émises pour expliquer les monstruosité : celles de Meckel et de E. Geoffroy Saint-Hilaire, sur l'arrêt et le retard de développement du fœtus n'en donnent pas la cause intime, s'ils font comprendre la formation de certaines d'entre elles.

Les causes physiques mises en œuvre par un grand nombre d'expérimentateurs, dont le principal est Dareste, ont produit beaucoup de monstruosité simples.

Enfin l'hérédité et peut-être la consanguinité, jouent certainement un grand rôle dans leur production.

D'après Is. Geoffroy Saint-Hilaire, les cas de ce genre seraient plus fréquents dans la classe pauvre et chez les femmes non mariées.

Dans le grand atlas de Förster, il y a un cas figuré : c'est celui de la planche XI, fig. 22 (perobractus). Dans les figures 20, 21 et 23, il n'y a qu'un seul doigt à chaque main.

Dans l'atlas de Geoffroy Saint-Hilaire, il n'y a pas de cas figuré ; mais, dans le texte, il cite deux cas de phocomélie, dont un des quatre membres et un des deux membres inférieurs.

Enfin, en recherchant dans l'*Index medicus* et dans l'*Index catalogue*, je n'ai pas trouvé de cas de phocomélie des deux membres supérieurs.

Vous voyez, d'après cela, que les cas de l'espèce sont réellement très rares.

Dans le cas présent, il s'agit d'une jeune fille de 21 ans. Voici ses antécédents : ils sont vraiment curieux.

Son arrière-grand'mère avait cinq doigts à chaque main, mais n'avait pas de pouces. Les avant-bras étaient très courts.

Son frère avait la même difformité.

Il eut plusieurs enfants, dont deux, un garçon et une fille, étaient conformés comme lui.

Le garçon eut à son tour un fils sans pouces et avec les avant-bras trop courts.

Sa grand'mère n'avait pas d'avant-bras gauche; à la main gauche, les deux doigts du milieu étaient rétractés en flexion : il n'y avait pas de pouce; à droite, le pouce n'avait pas sa forme normale. La face palmaire était convexe.

La mère avait la même difformité de l'avant-bras et de la main gauche, mais elle avait un rudiment de pouce non articulé, d'environ 2 centimètres et muni d'un ongle.

La sœur de celle-ci avait les bras d'une longueur exagérée, mais n'avait pas d'avant-bras : à la main gauche seulement quatre doigts. A droite, il existait un rudiment de pouce de 2 centimètres, sans articulation, mais avec un ongle.

Le premier enfant de celle-ci n'avait pas non plus d'avant-bras, et n'avait que deux doigts à une main et trois à l'autre. Une autre sœur de la mère, morte en bas âge, avait également une difformité des membres supérieurs.

Les frères et sœurs de la jeune fille sont tous bien conformés. Une de ses sœurs a une petite fille qui n'a aucune difformité.

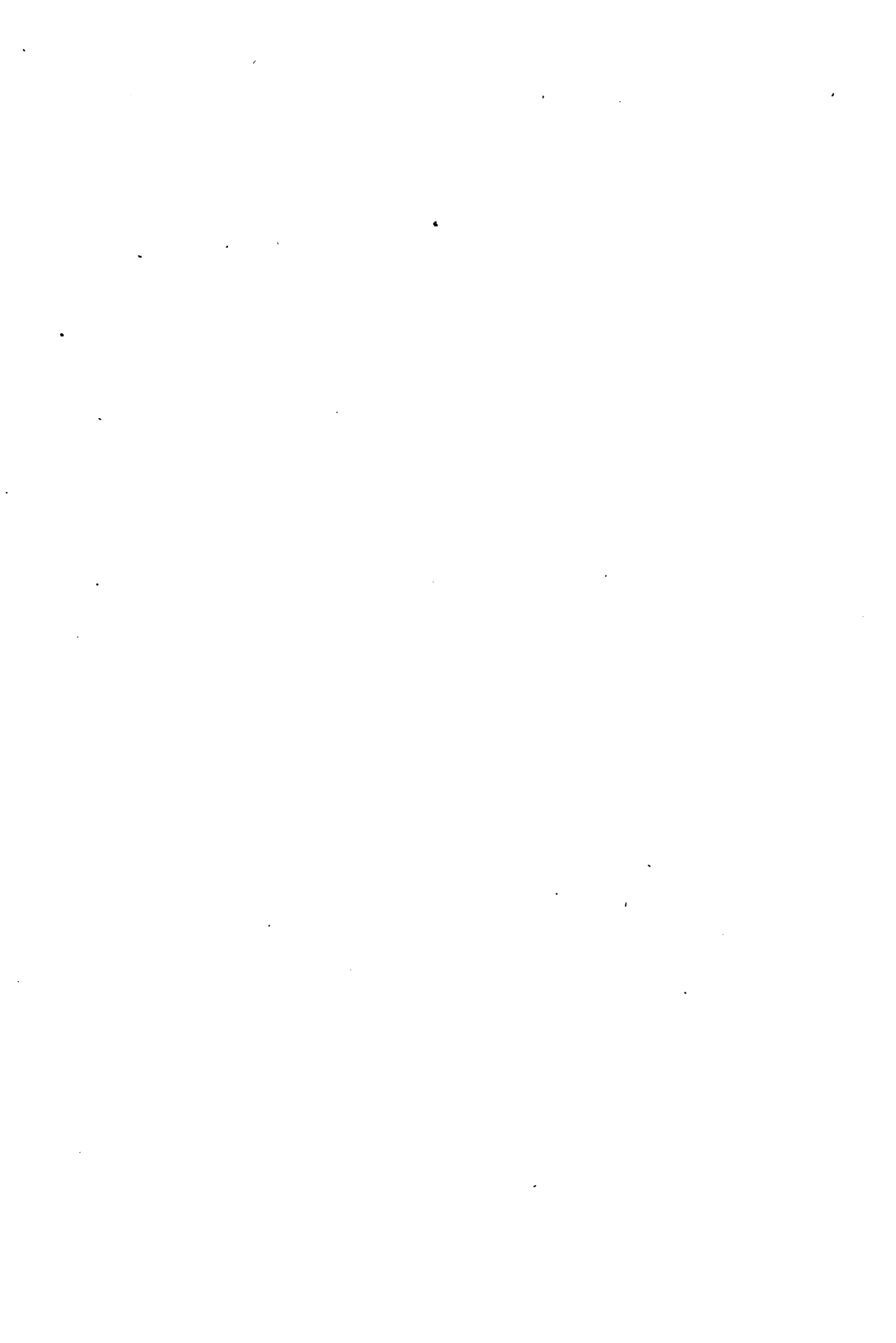
Chez les individus affectés de phocomélie des membres inférieurs, les organes reproducteurs existent en général d'une façon très incomplète, au moins chez les mâles; il y a même souvent de l'impuissance. Geoffroy Saint-Hilaire s'est demandé si, dans le cas d'ectromélie des membres supérieurs, la monstruosité est transmissible par voie de génération, les organes sexuels étant, dans ce cas, ordinairement normaux. Il répondait affirmativement pour le chien. Ce cas-ci vient démontrer qu'il en est de même chez l'homme. Ce qui est remarquable également, c'est que ce sont toujours les femmes qui ont été frappées par la difformité, et cela déjà pendant quatre générations du côté de la bisaïeule. Du côté de l'arrière-grand-oncle, il y eut des garçons et une fille difformes.

Comme vous pouvez le voir, il existe, au niveau des épaules, une très forte saillie formée par l'extrémité externe de la clavicule et par l'acromion.

Immédiatement au-dessous existe un creux analogue à celui qu'on observe dans les luxations de l'épaule (sous-glénoïdienne).



Dr TIBERGHEN, UN CAS DE PHOCOMÉLIE.



L'articulation scapulo-humérale n'existe, en effet, ni à droite ni à gauche.

Les clavicules paraissent normales, mais celle de gauche est plus courte et moins large qu'à droite.

Les omoplates sont fortement déformées; les épines des deux côtés sont saillantes; la partie sus-épineuse de l'écaille, ainsi que les muscles sus-épineux, paraissent ne pas exister. Les apophyses coracoïdes ne sont représentées que par une très légère saillie.

Les cavités glénoïdes n'existent probablement pas.

Quoique peu étendus, les mouvements de l'épaule sont cependant possibles, au moins à droite : la jeune fille est capable d'écrire et même de coudre et de crocheter. De la main gauche, elle ne peut rien faire du tout.

Un grand nombre de muscles sont atrophiés ou n'existent plus. Ce sont surtout les muscles postérieurs : grand dorsal, grand rond, sous- et sus-épineux, triceps brachial. À droite, le deltoïde se contracte légèrement; à gauche, il a disparu. Le grand pectoral est fortement diminué.

A cause de l'absence ou de l'atrophie de ces muscles, et de la position occupée par la tête de l'humérus, qui se trouve beaucoup plus bas que normalement, le creux axillaire est complètement effacé.

À droite, le biceps peut se sentir assez facilement; il semble s'insérer en bas, au troisième ou au quatrième métacarpien. À gauche, le biceps est tout à fait rudimentaire; il a la même insertion qu'à droite.

L'humérus mesure, à droite, environ 16 centimètres; à gauche, seulement 10.

À l'âge de 10 ans, le bras droit, depuis l'acromion jusqu'à l'extrémité des doigts, mesurait 22 centimètres. Actuellement, il en a 35.

Si j'ai nommé l'os du bras humérus, c'est que par la palpation la plus attentive on ne peut y découvrir qu'un seul os, et que celui-ci, tout au moins par la forme de son extrémité supérieure et de son corps, rappelle absolument l'humérus. On ne sent aucune trace de soudure.

Son extrémité inférieure, qui est déformée et où l'on ne retrouve ni l'épitrôchlée ni l'épicondyle, s'articule directement avec les os du carpe.

On ne peut soupçonner la présence des os de l'avant-bras; s'ils existent réellement, ils sont absolument rudimentaires et l'on ne pourra s'assurer de leur existence que par l'autopsie.

Les os du carpe sont moins nombreux que normalement : le sca-
phoïde, le trapèze et le trapézoïde manquent probablement.

Du côté droit, l'articulation huméro-carpienne forme un coude
très apparent par suite de la rétraction du biceps. L'extension est
impossible.

Les os du métacarpe sont au nombre de trois. Ils sont relative-
ment très longs et s'articulent avec les trois doigts, formés chacun
de trois phalanges. Les doigts paraissent avoir leur longueur
normale. Le doigt le plus long est au milieu.

Du côté droit, les doigts sont légèrement rétractés en flexion.

Du côté gauche, tous les os sont plus courts et moins gros qu'à
droite; le doigt le plus externe est tordu transversalement aux
deux autres.

Le creux palmaire est remplacé par une surface convexe.

L'éminence thénar n'existe ni à droite ni à gauche. Mais il existe
une éminence hypothénar, et les mouvements d'adduction du petit
doigt sont possibles.

En l'absence des pouces, il est donc rationnel de penser que ce
sont les index qui manquent également.

En résumé, il y a donc, du côté du système osseux, absence des
radius et des cubitus, de quelques os du carpe, de deux métacar-
piens et des pouces et des index.

Du côté des systèmes musculaire, vasculaire et nerveux, l'au-
topsie seule pourra démontrer ce qu'il en reste.

Après quelques observations faites par M. Dollo sur le cas de
monstruosité qui vient d'être décrit, M. le Président remercie
M. Tiberghien de son intéressante communication. Il est décidé
que les moulages et les photographies présentées par M. Tiber-
ghien seront déposés dans les collections de la Société.

COMMUNICATION DE M. DE LOË.

FOUILLES DANS LE TROU DU CHENA, A MOHA.

Notre collègue et ami, M. le D^r Tihon, ayant communiqué récem-
ment ici le résultat de ses fouilles de la terrasse du trou du
Chenà (*), nous pensons devoir compléter cet intéressant travail

(*) Il paraît que *chená*, dans le patois du pays, veut dire *gouttière*.

Pourquoi ce nom de *chená* a-t-il été donné à la grotte, ou plutôt au petit bois dans
lequel elle est située? L'existence d'une ravine par laquelle les eaux pluviales s'écoulent

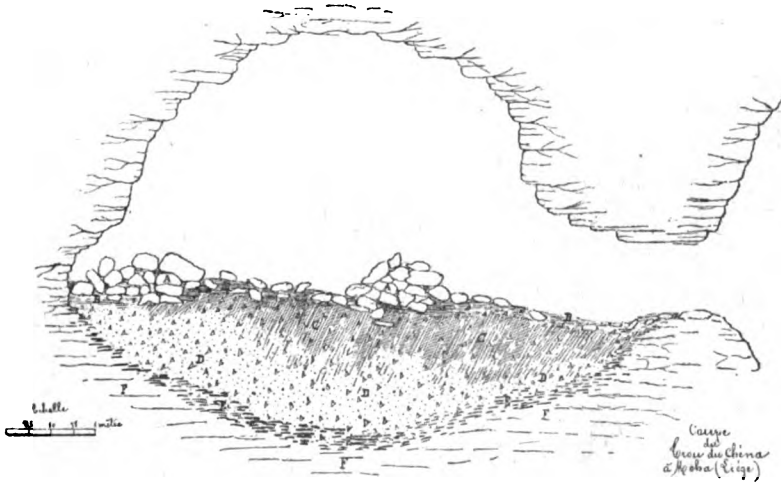
en donnant la liste des ossements et l'indication des quelques spécimens de l'industrie humaine que nous avons également recueillis à Moha, lorsque, peu de temps avant les recherches du docteur, le comte G. de Looz-Corswarem et nous avons exploré l'intérieur de la même grotte.

Nous n'avons pas à revenir sur la description de la caverne que nous a donnée M. Tihon et qui est en tout point fort exacte, mais voici la coupe, en commençant par le haut, des dépôts qui recouvraient le roc ou plancher de la grotte.

Coupe.

A. Blocs de calcaire carbonifère, très volumineux pour la plupart, couvrant le sol de la caverne et y formant un véritable chaos.

Ces éléments appartenaient à la roche encaissante et étaient l'effet d'un ou de plusieurs éboulements relativement récents de la voûte. L'amoncellement de ces débris était plus considérable vers le milieu et vers le fond de la grotte.



B. Terre végétale (humus) résultant de la décomposition des racines et des feuilles.

Cette couche superficielle contenait : des fragments anguleux de calcaire, de nom-

du plateau dans la vallée, ou encore certaine saillie de rocher rappelant peut-être vaguement la gouttière d'un toit, pourraient seules justifier cette appellation. Au surplus, ce ne serait pas la première fois que les gens de la campagne auraient donné aux choses des noms auxquels ne s'attache aucune signification.

breux tessons de poterie ancienne ⁽¹⁾, des morceaux de bois à demi-pourris, des coquilles terrestres (*Helix nemoralis*, Linné, et *Helix incarnata*, Muller) et des ossements de renards, de blaireaux et d'oiseaux. Épaisseur de la couche : 10 à 20 centimètres.

C. Argile de couleur gris-jaunâtre renfermant des blocs anguleux de calcaire d'un volume parfois assez considérable, des ossements appartenant aux espèces suivantes : *Canis lagopus*, *Canis vulpes*, *Felis cattus*, *Meles taxus*, *Ovis aries gallica*, *Ursus spelæus*, *Capra hircus*, *Hyæna spelæa*, *Equus caballus*, *Rangifer tarandus*, *Bos primigenius*, *Felis lynx*, quelques débris humains, des restes de repas (os fendus), des silex taillés, des instruments en os et un petit morceau de poterie d'une nature très grossière. Épaisseur de la couche : 20 à 70 centimètres (t).

D. Limon brun un peu sableux contenant quelques cailloux roulés de petite dimension, des fragments anguleux de calcaire, des ossements se rapportant aux espèces suivantes : *Hyæna spelæa*, *Sus scrofa*, *Canis lupus*, *Cervus elaphus*, *Equus caballus*, *Ursus spelæus*, *Bison europæus* (?), *Bos primigenius*, *Rhinoceros tichorhinus*, *Elephas primigenius*, des silex taillés, des instruments en os, des débris de repas (os fendus), et des polypiers devoniens, ainsi qu'un morceau de coquille bivalve (*Productus*?) du calcaire carbonifère ⁽²⁾.

Cette couche, qui renfermait beaucoup plus d'ossements que la précédente, avait une épaisseur de 30 centimètres à 1 mètre.

E. Calcaire altéré sur une vingtaine de centimètres.

F. Calcaire stratifié.

Faune ⁽³⁾.

Meles taxus SCHREH. :

- 2 maxillaires inférieurs droits ;
- 1 maxillaire inférieur gauche ;
- 1 calcanéum droit ;
- 1 métacarpien ;
- 1 humérus droit.

Felis lynx :

- 1 maxillaire inférieur gauche.

Canis lagopus :

- 1 maxillaire inférieur gauche.

⁽¹⁾ M. D.-A. Van Bastelaer, qui a bien voulu examiner ces tessons, nous a transmis la note suivante : « Les poteries de Moha sont de diverses époques. Les plus anciennes » remontent au XIII^e siècle. Les pièces les plus remarquables sont des fragments de » vases émaillés au plomb, de l'origine de cet art, et des assiettes ornementées, toutes » primitives, que je reporte au moins au XIV^e siècle. Il y a aussi des débris de terrines ou » pots au feu à trois petits pieds, avec collier d'ornements faits au pouce, que l'on doit » reporter au XV^e siècle et qui sont très intéressants. Tout cela est mêlé à des débris » de poteries et même de grès qui nous conduisent jusqu'à la fin du XVI^e siècle. »

⁽²⁾ Ces fossiles se trouvaient ensemble, à côté d'un bois de cerf.

⁽³⁾ Nous devons la détermination de cette faune à l'inépuisable obligeance de notre ami M. Louis De Pauw.

Canis vulpes :

- 1 maxillaire inférieur droit;
- 1 molaire inférieure;
- 1 canine supérieure droite.

Canis lupus LIN. :

- 1 maxillaire inférieur gauche;
- 2 canines;
- 1 fragment de maxillaire infér. droit;
- 1 tibia droit.

Felis catus :

- 1 maxillaire inférieur droit;
- 2 maxillaires supér. (gauche et droit);

Ovis aries gallica (?) :

- 1 molaire supérieure;
- 1 molaire inférieure.

Capra hircus :

- 1 phalange;
- 4 molaires.

Sus scrofa HERMANN DE MEYER :

- 1 maxillaire inférieur gauche;
- 2 molaires;
- 1 incisive;
- 3 phalanges;
- 1 phalangine;
- 1 humérus gauche.

Hyæna spelæa GOLF. :

- 1 calcanéum;
- 2 cubitus;
- 1 tibia droit;
- 1 phalange;
- 2 métacarpiens;
- 4 maxillaires inférieurs gauches;
- 2 maxillaires inférieurs droits;
- 4 incisives;
- 6 précanines;
- 39 canines;
- 36 molaires.

Ursus spelæus BLUM. :

- 1 fémur gauche,
- 1 tibia gauche;
- 1 métatarsien gauche;
- 2 vertèbres lombaires;

- 1 canine supérieure droite;
- 1 précanine supérieure droite;
- 1 incisive supérieure droite;
- 3 molaires.

Equus caballus LIN. :

- 1 humérus gauche;
- 1 sabot (de l'un des pieds de derrière);
- 67 molaires supérieures;
- 41 molaires inférieures;
- 23 incisives;
- 1 fragment de maxillaire inférieur;
- 1 cavité cautelloïde.

Rangifer tarandus :

- 8 molaires;
- 1 fragment de maxillaire inférieur avec trois molaires;
- 3 autres fragments de maxillaire;
- 12 couronnes et fragments de bois;
- 1 vertèbre cervicale;
- 1 astragale gauche;
- 1 diaphyse du fémur;
- 1 fragment de métatarsien.

Cervus elaphus :

- 1 métacarpien droit avec os du carpe;
- 1 molaire supérieure;
- 1 molaire inférieure;
- 1 calcanéum droit;
- 1 couronne d'un bois.

Bos primigenius BOJANUS :

- 1 incisive;
- 2 molaires supérieures;
- 5 molaires inférieures;
- 1 phalange;
- 1 astragale;
- 2 fragments de métacarpiens infér.;
- 1 fragment d'humérus;
- 1 tibia gauche;
- 1 cavité cautelloïde;
- 1 calcanéum droit;
- 1 os du carpe;
- 1 diaphyse du fémur.

Bison europæus (?) :

- 1 molaire supérieure.

Rhinoceros tichorhinus CUVIER :

- 1 ilium droit;
- 2 molaires supérieures;
- 3 molaires inférieures;
- 4 diaphyses d'humérus gauche;
- 1 diaphyse de cubitus;
- 1 diaphyse de radius;
- 3 diaphyses de tibia;
- 1 épiphyse supérieure de tibia;
- 2 fragments de côtes;
- 2 cavités cautelloïdes;
- 1 fragment d'atlas;
- 1 humérus droit;
- 1 astragale gauche;
- 1 calcanéum.

Elephas primigenius BLUM. :

Fragments de défense;

Fragments de maxillaire inférieur;

- 1 rotule;
- 3 molaires supérieures gauches;
- 2 molaires supérieures droites;
- 2 molaires inférieures droites;
- 6 petites molaires (dents de lait);
- Dernière lamelle d'une molaire d'un jeune individu;
- Racine d'une grande molaire;
- 1 fragment de vertèbre.

Homo sapiens :

- 1 péroné;
- 1 vertèbre dorsale;
- 1 phalange;
- 1 molaire;
- Quelques fragments de la boîte crânienne.

Industrie.

Si la faune du trou du Chenà présentait une certaine variété, les restes de l'industrie humaine étaient par contre peu nombreux.

Nous n'avons recueilli, en effet, dans les couches C et D, qu'une quarantaine de silex (lames, grattoirs, éclats retouchés et déchets de taille), quelques poinçons en os, parmi lesquels un très grand, fait d'un canon de bœuf ou de cheval, les fossiles et le fragment de poterie dont nous avons déjà parlé, et des débris de repas.

Le silex provient du crétacé des environs.

∴

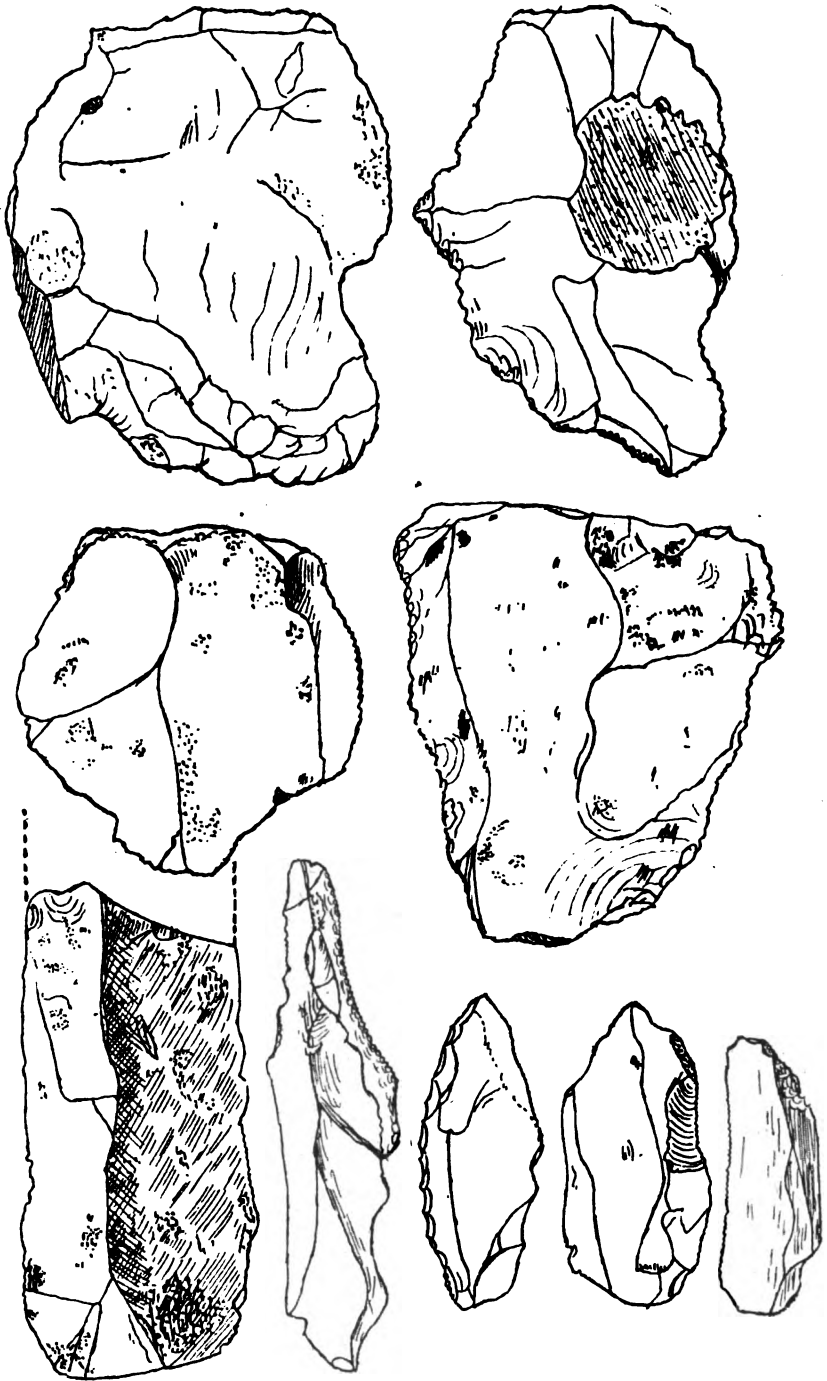
L'escarpement rocheux si pittoresque, dans le flanc duquel s'ouvre la petite grotte dont il vient d'être question, a été déboisé récemment et privé du lierre qui le tapissait. La caverne elle-même, à laquelle on a mis une porte, sert actuellement de remise pour les outils des ouvriers de la carrière voisine.

Enfin cette fâcheuse *industrie de la destruction des rochers*, comme dit Jean d'Ardenne, de plus en plus florissante dans la vallée de la Méhaigne, ne tardera pas à la faire disparaître complètement!

PLANCHE XXIII.

EXPLICATION DE LA PLANCHE XXIV.

**Grattoirs, lames et éclats retouchés, provenant de l'intérieur de la grotte du Chenà, à
Moha.**



BOB ALF. DE LOË, FOUILLES DANS LE TROU DU CHENA, A MOHA.



COMMUNICATION DE M. GOBLET D'ALVIELLA.
L'INFLUENCE DES ASTRES DANS LA DESTINÉE DES MORTS.
UN CHAPITRE D'ASTROLOGIE PRIMITIVE.

RÉSUMÉ.

L'homme des temps préhistoriques qui, à en juger par les sauvages actuels, personnifiait tout ce qui, dans la nature, lui paraissait doué d'un mouvement propre, a dû regarder les corps célestes comme des êtres animés et conscients, d'une nature extraordinaire et mystérieuse.

Parmi ces innombrables habitants du ciel, il a distingué de bonne heure, outre le soleil et la lune, un certain nombre d'étoiles dont l'apparition coïncide avec le retour du jour et des saisons. Or, c'est surtout en matière astronomique que, dans l'imagination populaire, les rapports de coïncidence sont pris pour des relations de cause à effet. Lucifer n'est pas seulement celui qui précède la lumière, mais celui qui l'apporte. Il est à remarquer que la même planète reçoit également chez les Chippeways et chez les Polynésiens le nom de : *Celui qui amène le jour*. Les Algonquins rapportent que l'été est dû à une constellation nommée l'Oiseau pêcheur, qui fit un trou dans la voûte céleste pour laisser passer le vent chaud et qui, percée d'une flèche à raison de ce méfait, vint tomber au nord où on la découvre à chaque retour de la saison chaude. Faut-il rappeler que chez les Grecs les chaleurs étaient causées par Sirius et les pluies par les Hyades?

Mais bientôt on fait un pas de plus. Si les astres, par leur apparition ou leur position relative, peuvent prédire ou même amener les saisons, pourquoi pas les autres événements qui marquent le cours de la nature ou de la vie humaine? De là l'astrologie, l'art de lire l'avenir dans la position des astres. Elle n'a pas seulement prévalu dans toutes les civilisations antiques; elle se retrouve avec les mêmes caractères chez nombre de peuples non civilisés. Quand les naturels de la Nouvelle-Zélande avaient à faire le siège d'une forteresse, on cherchait à lire le résultat dans la position de Vénus et de la lune. Si Vénus était au-dessus, l'assiégeant devait l'emporter; au cas contraire, c'était l'assiégé.

L'homme est toujours à la recherche d'un allié surhumain, d'un protecteur céleste. Ce patron, cet ange gardien qui s'occupera spécialement de lui, il trouve aisément à le choisir dans la multi-

tude des étoiles; de là l'idée que la destinée de tout nouveau-né est liée aux mouvements d'un astre spécial.

Le soleil et la lune sont trop grands, trop puissants pour être ainsi accaparés par des individus; c'est sur la nature entière qu'ils font sentir leur action, ce sont des dieux nationaux, qui dominent les dieux des familles et les génies des individus. Ils opèrent en grand, pour mettre en fuite les démons des ténèbres, des frimas, des pestilences; enfin, par suite d'un raisonnement facile à reproduire, ils assurent aux morts une existence nouvelle.

M. Goblet d'Alviella expose toute une série de légendes qui, recueillies isolément chez les Nègres, les Hottentots, les Peaux-Rouges, les habitants des Carolines, les Néo-Zélandais, les Fidjiens, etc., peuvent toutes se ramener à la donnée suivante: la lune (ou le soleil) aurait voulu que l'homme pût revivre comme elle; mais un animal intervint qui empêcha l'homme de renaître sous sa forme première.

L'identité de ces légendes ne peut s'expliquer ni par un emprunt ni par une transmission héréditaire. Il faut donc qu'elles résultent d'un raisonnement mythique général dans l'esprit humain.

L'homme aura commencé par croire que le soleil et la lune mouraient chaque soir comme lui-même. Cependant, à la longue, il s'est persuadé que c'était le même astre qui reparaisait après être mort. D'où donc lui venait cette vie nouvelle? Évidemment, il allait la chercher sous terre, dans un autre monde. Mais l'homme aussi, à sa mort, était confié à la terre. Pourquoi n'en ressortirait-il pas comme le soleil et la lune? — De là le rôle de psychopompe si fréquemment attribué au soleil, l'assimilation du monde souterrain au séjour des astres, l'idée d'assigner les corps célestes pour séjour aux morts, les mythes des descentes aux enfers qui se retrouvent chez les peuples les plus divers, enfin la prérogative généralement accordée aux dieux solaires de dispenser l'immortalité.

Quant au rôle de l'animal dans ces légendes, il s'explique de la même façon. L'astre voulait que les hommes pussent revivre comme lui-même; l'animal, que tout fût fini pour eux, comme pour lui, après la mort, et, dans bien des cas, c'est sa volonté qui l'a emporté.

Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'un résumé très succinct de l'intéressante conférence de M. Goblet d'Alviella, qui est accueillie par les applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée à 11 heures.

SÉANCE DU 29 FÉVRIER 1892.

PRÉSIDENTE DE M. GOBLET D'ALVIELLA.

La séance est ouverte à 8 heures et quart.

Dépouillement du scrutin. — M. G. Bergé est proclamé membre effectif de la Société.

Ouvrages présentés. — *Le Préhistorique au Congrès de Bruxelles de 1891*, par M. N. Cloquet, membre effectif.

Contribution aux études de classification paléo-ethnologique. L'âge des instruments bruts, par Philippe Salmon, membre effectif.

Dictionnaire paléo-ethnologique du Département de l'Aube, par le même.

Age de la pierre ouvrée. Période néolithique. Division en trois époques, par le même.

Age de la pierre ouvrée. Période néolithique. Division en trois époques (Extr. des *Matériaux pour l'histoire de l'homme*), par le même.

La série paléo-ethnologique des ossements primatiens, par le même.

Voyage préhistorique dans quatre départements du sud-ouest de la France (Corrèze, Dordogne, Vienne, Indre-et-Loire), par le même.

Le décret pour l'expropriation des monuments mégalithiques de la commune de Carnac (Morbihan), par le même.

Les monuments mégalithiques acquis par l'État. Le grand menhir de Locmariaquer (Morbihan), par le même.

L'ichthyophagie et la pêche préhistoriques, par le même.

Dolmen avec tumulus et cromlech à Kerlescan, commune de Carnac (Morbihan), par le même.

La poterie préhistorique, par le même.

Les races humaines préhistoriques, par le même.

L'âge de la pierre à l'Exposition universelle de 1889. L'industrie, l'art et les races humaines préhistoriques, par le même.

L'Yonne préhistorique, par Ph. Salmon et le D^r Ficatier.

Projet d'entente internationale pour un programme commun de recherches anthropologiques à faire aux conseils de revision, par le D^r R. Collignon, membre correspondant.

Da deficiente ad idioti. Studo medico-legale, par A. Zuccarelli.

Célébration du cinquantième anniversaire de la fondation de l'Académie royale de médecine de Belgique, le 12 décembre 1891.

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, 1891, n° 11.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1891, n° 12, et 1892, n° 1.

Correspondenz Blatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie, janvier 1892.

Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, 18 juillet 1891.

Vierteljahrschrift der Naturforschenden Gesellschaft in Zurich, 1891, 1^{re} et 2^e parties.

Neujahrsblatt der Naturforschenden Gesellschaft auf das Jahr 1892, XCIV.

Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien, XXI. Bd., IV.-VI. Heft.

L'Anomalo, janvier 1892.

O mundo legal e judiciario, nos 127, 128 et 129.

Revista de ciencias naturaes e sociaes, tome II, n° 7.

Bulletin de l'Académie des sciences de Cracovie, janvier 1892.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Correspondance. — M. Hovelacque, membre correspondant, à Paris, envoie le tome I^{er} de la *Revue mensuelle de l'École d'anthropologie*, et demande l'échange avec le *Bulletin* de la Société.

La *Naturforschende Gesellschaft* de Zurich annonce l'envoi de fascicules de ses publications à l'appui de la demande d'échange qu'elle a formulée le mois dernier.

Communication du Bureau. — Le Conseil de la Société entomologique de Belgique nous a annoncé qu'il organisera une manifestation en l'honneur de M. le baron de Selys Longchamps, à l'occasion de son entrée dans sa quatre-vingtième année, coïncidant avec le

cinquantenaire de la publication de la *Faune belge* et de la *Mono-graphie des Libellulidées d'Europe* de notre sympathique collègue. Le Conseil de la Société nous avait demandé de déléguer l'un de nos membres à une séance préparatoire qui a eu lieu le 21 février. Notre Secrétaire général a été désigné à cet effet. Il entrera sans doute dans les intentions de la Société d'anthropologie de se joindre à la Société entomologique pour fêter l'anniversaire du vénérable jubilaire.

Cette motion est accueillie par de vifs applaudissements.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture de la réponse de M. Salmon aux critiques dont sa note présentée à la séance de novembre a été l'objet.

RÉPONSE DE M. SALMON
AUX OBSERVATIONS SOULEVÉES PAR SA COMMUNICATION
DU 30 NOVEMBRE 1891.

M. SALMON. — Je remercie M. le Dr Jacques de m'avoir fourni l'occasion de donner quelques explications, pour lesquelles je suivrai l'ordre adopté par lui.

1. L'industrie solutréenne, entièrement en pierre (*Le Préhistorique*, pp. 361, 364, 365), présente des pièces de passage au moustiérien (Badegols, etc.); on serait donc autorisé, pour ainsi dire, à rapprocher cette industrie plutôt de l'époque moustiérienne que de l'époque magdalénienne, où règne l'emploi de l'os; mais le solutréen présente également des pièces de passage au magdalénien (*Le Préhistorique*, p. 364), ce qui lui constitue une situation transitionnelle incontestable. Que ce soit pour cette raison, que ce soit parce qu'à Solutré, Menchecourt, Arcy-sur-Cure, M. le Dr Jacques voit seulement des faits locaux, je constate avec plaisir son approbation : l'industrie solutréenne et l'industrie menchecourienne jouent le rôle d'intermédiaires; je les considère conséquemment comme ne pouvant pas former une époque ferme. Voilà tout.

Obéissant à un principe de la plus haute importance, j'ai pris, pour bases des trois époques fermes que j'ai conservées dans le quaternaire, les trois industries caractérisant *le plein* de chacune de ces trois divisions, quelle qu'en ait été la durée; les autres industries sont les transitions nécessaires.

2. L'industrie mesvinienne, que j'ai vue à Paris, à l'Exposition de 1889, est encore à l'étude. Très bien! On ne saurait trop recueillir de renseignements, ni trop contrôler les premières informations; pour le moment, avec plusieurs paethnologistes (parmi eux MM. d'Ault du Mesnil et Hervé), je crois qu'elle est chelléo-moustiérienne, d'abord, puis moustiérienne. En dehors du point de vue géologique, faire remonter jusqu'au tertiaire les coups de poing et les disques mesviniens, c'est assurément confesser une foi robuste dans le tour de main du précurseur de l'homme quaternaire. Il faut toujours être prêt à se corriger; mais les investigations nouvelles pourront-elles amener la modification de l'opinion à laquelle je me suis rangé?

3. M. le D^r Jacques rattache la poterie à la période paléolithique, au moyen notamment du vase en forme de bombe du Trou du Frontal. Ce vase est absolument néolithique; il n'appartient même pas à la plus ancienne poterie connue de cette période, beaucoup plus simple, sans mamelons, sans trous de suspension. On n'est certainement pas arrivé du premier coup aux anses et aux perforations. Les premiers vases ont une forme absolument élémentaire. La présence de celui du Trou du Frontal dans cette grotte est à présent et généralement considérée comme due à la pénétration d'un séjour néolithique dans un milieu plus ancien, comme à Aurignac, à Cro-Magnon, etc. Ailleurs, ce sont des tessons qui, par le mouvement de la fouille, dans des gisements avec superposition, ont pu facilement passer d'un niveau supérieur à un niveau inférieur. Les milliers de découvertes de poterie dans les fonds de cabane, les grottes, les dolmens et autres gisements néolithiques ne sont pas, par eux-mêmes, de nature à infirmer la connaissance de l'art de terre par l'homme quaternaire, surtout par l'homme magdalénien, si avancé au point de vue des progrès; mais ni les Lartet, ni les Christy, ni les Massédat, ni les Piette, ni les C. de Fondouce, qui ont exploré tant de cavernes et tant de séjours paléolithiques, n'ont trouvé de vases en terre cuite attribuables, sans conteste, à la civilisation de la plus ancienne période de l'âge de la pierre. M. le D^r Tihon a fait une déclaration semblable pour la Belgique dans le Bulletin même de la Société d'anthropologie de Bruxelles (année 1890). Je crois que cet état de choses n'a pas encore changé, et c'est pourquoi j'ai présenté les poteries rudimentaires du Campigny comme pouvant remonter à l'origine de l'art du potier; mais je me rendrai à l'évidence si des découvertes formelles, indubitables et réitérées viennent à vieillir cette origine.

4. Après la modification du climat, l'industrie lithique s'est continuée assurément, d'après les procédés magdaléniens, pendant un temps; on le voit dans des gisements où elle se mêle à des débris de faune tempérée et à l'outil nouveau, au grand tranchet; on connaît à présent, et j'ai cité des séjours divers contenant des contacts de nature à combler, je crois, l'hiatus. A mesure que les glaces reculaient, à mesure que les régions devenaient praticables, dans le sens du nord-est, nos Occidentaux voyaient s'agrandir sous leurs pas l'aire géographique de leur alimentation; leur parcours s'accusait de proche en proche, soit par la diffusion de l'industrie magdalénienne prolongée, soit par la présence des grands tranchets ou coupoirs; c'est ainsi qu'on peut les suivre, au delà de la Belgique, par les bords de l'ancienne mer du Nord (Thiede, Westeregeln, Weimar), jusqu'en Finlande; à Bologogé, station traversée par le chemin de fer de Saint-Petersbourg à Moscou, M. Poutjatine a rencontré, à la base de sa fouille, une couche inférieure avec du renne, des harpons d'os et des silex d'aspect magdalénien; puis une couche moyenne avec des tranchets; enfin, une couche supérieure avec des pointes de flèches chasséo-robenhausiennes. Plus près de nous, à Délémont (Suisse), les deux gisements explorés par Quiquerez renfermaient des silex de travail magdalénien, avec du renne dans l'un et du cerf ordinaire dans l'autre; le plus récent contenait en outre un tranchet.

Ces deux typiques citations enseignent suffisamment les principes applicables pour reconnaître avec discernement les stations véritablement intermédiaires.

Dans les cités hesbayennes et limbourgeoises, il peut y avoir des mélanges indébrouillables; mais je crois qu'il y en a aussi qui peuvent être débrouillés. En effet, M. de Puydt a très bien su dire que, dans la station de Sainte-Gertrude, la majorité des instruments néolithiques appartenaient à la première partie de la période. Quant à Tourinne, si je l'ai mis dans ma colonne de l'époque carnacéenne, c'est en raison du degré d'avancement d'une notable partie de son industrie; les savants belges sont tout à fait à même de dire si je me suis trompé. Lorsque la place est bonne, tout le monde y vient successivement; mais une civilisation peut s'y développer mieux que les autres. A Ghlin, si les grands tranchets abondent avec d'autres industries postérieures, c'est que la localité a été notablement fréquentée au moment de l'invention de ce nouvel instrument, alors que se produisait, en Belgique comme en France, l'évolution lithique occidentale. Sur tous nos territoires,

les grands tranchets sont sporadiquement semés, comme preuve de leur utilité; mais il a fallu, pour caractériser la première division de la période néolithique, s'arrêter à une station aussi pure que possible à cet égard. Le choix par moi fait de celle de Campigny réunit assez d'adhésions maintenant pour ne me laisser aucun regret. Ce n'est pas à dire pour cela que le Campigny n'ait pas été à son tour pénétré par le progrès, à titre de transition, comme tout âge, toute période et toute époque, vers leur fin, reçoivent les atteintes forcées des industries nouvelles. On voit en effet au Campigny de la poterie grossière et un peu de polissage.

5. Je suis bien à l'aise pour parler des tranchets de petit format, dont le modèle peut remonter jusqu'aux petits silex trapézoïdaux magdaléniens passés dans la période néolithique. Je laisse aux anthropologistes incriminés le soin de répondre au reproche de ne pas séparer les grands tranchets de ceux qui ont pris le nom, je ne répéterai pas de pointes, mais je dirai d'armatures de flèche à tranchant transversal. J'ai traité la question dans l'ouvrage intitulé : *La société, l'école et le laboratoire d'anthropologie de Paris, à l'Exposition universelle de 1889*, page 201. J'ai conclu qu'il fallait peut-être admettre l'utilisation des plus minces au bout des flèches, comme les armatures de fer actuelles analogues de la Nouvelle-Guinée, comme les carreaux d'arbalète à tranchant transversal des dernières armées européennes qui avaient conservé des archers.

6. Le grand tranchet, une fois entré dans l'outillage néolithique, s'y est perpétué et, quand le polissage est arrivé, on l'a lui-même poli; cependant ces tranchets polis ne sont pas nombreux en Occident.

7. De ce que, sur un même point de la surface du sol, on a recueilli des instruments de types divers, d'époques diverses, il ne faut pas induire aveuglément que leur fabrication et leur emploi étaient forcément contemporains.

Les classifications rationnelles, appuyées sur des superpositions chronologiques d'industries successives, nous ont appris leur évolution dans le temps. Nous avons été ainsi mis à même de constater par comparaison, dans les stations en plein air, la présence d'instruments provenant de populations héritières les unes des autres, développant elles-mêmes les progrès et se remplaçant aux mêmes endroits par des causes diverses, tenant surtout à l'alimentation. Personne ne peut se méprendre à ce sujet, et partout l'expérience nous guide pour énumérer les fréquentations accumulées sur un même terrain, avec ou sans interruption.

8. Les savants belges, qui peuvent avoir sous les yeux tous les échantillons de l'industrie lithique de Spiennes, sont les plus compétents pour la classer méthodiquement. Qu'il me soit permis cependant de leur dire que la forme spéciale des grands tranchets existe dans cet atelier universellement connu, si nous nous en rapportons à mon collègue et ami, M. Diamandy; il possède, en effet, des tranchets de grand format par lui récoltés l'année dernière, à Spiennes. Si nous les rapprochons des pics et des autres instruments grossiers plus ou moins indéterminés qui se rencontrent à Spiennes aussi, je ne serai ni le premier, ni le seul à croire que l'exploitation du silex y a commencé au moins dès l'époque campignienne. Partout où l'on trouve les grands tranchets en Belgique et dans les régions suivantes vers la Scandinavie et la Finlande, on semble bien autorisé à reconnaître, de l'aveu des savants danois, le passage des Occidentaux marchant vers des contrées qui s'ajoutaient à leur aire géographique antérieure d'alimentation.

Nul doute que les mines de silex de Spiennes aient continué à être utilisées au profit des environs moins favorisés sous le rapport de cette matière première. On y a certainement préparé d'innombrables ébauches de haches soumises, sur place ou plus loin, à un polissage rudimentaire ou complet, selon le temps. C'est le sort commun des terrains riches en silex d'y voir évoluer le travail depuis le jour où il y a commencé.

9. M. Sophus Müller a été des premiers à constater que l'industrie campignienne n'a pas encore été vue dans les tombeaux. Je n'ai pas la prétention d'en tirer des conclusions excessives, qui pourraient être infirmées par des découvertes nouvelles. On vient de signaler à Châlons-sur-Marne, derrière le quartier d'artillerie, des sépultures néolithiques dans une carrière d'où l'on a retiré une soixantaine de squelettes, des haches polies, d'autres objets chasséobrobensiens, de nombreux tranchets campigiens, dit-on, quelques burins et quelques lames. Ces lames, ces burins et ces tranchets avaient-ils été placés votivement avec les morts, ou bien les inhumations avaient-elles été faites dans un milieu plus ancien, dans une station intermédiaire du magdalénien au néolithique? Les détails manquent encore. L'industrie campignienne est regardée par beaucoup d'archéologues comme étant la tête du néolithique, et, si les plus anciennes inhumations n'en renferment pas, on serait amené à deux considérations :

1° L'industrie campignienne précéderait l'usage des enterrements;

2° Les enterrements commenceraient avec l'industrie plus développée qu'ils contiennent.

10. Les populations quaternaires n'ont pas inventé la forme même des tranchets ; elles n'en ont pas fabriqué ; du moins on n'en connaît pas ; mais j'ai montré, je crois, que, dans des stations lacuniennes, des silex travaillés d'après les procédés magdaléniens ont été récoltés avec des tranchets. Ce contact, à l'origine ou près de l'origine de la formation du climat actuel, est de nature à permettre, sans doute, de déterminer le moment où ces tranchets ont fait leur apparition ; ils ont marché avec le temps, mais il convient de leur reconnaître une antériorité, en ajoutant que c'est dans le cours de leur développement que d'autres formes sont venues, qu'elles ont duré avec eux, et même qu'elles ont survécu, sans néanmoins les confondre dans une contemporanéité primitive. Les tranchets ont dû faire place à ces formes nouvelles. Je ne pense conséquemment pas que si, dans les sépultures, on ne rencontre pas l'industrie campignienne, ce soit parce que d'autres pièces plus précieuses ont été choisies pour accompagner les morts.

11. Les populations néolithiques occidentales se sont certainement composées de deux éléments distincts : le premier, le plus ancien, provenait de la descendance des indigènes quaternaires rattachés au sol, maintenus dans le pays par l'adoucissement du climat et par une alimentation de plus en plus abondante ; cet élément primordial était dolichocéphale, et il devait avoir pour souche vraisemblablement un centre anthropogénique compris entre l'Océan Atlantique et la Russie orientale. Le second élément était brachycéphale et devait avoir son centre anthropogénique entre la Russie orientale et les grands plateaux de l'Asie. Des phénomènes géologiques et météorologiques les ont longtemps, sans doute, tenus séparés, et ils ont eu leur développement originaire, à part l'un de l'autre. Mais, après la fin des temps quaternaires, à un moment plus ou moins rapproché des temps actuels, les barrières climatiques ont disparu ; la flore et la faune tempérées ont pris possession de l'Europe centrale et occidentale. Les chasseurs brachycéphales sont venus vers nos régions à la suite de leur gibier ; ils se sont rencontrés et ils se sont mêlés avec nos chasseurs dolichocéphales qui n'avaient pas manqué de se porter, à leur tour, vers les contrées orientales. Parmi les sépultures néolithiques connues, il y en a qui renferment uniquement des dolichocéphales ; d'autres, quelques rares mésaticéphales ou brachycéphales, rendant compte ainsi sans doute de la lenteur première avec laquelle

le mélange a commencé. Puis la proportion s'est renversée : les brachycéphales sont devenus les plus nombreux dans nos tombeaux néolithiques (*Les Races humaines préhistoriques. — L'âge de la pierre à l'Exposition universelle de Paris, 1889*). L'aire géographique des dolichocéphales occidentaux paraît à présent marquée vers l'Orient par les découvertes de restes humains faites à Brux et à Podbaba (Bohême). Le trilobite magdalénien d'Arcy-sur-Cure, s'il provient réellement de Bohême, concorderait avec ces découvertes pour indiquer la limite extrême actuellement connue; c'est donc au delà que les investigations doivent se diriger pour chercher à éclaircir une question de races de la plus haute importance. Le crâne court de Nagy-Sap (Hongrie), s'il était vraiment quaternaire, serait la trace de l'une des plus anciennes courses de la race brachycéphale vers l'Occident. La ligne de démarcation apparaîtra sans doute un jour ou l'autre à nos yeux.

12. Quant aux simulacres de haches et autres pratiques analogues dans les dolmens et dans les cistes, ce sont sans doute des rites inventés par des héritiers avisés qui préféreraient garder les bons instruments pour les vivants, ou qui obéissaient à quelque considération cérébrale difficile peut-être à pénétrer.

13. Beaucoup de bons esprits estiment qu'il peut y avoir une gradation chronologique dans les modes divers de placement des inhumations. L'éminent docteur Broca croyait les dolmens venus les derniers, en disant qu'ils étaient des grottes sépulcrales formées de toutes pièces; son opinion, après avoir exploré les sépultures des cavernes naturelles et des dolmens de la Lozère, était qu'on avait commencé par inhumer dans les premières. Les mobiliers funéraires donnent d'utiles éléments d'appréciation à cet égard. Dans la *Revue mensuelle de l'École d'anthropologie de Paris*, 1891, page 380, j'ai publié un article dont les tendances sont favorables au début des sépultures dans les cavernes. Unissons-nous tous pour faire entièrement la lumière sur ce point intéressant.

14. Le mot chasséo-robenhausien rend-il exactement le fait que les progrès de la deuxième époque néolithique se sont réalisés dans les stations terrestres, de beaucoup les plus nombreuses, aussi bien que dans les stations lacustres? Je crois qu'il n'y a pas d'autre question. Employons les locutions courtes de préférence, mais ne consuons pas les autres quand elles sont bonnes. Pour définir l'industrie transitionnelle du chelléen au moustiérien, on l'a nommée chelléo-moustiérienne; c'est également long, cependant

personne ne songe à s'en plaindre. En Belgique, on ne se sert pas volontiers du terme robenhausien comme équivalent de néolithique, et l'on a parfaitement raison; mais on ne saurait avoir d'aversion contre un mot composé qui particularise correctement une des époques de la période.

15. L'époque carnacéenne se dégage dans toutes les contrées à monuments mégalithiques, et ces régions sont assez étendues en Europe pour permettre de dire qu'il n'y a pas de généralisation mieux justifiée dans la nomenclature de nos classifications; cette époque finit au moment de l'arrivée du bronze en Occident, sans se confondre avec le cébennien ou transition de l'âge de la pierre à l'âge du bronze. MM. Sophus Müller et Cartailhac ont, après moi, établi une troisième époque néolithique à partir de ces monuments qui en forment le principal caractère; ils en partagent avec moi la responsabilité paléolithologique; je me trouve donc en très bonne compagnie. La Scandinavie, malgré des différences chronologiques, renferme l'évolution complète de la deuxième période de l'âge de la pierre.

16. Sans dénier qu'il soit possible d'introduire des coupures dans la période néolithique, on allègue que l'heure de les faire n'a pas encore sonné, alors qu'on admet celles de la période paléolithique. Ce sentiment n'est point partagé par tout le monde, et parmi les anthropologistes les plus autorisés, j'ai cité MM. Sophus Müller et Cartailhac; ils considèrent comme suffisants les faits actuellement réunis, et nous ne saurions les taxer d'idées préconçues ni de généralisations prématurées. Il y a, dit-on, des différences d'une station à l'autre, mais ce sont précisément ces différences qui justifient les divisions. Les observations des savants scandinaves sont absolument concordantes dans un pays où l'industrie commence avec les temps actuels seulement. Partout où il en est de même, les divisions néolithiques sont applicables; quand une région aura commencé au magdalénien ou au moustérien, on ajoutera une ou deux époques, selon le cas, pour avoir le tableau local au complet. Rien n'est plus facile. Continuons à rassembler des faits et à les comparer dans les contrées qui ne sont pas encore débrouillées, pour en tirer les ressemblances et les différences, afin de parvenir à des classements définitifs, si nous pouvons. Mais ne dédaignons pas les classements provisoires, c'est-à-dire les jalons nécessaires pour nous diriger à travers des recherches considérables datant de cinquante ans déjà. Mettons-nous en garde contre l'entraînement de penser qu'il faut attendre, toujours attendre avant de rien proposer.

L'avenir apprendra si c'est trop tôt d'essayer à systématiser les époques successives de la période néolithique. Les propositions faites ne sont pas des entraves d'ailleurs, mais de grandes lignes présentées à la libre discussion des archéologues de bonne volonté.

Je voudrais mieux connaître le préhistorique belge, qui ne peut pas être séparé du préhistorique de l'Europe occidentale; mais il me semble cependant que beaucoup de points sont établis :

a) Le chelléen ou le chelléo-moustiérien a été recueilli dans la couche profonde de la caverne de Spy (M. Rucquoy) et dans la couche profonde du Trou de Chena (M. le D^r Tihon).

b) Le moustiérien, caractérisé par les disques typiques abondants, existe dans l'industrie mesvinienne. Les pointes et les racloirs taillés sur une seule face se trouvent dans la caverne de Spy, dans le quaternaire des environs de Mons (au-dessus du mesvinien nouveau) et au sommet de la montagne de Moha, dans les environs de Liège.

c) L'industrie solutréenne, qui dépasse la Loire en France (Saint-Benois-sur-Vannes, Yonne), n'a pas été reconnue en Belgique, où existe une industrie analogue à celle de Menchecourt (Somme) et à celle d'Arcy-sur-Cure (Yonne).

d) Le magdalénien se rencontre dans les grottes classiques de la vallée de la Lesse, dans la station de Spy, etc.

e) Les tranchets sporadiquement semés en Belgique, comme en France, se montrent à Spiennes et sont abondants à Ghlin, avec les pics et les autres pièces grossières du campignien.

f) Il est à peine besoin de parler des très nombreuses haches polies belges se rattachant à l'extension croissante du polissage, un des principaux caractères de l'époque chasséo-robenhausienne.

g) Les monuments mégalithiques existants ou détruits rattachent la Belgique aux contrées le mieux caractérisées par ces constructions typiques du carnacéen.

Les noms des coupures peuvent être changés, mais la série industrielle n'en est pas moins incontestable.

17. Je suis très flatté de l'accueil fait à ma communication par mes collègues de Belgique et je les en remercie cordialement; ce que nous faisons tous est susceptible d'amélioration, et personne n'est plus disposé que moi à profiter des conseils de l'expérience.

DISCUSSION.

M. V. JACQUES. — Je ne veux, pour le moment, relever qu'un seul point de la note de M. Salmon. C'est que je n'ai pas avancé que le mesvinien appartenait au tertiaire. Je me plais d'ailleurs à rendre hommage à la courtoisie avec laquelle M. Salmon a accueilli les critiques que je me suis permis de faire touchant son système de classification.

COMMUNICATION DE M. THIBEAU.
POTERIES GALLO-ROMAINES DE RENIVAUX.

Les poteries que nous avons l'honneur de vous présenter proviennent des fouilles pratiquées par M. Cordier et moi dans le cimetière belgo-romain, au lieu dit « Renival ou Renivaux », à Ottignies.

Avant de vous communiquer les quelques notes que nous avons recueillies, je crois bon de vous donner la topographie du Renival, plus connu sous l'appellation nouvelle de « Bois de l'Étoile ».

Le Renival est une colline à l'altitude de 130 mètres environ, dont la tête se trouve au hameau de Franquénies, à la limite des communes d'Ottignies, de Céroux-Mousty et de Court-Saint-Étienne : sa direction est du sud au nord ; elle limite à l'ouest la vallée de la Dyle ; le Ry-Angon la côtoie à l'est et forme au sud les étangs de Franquénies ; si nous ajoutons que ces trois versants sont presque à pic, par conséquent d'un accès difficile, nous nous trouvons en présence d'une véritable forteresse dont l'accès n'est possible que d'un seul côté, le nord, donnant communication à la plaine. Aussi nous ne serons nullement étonnés de trouver à son sommet des vestiges d'habitation.

Le sommet de cette colline est divisé dans sa longueur par l'ancien chemin de Blocry à Court-Saint-Étienne, qui vient brusquement finir à la profonde tranchée du chemin de fer du Luxembourg.

Nous avons exploré la partie à droite de ce chemin. Prise dans son ensemble, cette partie du plateau nous paraît ondulée ; des vallonements se dirigent du midi vers le nord sur une longueur de 150 mètres environ. On doit reconnaître qu'il a dû exister là des tertres allongés, aplanis aujourd'hui par le temps et les travaux successifs de défrichement.

Ces tertres sont-ils des travaux de l'homme ou des accidents naturels du terrain ? Nous ne prendrons pas sur nous de trancher la question, bien que nous soyons portés pour la première hypothèse.

Une station néolithique assez importante existe en cet endroit. Nous y avons recueilli une quantité de silex : haches, couteaux, grattoirs, perceurs, pierres de meules, polissoirs, etc.

Les fouilles pratiquées dans le tertre longeant le chemin de Blocry nous ont fait découvrir les poteries, verres, ossements et pièce de monnaie que nous avons l'honneur de vous présenter. Leur disposition, que nous vous indiquerons, et la présence des restes d'un foyer se trouvant à 2 mètres de ces poteries nous donnent la certitude que nous nous trouvons en présence d'une sépulture.

Elle se trouvait à peu près au centre du tertre. Le sable est plus noir que celui d'alentour ; nous pensons qu'après l'incinération et le dépôt des vases et urnes, les restes du foyer ont été répandus sur ces derniers.

Les vases et urnes se trouvaient à une profondeur de 0^m,70. Ils étaient disposés en un groupe entourant la grande urne ; au-dessus se trouvait un groupe de :

Une urne à deux anses, et une autre à une anse ;
Un vase recouvert d'un plateau.

En dessous, à peu près à la même distance de l'urne principale :

Une urne à une anse ;
Un vase recouvert d'un plateau ;
Débris d'une bouteille.

A gauche de ces derniers :

Un lacrymatoire en verre.

A droite :

Un vase appelé tonnelet ;
Id. id. ;
Id. en verre avec soucoupe.

A droite de la grande urne :

Un vase brisé ;
Id. de forme différente ;
Une tasse en terre rouge.

Un morceau de poterie avec le nom du potier, C E R T . A L . M . à 2^m,50 de l'urne principale; à droite, un foyer à 0^m,70 de profondeur.

A 1^m.50, dans la même direction, à la même profondeur, un vase rempli d'ossements.

Une pièce de monnaie en bronze de l'empereur Adrien : ANNONA COS III (121 de J.-C.).

DISCUSSION.

Cette communication est suivie d'une courte discussion sur le choix de l'extrémité du promontoire pour l'emplacement du cimetière, sur l'existence de la station préhistorique du Rénival, sur les pièces de phthanite que l'on y trouve et enfin sur l'exploitation moderne de cette roche dans une carrière voisine. A cette discussion prennent part MM. Cels, Tiberghien et Cordier.

PRÉSENTATION DE PIÈCES.

M. TIBERGHIEU présente les moulages, destinés aux collections de la Société, des bras du monstre qu'il a décrit dans la dernière séance. — Remerciements.

La séance est levée à 10 ¹/₂ heures.

TABLE DES MATIÈRES.

TOME X, 1891-1892.

	Pages.
Statuts	3
Liste des membres. — Comité. — Bureau. — Membres effectifs	5
Membres honoraires	13
Membres correspondants	15
Séance du 31 mars 1891. — Ouvrages présentés. — Correspondance. — Renou- vellement du bureau	17
Séance publique. — Conférence de M. G. de Mortillet : <i>Les races humaines quaternaires et le rôle du bassin de la Méditerranée dans nos origines</i> .	19
Séance du 27 avril 1891. — Scrutin pour la nomination de trois membres effectifs. — Ouvrages présentés. — Communications du bureau : <i>Congrès national des sciences médicales et naturelles. — Congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques et de zoologie. — Mani- festation en l'honneur de M. Stas</i>	25
Rapport sur la situation financière de la Société. — Discussion	27
<i>Les Francs des cimetières de Belgique. Étude anthropologique, par M. Houzé</i>	28
Discussion : MM. van Bastelaer, Delvaux, Houzé, Cumont, de Munck, De Pauw, Jacques et Vanderkindere	41
<i>Sur les Lapons du Musée du Nord, note de M. V. Jacques</i>	53
Séance du 1 ^{er} juin 1891. — Ouvrages présentés. — Correspondance.	55
<i>Les collections préhistoriques des Musées de Nimègue et de Bois-le-Duc, note de M. Cumont.</i>	56
<i>Observations sur un nouveau facies du quaternaire et sur quelques stations préhistoriques, par M. Dormal.</i>	57
<i>Conférence de M. le capitaine Van de Velde sur les collections ethno- graphiques rapportées de son dernier voyage au Congo. Notes recueillies par M. V. Jacques, avec deux planches</i>	59
Séance du 29 juin 1891. — Ouvrages présentés	69
<i>Cimetières de caractère franc et sans mobilier funéraire de Loën-Lixhe, Jupille et Xhoris (province de Liège), par M. Ch. J. Comhaire</i>	70
<i>Fourneau préhistorique de l'âge du fer, à Sommeville-Verviers. Les origines de l'industrie sidérurgique, par M. Ch. J. Comhaire</i>	81

	Pages.
Discussion : MM. Rutot et van Bastelaer	92
Crâne et cerveau d'un scaphocéphale. — Surdit� centrale. — Simplicit� et atrophie des lobes temporaux, par M. Houz�	93
Discussion : MM. Jacques, De Pauw, Houz�, Stocquart et Dollo	96
Nomination de d�l�gu�s au Congr�s d'anthropologie criminelle.	97
Pr�sentation de pi�ces.	<i>id.</i>
S�ance du 27 juillet 1891. — Ouvrages pr�sent�s	99
Sur l'origine des blonds de l'Europe, par M. Vanderkindere	<i>id.</i>
Discussion : MM. Houz�, Goblet d'Alviella et Vanderkindere	104
Projet de modifications aux statuts de la F�d�ration des Soci�t�s d'histoire et d'arch�ologie.	106
Nomination du d�l�gu� au Congr�s de la F�d�ration des Soci�t�s d'histoire et d'arch�ologie.	107
S�ance du 26 octobre 1891. — Scrutin pour la nomination de trois membres effectifs. — Ouvrages pr�sent�s. — Communications du bureau : Cours d'anthropologie de MM. Dollo et Houz�. — Soixante-dixi�me anniversaire du Professeur Dr R. Virchow. — Mort du Professeur Koper-nicki	109
De la m�thode pr�historique dans l'hi�rographie, par M. Goblet d'Alviella	113
Compte rendu du Congr�s d'arch�ologie et d'histoire tenu � Bruxelles les 2-7 ao�t 1891, par M. V. Jacques	114
Pr�sentation d'ossements provenant du cimeti�re gaulois de Charmont (Marne), par M. le baron J. de Baye.	118
S�ance du 30 novembre 1891. — Correspondance. — Ouvrages pr�sent�s	119
Expos� m�thodique des divisions industrielles aux �ges de la pierre, par M. Ph. Salmon, avec deux tableaux et dix-sept planches.	120
Discussion : MM. V. Jacques, Rutot et de Munck	130
A propos de la d�couverte d'un squelette n�olithique � Bernissart, par MM. Fag�s et De Meester, avec une planche	136
Pr�sentation d'objets d'ethnographie provenant du Congo, par M. De Pauw	139
Collections offertes � la Soci�t�, par M. Houzeau de Lehaie	<i>id.</i>
S�ance du 28 d�cembre 1891. — Scrutin pour la nomination de deux membres effectifs. — Ouvrages pr�sent�s. — Communication du Bureau. — Correspondance	142
Quelques observations sur les fonds de cabanes n�olithiques de la Hesbaye, par M. M. de Puydt, avec une planche et une figure dans le texte.	143
Discussion : MM. Cumont, de Puydt, Houz�, Tiberghien et Aubry.	158
Note pr�liminaire de M. Houz� sur quelques faits se rattachant � l'anatomie et � la physiologie du cervelet	160
S�ance du 25 janvier 1892. — Ouvrages pr�sent�s. — Correspondance. — Mort de M. de Quatrefages	161
Sur un cas de phocom�lie, par M. Tiberghien, avec une planche	162

	Pages.
<i>Fouilles dans le trou du Chenà, à Moha, par M. le baron Alf. de Loë, avec deux planches et une figure dans le texte.</i>	166
<i>L'influence des astres dans la destinée des morts. Un chapitre d'astrologie primitive, par M. Goblet d'Alviella</i>	171
Séance du 29 février 1892. — Scrutin pour la nomination d'un membre effectif. — Ouvrages présentés. — Correspondance. — Communication du Bureau : Anniversaire de M. le baron de Selys Longchamps	175
<i>Réponse de M. Salmon aux observations soulevées par sa communication du 30 novembre 1891</i>	175
Discussion : M. V. Jacques	184
<i>Poteries gallo-romaines de Renivaux, par M. Thibeau.</i>	<i>id.</i>
Discussion : MM. Cels, Tiberghien et Cordier	186
Présentation de pièces	<i>id.</i>
Table des matières	187